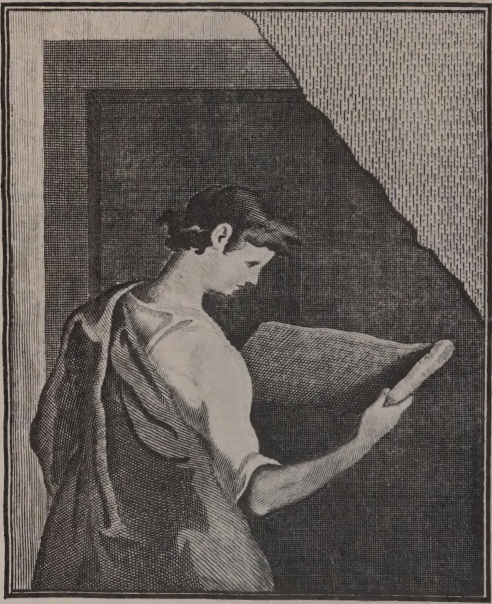

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MEMOIRES POUR L'HISTOIRE DES SCIENCES ET DES BEAUX ARTS.

Juillet 1746.

3

DOMUS LUGDUNENSIS SOC. JESU

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 *à Trévoux, & dediés à Son Altesse Serenissime Monseigneur le* PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Juillet 1746.

Imprimé à Paris, & se vend

A LYON,

Chez PLAIGNARD, rue Merciere

M. DCC. XLVI.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & brochés 16 s.

Années.

1701.	9.	vol.	1724.	12.	v.
1702.	12.	v.	1725.	12.	v.
1703.	12.	v.	1726.	13.	v.
1704.	12.	v.	1727.	12.	v.
1705.	12.	v.	1728.	12.	v.
1706.	12.	v.	1729.	12.	v.
1707.	12.	v.	1730.	12.	v.
1708.	12.	v.	1731.	12.	v.
1709.	12.	v.	1732.	12.	v.
1710.	12.	v.	1733.	12.	v.
1711.	12.	v.	1734.	12.	v.
1712.	12.	v.	1735.	14.	v.
1713.	12.	v.	1736.	15.	v.
1714.	12.	v.	1737.	13.	v.
1715.	12.	v.	1738.	13.	v.
1716.	12.	v.	1739.	14.	v.
1717.	12.	v.	1740.	13.	v.
1718.	12.	v.	1741.	12.	v.
1719.	12.	v.	1742.	12.	v.
1720.	5.	v.	1743.	12.	v.
1721.	12.	v.	1744.	12.	v.
1722.	12.	v.	1745.	12.	v.
1723.	12.	v.	1746.	8.	v.

MEMOIRES

POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Juillet 1746.

ARTICLE LXXI.

TRAITÉ DU CASTOR, dans lequel on explique la nature, les propriétés & l'usage Medico-Chymique du Castoreum dans la Médecine, par Jean Marius, Médecin d'Ausbourg, augmenté des Observations de cet Auteur, & de plusieurs autres Médecins célébres, de l'Histoire des Maladies, dont on n'avoit point encore parlé, & d'un grand nombre de découvertes, par Jean Francus, traduit par M. Eidous,

avec figures. A Paris, chez *David* fils, Quai des Auguſtins, du côté du Pont S. Michel, au S. Eſprit. vol. *in* 12. pages 284. ſans la Préface & l'Extrait de la Lettre de M. Sarraſin, Médecin du Roi en Canada, touchant l'Anatomie du Caſtor, qui font encore 54 pages.

IL paroît par ce petit Ouvrage, qui eſt clair, précis, & bien traduit, que la différence des climats produit les mêmes changemens dans les animaux, que dans les hommes. Le Caſtor de l'Amerique eſt aſſûrément le même animal que celui d'Europe, & on peut s'en aſſûrer par la deſcription Anatomique, qu'en a fait feu M. *Sarraſin*, Médecin du Roi en Canada, un des plus habiles hommes de ſon tems dans toutes les parties, qui ont rapport à la Médecine & à la Chirurgie. Cette deſcription a été inſérée dans les

Mémoires de l'Académie des Sciences, * dont il étoit Correspondant ; on en trouvera ici l'Extrait dans la Préface de M. *Francus.*

Cependant le Castor Amériquain différe en plus d'une chose du Castor Européen. Celui-ci, selon nos Auteurs, est féroce, cruel, & incapable d'être apprivoisé : celui-là est doux, timide, devient aisément domestique, n'attaque personne, & n'a point d'autre défense, que la fuite, & ses dents, lorsqu'on attente à sa vie, ou à sa liberté. Il est vrai que des dents capables de couper les plus gros arbres, ne font pas de légéres morsures à ceux, qui s'y exposent ; mais après tout ce ne sont que des armes défensives, la Nature en a donné à tous les animaux, & on n'accuse ni de cruauté, ni de férocité, ceux, qui ne s'en servent, que pour une légitime défense.

N'est-il pas bien surprenant que

* Année 1704. page 38.

le Castor soit tel, que nous le disons d'après tous les Historiens, qui en ont parlé, dans le centre de la Barbarie, tandis que celui, qui vit dans les Pays les plus policés, est tel, que nous le représentent nos Auteurs? Il faut peut-être dire la même chose de la figure de l'un & de l'autre. Les deux Médecins Allemands la trouvent hideuse, on n'en est point révolté en Canada; peut-être en juge-t-on par comparaison avec les naturels du pays; & il est vrai que la présence d'un Sauvage du Canada n'enlaidit point un animal, comme pourroit faire celle d'un Allemand & d'un Polonois. Le poil du Castor de Canada est aussi beaucoup plus estimé que celui des Castors d'Europe; il est plus noir & plus épais, surtout dans les quartiers les plus Septentrionnaux, où quelquefois on en trouve de blancs. C'est que la Providence a soin de les garantir contre le froid à mesure qu'ils y sont exposés. On ne

se plaint point non plus, comme en Allemagne, que la chair en soit dure & difficile à digérer. Cela viendroit-il de ce qu'on digere plus aisément en Canada, qu'en Europe?

Enfin quoique le Castor Canadien puisse absolument se passer d'aller dans l'eau, & qu'il n'y puisse pas vivre toujours, ce qui lui est peut-être commun avec l'Européen, on ne regarde pas le prémier comme étant moitié chair & moitié poisson; il a été déclaré viande de Carême par la Faculté de Théologie de Paris, & par tous nos Docteurs Médecins. Il paroît qu'on a décidé autrement au sujet de celui d'Europe, puisque, selon M. Francus, sa partie supérieure jusqu'aux cuisses est de la chair véritable, dont il n'est permis de manger, qu'aux jours gras, chez les Catholiques.

L'instinct des Castors a été fort célébré par les anciens Naturalistes; mais ils ne connoissoient pas

bien cet admirable Amphibie, ils lui ont attribué des choses, qui ne lui conviennent pas, & comme ils n'avoient vû que ceux de l'ancien monde, ils n'ont point parlé de ce qu'il y a de plus merveilleux dans ceux du nouveau, & ce qui les distingue aussi le plus des premiers. D'autre part il n'y a, ce semble, aucune différence à faire entre les uns & les autres par rapport à la Médecine, qui est l'objet principal de l'Ouvrage dont nous parlons. Il paroît qu'on n'a pas bien connu jusqu'ici en Canada combien le Castor est précieux par cet endroit. L'Historien de la nouvelle France, qui nous a fait connoître toutes les propriétés de cet Animal, convient même que le *Castoreum* de Dantzick est le plus estimé de tous. Mais on ne lui donne peut-être la préférence, que parce qu'il est moins sujet à être falsifié : « car il ne se» roit pas fort nécessaire, dit M. » Francus, de s'arrêter au choix

» du *Castoreum*, s'il étoit plus com-
» mun chez nous, & si l'on n'avoit
» à craindre la falsification, à la-
» quelle celui, qu'on nous appor-
» te des pays Etrangers, n'est que
» trop exposé.

Mais pour juger si le *Castoreum* du Canada est en soi inférieur à celui de Dantzick, il faut voir dans l'Historien, que nous venons de citer, * s'il a toutes les marques, ausquelles M. Francus nous apprend qu'on peut distinguer le vrai & le naturel, d'avec celui, qui a été altéré. Quoiqu'il en soit, quand le Castor ne fourniroit à la Médecine, que cette matiére, qui est contenuë dans des poches, qu'on trouve dans l'aîne de cet Animal, & que les Anciens avoient mal à propos confonduës avec ses testicules, il seroit infiniment estimable, & on en peut juger par l'Ouvrage, dont il est ici question, puisqu'il roule presque tout entier

* Voyez le Journal de l'Auteur, Lettre V.

ſur l'utilité du *Caſtoreum* dans un très-grand nombre de maladies.

« Mais on recherche encore cet » Animal, dit M. Marius, à cauſe » de ſa peau, de ſa graiſſe, de ſon » ſang, de ſon poil, de ſes dents.. » Car l'expérience a fait voir qu'il » n'y a aucune de ſes parties, qui » n'ait ſon utilité dans la Médeci- » ne. » Il entre enſuite dans le détail, & n'avance rien, qu'il n'ait vérifié par lui-même, ou qu'il n'ait appris par des voyes, qui ne pouvoient pas lui être ſuſpectes. Tout ce qui ne lui paroît pas certain par des effets connus, il n'en répond point. Il en uſe ainſi, par exemple, au ſujet d'un ſecret, qui ſeroit bien admirable, s'il étoit conſtaté. « Un Juif de ma con- » noiſſance, dit-il, étant venu me » rendre viſite, il y a quelque » tems, & ayant ſçu que je tra- » vaillois à cet ouvrage, me com- » muniqua un ſecret, qu'il avoit » appris de ſes Ancêtres, qui le » tenoient eux-mêmes de Salomon,

» qui l'avoit éprouvé. Il m'assûra
» donc qu'il suffisoit pour acqué-
» rir une mémoire prodigieuse, &
» pour ne jamais oublier ce qu'on
» a lû une fois, de porter un cha-
» peau de Castor, de se frotter
» tous les mois la tête & l'épine
» du dos de l'huile de cet Animal,
» & de prendre deux fois par an
» le poids d'un écu d'or de *Casto-*
» *reum.* Je laisse cependant à cha-
» cun la liberté d'en croire ce qu'il
» voudra. »

M. Francus, dans ses additions au texte de M. Marius, n'affirme non plus rien, que sur des expériences bien averées. Ainsi on peut s'assûrer que parmi le grand nombre de recettes, qui composent la plus grande partie de cet Ouvrage, il n'y en a pas une, qui n'ait produit son effet. C'est donc proprement ici un manuel de Médécine, dont le Castor est le principal objet. D'où il est aisé de conclure qu'il n'est point d'Animal plus utile à l'homme. Il est en effet pour nous une belle leçon de pré-

voyance, d'induſtrie, & de conſtance dans le travail ; ſa dépouille eſt depuis près de deux ſiécles l'objet d'un grand commerce, qui a beaucoup contribué à l'établiſſement d'une de nos Colonies, & il n'eſt aucune partie de ſon corps, qui n'ait quelques propriétés propres à conſerver ou à rétablir notre ſanté. Il méritoit bien autant que l'Abeille d'être chanté par nos plus grands Poëtes.

ARTICLE LXXII.

LE THEATRE ANGLOIS. Tome troiſiéme *in*-12. A Londres. M. DCC. XLVI.

LE Public a bien reçu les deux premiers volumes de cet Ouvrage ; & la critique d'un Obſervateur, * qui n'eſt plus, n'a point diminué ſa réputation ; cet Obſervateur lui-même commençoit à revenir des premiéres idées qu'il avoit conçues du *Théatre Anglois.*

* Feu M. l'Abbé des F.

C'étoit un juge éclairé, mais précipité quelquefois; il avoit le coup d'œil pénétrant, mais il ne se présentoit pas toujours l'objet en entier; il sçavoit saisir les défauts & les beautés; mais il les isoloit trop, & les rapports lui échappoient. C'étoit un homme à qui l'imagination fournissoit sur le champ & sur tout ce qu'il lisoit, des traits saillants, des images vives qu'il se hâtoit de produire; & sa plume merveilleusement exercée ne se refusoit à aucune de ces peintures. Il donnoit à tout ce qu'il vouloit la parure qu'il vouloit aussi. Il étoit ennemi déclaré du Phœbus, du clinquant, de la pointe; il a combattu ce mauvais goût sans respect humain & sans relâche; en cela notre Littérature lui a des obligations essentielles; mais, encore une fois, trop de saillie dans l'imagination, trop de promptitude à jetter sur le papier, lui firent confondre de tems en tems de très-bons Ouvrages avec des productions sans génie.

La maniére dont il traita les deux volumes du Théatre Anglois en fournit la preuve ; à l'occasion de quelques inepties de *Shakespeare*, *le vin de Brie* lui vint en pensée ; il s'en servit comme d'un cadre pour comparer, & rendre ridicule ce Dramatique Anglois. Les secondes réfléxions le rapprocherent bientôt après du vrai point de vue, & s'il avoit pû voir la suite de ce *Théatre*, il en auroit jugé à peu près comme M. *de la Place*.

Celui-ci nous donne donc le troisiéme volume de ses Traductions & de ses Analyses. Il met à la tête une Préface que nous n'appellerons pas *Polemique*, parce que, toute destinée qu'elle est à contredire l'Observateur dont nous parlions tout à l'heure, M. de la Place n'a pas prétendu établir une controverse avec lui : on n'attaque plus un adversaire dans le silence du tombeau, à moins qu'on ne voulut passer pour un *homme fâ-*

cheux : c'étoit le titre que donnoit *Guy Patin* à un Docte de son tems pour avoir écrit contre un autre qui étoit mort plus de 50 ans auparavant.

M. de la Place ne détaille ici ses réponses que pour instruire le Public; que pour rappeller les principes qu'il avoit répandus dans le discours qui est au commencement du premier volume. Il en résulte toujours que *Shakespeare* fut un génie sublime, un tragique né pour attacher le Spectateur à son Théatre. Il ignora souvent les bienséances & les régles de l'art; mais cela détruit-il les beautés qu'on sent en lui? Cela fait-il qu'il n'ait pas le talent de plaire dans les endroits qu'on lit avec plaisir? Comparons-le, si l'on veut, à ces Architectes qui bâtissoient nos Temples il y a sept ou huit cents ans; on trouve de grands défauts dans leur maniére : ils étoient minucieux dans leurs ornemens; puérils dans leurs découpures; mais

ne convient-on pas toujours que la hardiesse de leurs voutes, l'élévation de leurs piliers, la grandeur de leurs desseins méritent toutes sortes d'applaudissements?

Entrons dans ce nouveau volume du Théatre Anglois : on y trouve trois Tragédies traduites presque en entier, & les Analises ou Sommaires d'un grand nombre d'autres piéces de Shakespeare. La premiére & la troisiéme de ces Tragédies sont traduites comme celles des deux premiers tomes, partie en Prose partie en Vers; mais nous ne remarquons plus ici cette Prose cadencée dont M. de la Place avoit commencé de se servir; il a jugé apparemment ce travail inutile, ou ces attentions déplacées : car quand on veut donner de la Prose au Lecteur, il faut que ce soit de la Prose toute pure, autrement on gêne son imagination, on blesse peut-être son goût.

La seconde de ces trois Tragédies traduites est intitulée *Jules*

Cesar : elle ne présente que de la Prose sans mélange de Vers, & l'Auteur en explique la raison; c'est que M. de Voltaire a pris l'idée de sa Tragédie de *la mort de Cesar* dans l'Auteur Anglois, & que cette circonstance pourra donner la curiosité de comparer les deux piéces; or *je connois trop mes intérêts*, ajoûte M. de la Place; on voit que cette réponse est bien autant un compliment ingénieux, qu'une raison solide.

La premiére Tragédie, nommée *Cymbeline*, est d'une invention singuliére : il falloit être Shakespeare pour faire un ensemble de tant de piéces rapportées, pour entasser tant de catastrophes les unes sur les autres. Au lieu du *vin de Brie* dont nous parloit le Critique, nous croirions plutôt qu'une liqueur forte & enyvrante échauffoit la tête de ce Poëte, quand il composoit sa Piéce.

Cymbeline est un Roi des anciens Bretons-Anglois, sous l'Empereur Auguste. Il a d'une premié-

re épouſe deux fils qu'un Seigneur mécontent, nommé *Bellarius* lui vole au berceau, & qui ſont élevés juſqu'à l'âge de 20 ans dans les Forêts. Ces deux jeunes Princes ont tout le mérite poſſible, de la valeur, de la grandeur d'ame, du penchant à ſoulager les malheureux, &c. Ils ſont traités comme les enfans de Bellarius ; mais ils ſentent des inclinations ſupérieures à leur naiſſance. Cymbeline a encore de ſon premier mariage une fille appellée *Imogene* : c'eſt une autre merveille pour les graces du corps, les agrémens de l'eſprit, les ſentiments & la vertu. Elle épouſe ſécrétement un Seigneur du Pays nommé *Poſtumus*, homme de beaucoup de mérite & agréable à la Nation. Cette alliance déplaît au Roi qui vouloit la marier au fils de ſa ſeconde épouſe, femme ambitieuſe & adroite. Le fils de cette Reine, nommé Cloten, eſt le ſujet le plus mépriſable, le plus indigne d'épouſer *Imogene*.

Cependant comme le Roi veut abſolument cette alliance, Poſtumus le véritable époux eſt envoyé en exil à Rome; là il ſe vante, en préſence d'un petit maître, qu'il poſſede le cœur de la perſonne la plus aimable & la plus fidelle; Jachimo, c'eſt le nom de ce Romain, ſe fait fort de triompher de ſa vertu; cela forme une controverſe, un défi, une gageure. Jachimo paſſe en Angleterre, il tente *Imogene* qui eſt à l'épreuve de tous ſes artifices; cependant il trouve le moyen d'enlever le braſſelet que Poſtumus avoit donné à cette épouſe chérie. Le fourbe revient à Rome & montre ce bijou comme le monument de ſa victoire.

Poſtumus au deſeſpoir, mande à un des domeſtiques d'Imogene de la tuer; le domeſtique n'exécute point cet ordre; mais il tire Imogene du Palais de ſon pere, puis il la fait déguiſer en homme, afin qu'elle puiſſe paſſer en Italie

à la ſuite de l'Ambaſſadeur des Romains, qui s'en retourne, parce que Cymbeline refuſant le tribut à l'Empereur, ſe prépare à ſoutenir la guerre contre Rome.

Imogene déguiſée, & faiſant route vers la Mer, rencontre ſes freres dans leur Forêt; elle ſe lie d'amitié avec eux ſans les connoître, & ſans en être connue. Cloten, fils de la Reine, s'étant mis à la pourſuite d'*Imogene*, dont il eſperoit toujours l'alliance, eſt tué dans cette même Forêt par un des fils du Roi, & comme il étoit revêtu d'un habit de Poſtumus, Imogene qui rencontre le cadavre eſt ſur le point de mourir de ſurpriſe & de douleur.

Cependant l'armée Romaine fait une deſcente en Angleterre; Jachimo & Poſtumus ſont dans cette Armée, mais le dernier quitte les Romains, & prend parti, comme ſimple Soldat, dans l'armée de Cymbeline. Les deux fils du Roi ſortant auſſi de leur Forêt, vont

défendre la Patrie. Le Général Romain trouve ſur ſa route Imogene toujours déguiſée & l'attache à ſon ſervice. La bataille ſe donne entre les Romains & les Bretons ; les premiers d'abord vainqueurs, ſont enſuite défaits par la valeur des deux fils du Roi & de Poſtumus ; le Général Romain eſt pris avec Imogene ; comme Poſtumus eſt vêtu à la Romaine, on le croit auſſi du nombre des ennemis, & il eſt mis aux fers ; mais bientôt après toutes les reconnoiſſances ſe font. Cymbeline reconnoît ſes fils & ſa fille, Poſtumus reconnoît Imogene, celle-ci eſt reconnue de ſes freres. Le fourbe Jachimo développe toute ſon intrigue ; il y a là plus de myſteres dévoilés qu'il n'en faudroit pour le dénouement de ſix Tragédies. On voit auſſi par ce plan général, que la ſcene eſt tantôt en Angleterre, tantôt à Rome, tantôt dans le Palais du Roi, tantôt dans une Forêt, tantôt dans un Camp ; & tout cela ſe paſſe

dans une même action, ſur le même Théatre, & ſans changer de Spectateurs. Malgré cet amas confus de paſſions, d'intérêts & d'incidens, on trouve ici des coups de Théatre merveilleux, des endroits extrêmement bien touchés, on en jugera par les traits ſuivants.

(Acte I. Scene VIII. en Vers) Imogene ſeule déplore l'éloignement de ſon époux, & l'état malheureux auquel on veut la réduire, en la forçant d'épouſer un ſujet auſſi indigne que Cloten.

Fille d'un Roi cruel, & ſoumiſe au pouvoir
D'une Reine ſans foi dont j'ai trompé l'eſpoir;
Arrachée aux tranſports d'un époux que j'adore,
Et livrée à l'ardeur d'un mortel que j'abhorre,
Tremblante, craignant tout, ſans eſpoir, ſans ſoutien,
Grands Dieux! eſt-il un ſort plus affreux que le mien?

J'ai perdu mon époux, & quel époux ?.. mon ame
A ce nom si cheri ne contient plus sa flame ;
Et la crainte, sans fruit combattant ce transport,
Le verroit éclatter dans les bras de la mort.....
Freres infortunés ! ô vous qui dès l'enfance
Fûtes privez des droits d'une illustre naissance ;
En éprouvant peut-être un destin rigoureux,
Vous ignorez vos maux, vous êtes plus heureux !
Vous ne formez du moins que des vœux légitimes
Et, si j'en crois le Roi, tous les miens sont des crimes.

(Acte III. Scene III. en Vers.)

Bellarius entretient les deux jeunes Princes qui passent pour être ses enfans.

.... Approchez mes enfans,
Occupons nos loisirs, par des jeux innocents :
De ce mont orgueilleux, allez gagner la cime,
Lorsque vos yeux, de-là, me croiront dans l'abîme ;

Songez que les mortels ne doivent leur
éclat
Qu'au poſte que le ſort leur donne dans
l'Etat.
Rappellez vous alors ces traits dont ma
mémoire
Mille fois en ces lieux vous a tracé
l'Hiſtoire ;
Ces intrigues de Cour, ces projets ren-
verſés,
Ces ſervices rendus & mal récompen-
ſés,
Ces innocents punis, ces fortunés cou-
pables,
Des caprices du ſort, exemples mémo-
rables . . .
C'eſt ainſi que tout homme amuſant
ſon loiſir,
Doit ſçavoir allier la ſageſſe au plaiſir.
Le monde aux yeux du ſage offre ſans
ceſſe un livre :
Voir & ſentir, c'eſt être ; & réfléchir,
c'eſt vivre ;
Vivez donc, mes enfans, & n'oubliez
jamais
Que c'eſt pour être heureux que le ciel
vous a faits, &c. . . .

La ſuite de cette Scene étale les ſentimens ſupérieurs des deux jeunes Princes ; ils ſont faits pour régner, ils dédaignent le ſéjour des

Forêts, les plaisirs de la Chasse, &c.

(Acte IV. Scene II. en Prose.) Les mêmes ayant rencontré leur sœur *Imogene* déguisée, éprouvent à son égard des transports d'amitié qui étonnent Bellarius, & qui forment une situation très-touchante. Un de ces Princes dit à Bellarius en lui montrant Imogene:

« J'ignore d'où procéde le penchant qui m'attache à cet inconnu; mais quelle qu'en soit la cause, je le chéris & j'en fais gloire... Ne nous as tu pas parlé mille fois toi-même de ces coups de sympathie qui étonnent la raison? Tu vas en voir un éclatant exemple. Je suis sincere, tu m'aimes tel... Eh bien, si la mort même me demandoit un de vous deux, ce n'est pas lui que mon cœur nommeroit. »

Bellarius surpris, dit *à part*;

« O suprême intelligence! O nature, j'admire avec transport ta noblesse & ta grandeur. Je ne suis point leur pere, ils l'igno-

„ rent : ils me le font pourtant ſen-
„ tir. Et cette préférence, en fa-
„ veur d'un inconnu, m'étonne &
„ me confond ! „

La premiére Scene de l'Acte V. eſt auſſi fort belle ; Poſtumus y condamne la fureur qui lui a fait ordonner la mort d'*Imogene*. Il tient en main un mouchoir enſanglanté qu'on lui a envoyé comme la preuve de l'exécution de ſes ordres ; il ſe livre, à la vue de ce ſang, aux tranſports les plus dramatiques ; ce morceau eſt en Vers, & mérite d'être lû pour apprendre à juger de Shakeſpeare & de ſon habile Traducteur.

II. La Tragédie de Jules Ceſar comprend la conſpiration des Sénateurs contre cet Empereur ; l'exécution de leur entrepriſe ; les exploits d'Antoine & d'Octave pour le venger ; leur victoire à Philippes & la mort de Brutus. Cette piéce, trop chargée encore d'événements, eſt néanmoins plus ſenſée que la précédente ; mais elle

ne paroit ni aussi animée, ni aussi remplie de morceaux intéressans; en un mot elle fait moins de plaisir que *Cymbeline.*

Le Jules Cesar de *Shakespeare* fit naître il y a 17 ou 18 ans la Tragédie Françoise intitulée la *mort* de *Cesar.* M. de Voltaire qui en est l'Auteur avoit traduit la belle Scene de l'Auteur Anglois, où Antoine expose aux yeux du peuple Romain le corps sanglant de Cesar. Cet essai plut si fort, qu'on pria le Traducteur de donner la Piéce entiére; mais il aima mieux travailler sur son propre fond, & il composa la Tragédie * que nous avons sous les yeux : elle est en Vers & en trois Actes, sans personnage de femmes, sans intrigue d'amour; elle finit à la Harangue d'Antoine après la mort de Cesar; ce qui marque bien plus d'intelligence que dans la Tragédie Angloise, où l'action continue jus-

* On la trouve à Paris, chez *Bauche* Quai des Augustins.

qu'aux victoires d'Octave & à la mort de Brutus.

M. de Voltaire fait ce Chef des Conjurés fils de Cesar ; ce qui est fondé sur l'Histoire, comme on le voit dans le *Brutus* de Plutarque. Mais cela n'empêche pas qu'on n'ait critiqué ce caractere, qui rassemble dans la même personne le fils & le meurtrier du Dictateur. M. de Voltaire a voulu peindre tout l'effort de la fierté & de la liberté Romaine, il a voulu donner une Tragédie dans le goût des Anglois, qui aiment l'extraordinaire & le gigantesque en fait de situations & d'incidents. Voilà ce qu'on dit pour excuser ce coup de Théatre, ce personnage de *Brutus parricide*.

Quoiqu'il en soit, Shakespeare n'a point parlé de ces rapports si intimes entre Brutus & Cesar. Apparemment qu'il les a ignorés ; car il étoit homme à tirer parti de cette anecdote pour jetter l'effroi dans l'ame de ses Spectateurs. Comparons présentement quelques mor-

ceaux du Dramatique Anglois, avec quelques Scenes de M. de Voltaire.

(Acte I. Scene III.) Shakeſpeare fait parler ainſi Caſſius contre l'ambition de Ceſar.

« C'eſt un nouveau Coloſſe qui » prétend accabler l'Univers de ſon » poids. Ce n'eſt plus que ſous lui » qu'il ſera permis de traîner une » vie languiſſante, & la mort ſeule » pourra fixer un terme à notre » honte!.. Les Romains autrefois » étoient maîtres de leur ſort: » Ceſar, pour eux, n'auroit été » qu'un homme; ils ſont eſclaves » aujourd'hui! Eſt-ce au deſtin » qu'il faut s'en prendre? Non, » Brutus; non cher ami, c'eſt à » nous ſeuls... *Brutus*... *Ceſar*... » Qu'a donc ce dernier nom de » plus formidable que l'autre? » Frappe-t-il l'ame d'un ſon plus » impoſant? Imprime-t-il plus de » reſpect? Quel eſt donc le fatal » caractere qui rend Ceſar ſi grand » à nos yeux?... O honte de nos

» jours ! O Rome ! Qu'est devenue » la vertu de nos peres ? O murs » sacrés ! Est-ce d'un seul mortel » que vous tirez votre gloire ? Fû- » tes vous élevez pour garder un » Tyran ? Jadis un autre Brutus » sçut vous venger ! . . . »

M. de Voltaire (*Acte II. Scene II.*) développe à peu près les mêmes sentimens, mais il les met dans la bouche de Brutus, se plaignant de la lâcheté d'Antoine & de Dolabella, trop attachés à Cesar.

Quelle bassesse, ô Ciel ! & quelle ignominie !
Voilà donc les soutiens de ma triste Patrie !
Voilà vos Successeurs, Horace, Decius,
Et toi vengeur des Loix, toi mon sang, toi Brutus ;
Quels restes justes Dieux, de la grandeur Romaine !
Chacun baise en tremblant la main qui nous enchaîne !
Cesar nous a ravi jusques à nos vertus,
Et je cherche ici Rome, & ne la trouve plus.
Vous que j'ai vû périr, vous immortels courages,

Heros dont en pleurant j'apperçois les images,
Famille de Pompée, & vous divin Caton,
Toi dernier des Heros du ſang de Scipion :
Vous ranimez en moi ces vives étincelles
Des vertus dont brilloient vos ames immortelles ;
Vous vivez dans Brutus, vous mettez dans mon ſein
Tout l'honneur qu'un Tyran ravit au nom Romain.

(*Acte II. Scene II.*) C'eſt dans Shakeſpeare l'endroit où les Conjurés minutent leur complot : Caſſius leur propoſe de ſe lier par un ſerment, & Brutus répond ainſi : » Non Caſſius, point de ſerments, » ſi le danger de la République, » ſi ce que nous ſouffrons, ſi ce » que nous craignons de ſouffrir » encore, ne ſont pas des motifs » ſuffiſans pour enflamer nos ames, » rompons, dès à préſent, un pro- » jet mal concerté ; que chacun ſe » retire chez ſoi, & que la tyran- » nie exerce ſon empire ſur des

» Citoyens dignes de l'esclavage . .
» Mais si la crainte des opprobres
» est suffisante pour échauffer &
» ranimer les cœurs pusillanimes,
» pour endurcir celui des femmes
» mêmes, quels aiguillons, chers
» Citoyens, trouvez vous plus
» pressans, & plus capables d'assû-
» rer à la fois la liberté de Ro-
» me & votre vengeance ? Un vrai
» Romain connoît-il d'autre lien
» que celui de sa parole? La pro-
» bité qui s'engage tient toujours
» sa promesse, la mort seule peut
» l'en affranchir. Laissons les ser-
» mens aux lâches, aux perfides,
» à la vieillesse, & aux ames que
» la honte ou la misere ont avilies.
» Que les courages douteux jurent
» de faire mal : ils rempliront
» peut-être leur engagement . . .
» Mais nous que l'honneur guide,
» nous dont la gloire & le salut
» de la patrie arme aujourd'hui
» le bras, souillerons nous tout ce
» qu'une telle entreprise a de no-
» ble, en nous assûrant les uns des

» autres par le honteux lien des
» fermens ? »

Dans la Tragédie de M. de Voltaire (*Acte II, Scene IV.*) C'est tout le contraire ; Brutus & les autres conjurés s'engagent par des fermens solemnels. Brutus commence :

Jurez donc avec moi, jurez sur cette
épée,
Par le sang de Caton, par celui de
Pompée,
Par les mânes sacrés de tous ces vrais
Romains,
Qui dans les champs d'Afrique ont fini
leurs destins :
Jurez par tous les Dieux vengeurs de la
Patrie,
Que César sous vos coups va terminer
sa vie. . . .

Et plus bas il fait ce serment devant la Statue de Pompée :

Nous le jurons par vous, Heros dont
les images
A ce pressant devoir excitent nos courages.
Nous promettons, Pompée, à tes sacrés genoux

De faire tout pour Rome, & jamais
rien pour nous.
D'être unis pour l'Etat, qui dans nous
se rassemble,
De vivre, de combattre, & de mourir
ensemble.

(*Acte III. Scene V.*) Les endroits où Shakespeare fait paroître plus de génie & d'éloquence, sont ceux où Brutus & Antoine haranguent le peuple Romain après la mort de Cesar. Brutus met d'abord la multitude dans son parti, mais Antoine la fait changer, & lui inspire des desirs de vengeance. Voici quelques traits du discours de Brutus :

» Si quelque partisan de Cesar » demande pourquoi Brutus a tué » ce grand homme, puisqu'il étoit » son ami, voilà ma réponse : » c'est que Rome m'étoit encore » plus chere que Cesar.¦ Eussiez » vous mieux aimé, chers Citoyens, » voir vivre Cesar & mourir es- » claves, que de voir mourir Ce- » sar & vivre libres ?.... J'aimois

» Cesar, je le pleure; il étoit heu-
» reux, je m'en réjouissois; il étoit
» vaillant, je l'honorois; mais il
» étoit ambitieux, je l'ai tué! Je
» donne des pleurs à l'amitié, j'ap-
» plaudissois à sa fortune, je res-
» pectois sa valeur, j'ai puni son
» ambition. Est-il ici quelque ame
» assez basse pour regretter l'escla-
» vage? Si quelqu'un pense ainsi,
» qu'il se montre: c'est lui que j'ai
» offensé. »

Cassius parle à peu près de même chez M. de Voltaire. (*Acte III. Scene VII.*

J'ai tué mon ami pour le salut de Rome.
Il vous asservit tous, son sang est répandu.
Est-il quelqu'un de vous de si peu de vertu,
D'un esprit si rampant, d'un si foible courage
Qu'il puisse regretter Cesar & l'esclavage?
Quel est ce vil Romain qui veut avoir un Roi;
S'il en est un, qu'il parle, & qu'il se plaigne à moi.

Juillet 1746.

(Act. III. Sce. VI. de Shakespeare.) Antoine montrant le cadavre de Cesar, dit au peuple : « Regardez, c'est ici que Cassius enfonça son poignard ! C'est ici que Casca plongea le sien ! C'est-là que Brutus a frappé ! C'est jusqu'ici qu'a rejailli le sang ; comme pour s'assûrer qu'il étoit répandu par la main de Brutus ! Par la main de ce même Brutus, si cheri de Cesar ! Ce coup affreux lui fut le plus cruel : Cesar y succomba. L'ingratitude, plus meurtriere encore aux yeux de ce Heros, que les poignards des conjurés, pénétra, perça ce grand cœur, & l'envoya tomber aux pieds de la Statue de Pompée.... La tête enveloppée de son manteau, Cesar ne vit plus rien après avoir vû Brutus armé contre lui. La trace de son sang peut encore peindre à vos yeux & sa marche & sa chûte....... Quelle chûte, grands Dieux ! Quel spectacle, mes amis ! Le

Juillet 1746.

» même coup nous a tous fait tom-
» ber. La seule trahison porte jus-
» qu'aux Cieux sa tête sanguinai-
» re . . . . Quoi vous pleurez
» maintenant, & la pitié pénétre
» enfin dans vos ames? Ne cachez
» point vos larmes, elles font hon-
» neur à l'humanité! &c. »

M. de Voltaire (Acte III. Scene VIII.) fait parler ainsi le même Antoine :

Du plus grand des Romains voilà ce qui vous reste.
Voilà ce Dieu vengeur idolatré par vous;
Que ses assassins même adoroient à genoux,
Qui toujours votre appui, dans la paix, dans la guerre,
Une heure auparavant faisoit trembler la terre;
Qui devoit enchaîner Babilone à son Char.
Amis, en cet état connoissez vous Cesar?
Vous les voyez, Romains, vous touchez ces blessures;
Ce sang qu'ont, sous vos yeux, versé des mains parjures.

Juillet 1746.

Là, Cimber l'a frappé, là ſur le grand Ceſar
Caſſius & Decime enfonçoient leur poignard.
Là Brutus éperdu, Brutus l'ame égarée,
A fouillé dans ſes flancs ſa main dénaturée.
Ceſar le regardant d'un œil tranquile & doux
Lui pardonnoit encore en tombant ſous ſes coups!
Il l'appelloit ſon fils; & ce nom cher & tendre,
Eſt le ſeul qu'en mourant Ceſar ait fait entendre.
O mon fils! diſoit-il.

Le Lecteur judicieux & délicat pourra comparer ces deux morceaux d'éloquence, & commencera peut-être à eſtimer Shakeſpeare en le voyant ſi noblement imité par l'Auteur de la Henriade. Diſons encore un mot de la troiſiéme Tragédie Angloiſe que nous donne M. de la Place dans ſon Recueil.

III. C'eſt l'Hiſtoire de Cleopatre, de ſes intrigues avec Antoine, de la victoire remportée ſur

l'un & sur l'autre par Octave Cesar ; cette Piéce est encore plus ambulante que les deux autres; la Scene change de lieu presque à chaque instant ; le ton familier y regne trop, & les principaux personnages ont l'air un peu *Bourguemestre* ; M. de la Place l'avoue lui-même ; cependant nous remarquons d'assez grands traits dans le caractere de Cleopatre & dans celui d'Antoine ; nous ne citerons que le morceau suivant :

(*Acte IV. Scene XVII.*) Antoine croyant que Cleopatre s'est donné la mort, après la victoire d'Octave, presse *Eros*, un de ses esclaves, de lui ôter aussi la vie :

Approche cher ami
Tu vois jusqu'à quel point ton maître est avili !
C'est Antoine, jadis idole de la terre,
Dont la voix enfantoit & la paix & la guerre,
Dont la vaste puissance a fait gemir les Mers,
Dont le glaive en trois parts divisa l'Univers :

Ce Coloſſe abattu, dégradé juſqu'à l'ame,
N'oſe même imiter l'exemple d'une femme;
Et comme elle, aujourd'hui, ne peut dire au vainqueur,
Je te crains peu, moi ſeule ai pû vaincre mon cœur...
Antoine eſt-il moins grand, moins homme qu'une Reine!
Tu fus eſclave, Eros, & j'ai briſé ta chaîne:
Mais tu ſçais à quel prix tu promis, tu juras
De garder à ton maître, & ton cœur, & ton bras;
Les tems ſont arrivés, Eros, tiens ta promeſſe,
L'état où tu me vois, le peril qui me preſſe,
Ton intérêt, mes vœux, l'injuſtice du ſort,
Ma gloire, ton devoir, tout demande ma mort,
Et je l'attens de toi. &c.

Il faut lire tout le reſte de cette Scene, qui eſt pleine de force & bien verſifiée.

Nous ne dirons rien des autres piéces de Shakeſpeare dont on trouve les analyſes à la fin de ce

volume. Elles ſont au nombre de douze, toutes Hiſtoriques & dans le goût de l'Auteur. On a par ces Sommaires une idée très-ſuffiſante des principaux événemens qu'elles contiennent. M. de la Place a eu beſoin de beaucoup de patience pour fondre dans des analyſes auſſi exactes des compoſitions qui paroiſſent très-compliquées, très-éloignées de nos mœurs, & la plupart très-étendues. Ce n'eſt encore que la moindre partie de ſon travail; les piéces traduites preſque en entier ont dû lui couter infiniment davantage; c'eſt ce qui augmente le mérite de ſon entrepriſe : mais le ſuccès qui l'accompagne doit l'animer à nous donner toute la ſuite du *Théatre Anglois*; afin que nous puiſſions comparer les autres dramatiques de cette Nation avec *Shakeſpeare*, qui en eſt le chef & le modele.

ARTICLE LXXIII.

BIBLIOTHEQUE Françoise, ou *Histoire de la Littérature Françoise, par M. l'Abbé Goujet, Chanoine de S. Jacques de l'Hôpital. Tome IX.*

LEs vieux Poëtes François qui dattent depuis 3, 4 & 500 ans font la matiére du tome dont nous allons rendre compte. Plus M. l'Abbé Goujet a dû trouver ce travail ingrat, plus le Public lui doit une juste reconnoissance. Il n'y a qu'un grand amour pour notre Littérature Françoise qui ait pû lui faire soutenir la lecture de tant de milliers de mauvais Vers, pour en extraire une douzaine de bons. C'est un trait de satyre mal placé, quand on a dit, qu'*il tiroit de vieux Auteurs de l'oubli pour les y replonger*. Nous dirons avec plus de justice qu'après avoir été si long-tems ensevelis, il les ressus-

cite pour leur redonner une vie peut-être plus glorieuſe que la premiére. Je ne ſçais ſi ces anciens Auteurs, ſelon le privilege des Poëtes, s'étoient flattés de l'immortalité, ils ne la méritoient pas, mais ils avoient droit à une eſpece de réſurrection, pour avoir allumé les premiéres étincelles de notre Poëſie, & l'on en trouvera pluſieurs ſur ſa route à qui il n'a manqué pour briller ſur le Parnaſſe, que d'être venus quelques ſiécles un peu plus tard.

M. l'Abbé Goujet parle des Ouvrages de tous ceux que l'impreſſion a rendus publics, il repréſente le caractére de ces Auteurs, peint leur eſprit, indique leurs Poëſies, en porte ſon jugement, en fait la critique, & en cite des morceaux, toujours aſſaiſonnés de quelques traits d'Hiſtoire ou de Littérature, qui dédommagent du mauvais goût de la plûpart de ces piéces.

Helinand eſt le premier Poëte

François dont notre Bibliothécaire faſſe mention. Il vécut dans le 12 & mourut dans le treiziéme ſiécle, pluſieurs Auteurs ont fait un grand éloge de ſes Œuvres Poëtiques, il nous a laiſſé un Poëme *ſur la mort*, l'on y trouvoit il y a 500 ans de grandes beautés, on n'y entend aujourd'hui preſque rien, on n'y voit que des rimes mal couſues, & des moralités triviales. *Loyſel*, fameux Avocat au Parlement de Paris, le tira de la pouſſiére de quelque Bibliothéque & le fit imprimer en 1595 ſur un mauvais Manuſcrit où les mots & les vers ſont eſtropiés; c'eſt apparemment par droit d'Editeur que Loyſel en trouve la verſification ſi belle & la rime ſi riche. Nous apprenons ici qu'*Helinand* ſe fit Religieux à *Froimond* ſur la fin de ſes jours, & que l'Ordre de Citeaux l'a placé parmi ſes Saints; on lui reproche d'avoir été un peu trop ſatyrique, & d'avoir attaqué ce qu'il y avoit de plus reſpectable ſous la Pourpre

& sous la Thiare même. Il n'est point inventeur des rêveries qu'on fit courir sur la Necromance de *Virgile*, comme *Naudé* l'avoit cru, il n'avoit fait que les copier d'un autre Auteur.

La Poësie s'annoblit un peu sous le régne de S. *Louis*, les grands Seigneurs y prirent goût, Charles d'Anjou, frere du Roi; Henri Duc de Brabant; Raoul Comte de Soissons; Thibault Comte de Champagne & Roi de Navarre la cultiverent & se plurent à rimer. Le Comte Thibault fut le plus célébre de tous, ses chansons furent extrêmement goutées & applaudies de ses contemporains. L'Italie eût sur cela les mêmes sentimens que la France. M. de la *Ravalliere* nous a donné une fort belle édition des Poësies de ce Prince, & nous en avons rendu compte dans *nos Mémoires*. On convient qu'il pense naturellement & qu'il s'exprime toujours avec une naïveté qui plaît; *il mériteroit une*

estime sans réserve, dit M. de la Ravalliere, si ses images n'étoient quelquefois trop découvertes, & nous ajouterons encore, si ses Poësies respiroient un peu moins les plaintes, les reproches, les larmes & les soupirs.

Après le Comte Thibault, on nous parle d'un vieux Romancier qui mérite mieux ce nom que celui d'Historien. C'est *Philippe Mousque*, auteur d'une espéce de Roman qu'il composa en vers sur l'Histoire de France, les curieux le conservent tout entier manuscrit dans plusieurs Bibliothéques, mais personne ne le lit. On en trouve une partie que M. *du Cange* a fait imprimer à la fin de l'Histoire de *Ville-Hardouin.* Ce Roman, dit M. l'Abbé Goujet, est rempli de faits qui peuvent éclaircir l'Histoire de France, il est encore plus rempli de fables; c'est dommage qu'il faille lire tant d'avantures Romanesques pour trouver un mot de vérité. Ce Poëte,

te, Chanoine & Chancelier de l'Eglise de Tournay, fut si aimé de *Philippe le Hardi*, que ce Prince le fit Evêque de Tournay, & lui accorda le privilege de faire battre de la monnoye d'or & d'argent. C'est la premiére & la derniére fois que l'on ait battu monnoye sur le Parnasse.

Tous ces Poëmes furent effacés par le *Roman de la Rose*, c'est le meilleur de tous les Ouvrages de Poësie qui ont été faits avant *François I.* Il fut commencé par *Guillaume de Lorris*, il est triste que cet Auteur n'ait fait usage de ses talens, que pour écrire sur des sujets de galanterie, de satyre & de morale dangereuse. On nous dit que *Lorris* avoit une grande partie des qualités qui forment le Poëte, l'esprit agréable, l'imagination vive, beaucoup d'invention & de fécondité, cela peut être; mais il n'avoit nulle élévation, nulle noblesse d'idées, nulle beauté de fictions. Ces divinités

bien faiſantes, *amour*, *bel-accueil*, *pitié*, *franchiſe*; ces divinités malignes, *faux-ſemblant*, *danger*, *male-bouche*, *jalouſie*, ne paroiſſent rien moins que vivantes & animées. *Jupiter*, *Mars & Junon*, *Flore & les Zephirs* forment bien d'autres images. L'Auteur étoit fort jeune quand il fit ce Roman.

Droit au vingtiéme an de mon âge.
Je fis le Roman de la Roſe,
Où l'art d'amours eſt toute encloſe.

Cette paſſion n'y eſt que trop bien repréſentée, & réduite en art de la maniére la plus naturelle & la plus ſéduiſante.

Cependant les femmes y ſont peintes avec les couleurs les moins aimables, Elles ſont toutes au tribunal de *Lorris* inégales, bizarres, injuſtes, perfides, & rien ne lui échappe de ce qui peut inſpirer de l'averſion & du mépris pour elles. Il n'eſt pas moins mordant que licentieux; il ſeme la ſatyre ſur toute ſa route, il paſſe en

revue toutes les conditions ; les Princes & les Prêtres, les Religieux & les Magiſtrats y ſont maltraités en cent endroits. On cria, on murmura contre l'Auteur ; les Prédicateurs l'anathématiſerent dans les Chaires, les Avocats dans leurs Plaidoyers, les Docteurs dans leurs Ecrits. Le célébre *Gerſon* ſe mit ſur les rangs, s'arma de ſes plus forts arguments, & fit des Diſſertations que perſonne ne lut. Les Dames firent encore plus de bruit ; mais plus on attaqua le *Roman de la Roſe*, plus il prit faveur. Il trouva même des Apologiſtes qui le préconiſerent. *Jean de Montreuil*, Prevôt de l'Egliſe Collégiale de Lille, ſe facha ſérieuſement contre ceux qui le blamoient. *Jean Molinet* le moraliſa, & en fit un Livre tout myſtique ; à l'entendre, c'étoit un Ouvrage incomparable, un tiſſu d'allégories qui cachoient de grands myſtéres & des vérités que tout le monde n'entendoit pas. Les Chy-

miſtes y trouvoient le grand œuvre, les Caſuiſtes une morale divine, les Spéculatifs un *Roſier de béatifique viſion*, un *emblême de grace & de ſageſſe*. Jamais *Figuriſtes* ne donnerent dans de plus pitoyables illuſions. C'étoit prêter à l'Auteur des intentions qu'il n'eut jamais. Il prétendit faire un Ouvrage de galanterie, & lorſqu'il employe les mots de Verger, de Jardin, de Roſier, & de Roſe, il ſe ſert de termes honnêtes pour maſquer des peintures qui ne le ſont pas.

Jean de Meun fut le continuateur du Roman de la Roſe, quelques-uns ont prétendu qu'il fut Docteur en Théologie & Dominiquain; il ne fut ni l'un ni l'autre. L'hiſtoire de ſon legs, de ſa ſépulture, du coffre fort qu'on croyoit rempli d'or, & où l'on ne trouva que des ardoiſes, eſt un conte fait à plaiſir. Rien ne reſſemble moins à un Religieux que *de Meun*, ſon eſprit eſt de la trem-

pe de celui de *Lorris*, mais il porte encore le ton de l'indécence plus loin, il ne rougit de rien, & ne garde nulle bienséance dans ses expressions. Il est encore plus injuste à l'égard des femmes que le premier Auteur du Roman, il ose dire :

Prudes femmes par Saint Denis,
Autant en est que de Phenix.

C'étoit la mode en ce tems-là pour attraper la rime de jurer par quelque Saint. Nos modernes ont cru que cette rime étoit du bel air, & l'ont ramenée plus licentieusement, qu'élégamment dans leurs Poësies.

On vit sous le régne de *Philippe le Bel*, trois Poëtes qui se mêlerent de rimer, mais dont la Muse ne fit pas grand bruit. A peine les noms de *Jacquement Grelée*, *de Pierre Gentien*, *& de Guillaume Déguilleville* sont-ils parvenus jusqu'à nous? *Grelée* est l'Auteur du *Roman du nouveau Re-*

nard, c'eſt un ſatyrique inſultant, qui ne ſçait que mordre, qui reprend mal les vices, & peint encore plus mal les vicieux. *Gentien* eſt d'un tout autre caractére, les Dames ſont ſes héroïnes, & il chante cinquante Amazones dont il vouloit immortaliſer le courage & la beauté; ſon Poëme n'eſt pas une époque qui les ait fort illuſtrées.

Nous avons de *Déguilleville* Religieux de Chaalis, trois ſonges en Vers, le premier eſt intitulé : *Le Pélerinage de la vie humaine*; le ſecond : *Le Pélerinage de l'Ame ſéparée du corps*; & le troiſiéme : *Le Pélerinage de J. C.* Ce ſont trois Poëmes moraux & allégoriques. M. l'Abbé Goujet ſe moque un peu des viſions, des fables, des dialogues, des étimologies, des colloques & des oraiſons de notre Poëte *Pélerin*. Son équipage eſt digne de curioſité, *c'eſt grace de Dieu* qui lui met un caſque en tête, lui donne l'*écharpe* & le *bourdon*, la

cuiraße, le *bouclier* & toute l'armure d'un Cavalier. Les jeux de mots qu'il fait ſur le nom de *Venus* ſont d'un goût tout à fait ſingulier.

De vener Venus elle a nom,
Qui point ne fault à venoiſon,
C'eſt la mauvaiſe venereſſe
Qui jamais de vener ne ceſſe.

Tout eſt allégorique dans ce Poëme, la nature y contraſte avec la Grace, les Sacremens avec les paſſions, *Ariſtote* & la *Sapience* ont auſſi leur dialogue. Enfin une lumiére éclatante éveille le Pélerin, & le ſonge s'évanouit; il paroît que ce n'eſt pas ſur le Parnaſſe que notre Poëte avoit rêvé. Il étoit Religieux, il enfanta ces Vers dans le Monaſtere, d'où jamais ils n'auroient dû ſortir.

Les deux autres Poëmes ſont dans le même goût. Le premier eſt le ſeul qui ait été mis en Proſe. Le Traducteur dit qu'il ne ſe nomme point, *pour évader vaine gloire*;

il falloit que ſa modeſtie fut bien aiſée à effaroucher. Notre Bibliothécaire marque les différentes éditions de ces trois *pélerinages* avec une exactitude & une ſagacité à qui rien n'échappe.

Il place enſuite ſelon leur rang chronologique, quelques Rimeurs de ce tems-là, qui faute de goût & d'eſſor ne rimerent que de mauvaiſe Proſe. Le détail de leurs Poëſies nous meneroit trop loin, remarquons-en la façon, & ne la payons pas plus qu'elle ne vaut. *Jean Dupin* eſt à peu près de la force de ſon confrere, *Déguilleville* ; il naquit dans le Bourbonnois & vécut ſous cinq de nos Rois, ces dates ſe tirent de ſon Poëme, il eſt intitulé : *Le Champ vertueux de Bonne Vie*. Tout y eſt ſemé de ronces & d'épines. *La Croix-du-Maine* lui prodigue les plus grands éloges ; *Jean Dupin* parle de lui plus modeſtement dans ſon *Champ vertueux*. C'eſt ainſi qu'il s'exprime :

Se j'ai point dit ici folie ,
Nul ne me doit en mal reprendre ,
Car je ne sçais mot de Clergie . ;

Et plus bas :

Ne sçai Latin , ne Ebrieux.

Il attaque le vice par tout où il se trouve , & il croit le voir par tout , les Cardinaux , les Evêques , les Chanoines , les *Moines noirs* & les *Moines blancs* , sont également l'objet de sa censure , mais il satirise sans esprit , plaisante de mauvaise grace , & enlaidit la médisance. Il parle toujours des grands , & ne dit rien que de bas. C'est une forêt de mots rangés de travers pour trouver la rime au bout de quelques syllabes. Il a le talent de ramper , & de ramper avec art.

L'Auteur du *Respit de la mort* , n'est point *Jean le Fevre Dijonnois* , Chanoine de Langres , & Sécrétaire du Cardinal de *Givry* , comme le marque la *Bibliothéque des Ecrivains de Bourgogne.* C'est

un autre *Jean le Fevre*, Avocat en la Cour de Parlement, & Rapporteur Referendaire en la Chancellerie de France, il vivoit sous Charles V. Protecteur des Beaux Arts. Il étoit déja vieux, quand il composa son Poëme sur le *respit de la mort*, il en parle plus en Philosophe, qu'en Chrétien, il convient avec son Médecin qu'il faut mourir, mais il en revient toujours à demander du *respit*, il n'ose recourir à la Médecine, de peur qu'elle n'abrege ses jours.

Car se je crois Physiciens
Et me submets à leurs liens,
Ils me feront boire thisaine
A grant peine vivrai quinzaine.
Quant plus ne leur pourrai bailler
A donc ils me feront bailler
Aulcun sumptueux Lectüaire
Qui nul bien ne me pourra faire ;
Ils sont mortels comme nous sommes ;
Pour ce ne vault leur sens deux pommes,
Si n'y doibt-on avoir fiance.

Il conclut comme il avoit commencé, & demande toujours du

respit. Ce petit Ouvrage fut imprimé en 1553, en caractéres Gothiques. L'Editeur en a un peu rajeuni le langage, mais il n'en a pas rendu la Poësie moins ennuyeuse.

Le Poëte qui suit est d'une grande & illustre Maison, mais il s'en faut bien que sa Poësie soit aussi noble. C'est *Gaston de Foix*, surnommé *Phœbus*, il se distingua par sa bravoure, & il fut un des Princes les mieux faits de son tems, il aimoit passionnément la Musique, & la Chasse encore plus. Il fit un Traité qui a pour titre: *Phœbus des deduis de la chasse des bêtes sauvages & des oyseaux de proye*, c'est un amas de dits & de contredits, semés d'histoires mystérieuses, d'allusions enveloppées & d'énigmes, que l'Œdipe le plus ingénieux ne pourroit déchiffrer; il y cite l'Ecriture Sainte, les Philosophes Payens, les Peres de l'Eglise, Hyppocrate & Galien, Ciceron & Seneque: les Théologiens Scholastiques sont aussi de la par-

tie, & le résultat de toute cette érudition, est de conclure qu'on doit chérir également les chiens de chasse & les oyseaux de proye. Il porta le nom de *Phœbus* à cause de sa beauté, il ne le méritoit pas moins pour la confusion & pour l'obscurité de son stile.

Tous les Sçavans connoissent *Froissard* comme un Historien dont les Ouvrages sont utiles pour l'intelligence des affaires de son tems. Les Anglois depuis quelques années ont paru fort curieux des éditions de son Histoire, & les ont enlevées de France pour les porter en Angleterre. Il n'est pas si recherché pour ses productions Poëtiques; il seroit trop long de les faire connoître toutes; c'est lui qui mit les *Ballades en vogue* : le *Paradis d'amour*, le *Temple d'honneur*, la *fleur de la Marguerite*, & quelques autres piéces sont connues des curieux : on ne trouve dans ses Vers nulle invention pour les sujets, & nulle imagination

dans les ornemens, ce ſont par tout des idées trop communes, & toujours rendues par les mêmes tours. Le genre de Poëſie où il réuſſit un peu mieux, c'eſt celui des *Paſtorales* : comme il avoit l'eſprit agréable, il fait paſſer cette gayeté legere dans le cœur de ſes Bergers & de ſes Bergeres, & une joye vive accompagne toujours leurs ris, leurs jeux, & leurs plaiſirs champêtres. M. l'Abbé Goujet s'eſt fort étendu ſur les particularités de la vie de *Froiſſard*. On y trouve du perſonnel & du moral, où l'on voit qu'il fut un grand voyageur, un homme de bonne chere, & de grande dépenſe. On n'apprend rien dans ſon *horloge amoureuſe*, que le nom de quelques piéces d'horlogerie qui étoient alors uſitées, & qui ne le ſont plus aujourd'hui.

Le Poëme de *Jean de Venette, ſur les trois Maries de l'Evangile*, eſt un chef-d'œuvre de mauvais goût, où le burleſque & le fabu-

leux régnent d'un bout à l'autre. Il confond les usages, il dégrade l'Histoire, il avilit les personnages, sans en excepter même les plus saints & les plus respectables. Tout y est plat & insipide, & nous ne croyons pas que dans ce Poëme de 40 mille Vers, il y en ait une douzaine qui soit passable.

Les exclamations qui lui échappent sur le vin des nôces de Cana, & sur la joye dont il est saisi, quand il voit finir la Messe, ne nous donnent pas, dit M. l'Abbé Goujet, une grande idée de sa dévotion & de sa sobriété; mais les Poëtes, ajoute-t-il, ont le privilege de n'être pas toujours entendus à la rigueur, & de pouvoir dire impunément d'eux-mêmes du bien ou du mal, sans tirer à conséquence.

Nous serons plus courts sur la division des Poëtes suivans. *Allain Chartier* est un des plus forts; il fut le plus laid homme, & un des plus beaux esprits de son sié-

cle. On veut qu'il ait donné de nouvelles graces à notre Langue, ſes Poëſies n'en ſont pas plus gracieuſes. Celles qui lui ont fait le plus d'honneur, ſont, *le Livre des quatre Dames, & le Breviaire des Nobles. Le débat du gras & du maigre*, eſt une miſérable alluſion à la figure de deux Chevaliers qui y parlent; *le débat du réveil matin*, un dialogue ennuyeux entre deux amans qui ſoupirent pour une Iris imaginaire.

L'Auteur anonime *de la Fontaine périlleuſe*, nous en fait une froide deſcription, les buveurs de ſon eau y paroiſſent ſous une triſte figure; *maigres, chetifs, éplourés, pâles & decouloures, maudits & excommuniés.* On voit autour de cette Fontaine les images d'*Hélene*, de *Penelope*, &c. *Cupidon* eſt dans le lieu le plus éminent.

Sur ſon Trône peint à fleurettes
Un arc tenant, & deux ſagettes.

Croiroit-on que ſous de pareils

emblêmes, le Poëte eut caché les ſecrets de la Philoſophie Hermetiqué ? C'eſt cependant ce que prétend M. l'*Abbé Lenglet du Frenoy*, mais comme il nous avertit que ſon Livre contiendra beaucoup de choſes fauſſes, on peut ſur cet article s'en rapporter à lui.

Ce fut environ vers ce tems là que parut *Martin Franc*, c'eſt le fameux Auteur du *Champion des Dames*. Offenſé du mal que l'on dit des femmes dans le Roman de la Roſe, il entreprit de les venger; c'étoit, dit M. l'*Abbé Maſſieu*, un bon Eccléſiaſtique, qui ne connoiſſant pas trop les vrayes bienſéances du monde, arbora l'étendart d'une fauſſe politeſſe, & voulant venger les Dames, en dit beaucoup plus de mal que de bien. Il introduit dans ſon Poëme un homme ſauvage, mortel ennemi des femmes, lui met dans la bouche tout ce qu'on peut leur objecter de plus outrageant, & ſe charge d'y répondre : les Phrinés,

les Laïs, les Cleopatres, les Messalines ornent le plaidoyer de l'adversaire des femmes.

A cette Liste des méchantes femmes, le Champion des Dames oppose une foule d'Héroïnes, & pour comble de sa victoire, une Liste des méchans hommes, qui ne prouve que trop bien, dit M. l'Abbé Goujet, qu'en fait de scélératesse, les femmes n'y entendent rien au prix des hommes. Il y a beaucoup d'Episodes dans ce Poëme, l'Auteur ne manquoit pas de talent pour conter, & il attrape assez bien le caractére naïf que demande ce genre d'écrire; le choix de ses personnages est de mauvais goût; c'est *male-bouche*, *bouche-d'or*, *franc-vouloir*, *sens-abesti*, *conseil-l'étourdi*; on est tout étonné, on ne sçait de quelle couleur est tout ce monde là? Ces Acteurs glacent par leur froideur, & choquent par leur singularité. *Martin Franc* a fait encore un autre Poëme, intitulé l'*Etrif*, c'est-

à-dire, *le débat de fortune & de vertu*, où il fait voir l'antipathie de ces deux Déeſſes, & combien il eſt difficile de les concilier.

Le tableau que nous préſentent les Poëſies de *Charles Duc d'Orleans*, eſt tout autrement gracieux & intéreſſant. Il étoit petit-fils de Charles V. pere de Louis XII. & oncle de François I. Ce n'eſt pas ſeulement par ſon nom que ce Prince illuſtra le Parnaſſe François, ſes Vers ſe ſentent de ſa nobleſſe & de ſa haute naiſſance, on y trouve un tour aiſé & naturel, que les Ecrivains de profeſſion ont peine à attraper, une gayeté vive & aimable, qui ne quitte le ton ſérieux de la raiſon, que pour lui prêter les graces d'une imagination douce & amuſante; il a le même tour d'eſprit que *le Comte Thibault, Roi de Navarre*, il eſt auſſi tendre que lui, mais plus modeſte & plus retenu; auſſi galant, mais moins paſſionné; il penſe auſſi finement, mais il s'ex-

prime plus ſagement. Tous les ſujets qu'il chante ſont de pur agrément, où l'eſprit fait tous les frais, & où le cœur, dit-on, a peu de part; ſes idées ſont toujours nobles, tracées avec politeſſe, & exprimées avec candeur & naïveté; le Manuſcrit de ſes Poëſies eſt dans la Bibliothéque du Roi. M. l'*Abbé Sallier* nous en a donné quelques morceaux dans les *Mémoires* de l'Académie des Inſcriptions & belles Lettres. Il falloit que *Deſpreaux* n'eut pas lû les Poëſies de ce Prince, c'eſt à lui plutôt qu'à *Villon* qu'il eut donné l'honneur :

D'avoir ſçu le premier dans ces ſiécles groſſiers,
Débrouiller l'art confus de nos vieux Romanciers.

M. l'Abbé Goujet nous donne une notice de toutes les Ballades, Chanſons, Rondeaux, & autres piéces qu'il a trouvées dans le Manuſcrit du Cabinet de M. *de Bombarde*; nous ne craignons point de

surcharger cet Extrait, en mettant ici quelques Vers de ce Prince, ils feront juger de son goût & de sa versification. C'est une fiction purement poëtique, où *la jeunesse* introduit le Prince dans le Temple des plaisirs, elle le présente *à la beauté*, il la regarde, son cœur est blessé, il recourt à la réfléxion, il n'étoit plus tems.

Je commençay mes yeux fort à tancer
Et envoyay vers mon cœur un penser
En lui priant qu'il jettast hors ce dard.
Helas ! helas ! j'y envoyay trop tard
Car quant penser arriva vers mon cœur
Il le trouva ja pâmé de douceur.

Il ne faut pas oublier l'observation de M. l'Abbé Goujet, il revendique *au Duc Charles d'Orleans*, une fiction dont *Octavien de S. Gelais* s'est approprié la premiére partie, *&* *Blaise d'Auriol* a pillé la seconde, il ne faut que confronter la piéce, pour découvrir le plagiat. *Blaise d'Auriol* a poussé ses pirateries poëtiques encore plus loin, il a copié neuf pié-

ces entiéres du *Duc d'Orleans*, & imité si servilement quelques autres, qu'il ne faut que des yeux pour y reconnoître la source où elles ont été puisées. Combien de beaux esprits se sont appropriés dans tous les tems les dépouilles d'autrui ? Le Théatre Anglois fourmille de ces Auteurs plagiaires qui se sont fait une telle habitude de dérober l'esprit de *Corneille & de Moliere*, qu'ils appellent leur bien, ce qui n'est que leur butin. Quand on sçait si bien mettre les Auteurs à contribution, il faudroit sçavoir du moins les remercier en passant.

Nous placerons donc aujourd'hui *le Prince Charles d'Orleans* dans le rang de supériorité poëtique qui lui convient ; Apollon doit être jaloux de cette conquête, & *Villon* se tenir fort honoré de céder le pas à ce Prince, dont le stile est plus élégant & plus délicat que le sien.

Ce n'est pas que *Villon*, comme dit *Marot*, n'eût *un gentil enten-*

dement, un génie heureux pour la Poëſie badine & enjouée, mais ce badinage eſt ſouvent gâté par des bouffonneries trop libres, & qui ſe ſentent un peu trop des lieux qu'il fréquentoit. La nature le fit pauvre, l'inclination libertin, & la pauvreté frippon. Il manqua d'être la victime de ce dangereux métier, il fut condamné à être pendu, ſon eſprit le tira d'affaire. Il s'eſt repenti plus d'une fois d'avoir ſi mal employé ſon tems. Il faut l'entendre lui-même déplorer ſes déſordres, il le fait avec un ſérieux le plus comique du monde.

Hé ! Dieu ſi j'euſſe eſtudié
Au tems de ma jeuneſſe folle,
Et à bonnes mœurs dédié,
J'euſſe maiſon & couche molle.
Mais quoi ? Je fuyoye l'eſcolle
Comme fait le mauvais enfant ;
En écrivant cette parolle
A peu que le cœur ne me fend.

Il s'eſt fait pluſieurs éditions de ſes Ouvrages, ils contiennent *ſes deux Teſtaments*, ſon *jargon*, & ſes

repues franches. C'eſt l'art de corriger la mauvaiſe fortune, & de faire grand'chere ſans mettre la main à la bourſe. Nous avons encore de lui deux Scenes comiques, elles ſont pleines de traits fort plaiſans. C'eſt dommage qu'il n'y ait pas plûs de dignité dans les ſujets que *Villon* traite. Il eſt toujours monté ſur le ton burleſque, mais ſa verſification eſt naturelle, ſa rime riche, ſon ſtile fin, il ne lui manquoit qu'un peu de ſéjour en la Cour des Rois & des Princes, ou, dit *Marot*, *les jugemens s'amandent, & les langages ſe poliſſent.*

Les Poëtes qui ſuccederent à *Villon* n'étoient pas de ſa force, ils furent en grand nombre, mais peu connus, & la plûpart encore moins lûs. Les plus renommés dont il eſt parlé dans ce neuviéme volume ſont, *Jean Regnier*, Seigneur de Guerchy, & Bailly d'Auxerre, Poëte infortuné qui languit longtems dans les priſons de Beauvais.

Il a chanté ſes chagrins & ſes malheurs d'une maniére aſſez naturelle. *Olivier de la Marche*, & *Pierre Michault*, étoient tous deux attachés au ſervice des Ducs de Bourgogne.

Le premier eſt plus connu par ſes *Mémoires* en Proſe, que par ſes Poëſies. Tout ce qu'on en lit d'imprimé, c'eſt *ſon parement & triomphe des Dames d'honneur.* Et ſon *Chevalier délibéré*; deux eſpéces de Poëmes où il y a beaucoup de morale, peu de goût, beaucoup de fables, & nulle critique.

Pierre Michault eſt à peu près de même trempe, il écrivit ſur le même ton, & il avoit quelque talent pour la Poëſie, il en fit un bon uſage. Elevé dans les intrigues des Cours & dans le manege des Grands, il voulut en inſtruire ceux qu'il ſervoit, & dans la ſuite les perſonnes que la grandeur éleveroit au deſſus des autres; c'eſt le deſſein *de ſon Doctrinal de Cour:* Allégorie mêlée de Vers & de Proſe;

Prose; il a voulu peindre les vices de son tems, mais ses peintures sont foibles, & ses portraits des hommes vertueux, sans ame & sans vigueur.

Nous finirons cet Extrait par quelques traits de deux Poëtes d'un goût singulier. Le premier est *Georges Châtelain*, homme de condition & grand voyageur : il mit en Vers *les choses merveilleuses arrivées de son tems.* Tels sont le supplice de la *Pucelle d'Orleans* brulée à Rouen; la fortune de *Jacques Cœur*; l'élévation d'*Amedée, Duc de Savoye* au souverain Pontificat; la fin tragique du *Duc de Glocestre* étouffé dans une cuve de vin, & plusieurs autres avantures semblables. Il fit encore un Poëme qui peint bien le caractére de l'Auteur, il est intitulé : *Les Epitaphes d'Hector & d'Achilles* ou *Procès debattu entre iceux Chevaliers, present Alexandre le Grand.*

Chastelain a force de lire l'Iliade, avoit pris *Hector* en amitié, il

ne pouvoit digérer qu'il eut été tué par *Achille*, ni la façon indigne dont le vainqueur avoit outragé le corps du vaincu. Les deux Chevaliers plaident leur cauſe devant *Alexandre*. Je ne me portai à tant d'excés, dit Achille à Hector, *que parce que vous aviez occis Patrocle, mon très-amé couſin, mon très-cher parent, logé au tréſor de mes entrailles, en l'épargne de mes amours, au coffret de mes plus intrinſeques penſées.* Cet aveu appaiſe Hector, Alexandre les renvoye hors de Cour & de Procès, & les deux Héros ſe réconcilient.

Meſchinot ſe ſingulariſa par des façons bizarres de s'exprimer, par un enchaînement de mots, & un aſſortiment de rimes dont les noms ſeuls étonnent les oreilles. On a de lui deux huitains de cette eſpéce qui ſont originaux en leur genre. Le Recueil de ſes Poëſies comprend des Ballades, des Rondeaux, & un long Poëme intitulé: *Les Lunettes des Princes*, ce titre

en annonce le mérite, l'Auteur aſſure :

Que jamais œil ne vit telles Beſicles.

Bouchet étoit enchanté de ce Poëme, c'eſt ainſi qu'il en parle dans ſon *Temple de la Renommée*, car de tout tems les Auteurs ont bâti des Temples à leur façon.

Si vous liſez des Princes les Lunettes
Vous n'y verrez que matiéres très-nettes,
Pour acquérir les vertus Cardinales,
Semblablement les trois Théologales.

On y trouve de tems en tems quelques bonnes moralités, mais le burleſque gâte tout, & l'or y eſt enterré dans le fumier.

Nous rendrons compte du dixiéme volume dans le premier Journal.

ARTICLE LXXIV.

LA SAINTE BIBLE, ou *le Vieux & le Nouveau Testament*; avec un Commentaire Littéral, composé de Notes choisies, & tirées de divers Auteurs Anglois. *Tome second, seconde partie, contenant le troisiéme Livre de Moyse, ou le Levitique.* A la Haye, chez Pierre Paupie. M.DCC.XLV. *in*-4°.

ON a témoigné aux continuateurs de ce grand Ouvrage, qu'il seroit à propos d'associer aux Interprêtes Anglois les Sçavans de divers pays, qui ont eu des lumiéres sur les Livres Saints. Ce mot *assaisonné de beaucoup de politesse* a eu son effet. Nous trouvons dans cette partie qui contient le Levitique, quelques citations d'Auteurs étrangers à la Grande Bretagne, par exemple, de Tostat, de Grotius, de Bochart, du P. Lami, de Dom Calmet, &c.

Mais, ſuivant le premier deſſein, les Anglois dominent toujours dans ce Commentaire, & ils ſont nommés dans toutes les Notes; *on a cru*, dit l'Avertiſſement, *que les plus importantes découvertes des Commentateurs de deça la Mer n'ont point été inconnues aux Théologiens de la Grande Bretagne.* Cette remarque eſt judicieuſe, & nous pourrions en garantir la certitude. Car dans quelques comparaiſons que nous avons faites de ces doctes Anglois avec d'autres Interprêtes, qui ne ſont pas de la même Nation, il nous a été facile de reconnoître que les richeſſes de tous les Pays & de toutes les Langues ont paſſé en Angleterre; de ſorte qu'on pourroit faire partout un Livre ſur la Bible, où les Notes qu'on trouve ici entreroient ſous des noms François, Eſpagnols, Allemands, Italiens, &c. Et telle eſt en général la pratique des Commentateurs, chacun d'eux fait ſa récolte chez les devanciers, & au

bout d'un tems, la Doctrine du premier ſe trouve filtrée dans le centiéme, qui ne ſera pas encore le dernier. Or ceci après tout ne mérite que des éloges quand on ſçait choiſir : car la bonté d'un Commentaire conſiſte dans le choix, & nulle part le choix n'eſt plus néceſſaire que dans l'explication de l'Ecriture Sainte, parce que c'eſt une matiére où il ne faut publier ni ſes propres penſées, ni celles des autres, à moins qu'elles ne ſoient marquées au coin du bon & du vrai.

Le Levitique qu'on nous donne aujourd'hui, traite particuliérement des devoirs attachés au Sacerdoce des Juifs; c'eſt pour cela qu'il eſt appellé dans la Verſion Syriaque *le Livre des Prêtres*, & dans la Verſion Arabe *le Livre des Pontifes*. Il fait partie de ce qu'on appelle les cinq Livres de Moyſe. Ce S. Légiſlateur l'écrivit comme les quatre autres; la Tradition de la Synagogue & de l'Egliſe Chrétienne n'a jamais varié ſur cela.

En vain Origene a t'il voulu entamer le Levitique par des réfléxions hardies ſur la nature des Loix & des Cérémonies que ce Livre contient ; on démontre que ces inſtitutions n'eurent rien d'indigne de la majeſté & de la ſainteté du Souverain Etre. En effet, la plûpart d'entr'elles étoient des figures du grand ſacrifice de J. C. Elles ſervoient d'ailleurs à conſerver dans la Nation l'eſprit de dépendance, le ſouvenir des bienfaits du Seigneur, l'idée des miracles opérés en Egypte & dans le Deſert ; elles entretenoient la tranquillité, le bon ordre, l'amour du prochain, l'éloignement de toute impureté, &c. Tout ceci n'eſt qu'un abregé de la belle Préface qu'on lit à la tête de ce volume.

Comme il ne doit point être queſtion ici de faire connoître le Texte même du Levitique, ni la Traduction Françoiſe de M. David Martin, dont on ſe ſert toujours dans cet Ouvrage ; nous

n'avons, ce semble que deux choses à faire : la premiére est de rassembler quelques traits qui nous ont le plus frappé dans les Notes. La seconde est de faire un petit nombre d'observations, qu'on appellera critiques si l'on veut, mais qui seront très-modérées, & dont le but unique est la perfection même de l'Ouvrage dont nous reconnoissons l'érudition & l'utilité.

I. Notes sur le Levitique.

Ch. 1. ℣. 1. Dieu appelle Moyse à la vue de tout le peuple, pour montrer. 1°. Que ce Legislateur étoit avoué & autorisé du Ciel. 2°. Que l'institution des cérémonies Judaïques étoit publique & solennelle; que leur origine par conséquent ne ressembloit point à celle du Paganisme, dont on ne connoît, ni les institutions, ni les commencements. Cette Note qu'on attribue aux D. D. Anglois *Patrick* & *Parker* avoit été insinuée par Vatable, elle est fort sensée &

fort lumineuſe ; la vérité des deux Lois (Moſaïque & Chrétienne) que Dieu a données aux hommes, ſe démontre par la publicité de leur inſtitution.

Ibid. ℣. 2. *Il fera ſon offrande de gros ou de menu bétail.* Le Commentaire citant *Willet*, *Patrick & Parker* (on pourroit y ajouter Philon, Grotius, Corn. à Lapide, & Tirin) remarque très à propos que Dieu ſe contenta des victimes les plus communes, les plus aiſées à trouver ; qu'il ne demanda aux Juifs ni du gibier difficile à prendre, ni des poiſſons difficiles à conſerver en vie ; que par là il y eut une différence marquée entre les ſacrifices qu'on offroit au vrai Dieu, & ceux qu'on préſentoit aux Idoles. Car les Payens « offroient » au *Soleil* des Chevaux, à *Diane* » des Cerfs, à *Mars* des Loups, à » la *Lune* ou à *Hecate* des Chiens, » à *Priape* des Anes : ſacrifices bi» zarres où ceux qui offroient la » victime, ne pouvoient pas être

» censés manger à la table du Dieu
» à qui elle étoit offerte, ni com-
» munier avec lui ; car quel ali-
» ment que la chair d'un Cheval,
» d'un Loup, d'un Ane, &c. »

Ch. 2. ℣. 2. Dans ce second Chapitre du Levitique, il est question de l'offrande de gâteaux, qui se faisoit au Seigneur. « C'étoit,
» dit le Commentaire, un préjugé
» commun parmi les Payens, que
» l'immolation des victimes étoit
» plus agréable aux Dieux que
» l'immolation des choses inani-
» mées ; or ce préjugé est entiére-
» ment détruit par les paroles de
» Moyse ; car l'offrande des gâ-
» teaux y est représentée comme
» aussi agréable à Dieu que l'holo-
» causte. »

Ch. 3. ℣. 17. *Vous ne mangerez ni graisse ni sang.* Les Idolâtres prenoient le sang des victimes, parce qu'ils le regardoient comme la nourriture de leurs Dieux, & qu'ils s'imaginoient entrer par là dans une communication étroite de

leurs ſecrets. La défenſe faite aux Juifs mettoit donc entre le culte des Idoles & celui du vrai Dieu une différence ſenſible.

On voit dans cette Note, & dans les deux précédentes, tout le fond d'une bonne partie de ce Commentaire où l'on s'attache à montrer en quoi les cérémonies Judaïques différoient de celles des Payens; cependant on fait remarquer auſſi dans une infinité d'endroits des reſſemblances palpables entre les uſages de l'Idolatrie & les coutumes des Juifs; ce qui ne contredit point l'autre principe concernant *les différences*; car il s'enſuit ſeulement que les Payens avoient imité & défiguré la Religion Moſaïque, c'eſt-à-dire, qu'en prenant pluſieurs de ces cérémonies, ils les avoient altérées par mille ſuperſtitions de leur façon. On réfute à propos le Docteur *Spencer*, qui prétend que c'étoient plutôt les Hébreux qui avoient copié les Payens; la réfutation

étoit aisée, puisque cet Auteur n'a pû rapporter que des témoignages & des faits fort postérieurs à l'établissement de la Loi de Moyse.

Au reste dans toute cette comparaison des Payens avec les Juifs, le Commentaire n'épargne ni les citations, ni les exemples tirés de l'Histoire Mythologique ou Profane. Quelques-uns trouveront même qu'il les prodigue, & qu'à l'occasion des cérémonies de la Loi, il transporte trop souvent le Lecteur aux Fêtes du Paganisme; mais quoiqu'il en soit de cette critique, il est toujours vrai que cela met dans tout ce volume un grand air de recherches & d'érudition.

Ch. VI. ℣. 4. *S'il arrive qu'il ait péché, & qu'il soit trouvé coupable.* La Vulgate dit: *S'il est convaincu de son péché;* mais il faut entendre cette conviction du remors intérieur de la conscience, & c'est un principe pour accorder cette Loi du Lévitique avec une autre de

l'Exode (22, 1, 7, 9.) « Là, dit » notre Commentaire, un homme » qui auroit volé un bœuf est con- » damné à en restituer cinq, & » quatre brebis pour une; ou pour » un dépôt en argent, le double. » Ici, le voleur n'est condamné » qu'à la restitution de la chose » volée, à un cinquiéme de sur- » plus & au sacrifice d'un Belier. » D'où vient la différence? C'est » que dans le passage de l'Exode » il s'agit d'un voleur, convaincu » par des témoins, selon le cours » de la Justice; au lieu qu'ici il » est question d'un voleur, qui » pressé par les remords de sa cons- » cience, vient déclarer de lui- » même son crime, ou qui du » moins étant adjuré devant les » Tribunaux, s'avoue coupable » dans des cas où rien n'auroit pû » le convaincre. Il est juste que ce » reste de vertu trouve quelque » grace aux yeux des Juges, & » que les Loix le favorisent. » On ne peut disconvenir que cette so-

lution ne soit solide & heureuse ; elle est tirée de *Lyran*, de *Corn. à Lapide*, de *Grotius*, &c. On cite ici *Patrick* & *Parker*.

(VIII. ✝. 35. *Afin que vous ne mouriez point.* Cette menace regarde les principaux d'entre les Prêtres, & le Commentaire justifie d'une maniére très-sensée la sévérité de cette Loi ; « car premiérement, dit-il, les sages Législateurs ont toujours puni avec une » extrême sévérité les premieres » transgressions de leurs Loix pour » inspirer de la terreur & empêcher le mépris de leur autorité. » 2°. La faute eut été commise » par des personnes Sacrées & du » premier rang, aux yeux de tout » le Peuple, au scandale du Public, au détriment du culte Religieux dont le Seigneur fut toujours jaloux ; &c. 3°. L'énormité de nos fautes ne doit jamais » se mesurer sur la fantaisie des » hommes, si faciles à se laisser » prévenir par leurs préjugés, &

» aveugler par leurs passions; mais
» ce qui en décide, c'est la volon-
» té suprême du grand Législa-
» teur. » &c.

Comme nous ne pouvons suivre tous les endroits qui intéressent dans ce Commentaire, nous nous contentons d'avertir qu'on est très-satisfait des Notes sur la catastrophe de Nadab & d'Abiu, qui oserent présenter au seigneur un feu étranger, (Chap. X.) sur le détail des animaux *mondes* & *immondes*, (Chap. XI.) sur la purification des femmes après leurs couches, (Chap. XII.) sur les qualités, les circonstances, & les purifications de la lepre (Chap. XIII.) sur l'insuffisance des sacrifices expiatoires de l'ancienne Loi, & sur la nécessité du sacrifice de J. C. (Chap. XVI.) enfin sur l'amour du prochain, sur les sacrifices à Moloch, sur les perfections qu'on exigeoit des Prêtres & des Lévites, sur le Jubilé des Hébreux.

Nous citerons toutefois encore

le morceau ſuivant, qui eſt *à la page* 127. « Il regarde la liberté & » l'air naturel avec lequel Moyſe » parle des choſes que nos uſages » ne nous permettent d'exprimer » que ſous le voile des circonlo- » cutions les plus ménagées. Il ne » faut pas juger, par notre lan- » gage, du génie des Langues an- » ciennes; elles étoient plus ſim- » ples & plus naïves........ Et » peut-être eſt-ce une preuve » de la ſimplicité des mœurs de » ces tems-là, dont nous n'avons » que trop dégénéré. Ce qu'il y » a de certain, c'eſt qu'on ne » ſçauroit ſoupçonner un Ecrivain » du caractére de l'Auteur du Pen- » tateuque d'avoir manqué aux » bienſéances de ſon ſiécle. Ver- » tueux, grave, & déja dans un » âge fort avancé, il ne ſe ſeroit » jamais permis la liberté & la » naïveté dont nous parlons, ſi » elles n'euſſent été d'uſage, ſur- » tout dans le ſein d'un Peuple, » chez qui un mariage fécond

» étoit regardé comme une béné-
» diction céleste que tout le mon-
» de envioit, & à laquelle per-
» sonne n'auroit voulu renoncer. »

II. Observations sur quelques endroits de ce Commentaire.

Chap. I. ℣. 12. On auroit pû, ce semble, remarquer ici une faute considérable qni est dans les LXX; car au lieu que la Loi ordonne d'offrir au Seigneur des *Tourterelles*, ou des *Pigeonneaux*. Cette Version met des *Tourterelles* ou des *Pigeons*; & ce dernier mot est contraire au Texte Hébreu, à toutes les autres Versions, & au témoignage du Nouveau Testament; de plus il contredit l'esprit de la Loi qui étoit d'ordonner l'offrande de ce qu'il y a de meilleur: *Turtures in maturâ, columbæ in tenerâ ætate maximè præstant*, dit Bochart.

Chap. IV. ℣. 4. *Quelques Interprêtes*, dit la Note, *estiment que ce n'étoit pas le Souverain Sacrificateur qui égorgeoit lui-même la vic-*

time ; cette opinion qui est de Tostat ne paroît point vraisemblable, & l'Auteur du Commentaire ne l'approuve pas ; mais il pouvoit ajouter que la Vulgate y est formellement contraire, & que le torrent des Commentateurs la rejette.

Chap. X. ℣. 1. Pour rendre raison de la faute que commirent les enfans d'Aaron en offrant à Dieu l'encens sur un feu étranger, le Commentaire s'exprime ainsi : » S'il étoit permis de hazarder une » conjecture là-dessus, nous pré- » sumerions que Nadab & Abiu » s'étoient peut-être oubliés, & » avoient trop bû dans le repas » qui accompagna les sacrifices » de prospérité. Si ce n'est qu'une » conjecture, elle est du moins » rendue assez vraisemblable par » la défense de boire du vin, ou » aucune liqueur forte, que Moy- » se fait aux Sacrificateurs, immé- » diatement après avoir rappor- » té la tragique fin des enfans

» d'Aaron. » En lisant ceci, nous avons cru que cette opinion étoit nouvelle, & qu'elle n'avoit point d'autre origine que les réfléxions du Commentateur, ou plutôt des Docteurs Anglois qu'il cite toujours; mais en ouvrant depuis divers Interprêtes de l'Ecriture, comme la Synopse de *Polus*, *Bonfrerius*, *Maranus*, & une grande quantité d'autres, nous avons trouvé le même sentiment exprimé partout; il semble donc qu'on auroit pu le produire avec plus d'assurance qu'on ne fait ici.

Ch. XI. ℣. 7. Pour expliquer l'horreur que les Juifs eurent toujours du Pourceau, le Commentaire dit: « Nous croyons qu'elle » est venue de l'une de ces deux » sources, en apparence contrai» res, 1°. De ce qu'entre tous les » animaux, dont les Européens & » les Asiatiques firent couler le » sang sur les autels des Idoles, » il n'en est point qui ait eu plu» tôt & plus généralement cet

» honneur, que le Pourceau. 2°.
» De ce qu'entre tous les animaux,
» il n'en est point qui ait été plus
» généralement détesté que celui-
» là par les anciens Egyptiens,
» par les Arabes, par les Phéni-
» ciens, par les Ethiopiens, par
» les Persans, en un mot par tous
» les Orientaux... On peut donc
» dire que l'horreur du Pourceau,
» née en quelque maniére avec
» les anciens Hébreux, de même
» qu'avec les autres Nations Orien-
» tales, devint chez eux une hor-
» reur religieuse par un effet de
» la Loi Divine; qu'elle s'y aug-
» menta à la vue des usages su-
» perstitieux que les autres Payens,
» avec qui ils se mêlerent dans la
» suite, en faisoient dans leurs
» initiations, dans leurs sacrifices,
» &c. » Après la lecture de cette
longue Note, on pourroit encore
demander deux choses, la pre-
miére, si les Européens & les Asia-
tiques firent couler le sang du
Pourceau sur les Autels, avant

que les Juifs eussent conçu cette horreur; la seconde, pourquoi cet animal fut détesté des anciens Egyptiens, des Arabes, des Phéniciens, &c. Car la difficulté revient par rapport à eux, comme par rapport aux Juifs, & ce sont les raisons de cette horreur naturelle qu'on a paru vouloir chercher dans ces Notes.

Ch. XIV. ℣. 4. Le Commentaire voudroit qu'on eut traduit *deux Oiseaux* au lieu de *deux Passereaux*, comme porte la Vulgate & la Version Françoise de M. David Martin; & la raison qu'on en donne d'après plusieurs Interprêtes, c'est que si le Texte Sacré avoit voulu désigner des Passereaux, il n'eût pas exigé qu'ils fussent *mondes*, car le Passereau n'étoit pas un animal *immonde*. Or cette raison ne paroît pas fort solide; car des *Passereaux*, quoique *mondes* par eux-mêmes, pouvoient ne l'être pas à cause de quelque accident, comme s'ils avoient touché quelque

cadavre, quelque lépreux; en un mot il y avoit bien des cas qui pouvoient rendre ces Oiseaux *immondes*, & cela suffisoit pour fonder l'avertissement que donne l'Auteur de la Loi. Nous ajoutons qu'il paroît plus vraisemblable que le Texte Sacré ait déterminé des Passereaux que des Oiseaux en général, car en matiére de sacrifices le Législateur spécifioit tout, on en a des exemples dans toute la suite de ce Livre.

Ch. XVI. ℣. 8. Il y a ici beaucoup de recherches sur le Bouc, appellé *émissaire* dans la Vulgate, & *Hazazel* dans l'Hébreu. Le Commentaire incline pour l'opinion de M. le Clerc, qui croit que *Hazazel* étoit un précipice ou un rocher escarpé, du haut duquel le Bouc étoit jetté. Sur cela il nous vient deux difficultés. 1°. Il faudroit donc traduire, *un sort fut jetté pour l'Eternel* (c'est-à-dire pour Dieu) *& un autre sort fut jetté pour Hazazel*, c'est-à-dire

pour le précipice ; cela présente-t-il un sens qu'on puisse raisonnablement admettre ? 2°. Le Texte ajoute deux lignes après : *On envoyera le Bouc au Desert pour Hazazel* ; c'est-à-dire, suivant l'explication de M. le Clerc, pour être précipité du haut du rocher ; & néanmoins la Note reconnoît que ce Bouc, *lâché vers le désert avoit la liberté de fuir dans le lieu le plus inculte & le plus solitaire*, qu'*il y couroit chargé des péchés du Peuple*, &c. Or comment ce Bouc laissé en liberté pour courir dans le desert, auroit-il été néanmoins jetté du haut d'un rocher dans un précipice, ou plutôt comment jetté dans un précipice, auroit-il encore couru à travers les champs ? De tout ceci, il s'ensuivra peut-être qu'il vaut mieux entendre *Hazazel*, comme a fait le P. Calmet, après une infinité d'autres Interprêtes, du Bouc même, judicieusement appellé *émissaire* par la Vulgate, selon l'étymologie des

deux Racines Hébraïques qui forment le mot *Hazazel.*

Ch. XVIII. ℣. 5. Le Commentaire critique la Vulgate, qui dit: *Les victimes qu'ils tueront dans les champs*, au lieu de dire: *Les victimes qu'ils sacrifient dans les champs.* Le reproche ne peut tomber que sur le tems futur, dont la Vulgate se sert; car *tuer* & *sacrifier* est bien ici la même chose. Or les Versions Syriaque & Arabe se servent aussi de ce tems futur, & il semble qu'on peut le justifier, en faisant attention qu'il n'étoit défendu de *tuer dans les champs les Bœufs, les Agneaux & les Chevres* que dans l'intention d'en faire des sacrifices; car cela supposé, le sens de la Loi qui est exprimé dans ce verset sera « qu'il faut » amener aux Prêtres les victimes, » c'est-à-dire les Bœufs, les » Agneaux, les Chevres, tous les » Animaux enfin, dont les enfans » d'Israël se serviront & qu'ils au» ront coutume de tuer dans les

 » champs

» champs pour les beſoins de la
» vie ; qu'il faut les conduire à
» l'entrée du Tabernacle pour
» être immolés au Seigneur. » Ainſi la Loi fait deux choſes ; elle défend de faire des ſacrifices dans les champs, & elle ordonne d'amener aux Prêtres pour les ſacrifices, les animaux ordinaires, ceux que les Iſraëlites *tueront dans les champs* hors le cas du ſacrifice.

Nous devons toutefois reconnoître que pluſieurs anciennes Bibles Latines que nous avons conſultées, portent *quas occidunt in agro*, & non *quas occident*, comme notre Vulgate : telles ſont les éditions de 1476, de 1478, de 1483, de 1518, de 1544, &c. Mais au fond la différence ne doit pas être conſidérée comme quelque choſe de conſidérable.

ARTICLE LXXV.

HISTOIRE GENERALE de Languedoc, avec des Notes & les Piéces Justificatives. Par un Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur. Tomes I. II. III. IV. & V. *in-fol. A Paris, chez Jacques Vincent, Rue & vis-à-vis S. Severin, &c.*

LE cinquiéme & dernier volume de l'Histoire de Languedoc met le comble aux succès de Dom *Vaissete*, qui en est l'Auteur. Nos Mémoires auroient dû prendre ce grand Ouvrage dès son origine, & le suivre à mesure que ses diverses parties ont été données au Public. Pour suppléer un peu à cette omission, nous allons tracer le plan général, mais très-abregé des quatre premiers tomes. Le cinquiéme fera l'objet capital de nos attentions, parce que c'est un contemporain, c'est-à-dire,

parce qu'il a la grace de la nouveauté.

Les *Volces* habiterent autrefois cette partie des Gaules que nous appellons aujourd'hui *le Languedoc* ; ils étoient partagés en Volces *Tectosages* & Volces *Arecomiques*. Les premiers plus actifs ou plus ambitieux firent des armements pour conquérir de nouvelles terres ; ils passerent en Germanie & s'établirent aux environs du Danube. C'est de-là, dit-on, que les Francs vinrent dans la suite pour s'emparer des Gaules ; ce n'étoit donc qu'une espéce de restitution que la Germanie faisoit à nos Provinces ; & il se trouveroit par-là que nos Ancêtres François auroient été en tout ou en partie ces vieux *Tectosages* sortis originairement du Languedoc ; par-là encore ils auroient eu plus de droit à la possession de nos contrées que n'en avoient les Romains, dont les armes & l'ambition faisoient tous les titres. Mais qui peut exi-

ger sur cela des certitudes ? car, afin qu'on ne s'y méprenne pas, l'invasion des Tectosages dans la Germanie remonte au tems des Rois de Rome, près de 600 ans avant J. C. & l'arrivée ou le retour des Francs dans les Gaules est, comme on sçait, un événement du cinquiéme siécle.

Comme le désir des établissements a des charmes pour tous les hommes, les Tectosages pousserent leurs conquêtes du côté de l'Illyrie ; ils occupoient tranquillement ces vastes Provinces, lorsqu'Alexandre déclara la guerre aux Thraces ; ce Conquérant étoit un voisin de considération, mais qui ne faisoit point trembler nos braves Gaulois. Devenus Germains & Pannoniens, ils lui envoyerent une Ambassade pour lui demander son amitié. Alexandre frappé de l'air d'assûrance & de liberté que faisoient paroître ces Envoyés, s'avisa de leur demander ce qu'ils craignoient le plus ; il s'attendoit

peut-être qu'ils lui feroient un compliment bas & imbécille, qu'ils lui diroient : *C'est vous Seigneur que nous redoutons uniquement* ; mais ils lui répondirent qu'ils ne craignoient *que les Cieux, dont la chûte pouvoit les écraser, & qu'au reste ils faisoient cas de l'amitié d'un homme tel que lui.* On voit là de bonnes gens peu Physiciens, peu Astronomes, mais qui sçavent dire leur pensée avec dignité, & qui ne négligent pas d'y mêler un éloge flateur pour un Héros tel qu'Alexandre.

Leurs descendans toujours braves, s'étendirent dans la Grece & jusques dans l'Asie. Une de leurs expéditions sous Brennus ne réussit pas. Ils vouloient piller le Temple de Delphes, ils s'engagerent pour cela dans des défilés, les Grecs les harcelerent, & plus de cent mille de ces avanturiers périrent dans cette Campagne ; ceux qui échapperent au fer des ennemis s'emparerent de quelques can-

tons de la Grece ; ils passerent depuis dans l'Asie Mineure, & devinrent ces Gallo-Grecs ou Galates, dont l'Histoire Profane & celle du Christianisme fait si souvent mention. L'Historien du Languedoc décrit les forces, les alliances, les expéditions & les victoires de ces Peuples.

Tandis que nos Gaulois Asiatiques faisoient parler d'eux par leurs courses & leurs conquêtes, ceux qui étoient restés dans les Gaules habitoient toujours le Languedoc, leur ancien domaine ; c'étoit alors une Nation peu affectionnée aux Romains, parce que ceux-ci traitoient mal les Gaulois établis en Italie ; aussi quand Annibal voulut porter la guerre au de-là des Alpes, il trouva plus de facilités que d'obstacles de la part des Languedociens. La République Romaine avoit sollicité ces Peuples de prendre les armes pour sa défense, mais ces fiers Gaulois sçurent fort bien demander pour

quelle raiſon & en vertu de quels bienfaits Rome prétendoit tirer d'eux des ſecours. C'eſt ainſi qu'à la veille d'une guerre formidable on éprouve qu'il n'eſt point de voiſins mépriſables, point d'ennemis indifférents.

Les Romains délivrés d'Annibal, ſoumirent les Gaules comme toutes les autres parties du monde connu ; alors le Gouvernement des Proconſuls s'établit dans le Languedoc, qu'on appella *Province Narbonnoiſe* ; Rome envoya des Colonies dans ce beau Pays ; Narbonne fut la premiére & la plus ancienne ; elle eſt connue par les Monuments, les Médailles, les Hiſtoires. Durant la guerre contre les Cimbres & les Teutons, Marius vint commander en Languedoc, les Barbares furent vaincus, & qui d'entre nos Gaulois Provinciaux eut oſé murmurer de la ſervitude en préſence de Marius ? Cependant le joug de la République étoit dur, ce fut ſous ce prétexte

que Catilina forma le deſſein de faire révolter les Habitans de ces cantons; projet mal concerté, & qui ne put tenir contre les attentions de Ciceron. Mais Ceſar bientôt après ſongeant à ſoumettre ſa Patrie, s'attacha les Languedociens, il ſe ſervit avantageuſement de leur ſecours contre les autres Peuples de la Gaule; dans la révolution de l'Empire, le Languedoc fut ami de Ceſar, parce que cette Province étoit irritée contre les Républicains, contre les Proconſuls, gens avides, plus redoutables à des Provinciaux que des armées de Barbares.

L'affection de ces Peuples continua pour Auguſte & pour Tibere; les Empereurs ſuivants rendirent la Narbonnoiſe heureuſe ou malheureuſe, ſelon leurs inclinations bienfaiſantes ou tyranniques. Adrien, ſucceſſeur de Trajan, s'immortaliſa en érigeant l'amphithéatre de Nîmes & le Pont du Gard, ouvrages qui ſub-

ſiſtent encore, & qui réaliſent aux yeux ce que les Hiſtoires nous diſent de la magnificence Romaine.

Des événemens plus précieux ſe développent, le Languedoc eſt éclairé des lumiéres de la Foi; de ſaints Evêques s'y établiſſent, le ſang des Martyrs y coule; on place l'époque des grandes Egliſes de cette Province au milieu du troiſiéme ſiécle. Mais le Gouvernement Romain s'affoiblit, & Rome accablée ſous le poids de ſa grandeur, ne peut plus ſe défendre elle-même contre les Barbares, comment protegeroit-elle ſes Colonies & ſes Alliés? Les Viſigots ſe rendent maîtres du Languedoc, & nous pouvons bien remarquer ici, qu'avec la fin des grands rapports avec l'Empire Romain, on voit finir auſſi une des parties les plus intéreſſantes de cette Hiſtoire. Ainſi arrive-t-il preſque toujours, que les faits mémorables qui concernent nos anciennes Provinces, prennent je ne ſçai quel

air de grandeur, quand ils se trouvent mêlés avec les fastes de l'ancienne Rome; alors aussi les Historiens ont dans leur stile une sorte de fermeté, de noblesse, & d'éloquence qui soutient leur narration & attache le Lecteur. Nous pouvons assûrer par exemple que nous avons pris beaucoup de plaisir au grand morceau dont nous venons de donner l'analyse; serrons encore davantage ce qui suit, quoique rempli de détails qui auroient mérité des Extraits bien plus instructifs.

Les Visigots du Languedoc sont supplantés au huitiéme siécle par les Sarrasins; mais ceux-ci trouvent à leur tour des Guerriers capables de leur faire tête. Charles Martel & Pepin repoussent ces Barbares au de-là des Pyrenées; Charlemagne érige l'Aquitaine en Royaume & y comprend le Languedoc; il établit même Toulouse pour être la Capitale de cette nouvelle domination; mais ce Prince

ne pouvoit qu'être grand homme ; il ne lui étoit pas réservé d'avoir des descendans qui lui ressemblassent : tout se confond dans la décadence de sa maison ; les diverses parties de l'Empire François passent à des Ducs & à des Comtes, qui n'en étoient d'abord que les Gouverneurs. Le neuviéme siécle est l'époque de ce nombre infini de Seigneuries qui partagerent la France, à peu près comme l'Allemagne est coupée & hachée aujourd'hui. Heureusement nos Rois ont sçu réunir peu à peu tous ces démembrements ; en quoi leur politique ou leurs forces se sont trouvé bien au dessus de celles des Empereurs ; les anciennes Principautés ne sont plus parmi nous que des titres, elles ne donnent plus que quelques ornements aux écussons, avec des citations honorables dans l'Histoire.

Parmi les grands Vassaux de la Couronne, il y en eut peu d'aussi puissants que les Comtes de Tou-

louſe; ils dominerent ſur tout le Languedoc, la Provence, & une partie de l'Aquitaine. Sur la fin du onziéme ſiécle, Raymond de S. Gilles ſe qualifioit Duc de Narbonne, Comte de Toulouſe, & Marquis de Provence. Ce Raymond bon Chrétien & bon Catholique avoit le zéle des guerres ſaintes, objet dominant en ce tems-là; mais ſes ſucceſſeurs ſe laiſſerent infecter de l'Héréſie des Albigeois qui cauſa tant de déſordres dans ce beau Pays. Le danger de la Religion fit naître des Croiſades contre les Hérétiques du Languedoc: la deſcription de ces événemens eſt fort détaillée dans cette Hiſtoire; on y voit avec plaiſir, que la fin de tant de de guerres cruelles fut la réunion de preſque tout le Languedoc à la Couronne. Nos Rois maîtres de ces riches contrées, y laiſſerent un air de liberté; les privileges, les anciens uſages, les Etats de la Province furent conſervés; dès le

tems de Philippe le Hardi, fils de S. Louis, il y avoit un Parlement en Languedoc: Philippe le Bel le rendit sédentaire à Toulouse, il y eut ensuite des intervalles, des tems de suppression; ce fut Charles VII. qui rétablit totalement ce Tribunal, & c'est le premier trait par où nous commencerons l'analyse du cinquiéme volume. Il faut considérer tout ce que nous venons de dire comme un simple préambule, comme la trace légére de ce qui auroit dû être dit dans nos Mémoires des années précédentes.

L'Avertissement qui est à la tête de ce cinquiéme tome reléve un mot, que s'étoit permis un fameux Critique * sur les Ouvrages Historiques, entrepris par les Religieux de la Congrégation de S. Maur. Dom Vaissete observe judicieusement, qu'il n'en est pas de ceux qui donnent l'Histoire d'une Ville, d'une Province, d'un Dio-

* Feu M. l'Abbé des F.

cèle, comme de ceux qui se bornent à raconter des événemens Historiques, soit de guerre, soit de politique, susceptibles de tous les agrémens de stile que l'on veut ou que l'on peut leur donner. Les premiers obligés d'écrire au gré de ceux qui les employent, doivent entrer dans des discussions peu intéressantes pour ceux qui ne sont pas de la Ville ou de la Province dont on écrit l'Histoire. Ces discussions par conséquent ne peuvent faire sur le Public des impressions fort touchantes, y employât-on le stile le plus pur & le plus élégant. Tel est dans cette Histoire le détail de tout ce qui s'est passé dans les Etats de la Province; c'est-là que les intérêts publics sont discutés, que les droits & les privileges sont maintenus; le recit de tout cela est essentiel dans un Ouvrage comme celui-ci, & l'on conçoit en même tems le peu d'intérêt qu'y doit prendre le commun des Lecteurs étrangers au Languedoc.

Il n'en eſt pas de même de ce qui regarde les guerres de Religion ; ajoutons-y certains événemens tragiques & frappans, tels, par exemple, que la mort du premier Préſident *Duranti*, ou celle du Duc de Montmorenci, car c'eſt alors que l'Auteur ſçait intéreſſer ſes Lecteurs, autant par la maniére dont il raconte, que par la nature même des événemens. Entrons dans le corps même de l'Hiſtoire.

Charles VII., comme nous venons de dire, établit, ou rétablit un Parlement en Languedoc, & il le fixa à Toulouſe en 1443, *à la très-preſſante demande & ſupplication des gens des trois Etats de Languedoc.* Ce n'eſt pas qu'en différens tems on ne ſe ſoit donné des mouvemens pour le rendre *ambulatoire*, c'eſt-à-dire, pour le faire paſſer alternativement dans les trois Sénéchauſſées de la Province. C'eſt ce que demanderent ſurtout les Etats de 1466 & 1467, offrans

de la part de la Sénéchaussée où le Parlement seroit transféré, d'en payer entiérement les gages, à moins que les Peuples de la Sénéchaussée de Toulouse ne voulussent les supporter entiérement, sinon *de supprimer ce Parlement, & de le réunir à celui de Paris.* Toutes ces variations marquent, comme une infinité d'autres choses, combien les hommes sont peu suivis & peu constants dans leurs vues & leurs projets.

Louis XI. pour contenter les Etats, & à la sollicitation du Duc de Bourbon, transporta le Parlement à Montpellier, mais dès l'an 1469 il le rétablit à Toulouse, où il est toujours resté, à quelques intervalles près, que la maladie contagieuse lui fit tenir ses Séances ailleurs. La rébellion de la Ville de Toulouse, causée par la Ligue, obligea aussi nos Rois de le transférer à Carcassone, ou d'approuver la translation de quelques membres fidelles à Castelnaudari,

mais ces intervalles ont été assez courts.

Ce Parlement est, comme tout le monde sçait, le second du Royaume, & par les Lettres de Charles VII. de l'an 1454, il *fraternise* avec le Parlement de Paris, *en faisant comme un même Parlement*, c'est-à-dire, que les membres du Parlement de Toulouse siégent au Parlement de Paris suivant l'ordre de leur réception ; ce qui n'est pas commun aux autres Parlemens. Au reste, cette Compagnie fut composée d'un petit nombre de membres dans le commencement : ils n'étoient d'abord que deux Présidens, & douze Conseillers, six Clercs, & six Laïcs, sans compter les gens du Roi. Mais il y eut successivement *différentes crues*, comme s'exprime l'Auteur, & le Parlement de Toulouse en est venu au point où nous le voyons aujourd'hui, composé de plusieurs Chambres, & d'un grand nombre de Présidens & de Conseillers,

Il paroît que c'est-là l'événement le plus considérable qui soit arrivé sous le régne de Charles VII; depuis 1442. On peut y ajouter les secours d'hommes & d'argent que la Province fournit à ce Monarque avec beaucoup de zéle & d'affection pour chasser les Anglois du Royaume, dont ils occupoient une partie, & surtout la Guyenne, Province voisine du Languedoc. Ces secours furent aussi très-efficaces pour mettre à la raison le Comte d'Armagnac, Jean IV. contre lequel le Roi avoit divers sujets de mécontentement, que l'Auteur détaille. Le Comte s'étoit allié aux Anglois, le Dauphin fut chargé de marcher contre lui, & l'expédition finit par la prise du coupable, qui se rendit au Prince avec sa femme Isabelle de Navarre, son fils Charles, & ses deux filles. Le Roi cependant le relâcha & lui pardonna, à la sollicitation du Roi de Castille, du Duc de Savoye, & de quelques autres Princes.

Un des griefs contre ce Seigneur étoit qu'il se qualifioit *Comte par la grace de Dieu.* Charles VII, dès l'an 1443, avoit voulu empêcher Gaston, Comte de Foix, d'user de cette formule, & lui avoit donné un délai pour fournir les preuves sur lesquelles il fondoit sa prétention à cet égard. Gaston ne fut pas embarrassé de les fournir, puisqu'il trouvoit dans les Archives de sa Maison une foule de Titres où ses prédécesseurs se qualifioient *Comtes par la grace de Dieu*, dans le tems même qu'ils n'étoient qu'arriére-Vassaux de la Couronne, & qu'ils faisoient hommage aux Comtes de Toulouse. C'est ce qu'ignoroit un de nos Historiens modernes qui a prétendu, « que » ces termes qui sembloient ex- » clurre toute dépendance, ex- » cepté de Dieu, étoient une in- » novation préjudiciable au droit » du Souverain, & dont jusqu'- » alors il n'avoit été permis de se » servir à aucun Duc, ni Comte

» qui fut Feudataire de quelque » Couronne. » Sans doute le Comte d'Armagnac avoit de semblables Titres dans les Archives de sa Maison, lui qui descendoit, comme l'a fait voir notre Auteur, de nos Rois de la premiére race, par Charibert, frere de Dagobert premier, & non pas *fils*, comme l'a cru le dernier Historien de Louis XI.

On voit par là que rien n'est plus arbitraire ni plus sujet à variation que les qualités que prennent les hommes en place; ce qui dans un siécle n'étoit regardé que comme l'expression d'un sentiment de reconnoissance envers Dieu, a été dans la suite employé comme un terme de souveraineté & d'indépendance.

Au reste, il paroît que la fermeté du Roi Charles VII. en cette occasion, fit que les Comtes de Foix & les autres, peut-être à leur exemple, s'abstinrent ordinairement de cette qualité dans la suite,

Juillet 1746.

mais ils prirent en revanche, ou on leur donna le Titre de Prince, que leurs Ancêtres n'avoient pris que rarement. L'Auteur à l'occasion de l'appel interjetté par le Comte d'Armagnac au *Parlement de Paris, au Pape, au Concile Général, & par devant qui il appartiendroit*, signifié à Robert de Rouvre, Evêque de Maguelonne, & Garde des Sceaux de France, observe que ce Robert a été obmis dans la suite des Gardes des Sceaux.

Charles VII. n'eut pas lieu d'être plus content de Jean V, fils du Comte d'Armagnac, qu'il l'avoit été de son pere. Ce Comte donna à tout le Royaume un scandale des plus étranges, étant devenu éperdument amoureux d'Isabelle sa sœur, & en ayant eu deux enfans ; il joignit à ce crime celui d'avoir fait fabriquer par deux hommes en place, de fausses Lettres Apostoliques par lesquelles le Pape lui permettoit d'épouser sa sœur. Après quoi, il força un

de ses Chapelains à les marier solemnellement, & il eut encore un enfant de ce mariage inceſtueux. Le Pape excommunia alors le frere & la sœur. Le Roi employa d'abord les voyes de douceur pour le ramener à son devoir, mais voyant qu'elles étoient inutiles, & que ce Comte ne cherchoit qu'à l'irriter de plus en plus, il le fit attaquer à force ouverte, s'empara de ses Etats, l'obligea de se réfugier dans ceux du Roi d'Arragon; cependant ayant été ajourné au Parlement de Paris en 1456. il comparut, & après avoir subi l'interrogatoire, il fut mis en prison, dont il trouva moyen de briser les portes.

Sa fuite n'empêcha pas le Parlement de continuer les procédures. Le Comte fut condamné au bannissement, & tous ses biens furent confisqués. Il s'adressa au Pape Pie II. qu'il alla trouver à Rome en mandiant son pain, & en habit de Pénitent. Le Pape lui

donna l'abſolution après lui avoir impoſé une rigoureuſe pénitence. Il écrivit même au Roi en ſa faveur; mais le Monarque tint ferme, & n'eut point d'égard à cette recommandation, en ſorte que le Comte demeura hors du Royaume, juſqu'à la mort de Charles VII. Louis XI. le rétablit dans ſes Domaines, & Iſabelle d'Armagnac, ſa ſœur, prit le voile dans le Monaſtere de Mont-Sion à Barcelone.

Dom Vaiſſete obſerve que c'eſt proprement au régne de Charles VII. qu'on doit rapporter l'origine des Aſſemblées Annuelles des Etats Généraux de Languedoc, compoſés des trois Ordres, Aſſemblées qui avoient dès-lors à peu près la forme & la diſcipline qu'on y garde aujourd'hui. « S'il » eſt donc vrai, continue l'Au» teur, comme le prétend un Hiſ» torien moderne, que ce Prince » fut le premier de nos Rois qui » ait impoſé de ſa pleine autorité

» les Aydes & les Subsides dans
» le Royaume, qui se faisoient au-
» paravant par l'avis des Etats où
» des Notables des Provinces Dé-
» putés à cet effet, ce qu'on pour-
» roit lui contester, cela n'eut ja-
» mais lieu en Languedoç, ni sous
» son régne, ni sous aucun autre,
» & les impositions dans cette
» Province y ont toujours été ac-
» cordées du consentement des
» Etats dans leurs Assemblées. »

On verra au reste, par la lecture de cette Histoire, qu'il s'en faut bien que les Etats de Languedoc se soient tenus sous Charles VII, & sous les Rois ses successeurs avec l'éclat & la dignité qu'ils ont eu sous le régne de Louis XIV. La plûpart des Evêques ne daignoient pas y venir, & se contentoient d'y envoyer leurs grands Vicaires. Les Barons ne paroissent pas y avoir été plus assidus que les Evêques. Ils y assistoient souvent par députés, qui n'étoient pas même quelquefois de rang à s'y faire

 distinguer;

diſtinguer ; c'eſt ce qu'on voit par différens Réglemens faits à ce ſujet, & par les amendes impoſées à ceux des Evêques ou des Barons qui n'aſſiſtoient pas aux Etats ; mais on ne voit pas que ces peines pécuniaires ayent rendu pour lors ces Aſſemblées plus nombreuſes & plus célébres.

La ſuite dans un autre volume de ces Mémoires.

ARTICLE LXXVI.

LE DROIT PUBLIC DE L'EUROPE, fondé ſur les Traités conclus juſqu'en l'année 1740. 2 *vol.* in-12. *A la Haye, chez Van-Duren. Et ſe trouve à Paris, chez Nyon fils, Quai des Auguſtins.* 1746.

LEs Hiſtoires modernes inſiſtent plus ſur les Batailles, que ſur les Traités de Paix ; elles nous inſtruiſent mieux des mouvements qui agitent les Etats, que des négociations qui ont pour but de

les tranquiliser. C'est un défaut considérable, une preuve de la négligence ou de l'incapacité des Auteurs. Nous annonçons ici un Livre qui prend le contrepied de cette méthode : la politique, la science des négociations y tient le premier rang ; l'historique n'en est que l'accessoire ; les opérations de guerre n'y paroissent qu'à l'occasion de la paix. Développons mieux cette idée.

M. l'Abbé *Mally*, Auteur de cet Ouvrage, veut nous donner l'analyse de tous les Traités conclus depuis celui de Westphalie jusqu'à l'année 1740. Mais pour animer un détail qui seroit par lui-même insipide & ennuyeux, il déduit historiquement les causes & les circonstances de ces Traités ; & comme c'est un Politique, un homme instruit des interêts des Princes, un Philosophe versé dans le droit des gens, il remplit ses analyses de principes qui se rapportent à tous ces grands objets.

Ceci forme donc un corps de Diplomatique, non comme celui de *Leonard* ou de *Dumont*, ou de *Lamberty*, ſec, décharné, plein d Actes, de Mémoires, de dattes & de Formules; mais à la maniére de Puffendorf ou du Chevalier Temple, excepté qu'il ſe trouve ici plus de faits; que les raiſonnemens y ſont moins vagues, & que les principes de Gouvernement ou de Négociation y paroiſſent plus abondants. Entrons avec l'Auteur dans le détail de ces Traités qui occuperent tant de puiſſants Princes, tant de Miniſtres d'une capacité ſupérieure.

C. I. *Paix de Weſtphalie & des Pyrenées.* On réunit ces deux Traités ſous le même titre, parce que celui des Pyrenées mit le ſceau à la paix entre la France & l'Eſpagne. Le Congrès de Weſtphalie avoit entamé les négociations, elles ne réuſſirent point à l'égard de ces deux Couronnes, & il falut le mariage de Louis XIV. avec

l'Infante Marie Therese pour consommer la réconciliation.

La France, l'Empire, la Suede & les autres Puissances réglerent leurs différends respectifs à Munster & à Osnabrug. Ces Traités sont des chefs-d'œuvre d'intelligence, de précision & de politique. On sent que c'est l'ouvrage, de tout ce qu'il y avoit de plus délié dans les Cours de l'Europe; il semble que M. l'Abbé *Mably* auroit pû nommer dans l'abregé de ces négociations, les principaux Ministres qui y prirent part: on se rappelleroit volontiers Messieurs d'Avaux, de Servien, Trautmansdorf, Oxenstiern, Chigi, Contarini, &c. en lisant les Articles dont ils convinrent en 1648. C'est comme quand on entend parler de la Collection des Loix Romaines; on est bien aise d'apprendre que Justinien en conçut le plan, & que Trebonien l'exécuta.

Nous ne pouvons abreger les Extraits que notre Auteur fait de

tous les Traités conclus depuis 100 ans, ce seroit analyse sur analyse; il faut lire cette partie dans l'Ouvrage même; & pour la paix de Westphalie en particulier, on la trouve excellemment détaillée dans l'Histoire qu'en a donné le P. Bougeant. Il seroit à souhaiter que nous eussions dans le même goût l'Histoire de tous les Traités suivants jusqu'à l'année 1740; c'est une entreprise digne de quelque homme de Lettres qui auroit beaucoup de connóissances, de loisir, d'usage des grandes affaires, & de dignité dans la maniére d'écrire; nous ne sçavons si un tel homme se trouveroit aussi aisément qu'on l'imagine & qu'on le souhaite.

M. l'Abbé *Mably* seme ses Extraits d'anecdotes historiques & de principes qui tiennent au droit des Gens, nous l'avons déja remarqué, en voici la preuve : il observe que le Traité de Westphalie ne régla rien sur la matiére du

Ban de l'Empire, & qu'il se contenta d'en remettre la décision à la prochaine Diette. Cette Assemblée définit que l'Empereur ne pouvoit *mettre au Ban* aucun Prince ni aucun Etat, *sans le consentement des Electeurs*: Protestation aussitôt de la part des Princes & des Villes dont on ne parloit point dans le décret; mais on ne leur donna satisfaction qu'à l'avénement de Charles VI. au Trône Impérial; la Loi fut portée alors, elle déclare que l'Empereur ne pourra *prononcer le Ban sans le sçû & consentement des Electeurs, Princes & Etats de l'Empire*; la même clause a été répétée à l'Election de l'Empereur Charles VII. « On » doit la regarder, dit notre Au» teur, comme faisant partie des » Traités de Munster & d'Osna» brug, les Plénipotentiaires ayant » garenti d'avance ce qui seroit » décidé sur cette matiére par le » Corps Germanique. »

Autre anecdote, mais qui re-

garde le Vicariat de l'Empire dans les parties du Rhin, de la Suabe & de la Franconie. Le Traité de Westphalie ne touche point cette question, la Bulle d'Or avant lui, n'avoit indiqué que d'une maniére confuse les droits de l'Electeur Palatin à cet égard : matiére par conséquent de dispute ; l'Electeur de Baviere & le Palatin ont prétendu long-tems à cette dignité de Vicaires de l'Empire dans les contrées qu'on vient de nommer. En 1724 ces deux Princes convinrent d'exercer à l'avenir le Vicariat en commun ; ce qui a eu lieu durant la vacance de l'Empire après la mort de Charles VI. Mais après celle du dernier Empereur Charles VII. ces deux Electeurs ont passé un nouveau Concordat, par lequel ils conviennent d'exercer alternativement le Vicariat.

Ce sont là des faits ou des anecdotes comme nous disions ; voici présentement des questions de Droit. L'Auteur examine com-

ment s'acquiert la preſcription entre les Princes; « & je croirois, » dit-il, qu'elle ne peut-être établie que par le ſilence de la partie lézée, quand elle traite avec » le Prince qui poſſede ſon bien, » ou que celui-ci le vend, le céde » & l'aliéne en quelque autre maniére. »

En partant de ce principe, on détruiroit bien des prétentions qui ne forment plus que des titres; M. l'Abbé *Mably* n'aime point ces vaines dénominations, ces droits ſurannés ou chimériques; « n'eſt-il » pas ridicule, ajoute-t-il, de parler encore des prétentions de » l'Empire ſur l'Etat Eccléſiaſtique, des Anglois ſur la Normandie? &c. » Et pour le titre de Roi de France que prennent les Rois d'Angleterre, il rapporte que Charles II. eut envie de s'en défaire à bon marché en faveur du feu Roi Louis XIV. qui ne fut ſeulement pas tenté de demander combien on vouloit le vendre.

Juillet 1746.

Un avis bien intéreſſant dans la matiére Diplomatique, eſt d'énoncer clairement & préciſément tous les articles d'un Traité. Notre Auteur inſiſte fort ſur ce point, qui eſt tout de pratique : les conditions tacites, ſous-entendues, équivalentes, tous ces demi-mots, ces volontés préſumées, qui donnent ſi ſouvent le ton aux affaires du monde, doivent être totalement éliminées des Traités. Cette maxime ſi ſage devroit être ſçue de tous les Négociateurs, de tous les Commandants d'Armée, de tous les Gouverneurs de Place ; diſons plutôt qu'elle ne devroit point être oubliée, car on la connoît aſſez dans la ſpéculation.

L'Officier qui commandoit les François à Dantzic en 1733, ne ſe ſouvint pas de ce principe, quand il fut queſtion de ſe rendre aux Moſcovites ; car ce bon Militaire ſe contenta de ſtipuler que cette Garniſon ſeroit tranſportée dans un Port de la Mer Baltique ; il

entendoit ſans doute un Port neutre ou ami de la France, mais le Comte de Munick qui commandoit les Ruſſiens, envoya tous ces François à Peterſbourg, où ils furent traités en priſonniers de guerre. La France ne reclama point, parce que la capitulation étoit mal conçue de la part de ſon Officier; elle reconnut la négligence de ce Commandant, & l'attention qu'apportoit M. de Munick à profiter de tous ſes avantages.

L'Auteur traite une autre queſtion très-importante : les Traités ont-ils beſoin de ratification pour être valides, ou bien cette ratification n'eſt-elle qu'une formalité d'uſage, qu'une cérémonie qui donne de la publicité aux engagemens? M. l'Abbé *Mably* balance les deux ſentimens, pour embraſſer enſuite celui qui regarde la ratification comme tout à fait eſſentielle aux Traités; & la raiſon qu'il en donne, c'eſt que ſans cela les Princes ſeroient ſouvent victimes

de la préſomption, de l'infidélité, ou de la corruption de leurs Miniſtres. Il eſt vrai que les pouvoirs des Plenipotentiaires ſont exprimés communément dans les termes les plus abſolus; mais ne ſçait-on pas qu'ils ont les mains liées ſur mille choſes? Ne répétent-ils pas eux-mêmes dans toute la ſuite d'une Négociation, qu'ils dépendent totalement de leurs Cours, qu'ils ne peuvent rien finir ſans leur conſentement? néceſſité par conſéquent de ratifier les conventions, & ſur cet article notre Auteur abandonne Grotius, qui lui paroît avoir tenu l'autorité intrinſéque & abſolue des Traités indépendamment de la ratification; mais quand on examine de près l'opinion de ce ſçavant Hollandois, elle ſemble au contraire très favorable à celle de M. l'Abbé *Mably*: car Grotius dit poſitivement* *que le Traité fait par des Généraux*,

* Grotius, *de Jure Bel. & Pac.* L. 3. C. 24.

doit être cenſé approuvé par le Roi, lorſque l'Acte eſt connu, & qu'on n'a rien vû qui pût l'infirmer, ou qu'on a vû des choſes qui renfermoient une approbation. Ceci énonce aſſez clairement que le Roi peut *infirmer* un Traité fait par ſes Généraux, & qu'ainſi ce Traité n'a ſon complement eſſentiel que quand il a été approuvé par le Roi. Toute la différence qui ſe trouveroit peut-être entre la doctrine de Grotius & celle de notre Auteur, c'eſt que le premier paroîtroit ſe contenter d'une ratification tacite, équivalente & virtuelle; au lieu que l'autre exigeroit, ce ſemble, une ratification expreſſe & formelle.

Grotius dit ailleurs * qu'*un Maître doit tenir les conventions faites par ſon Miniſtre, quand ce Maître s'eſt obligé de les ratifier.* En ſuivant donc le même principe, il n'y auroit aucune néceſſité de tenir ces conventions, ſi la ratification n'avoit point été promiſe ni ſtipu-

* L. 2. C. 11.

lée ; mais du tems de Grotius les Princes qui envoyoient des Plénipotentiaires pour négocier la paix, ne s'engageoient pas avant la signature à ratifier les articles dont ces Plénipotentiaires conviendroient ; ils ne s'engageoient pas plus à cette ratification qu'ils ne s'y engagent aujourd'hui ; Grotius ne croyoit donc pas plus que nous, que les Princes fussent obligés à tenir les conventions de leurs Ministres, avant qu'elles eussent été ratifiées, il ne les croyoit donc obligés qu'après la ratification, & la ratification étoit donc dans sa maniére de penser aussi bien que dans la nôtre, ce qui donnoit le dernier & le principal caractére de solidité aux engagemens que les Princes prenoient les uns avec les autres.

C. 2. *Paix d'Oliva & de Coppenhague.* Elle mit fin aux hostilités de la Suede, du Dannemarck, & de la Pologne. Les querelles entre ces Puissances étoient an-

ciennes. Pour le démêlé de la Suede avec le Dannemarck, il faut remonter jusqu'à la Reine Marguerite de Valdemar, qui régnoit dans tout le Nord sur la fin du quatorziéme siécle; cette Princesse avoit conçu le projet d'un Gouvernement qui réuniroit pour toujours les Danois, les Suedois & les Norvegiens sous un Roi, choisi alternativement par chacune de ces Nations; on manqua bientôt à garder le tour d'élection; de-là mille guerres cruelles, jusqu'à ce que Gustave-Vasa enleva totalement la Suede à Christierne d'Oldenbourg, Roi de Dannemarck; & cette invasion augmenta encore les antipathies entre ces deux Couronnes.

Pour les différents de la Pologne avec la Suede, on nous fixe au régne de Sigismond, fils de Jean Roi de Suede & de Catherine Jagellon, Princesse Polonoise. Sigismond devoit réunir les deux Royaumes sous sa domination,

mais Charles de Sundermanie, ſon oncle, s'empara de la Couronne de Suede. On en vint aux armes, la Moſcovie & les Princes de l'Empire entrerent dans ces grands intérêts. Enfin après bien des hoſtilités, on conclut un Traité qui fut double; car la Suede s'accommoda avec le Dannemarck & avec la Pologne; c'eſt ce qui forme la paix d'Oliva & de Coppenhague en 1660.

M. l'Abbé *Mably* s'arrête à l'endroit du Traité de Coppenhague où l'on trouve que la Suede renonce aux droits que ſes Conquêtes lui ont donnés ſur les Provinces qu'elle reſtitue au Dannemarck, ſur quoi il fait cette obſervation: » On croiroit, dit-il, en liſant cet » article, qu'il eſt queſtion de deux » Peuples Barbares qui ne reconnoiſſent d'autre droit que celui » du plus fort, & qui penſent qu'il » ſuffit de s'emparer d'un pays » pour en devenir le légitime maître. » Notre Auteur condamne

ces idées gotiques & ſanguinaires ; il établit comme un principe que les armes par elles-mêmes ne donnent aucun titre pour poſſeder, qu'elles en ſuppoſent un antérieur, & que c'eſt ſeulement pour conſtater ce droit qu'on fait la guerre ; il nous ſemble qu'il faudroit plutôt dire qu'on la fait pour mettre ce droit en valeur, en exercice, pour le rendre efficace ; pour empêcher que l'injuſtice & la preſcription ne viennent le détruire. Car dans les principes de M. l'Abbé *Mably*, les armes ne conſtatent point le droit, elles le ſuppoſent.

Au reſte, on touche ici une queſtion très-conſidérable, & qui pourroit ſouffrir des difficultés ; ſçavoir ſi, dans une guerre juſte, ou préſumée telle de bonne foi par celui qui la fait, les armes ne donnent pas un droit légitime de poſſeder tout les pays où le Vainqueur étend ſes Conquêtes, fuſſent-ils plus étendus, ces pays, que ceux qui ſont le ſujet de la guerre.

M. l'Abbé *Mably* semble n'accorder à ce vainqueur au de-là de ses prétentions qu'autant qu'il lui faut d'acquisitions nouvelles pour se dédommager des frais de la guerre ; il regarde tout le reste, comme un bien qui ne lui appartient pas ; toujours en conséquence de cette raison, que les armes par elles mêmes ne donnent aucun droit de posséder. Nous ne contredirons point ces maximes, nous dirons seulement qu'il faut donc que Grotius, & la plûpart des Jurisconsultes & des Philosophes ne les ayent pas assez approfondies ; car ils enseignent tous que *la guerre donne un droit naturel d'acquérir*, ils regardent comme un bien légitimement acquis tout ce qu'on acquiert par les armes : *le droit des Gens*, dit un ancien Jurisconsulte, *ajuge au vainqueur tout ce qu'il prend aux ennemis.* * *La guerre*, dit Aristote, *fournit une maniére*

* *Cajus apud Grot. de jure Bell. & Pac. L. 3. C. 6. & 8.*

naturelle d'acquérir, & la raison de ce Philosophe est que la guerre doit être regardée comme une sorte de contrat, par lequel les Nations sont convenues de laisser au Conquérant ses conquêtes, à moins qu'il n'y renonce, ou qu'on ne les lui enleve.

M. l'Abbé *Mably* fait remarquer sur le Traité d'*Oliva*, qui fut garanti par le Roi Très-Chrétien, que l'usage des garanties étoit encore alors assez récent; il montre qu'autrefois on faisoit jurer l'observation des Traités, sur les Reliques & sur l'Eucharistie; ou bien qu'on se soumettoit aux censures de l'Eglise en cas de contravention; ou bien encore qu'on engageoit les bonnes Villes d'un Etat dans la garantie; tous ces moyens étant sujets à des inconvénients, on prit la méthode de faire garantir les Traités par des Puissances neutres & étrangeres. Si nous en croyons l'Auteur, le Traité de Blois en 1505, & celui de Cam-

brai en 1508 furent les premiers où l'on nomma des Souverains pour conſervateurs & garants.

C. 3. *Divers Traités particuliers.* Après l'analyſe du Traité d'Oliva, on trouve ici celle de pluſieurs pacifications entre les divers Etats de l'Europe, depuis la paix de Weſtphalie juſqu'à la guerre de 1701. c'eſt un détail qui intéreſſe toutes les Cours les unes après les autres. On y remarque ſurtout des obſervations curieuſes ſur le Gouvernement des Suiſſes, ſur leurs démêlés, leurs pacifications, leurs forces, en un mot ſur toute la figure qu'ils font dans le ſyſtême général de l'Europe.

L'Auteur traite judicieuſement la queſtion des alliances entre les Princes. Grotius ne faiſoit pas difficulté de condamner ceux qui s'engagent dans des alliances, ſans diſtinguer les cas & les motifs des différentes guerres qui peuvent ſurvenir; car on court riſque par-là de prêter des ſecours pour une

guerre injuste, & les alliances défensives ne sont pas moins exposées à cet inconvénient que les offensives, puisqu'il arrive souvent que celui qui ne fait que se défendre est cependant l'aggresseur, en ce sens qu'il refuse une satisfaction légitime.

Cette objection n'empêche pas M. l'Abbé *Mably* d'approuver la maniére absolue dont se traitent les alliances; car enfin, dit-il, comme il est question en formant une Ligue défensive de marquer précisément le *cas de l'alliance*, il faut déterminer un point fixe & certain, « & quel autre point peut-» on choisir qu'un acte d'hostilité? » Tout autre grief, quel qu'il puis-» se être, qu'on voudra prendre » pour *le cas de l'alliance*, peut » former une source intarissable » de plaintes, de différends, de » chicane, de contestation. Les » Traités d'alliance défensive qui » sont si avantageux pour les Na-» tions deviendroient inutiles,

» parce qu'il ſeroit aiſé d'en élu-
» der la force. En ſuivant la mé-
» thode ordinaire, on aſſûre le
» repos public, &c. »

C. IV. *Paix de Nimegue & Traités qui y ont rapport.* Les Conférences pour cette pacification générale commencerent en 1676 & durerent trois ans. C'étoit contre la France que toutes les Puiſſances de l'Europe s'étoient liguées, & ce fut avec la France qu'elles furent toutes obligées de ſe réconcilier. « On regarde, dit
» notre Auteur, cette paix de Ni-
» megue comme l'époque d'une
» ſorte d'aſcendant que la France
» a pris ſur ſes voiſins; mais je
» crois au contraire qu'elle com-
» mença dès-lors à être moins puiſ-
» ſante. Il ſe forma des Ligues con-
» tre elle, & ſes acquiſitions di-
» minuerent ſes forces en ce ſens
» qu'elles irriterent ſes ennemis &
» donnerent des ſoupçons à ſes
» alliés. » Pour confirmer ce raiſonnement politique, on produit

la Ligue d'Ausbourg qui éclata en 1686, & le Traité de Vienne en 1689.

En parlant des deux Traités de Westminster, l'un de 1678, & l'autre de 1689 entre l'Angleterre & la Hollande, M. l'Abbé *Mably* blâme fort un des articles où l'on disoit que « celui des alliés qui » seroit attaqué, ou qui fourniroit » des secours, pourroit faire dans » les Etats de l'autre des levées » d'hommes pour *augmenter ou* » *completter ses armées de terre*, mais » qu'il n'useroit de cette liberté » que conformément aux capitu- » lations dont il seroit alors con- » venu entre les parties. » Quelle nécessité, reprend notre Auteur, de charger un Traité de conventions aussi inutiles, aussi sujettes à chicane que le sont celles-ci? Et qui peut douter que des alliés n'ayent la liberté de traiter ensemble, pour se permettre des levées de gens de guerre dans leurs Etats respectifs?

Juillet 1746.

Cette réfléxion priſe en général nous paroît très-judicieuſe, mais on peut dire, que dans le cas particulier dont parle l'article du Traité, les Puiſſances contractantes diſoient quelque choſe qu'il étoit bon de ne pas omettre ; elles ſe permettoient mutuellement de traiter enſemble pour la levée de gens de guerre ſur les terres de leurs dominations reſpectives, afin *de complетter les armées de terre ;* ce qui excluoit aſſez clairement les levées pour embarquemens, pour manœuvre de Vaiſſeaux, &c. Or cette reſtriction étoit un point aſſez important pour être indiqué par des Puiſſances Maritimes,

C. V. *Paix de Riſvvick.* Ce fut moins une pacification, qu'un armiſtice ſecret entre les Couronnes intéreſſées. Dans toutes les Cours on vouloit prendre du tems pour ſe préparer à la guerre que devoit cauſer bientôt la ſucceſſion de Charles II. Roi d'Eſpagne. Les Négociations de Riſwick furent

terminées en 1697 : la France reconnut le Roi Guillaume pour légitime Souverain d'Angleterre ; Jacques II. protesta quatorze jours avant la signature du Traité. La Cour de Londres promit de payer à la Reine Marie d'Este, épouse du Roi Jacques, une pension annuelle de 50 mille livres sterling, ou de telle autre somme, qui seroit établie par Acte du Parlement. Comme cette pension n'a jamais été payée, les héritiers de la Reine Marie sont en droit de demander les arrérages ; *mais*, ajoute notre Auteur, *quel objet pour des Princes qui ont une Couronne à revendiquer !*

C. VI. *Traités des Puissances Chrétiennes avec la Porte.* Ce morceau contient un détail d'Histoire & de Politique sur les forces, & le gouvernement des Turcs. L'Auteur observe avec raison, que tout Gouvernement despotique devient Militaire, en ce sens que les Soldats s'emparent de toute l'autorité ;

 &

& la raiſon en eſt ſenſible. Le Prince, voulant rendre eſclaves tous ceux qui dépendent de lui, a beſoin de la Milice *pour tout opprimer*, mais cette Milice connoiſſant ce qu'elle peut, l'opprime à ſon tour, parce que rien ne contrebalance ſes forces. Ces principes rendent raiſon de tous les mouvements qui ont agité la Cour Ottomane; il en réſulte immédiatement que le principal appui d'un Souverain eſt dans les Loix, dans l'amour que lui portent ſes Peuples, dans le ſoin qu'il prend de faire leur bonheur.

Sur la fin de ce Chapitre, on trouve l'Hiſtoire de la paix de Belgrade, ſignée en 1739 au nom de l'Empereur Charles VI; ſous la médiation & par les bons offices de la France. Ce Traité, ſi néceſſaire alors à la Cour de Vienne, fût ſuivi toutefois de la diſgrace & de l'empriſonnement de Meſſieurs de Wallis & Neuperg, qui en avoient été les Plénipotentiai-

res. Les Politiques trouverent là une abondante matiére de réfléxions ; on en donne ici l'abregé. Nous terminons l'Extrait de ce premier volume, dont la lecture instruit & fait plaisir ; c'est le caractére de cet Ouvrage. Nous parlerons ailleurs du second tome, qui a quelque chose encore de plus intéressant.

ARTICLE LXXVII.

SAGGIO INTORNO AI cambiamenti avvenuti sul Globo della Terra, c'est-à-dire, *Essai sur les changemens arrivés au Globe de la Terre. A Paris, chez Prault, Quai de Gêvres.* 1746. *Broch.* 21 *pp.*

C'Est ici un double essai, essai de Physique, essai d'Italien, car l'Auteur est François, consommé dans le François, soit en Prose, soit en Vers, l'un des Quarante même arbitres de la Langue, ca-

pable du reste d'exceller dans toutes les Langues, & dans tous les genres de science & d'érudition. Il n'a mis son nom qu'à la fin de ce petit Ouvrage, comme au bas d'une Lettre, parce que, quoique l'Ouvrage n'en fasse pas mention, c'est une Lettre en effet que l'Auteur, M. de Voltaire, a écrite à l'Académie de Bologne pour la remercier de l'avoir admis dans son Corps.

Un homme à talens ordinaires n'auroit pas tenté deux essais à la fois, & celui d'une Langue nouvelle pour lui, l'auroit assez occupé : un génie naturellement profond & étendu, en s'essayant même sur les *mots* ne perd jamais de vue les *choses*, & son entrée dans une Académie, lui ouvre naturellement la porte de toutes les autres. Nous osons d'avance en faire le compliment à M. de Voltaire.

La façon sçavante & mesurée dont il traite le sujet annoncé, fait voir que les matiéres de Physique

ne sont pas tout à fait des matiéres d'essai pour lui. Nous en allons donner l'Extrait comme mot pour mot, pour n'en pas perdre, s'il se peut, l'esprit. C'est l'Auteur qui parle ici desormais à peu de chose près.

Il y a des erreurs populaires, il y en a de Philosophiques. On a découvert dans les Montagnes de Hesse une pierre figurée en une sorte de Turbot. On en a aussitôt conclu que la Mer avoit anciennement couvert les Montagnes de Hesse. Il étoit plus naturel de conjecturer que ce Turbot apporté pour la table du Seigneur du pays avoit été laissé là, ou comme dit M. de Voltaire, gasté, jetté & empierri ou naturellement pétrifié.

Un Brochet pétrifié fut trouvé sur la cîme des Alpes : il fut donc un tems, a t'on dit, où les Fleuves couroient sur les Montagnes, & en un autre tems la Germanie étoit le sein de la Mer. Un bel esprit, un beau parleur dit tout ce

qu'il veut. Les Philoſophes ne ſont pas exemts de ridicule : mais ſelon ces ſyſtêmes aſſez ridicules d'ailleurs, les Montagnes étoient des Vallées lorſque les Fleuves les traverſoient, & la Germanie étoit un profond abîme comblé par la ſuite des tems. Tout cela de part & d'autre doit s'entendre *bénignement*, s'il eſt permis de hazarder le terme au ſujet d'un Académicien François. Nous y perdrions trop ſi M. de Voltaire dédaignoit les agrémens du ſtile & les fleurs de l'eſprit en livrant la ſolidité de ſon génie aux profondeurs ſéches & inſipides de la Philoſophie.

L'ancre Marine trouvée ſur les Montagnes de Suiſſe fournit au bel eſprit philoſophe les mêmes traits de ſolidité, les mêmes agrémens. C'étoient là des Mers avant le déluge, diſent des Philoſophes, celui-ci dit qu'on pouvoit avoir voituré là de l'artillerie ou autres charges peſantes, & s'être ſervi pour les accrocher ſur la pante

d'une ancre prise dans le Lac de Geneve voisin, *e che infine* (*non con minor probabilità*) *l'Istoria dell' anchora é falsa*, ou qu'enfin l'Histoire de l'ancre est fausse. Cela est tranchant.

M. de Voltaire nous permettra de ne pas le suivre dans tout le petit détail qui suit. Un Extrait est le suc de toutes les fleurs, non venimeuses s'entend. En France, en Italie, on rencontre plusieurs coquilles venues, croit-on, *du rivage où l'aurore ouvre la barriére du jour*, ou de Syrie. Notre Auteur ingénieux dans toutes ses conjectures, solide même & plus vraisemblable, fait remarquer que nos Croisés ayant porté leurs deniers vers la Palestine, n'en avoient souvent rapporté que des bagatelles, des coquilles. Et peut-être, ajoute M. de Voltaire, ces coquilles sont des fossiles naturels, selon la pensée de plusieurs Philosophes.

Mais, conclut-il, dans quelque opinion ou erreur que nous puis-

ſions donner, on ne croit pas que pour telles bagatelles en effet, il faille bouleverſer toute la nature, ou croire que la terre a été renverſée ſens deſſus deſſous. Car, qu'on ne s'y trompe pas, M. de Voltaire eſt Philoſophe, eſt bel eſprit, M. de Voltaire eſt tout ce qu'il veut, & un fonds de génie comme le ſien a bien des reſſources pour le vrai, pour le bien. L'opinion qu'il combat ici, & qu'il a toujours combattue dès ſon Newton, eſt une branche d'Athéiſme, & de ceux qui, d'après Ariſtote, ont cru le monde éternel & ſucceſſivement ſujet à toutes ſortes de combinaiſons de Terres & de Mers.

I Pirenei, le Alpi, l'Apennino non ſono, &c. Les Pirenées, les Alpes, l'Appennin ne ſont dans la penſée de quelques-uns de ces dangereux Philoſophes, que les reſtes, les débris, *les ruines horribles d'un Globe fracaſſé*, dont la forme a été changée & rechangée mille & mille fois. Ovide intro-

duit Pythagore, qui chante ainsi au nom de tous les Philosophes Orientaux *Métempsychosistes* & follement éternels (*à parte ante* s'entend.)

Vidi ego, quod fuerat quondam solidissima tellus,
Esse fretum, vidi factas ex æquore terras, &c.

Ferrare, Frejus, Aiguèsmortes ont été, cela se dit, des Ports magnifiques & spacieux; l'Oostfrise, cela est mieux constaté, a été à moitié envahie par l'Océan Germanique. Conclusion ridicule: les Baleines ont donc nagé pendant des siécles sur la cime du Caucase, & les hommes ont peuplé le fond de l'Océan.

M. de Voltaire en a toujours voulu, & en veut ici à la pensée ingénieuse, mais peu appuyée du célébre M. de Louville, fort habile homme d'ailleurs; ce sçavant Académicien se transporta à Marseille pour y observer si l'obliquité

de l'écliptique étoit encore la même, que vingt ſiécles auparavant dans cette même & très-ancienne Ville, l'avoit obſervée ou cru l'obſerver, l'Aſtronome Grec *Pythéas*, & y ayant trouvé 20 minutes de différence, avoit conclu que l'écliptique gagnant vers l'équateur d'une minute par année, en 6000 elle auroit gagné un dégré.

Deſorte qu'en 138000 ans l'écliptique confondue avec l'équateur, feroit jouir la terre d'un très-long équinoxe, & qu'après deux millions d'années tous les climats ſeroient tranſpoſés de la Zone Torride aux Pôles, & des Pôles à a Zone Torride. Voilà les chimeres d'éternité où courent des hommes réellement éternels.

Par cette réalité nous voudrions les déſabuſer de cette chimere: point du tout, tant le monde *moral* eſt en effet renverſé, ils veulent eux nous raſſurer ſur cette frivole immenſité de ſiécles dont ils n'étonnent que leur propre ima-

gination. Ils nous rappellent au mouvement des étoiles en latitude, à la precession des équinoxes dont la révolution est de 25000 ans. Et qui doute que Dieu n'ait pu établir des révolutions de plusieurs millions d'années ? Mais il s'agit du fait.

Un Auteur fameux prétend que le déluge a fracassé & fondu tout le globe de la terre, & l'a laissé dans la confusion de mille décombres mal arrangés. Il ne voit par tout & dans tous les terrains que désordre, transposition de corps, fragmens, ruines. Un autre Auteur non moins célébre, voit par tout de l'ordre & de la symmétrie, & ne laisse pas d'en attribuer l'effet au même déluge. Ces deux Auteurs, dit M. de Voltaire, s'accordent à dire que les Montagnes & les Vallées se sont faites par le moyen du déluge, *ben che la Sacra Scrittura dica expressamente tutto il contrario*, quoique la sainte Ecriture dise expressément tout le contraire.

Burnet dans son huitiéme Chapitre, ne doute pas que la terre avant le déluge, n'ait été toute égale, unie & réguliére dans sa rondeur, sans Montagnes, sans Vallées, sans Mers, & que le déluge n'y ait introduit la variété que nous y admirons, mais que lui, *Burnet*, traite de difformité. Que le Public ne s'en laisse plus imposer, s'il est possible; tous ces Physiciens hétérodoxes ne sont rien moins que Physiciens. Une terre toute ronde, toute unie, sans Montagnes, sans Vallées, seroit une terre toute couverte d'eau, toute inhabitable aux poissons mêmes.

Le systême de *Woodvvard* est plus physique & plus religieux. Il admet des Montagnes & une belle diversité sur la terre avant le déluge, attribuant à celui-ci d'avoir détruit cette diversité pour nous en redonner une un peu moins belle. Notre Auteur se moque de la fantaisie de Descartes de

faire un monde, & de celle de Woodward & autres de le détruire & de le reproduire *à sua posta*. Pour moi, dit-il, je m'en tiens à la ſainte Ecriture, & je ne me vante, ni de l'expliquer, ni ne me donne la hardieſſe d'aider à ſa parole. *Mi baſta la ſacra Scrittura; non mi dò il vanto di ſpiegarla, né l'ardire di dare ajuto alle ſue parole.*

Tout ce qu'on peut faire ici, c'eſt d'avoir des yeux, d'obſerver les Œuvres de la Providence, & de la remercier. Et d'abord ces Montagnes que Burnet juge être les ruines d'un ancien monde, diſperſées çà & là ſans ordre, nous les voyons diſpoſées avec un art merveilleux d'un bout du monde à l'autre, & dans ces Montagnes nous voyons une ſuite d'Aqueducs (Kircher les nomme Hydrophylaces) leſquels ſont interrompus à propos en divers endroits, pour donner naiſſance aux Fleuves qui arroſent toute la ſurface habitable de la terre.

On trouve ici une petite réflexion fort ſimple & fort importante, que nous croyons neuve & tranchante, pour faire bien ſentir l'utilité des Montagnes, c'eſt que ni de l'Océan, ni de la Méditerranée il ne ſort pas le moindre ruiſſeau, tandis que tout ce qui ſort des Montagnes y entre & y aboutit. Il y a une petiteſſe de génie & une miſere infinie de Phyſique, avec un mauvais cœur exceſſif envers la nature ou envers Dieu, à traiter les Montagnes de difformités, d'irrégularités ſur le globe, tandis que c'eſt le nœud de tout ce qui y habite & de tout ce qui s'y paſſe de plus merveilleux & de plus avantageux pour nous, comme pour toute la nature.

C'eſt ce que notre Auteur fait bien ſentir par ces mots, *tolta queſta ſerie*, &c. Mais il penſe que ces Fleuves & Ruiſſeaux dont aucun ne ſort ouvertement d'aucune Mer, & n'en peut ſortir, ne pouvant remonter, en ſortent pour-

tant & vont reporter l'eau dans les Réſervoirs & Aqueducs des Montagnes par l'évaporation de ces Mers, par les nuages & les vents, & par les pluyes, ſelon le calcul du célébre M. Halley. En Phyſique, le calcul ne prouve pas grand-choſe, & vient à l'appui d'un mauvais, comme d'un bon principe. C'eſt aux faits, aux obſervations, à l'hiſtoire de la Nature de nous dire ſi c'eſt par l'atmoſphere, aidée de la chaleur du Soleil ou par les ſoûterrains, que les eaux englouties dans les Mers & dans les abîmes, reviennent aux Montagnes pour couler de nouveau dans les Mers. Et comment recouvrerions nous en effet par l'atmoſphere & le Soleil tant d'eaux, qui ſûrement coulent ſous terre, dans les cavernes les plus profondes, dans les mines, & s'enfoncent à tout momens d'abîme en abîme, depuis que le monde eſt monde, depuis au moins qu'on l'obſerve avec quelque ſoin.

Juillet 1746.

O che tutti i filosofi, che inventano un mondo, lo fanno ridiculo! C'est à-dire, que tous les Philosophes qui inventent un monde, le font ridicule. Dans les petits morceaux de Physique courante, dans ce qu'on appelle des qualités, des phénomenes, notre siécle a bien reconnu qu'il falloit des expériences. Dans la grande Physique, telle que la manie ici M. de Voltaire, il faut des faits, de l'histoire, & plutôt des dénombremens que des calculs.

Voilà encore une réfléxion profonde & toute neuve. *Sarebbe une cosa strana, &c.* Ce seroit une chose étrange que la semence d'un champignon ou du plus petit & plus vil insecte eut une semence propre, bien conservée depuis le commencement jusqu'à la fin du monde, & que le monde, le globe au moins de la terre produisant invariablement les mêmes semences, les mêmes plantes, les mêmes animaux fut exposé lui-même à

changer tout à fait de nature. Il eſt vrai que ceux qui font changer la terre de nature, n'exemptent peut-être pas les plantes & les animaux de cette viciſſitude éternelle.

M. de Voltaire a raiſon de ne pas croire la nouvelle génération de la Mer Athlantique par l'engloutiſſement d'un continent qui étoit là, & qui n'eſt autre probablement que la perte ancienne du nouveau monde que nous avons recouvré, c'eſt-à-dire retrouvé, non plus que de la production de la Méditerranée, ſelon la Fable de Calpé ſéparé d'Abila par Herculé. Il ne croit pas non plus les communications ſoûterraines d'une Mer avec une autre, par exemple de la Caſpienne avec la Méditerranée. Ce point paroît un peu moins litigieux, & n'a rien de fort incroyable.

En un mot l'Auteur ne croit pas un mot de tous les changemens conſidérables qu'on dit être arrivés, ou qu'on menace qui arrive-

ront au globe de la terre : il en excepte ſagement le déluge univerſel, & tout ce morceau eſt d'une bonne & très-ſaine Phyſique. Il le conclut par ces mots :

Il guſto del miraviglioſo produce i ſiſtemi ſtravaganti; ma la natura e altrettanto uniforme, ſimplice, e coſtante, quanto le noſtre imaginazioni ſono invaghite di prodigi, e di ſignalate revoluzioni, c'eſt-à-dire, le goût du merveilleux produit des ſyſtêmes extravagans : mais la nature eſt tout autant uniforme, ſimple & conſtante que nos imaginations ſont affolées de prodiges & de révolutions ſignalées.

Nous bornons communément trop nos ſpéculations Philoſophiques à la ſurface du globe que nous habitons. Nous ne voyons pas aſſez en grand, ni même ſouvent aſſez en détail l'intérieur du globe. Nous regardons cette maſſe immenſe de matiére comme abandonnée à la confuſion & à un entaſſement fortuit. Nous ne ſentons

pas aſſez l'enchaînement du centre avec la circonférence, & la réaction de l'un avec l'action de l'autre. Il ſort pourtant de cet intérieur des eaux, des feux, des métaux, des vents, des merveilles: nous attribuons tout à l'action du Soleil, quoiqu'il ſoit conſtaté par des faits, que ſa chaleur ne pénétre pas cinq ou ſix pieds de profondeur. Nous y trouvons des cavernes, des veines mêmes. Tout cela ne nous eſt rien, & démontre pourtant une machine réguliére, une organiſation, & un principe de vie méchanique, digne de ce rayon d'intelligence Divine qui pénétre, ordonne, anime & vivifie tout ce qu'il y a de plus impénétrable à nos yeux & à notre eſprit.

ARTICLE LXXVIII.

HISTOIRE GE'NE'RALE des Auteurs Sacrés & Ecclésiastiques, par le R. P. Dom Remy Ceillier, *Bénédictin de la Congrégation de S. Vannes & de S. Hydulphe, Prieur Titulaire de Flavigni. Tome XII.* A Paris, *au Palais, chez Paulus-du-Mesnil, Imprimeur-Libraire, Grand'-Salle, au Pilier des Consultations, au Lion d'Or.* in-4°. *pages* 774.

LE R. P. Dom Ceillier a rassemblé dans ce douziéme tome, tout ce que S. Augustin a écrit sur la Grace : personne n'ignore les contestations qui se sont élevées sur les sentimens du S. Docteur en cette matiére, & ce seroit trop peu qu'un Journal entier pour rendre compte de tant d'analyses, dont ce volume est composé. On nous permettra de le dire en passant. Il seroit à souhaiter que quel-

ques Sçavans, extrêmement zélés pour le soulagement de ceux qui aspirent à le devenir, lussent cette multitude étonnante de Livres, bons & mauvais qu'on a écrit de part & d'autre sur le Calvinisme & sur le Jansénisme, & que retranchant toutes les redites & les digressions étrangeres au Dogme, ils se bornassent à ce qu'il y a des deux côtés de fort & de solide. Si les Compilateurs avoient le goût & le jugement nécessaire pour exécuter heureusement ce projet, formeroient-ils plus de cinq ou six volumes *in*-8°. sur le Calvinisme, & autant sur le Jansénisme? Ajoutons-y deux ou trois volumes où l'on rassembleroit les faits qui intéresseroient les vérités décidées.

Ce seroit imiter les Anglois, qui travaillent actuellement à la compilation de tous les voyages. Si cette compilation est telle qu'elle doit être, & nous croyons volontiers qu'elle le sera, ne sera-ce point avoir épargné aux curieux

bien de la dépenſe, bien du travail, & ce qui eſt encore plus précieux, bien du tems? Dans les Livres de Controverſe & dans les Livres de Voyage, on fait ſouvent de longues courſes, ſans rien apprendre de nouveau.

Nous ne diſſimulerons pas que M, Bayle, dans ſon fameux Dictionnaire, a propoſé ce même projet pour tous les procès Littéraires qu'on a vûs en divers tems. Le Public n'aura pas une petite obligation à ceux qui ſe chargeront de l'exécution, elle demande bien des talents difficiles à raſſembler.

Sans nous arrêter aux analyſes particuliéres de chaque Ouvrage du S. Docteur, nous paſſons d'abord à ſa Doctrine, que Dom Ceillier, ſelon ſa coutume, met ſous les yeux du Lecteur à la fin des Extraits de chaque Pere de l'Egliſe. Nous ne pouvons en dire que peu de choſe, la matiére étant trop abondante.

S. Auguſtin qui avoit la plus

profonde vénération pour les Livres Saints & pour leurs Auteurs, étoit persuadé que les Ecrivains Sacrés ne manquoient pas d'éloquence, quoique les Sçavans du Paganisme refusassent d'en convenir. Il assûre que tous ceux qui entendent bien ce que disent ces hommes inspirés, comprennent aussi qu'il n'a pas dû être dit autrement. Comme il y a une éloquence qui convient aux jeunes gens, & une autre qui convient aux personnes plus avancées en âge, il y a aussi une éloquence propre des Auteurs Sacrés.

On peut sçavoir combien il y a eu de Traducteurs de l'Ecriture, d'Hebreu en Grec; mais pour les Interprétes Latins, le nombre en est infini : car dans les premiers tems, tout homme qui avoit quelque connoissance des deux Langues, hazardoit une Traduction. Ces Traductions Latines ne laissent pas d'être de quelque utilité en certaines occasions; de toutes les

Versions Latines, la meilleure est celle qu'on nomme *Italique*, parce qu'elle s'attache plus aux termes, & qu'elle met la vérité dans un plus grand jour. Si l'on ne peut trouver dans les Versions Latines tout le secours qu'on en esperoit, il faut recourir à la Version des LXX, la plus autorisée de toutes les Versions Grecques de l'Ancien Testament. S. Augustin étoit persuadé que tout ce qu'on raconte des Cellules des LXX. est exactement vrai.

Le Paradis Terrestre subsiste encore; mais dans un lieu caché & inconnu aux hommes, de-là vient qu'on a mis parmi les Héréfies, l'opinion de ceux qui soutenoient que ce qu'on a dit du Paradis Terrestre est une allégorie. On est bien fondé à croire qu'Adam & Eve, dont la pénitence a été si longue & si rude, pendant plusieurs siécles de miseres, ont été délivrés des supplices éternels par la vertu du sang de J. C. C'est le

Juillet 1746.

consentement presque unanime de l'Eglise, que lorsque le Sauveur descendit aux Enfers, il en tira le premier homme; c'est encore une vérité reconnue des Fideles, que le Prophéte Elie paroîtra dans le monde avant le Jugement, qu'il convertira les Juifs & qu'il précédera l'avénement de J.C.

On croit avec raison, que tout ce que l'Eglise tient & qui n'a point été établi par aucun Concile, mais qui a toujours été observé, ne peut venir que de la Tradition Apostolique. Quoique nous n'ayons par écrit aucun précepte des Apôtres sur la validité du Baptême donné par les Hérétiques; on doit croire néanmoins que la coutume qu'on opposoit à S. Cyprien, avoit tiré son origine de la Tradition, ainsi que plusieurs autres choses qui s'observent dans l'Eglise.

Il n'y a point eu de Concile Général, légitime & approuvé de l'Eglise, qui ait touché à ce qu'un

 autre

autre Concile antérieur & de même autorité, ait décidé ſur la Foi; on pourroit objecter ce que le S. Docteur dit dans ſon ſecond Livre contre Maximin. *Je ne dois point citer ce Concile* (de Nicée) *ni vous celui de Rimini. Je ne ſuis point touché de l'autorité de celui-ci, ni vous de l'autorité de celui-là.* Il parloit ainſi par condeſcendance, & pour ne pas allonger la diſpute avec ſon adverſaire. *Que la cauſe combatte contre la cauſe, la raiſon contre la raiſon, par les autorités de la ſainte Ecriture qui ne ſont point des témoins particuliers à aucun de nous, mais qui nous ſont communs.* Si le S. Docteur eut voulu entrer avec un Arien dans la diſcuſſion de l'autorité des Conciles de Nicée & de Rimini, on n'eût jamais fini.

La vanité des Pelagiens veut que les Evêques d'Orient & d'Occident s'aſſemblent pour prononcer ſur leur Doctrine, & parce qu'ils ne peuvent pas pervertir le monde

Catholique, ils tâchent du moins de le troubler. « Votre cause, leur » dit le S. Docteur, vient d'être » terminée devant les Evêques. Il » n'y a plus qu'à exécuter en paix » la Sentence qui a été prononcée » contre vous. Si vous refusez d'y » acquiescer, il faut réprimer vo- » tre inquiétude turbulente & ar- » tificieuse. » (*L. 3. contre Julien.*)

L'Eglise Romaine a toujours eu la primauté de la Chaire Apostolique.

La Foi en un Dieu fait Homme est si nécessaire dans cette vie, que personne, ni avant, ni après l'Incarnation n'a été réconcilié avec Dieu, sans le secours de cette Foi.. Les anciens Justes n'ont pas été purifiés de leurs péchés, ni justifiés sans la Foi de l'Incarnation, de la mort & de la résurrection de J.C., Cette Foi en J. C. ne venoit point de leurs bonnes œuvres; c'étoit un don de Dieu, afin qu'ils n'eussent pas sujet de se glorifier, comme s'ils avoient prévenu la miséricor-

de du Seigneur..... Il n'eſt pas vraiſemblable que depuis l'élection de la famille de Jacob & la réprobation d'Eſau, Dieu n'ait eu aucun ſerviteur, ſinon parmi la poſtérité de Jacob. C'étoit à la vérité de cette poſtérité qu'étoit formé le peuple de Dieu, mais parmi les autres peuples il ſe trouva auſſi quelques vrais adorateurs, & qui étoient liés avec les Iſraëlites par ces ſentimens de Religion.

Dieu veut que tous les hommes ſoient ſauvés, mais ſans leur oter le libre arbitre, dont le bon ou le mauvais uſage fait qu'ils ſont jugés très-juſtement.

L'Auteur met enſuite tous les divers ſens que le S. Docteur a donnés à ces paroles de l'Ecriture, *Dieu veut que tous les hommes ſoient ſauvés.* On étoit perſuadé à Marſeille que Dieu veut indifféremment & généralement le ſalut de tous les hommes, ſans en excepter aucun. S. Auguſtin réfute ce ſentiment par l'exemple des enfans

qui meurent avant d'être baptisés ; malgré tout l'empressement des parents à leur procurer cet avantage, on n'y réussit pas, parce que Dieu ne le veut pas *d'une volonté absolue*, ajoute Dom Ceillier, & c'est le sens que suivent les Théologiens Catholiques.

J. C. jugera tout l'Univers, & non pas seulement une partie, parce qu'il a donné son sang pour tout le monde. Ce passage est suivi de quelques autres qui semblent le détruire ; mais on les concilie facilement.

On sçait assez avec quelle force S. Augustin a prouvé le péché originel contre les Pélagiens, ainsi quoique l'Auteur, pour remplir son dessein, se soit étendu sur ce sujet, qui le méritoit bien, nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire d'en parler.

La prédestination n'est autre chose que la prescience & la préparation des bienfaits de Dieu, par lesquels sont délivrés très-certainement

ceux qui sont délivrés .... J. C. est le modele le plus illustre de la prédestination. Que tout Fidele qui veut bien l'entendre jette donc les yeux sur J. C., & qu'il se trouve ou se reconnoisse lui-même en J. C. *Qu'on nous dise quel est le bien, qu'en tant qu'homme il ait fait par avance, pour se rendre digne d'être le Fils unique de Dieu, par le moyen de cette union ineffable, qui fait qu'il est une même personne avec le Verbe*... Le S. Docteur demande aux Pélagiens par quels mérites précédens les enfans qui meurent immédiatement après le Baptême, ont mérité ce don si sublime qui leur est accordé en vertu du Sacrement; si c'est en considération de la piété de leurs parens que cette grace est accordée, pourquoi donc arrive t'il quelquefois qu'elle est refusée à des enfans nés de parens pleins de piété? Comme on ne peut attribuer ces divers événemens à la piété des parens, on ne peut aussi alléguer les mé-

rites propres de ces enfans, qui ne ſont encore capables d'aucun acte de vertu.

Ce n'eſt pas ſeulement à l'égard des enfans que la prédeſtination eſt gratuite; elle l'eſt auſſi à l'égard des adultes. Pourquoi de deux enfans egalement coupables du péché originel, l'un eſt-il choiſi & l'autre laiſſé? Pourquoi de deux adultes qui vivent l'un & l'autre dans l'impiété, l'un eſt-il appellé de maniére qu'il ſuive celui qui l'appelle; & l'autre, ou n'eſt point appellé du tout, ou n'eſt pas appellé de la même maniére? Ce ſont des jugemens de Dieu impénétrables. Ce qui eſt encore plus impénétrable, pourquoi de deux Fideles qui s'exercent dans la piété, eſt-il donné à l'un de perſévérer, pendant qu'il eſt refuſé à l'autre?

Dom Ceillier n'a rien omis de tout ce qu'il y a de plus fort dans le ſyſtême de S. Auguſtin; le P. Petau a très-bien expliqué ce ſyſ-

tême dans ſes dogmes, mais ce ſçavant Jéſuite, qui avoit lû ſi exactement tous les Peres Grecs & Latins, après avoir repréſenté fidelement la même Doctrine du S. Evêque, a trouvé dans ſes Ouvrages mêmes de quoi l'adoucir. Cependant quand on a lû dans S. Auguſtin tout ce qui concerne cette matiére, on a encore beſoin de quelques paroles de conſolation : par exemple, ſeroit-il à propos de conſeiller aux perſonnes dévotes, même dans la vue de les rendre plus humbles, de méditer ſouvent ſur cette maſſe de perdition, c'eſt-à-dire, ſur toute la poſtérité du premier homme, d'où le Seigneur tire par ſa grande miſéricorde les ſeuls prédeſtinés ? Cette méditation pourroit avoir des ſuites facheuſes.

Venons au jugement que l'Auteur fait des Ouvrages de S. Auguſtin. « Ceux qu'il a compoſés » contre les Philoſophes Payens » ſont admirables, ſoit par la pu-

» reté & l'élégance du ſtile, ſoit
» par la juſteſſe & la ſolidité des
» raiſons. Quelle pénétration d'eſ-
» prit, quelle force & quelle va-
» riété de raiſonnemens dans ſes
» Livres contre les Manichéens...
» On voit dans ſes Lettres un fond
» de génie ſurprenant, une vaſte
» étendue de connoiſſances, une
» éloquence naturelle ; une pru-
» dence conſommée, un zéle vif
» pour les intérêts de l'Egliſe, une
» modeſtie ſans égale.... Les Li-
» vres de la Cité de Dieu méri-
» tent auſſi d'être lûs ſans ceſſe,
» on ne ſçait qu'y admirer da-
» vantage. »

Les vingt-deux Livres de la Cité de Dieu furent imprimés en 1467 preſque auſſitôt après l'invention de l'Imprimerie. On ne voit en cette édition, ni le nom de l'Imprimeur ni le nom du lieu où elle a été faite.

On trouve à la fin un abregé de l'Hiſtoire de pluſieurs Conciles, & des Canons qu'ils ont dreſſés.

Nous en parlerions plus au long, s'il nous étoit permis de nous arrêter à tout ce qui le mérite.

ARTICLE LXXIX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT SUR LE MEIN.

On a imprimé dans cette Ville un Recueil de devises en l'honneur du Grand Duc & de la Reine de Hongrie. L'Auteur de cet Ouvrage est M. Jean-Henri Cohausen, Doyen des Médecins de Munster. le titre commence ainsi: *Novus solis Colossus Panegyrico-Syncharistico-Symbolicus ad summam Gloriam Serenissimi Francisci Erectus*, &c. Nous ne mettons que les premiers mots de cette annon-

ce qui tiendroit toute la page, si elle étoit entiére. Ce que nous en citons fait voir que l'Auteur sçait le Grec ; le corps de l'Ouvrage contient beaucoup d'allusions à la Médecine & à l'Astrologie judiciaire, sans compter le Grec qui domine toujours : voici un échantillon de cette Brochure.

La devise XI. porte un Soleil au dessus d'un globe terrestre, avec cette Legende : *Hoc rectore valet* : ce qui veut dire, dans le sens de l'Auteur, que l'Empire dépend de son Chef, comme le monde dépend du Soleil ; & à l'occasion de ces ressemblances, on compare l'Empire au corps humain. L'Electeur Palatin grand Trésorier est le cœur, parce que le cœur contient les trésors de la vie. L'Electeur de Brandebourg grand Chambellan, est le foye, où le sang se prépare pour la tête. L'Electeur de Saxe grand Marêchal est le réservoir de la bile ; *aussi cet Electeur donne t-il l'épée à l'Empereur*

pour faire justice. L'Electeur de Baviére, Grand-Maître d'Hôtel, est l'estomach; *il a eu*, dit notre Auteur, *beaucoup d'indigestions jusqu'ici, mais cela va mieux présentement.* L'Electeur de Hanovre est le poulmon. L'Electeur de Cologne est la ratte: *ce viscere*, ajoute t'on, *est d'une grande conséquence dans l'économie du corps humain.* Les Electeurs de Mayence & de Treves sont les deux reins; les autres Princes de l'Empire sont les mains & les pieds, &c. Et cette allégorie est soutenue durant plus de trois pages *in*-4°. L'abregé qu'on vient de donner suffira pour faire connoître le goût de cet éloge Germanique. Si quelqu'un étoit curieux d'une telle lecture, le Livre se trouve *à Paris, chez Cavelier pere rue S. Jacques.*

FRANCE.

De Paris.

Hérissant rue Nôtre-Dame, vient d'imprimer la Description des Fêtes données à Naples les 2, 3, 4 d'Août 1745 par M. le Marquis de l'Hopital, Ambassadeur Extraordinaire de France auprès du Roi des deux Siciles, à l'occasion du mariage de Monseigneur le Dauphin avec l'Infante Marie-Therese d'Espagne. En lisant cette Relation qui est détaillée & bien écrite, on admire l'ordonnance, la singularité même de ce grand spectacle. La Scene étoit dans le Palais du Prince de *Satriano*, à trois cents pas de la Mer; & sur un rivage qui laisse voir Naples, le Château S. Elme, le Mont *Posilippo* comme en Amphitéatre; situation la plus propre pour donner de l'éclat à une Fête publique.

Quatre choses concoururent à

ſa magnificence : la décoration du Palais, la Muſique, le feu d'Artifice, & le Feſtin. Le Palais étoit orné comme ces lieux enchantés que la Poëſie imagine pour en faire le ſéjour des Dieux. On y avoit placé une multitude infinie de luſtres, de girandoles, de plaques de glace à l'Italienne & plus de dix mille lampions. Les Muſiciens exécuterent le premier jour une *Cantate*, ou, comme on parle en Italie, une *Serenade* intitulée : *L'Empire de l'Univers partagé avec Jupiter.* C'étoit une alluſion perpétuelle au mariage de Monſeigneur le Dauphin & aux Conquêtes du Roi.

Le feu d'artifice fut tiré ſur le bord de la Mer. On avoit élevé un bâtiment de 300 pieds de long & de 180 de large, repréſentant *le Temple de l'Hymen.* Les piéces d'artifice partoient de la platte forme ; & tout l'intérieur du Temple étoit décoré de ſymboles rélatifs à la Fête. L'exécution ſurprit

les Napolitains, tout accoutumés qu'ils sont aux spectacles; des Artificiers de Boulogne & de Parme avoient nuancé diversement les feux: on en voyoit de bleus, de rouges, de blancs, &c. Une seule girandole qui termina l'action, étoit composée de plus de 2000 fusées; le feu entier dura plus d'une heure, & le peuple dans l'admiration ne cessoit de crier, *viva la Francia*, *viva l'Ambasciador.*

Le feu fut suivi d'un repas splendide, servi sur deux tables principales, l'une de 80 & l'autre de 140 couverts. Tous les appartements étoient remplis d'autres tables moins nombreuses; & l'on distribuoit aussi au peuple des rafraichissements. Le festin où présidoit M. l'Ambassadeur étoit ordonné avec somptuosité & délicatesse; on en peut juger par le dessert qui avoit couté six semaines de travail aux Artistes: 80 Musiciens exécuterent durant ce tems-là les chefs-d'œuvre de la Musique Italienne.

La Relation ajoute que le bon ordre & le beau tems répondirent à tout l'appareil d'une si belle Fête.

Recueil d'Enigmes & de Logogryphes, &c. chez *Boudet in*-12. M. DCC. XLVI. Les gens désœuvrés ne veulent point de Littérature, mais ils veulent quelque chose qui lui ressemble; on a cru que l'Enigme & le Logogryphe pouvoient leur rendre cette espéce de bon office. Deviner un Enigme, dépecer un Logogryphe, ce n'est pas absolument ne rien faire; il faut croire que l'auteur de ce volume a pris son Ouvrage dans ce point de vue de compassion & de charité pour certaines personnes. Il a recueilli DCC V. Enigmes, & LXVI. Logogryphes; sans compter la fabrique d'une Table, qui comprend la clef ou la solution de tous ces mystéres; autre moyen de subvenir à la foiblesse & à la nonchalence de l'esprit humain.

Juillet 1746.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, en datte du 15 d'Avril 1746, qui ordonne que dans le tems de deux années, tous ceux qui ont souscrit pour le Livre intitulé, Grammatica Hebraïca & Chaldaïca, & Lexicon Hebraïcum & Chaldaïcum, Autore D. Petro Guarin, *seront tenus de retirer des mains du sieur* Collombat *les exemplaires dudit Livre*. Cet Arrêt, qui est équitable dans toutes ses parties, protege les efforts qu'a fait un Imprimeur pour mettre des éléments d'Hebreu dans le Public. Le peu d'empressement de ce Public pour rechercher cette Littérature, prouve que notre goût s'est fort rallenti de ce côté là. Cela ne montre t'il pas, comme mille autres exemples, la dégradation des Sciences parmi nous? Quoiqu'il en soit, les Souscripteurs qui ne retireront pas les Exemplaires dans l'espace de deux ans, *perdront les avantages de leurs Souscriptions, & seront tenus de*

Juillet 1746.

payer le prix du Livre comme s'ils n'avoient pas souscrit, à la déduction néanmoins des sommes par eux payées lors des Souscriptions par eux faites.

Chez Briasson, David fils aîné, & Durand rue S. Jacques, Le second tome du Dictionnaire de Médecine se distribue depuis le 11 de Mai, quoique promis seulement pour la fin de Juin.

Chez David fils aîné, & Durand : Les Œuvres de Boileau 4°. 2 vol. avec les planches de *Cochin*, dont l'exécution est estimée supérieure aux planches de *Picard* & de *Gillot*. Prix 20 liv. en feuilles; & le mois de Juillet passé, 30 liv.

Chez Chaubert & Compagnie : L'Horace du P. Sanadon 4°. 2. vol. On a donc main-levée présentement de ce beau Livre, trop suspendu par des discussions de Libraires que nous ignorons.

Chez Didot : second volume de l'*Histoire des Voyages in*-4°. Le *Juillet* 1746.

même Libraire publiera au mois d'Août prochain, une édition *in*-12. de ce même Ouvrage; & chaque volume *in*-4°. fournira quatre tomes *in*-12. avec figures de la même main que les premieres. Cette petite édition se fait sous les yeux de l'Auteur, & par conséquent elle sera plus exacte que celles qui pourront se faire en pays étranger.

Chez les freres Guerin, rue S. Jacques: *Eléments de Physique démontrés mathématiquement, & confirmés par des expériences:* Ouvrage traduit du Latin de Guillaume-Jacob *s'Gravesande*, par Elie de *Joncourt*, Professeur en Philosophie & Mathématiques à la Haye. 2 vol. *in*-4°. avec figures.

Chez les mêmes: Conférences Ecléfiastiques du Diocèse d'Angers sur les Cas réservés. *Tome* 1. *in*-12. Nous rendrons compte de cet Ouvrage incessamment.

Chez Rollin fils, Quai des Augustins: Nouvelle édition des Mémoi-

res de Comines, par M. *Lenglet du Fresnoy.* 4. vol. *in*-4°. Cet Ouvrage sera fort beau, on en voit déja les deux premiers vol. On souscrit pour 30 liv. en feuilles petit papier, dont 18 seront payées d'avance; & 40 liv. grand papier, 24 d'avance.

Chez Chaubert & Durand: Théologie des Insectes, ou *Démonstration des perfections de Dieu dans tout ce qui concerne les Insectes*, traduit de l'Allemand de M. *Lesser*, avec des remarques de M. P. *Lyonnet.* 2. vol. *in*-8°. Ce Livre qui est très-sçavant, tiendra son rang parmi nos Extraits Littéraires.

Chez Prault, Quai de Gêvres: Examen Théologique & Canonique du Traité de la Pratique des Billets & du prêt d'argent entre les Négociants, &c. vol. *in*-12.

Le Traité du Castor dont nous rendons compte dans ce volume de nos Mémoires, se trouve chez *Durand & David le jeune.*

Chez Huart, Rue S. Jacques:

Juillet 1746.

Arrêts Notables rendus par le Parlement de Provence, avec les motifs de leurs décisions. Ce Livre est de M. le Président de *Grimaldy de Regusse*, nous en parlerons bientôt plus en détail. On trouve chez le même *Huart* les *Arrêts de Réglements* par le même Auteur.

Chez de Bure : Dissertations sur les apparitions des Anges, des Démons & des Esprits, & sur les Revenants & Vampires de Hongrie, &c. *Par le R. P. D. Augustin Calmet, &c.* vol. *in*-12. Ce Livre est singulier pour les choses & pour la maniére; il présente d'ailleurs un Auteur très-célébre, nous en donnerons l'Extrait le mois prochain.

Il y a une multitude d'autres Ouvrages Etrangers & Domestiques qui attendent le moment d'entrer dans nos Mémoires, nous tacherons de satisfaire à toutes ces Littératures, dont plusieurs sont excellentes.

Liste de Livres Etrangers.

A Venise. *Nuovo Dizionario Scientifico e curioso, in cui si conterrano tutte quelle cognizioni che si sono credute bastevoli ad ogni scienza e Professione, unite alle più belle erudizioni sacre e profane, colle osservazioni e sperienze fatte dalle Accademie più illustri di Europa intorno alle cose naturali ed artefatte, illustrate di copiose Tavole in rame* in-fol. chaque vol. de 190 feuilles sans les Planches ; prix 2 s. la feuille, *monnoye de Venise*, & 5 s. chaque planche. On souscrit chez Laurent *Baseggio*, Libraire, à l'enseigne de l'Aurore. L'Ouvrage entier pourra contenir dix volumes in-folio.

A Leipsik : *Novus Linguæ Latinæ Thesaurus studio Joan. Matth. Gesneri. opus in IV. tomos divisum.* fol. Le premier volume paroîtra au mois d'Octobre de cette année. On souscrit en Allemagne pour ce grand Ouvrage qui paroit bon.

A la Haye, Chez les freres Van-Thol : *La Chronique de Rotterdam* 8°. Hollandois.

Chez Jean Neaulme : *Traité de l'Académie Royale d'Anatomie & de Chirurgie, traduit du François par Jean Trout* 8°.

A Amſterdam, chez Waaſbergen : *Abregé des Mathematiques du Profeſſeur Wolff*, Traduction Hollandoiſe 8°.

Chez Gerrevinck & Ratelband : *Dialogues des morts*, ou *Mémoires politiques, en douze parties pour toute l'année* 1745. 8°. Holl.

Chez Tirion : *La premiére partie du tome VI. de l'état préſent des Provinces Unies.* 8°. Holl.

Chez le même, par ſouſcription : *Vues, Plans, & Perſpectives des anciennes Maiſons*, &c. ou *Antiquitez Belgiques.* 4°. Holl.

A Geneve, chez les freres de Tournes : *Bartholomæi Caſtelli Lexicon Medicum Græco-Latinum antè à Jacobo Pancratio Brunone iteratò Editum, nunc denuo ab eodem*

des Sciences & des beaux Arts 1547 *& aliis plurimis, novis accessionibus Locupletatum.* Editio novissima. M. DCC. XLVI. *in-4°.*

TABLE DES ARTICLES du mois de Juillet 1746.

ART. LXXI. *Traité du Castor, &c.* 1361

ART. LXXII. *Le Théatre Anglois,* Tome troisiéme 1370

ART. LXXIII. *Bibliothéque Françoise*, &c. Tome IX. 1400

ART. LXXIV. *La Sainte Bible; ou le Vieux & le Nouveau Testament.* 3e. vol. *contenant le Lévitique.* A la Haye 4°. 1432

ART. LXXV. *Histoire Générale de Languedoc* T. I. II. III. IV. & V. 1454

ART. LXXVI. *Le Droit Public de l'Europe*, fondé sur les Traités conclus jusqu'en 1740. 1477

ART. LXXVII. *Saggio intorno ai cambiamenti avvenuti sul Globo della Terra.* Par M. de Voltaire, *Juillet* 1746. 1502

ART. LXXVIII. *Histoire Générale des Auteurs Sacrés*, &c. Par le R. P. Dom Ceillier. Tome XII. 1519

ART. LXXIX. Nouvelles Littéraires. 1533

Errata pour le mois de Juin 1746.

PAge 1303, ligne 7. suffisent, *lisez*, s'unissent.

1354. lig. 6. Frante, *lisez*, France.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. LE ROUGE.

De l'Imprimerie de ROBUSTEL, rue de la Calendre près le Palais.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Août 1746.

MEMOIRES POUR L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 *à Trévoux, & dédiés à Son Altesse Serenissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.*

Août 1746.

A PARIS,
Chz Cheaubert, à l'entrée du Quai des Augustins, du côté du Pont S. Michel, à la Renommée, & à la Prudence.

M. DCC. XLVI.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & brochés 16 s.

Années.

1701.	9.	vol.	1724.	12.	v.
1702.	12.	v.	1725.	12.	v.
1703.	12.	v.	1726.	13.	v.
1704.	12.	v.	1727.	12.	v.
1705.	12.	v.	1728.	12.	v.
1706.	12.	v.	1729.	12.	v.
1707.	12.	v.	1730.	12.	v.
1708.	12.	v.	1731.	12.	v.
1709.	12.	v.	1732.	12.	v.
1710.	12.	v.	1733.	12.	v.
1711.	12.	v.	1734.	12.	v.
1712.	12.	v.	1735.	14.	v.
1713.	12.	v.	1736.	15.	v.
1714.	12.	v.	1737.	13.	v.
1715.	12.	v.	1738.	13.	v.
1716.	12.	v.	1739.	14.	v.
1717.	12.	v.	1740.	13.	v.
1718.	12.	v.	1741.	12.	v.
1719.	12.	v.	1742.	12.	v.
1720.	5.	v.	1743.	12.	v.
1721.	12.	v.	1744.	12.	v.
1722.	12.	v.	1745.	12.	v.
1723.	12.	v.	1746.	9.	v.

MEMOIRES

POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Août 1746.

ARTICLE LXXX.

ESSAI SUR LES MONNOYES, ou *Réfléxions sur le rapport entre l'argent & les denrées. A Paris, chez Jean-Baptiste Coignard, Imprimeur du Roi; & de Bure l'aîné, Libraire, Quai des Augustins* 1746. in-4°. *pages* 220 *pour le corps de l'Ouvrage, & pages* 188 *pour les Variations du prix des choses, sans compter l'Avertissement & les notions Préliminaires.*

LE Livre que nous annonçons est un trésor de recherches curieuses, amassées avec beaucoup d'application & de travail. La solidité & la science s'y trouvent par tout avec choix, & sans aucune affectation d'érudition non nécessaire. Cet Ouvrage qui amusera & instruira en même tems les plus habiles, sera aussi d'une grande utilité pour les Financiers, les Négotians, les Magistrats, les Particuliers mêmes qui veulent gouverner leurs biens avec une louable & sage œconomie. C'est à M. Dupré de S. Maur, Maître des Comptes à Paris, que le Public en a l'obligation. On voit clairement à cette occasion, que tous les sujets de Littérature ne sont pas épuisés, & qu'on peut encore trouver des choses neuves & intéressantes.

M. Dupré s'est proposé de déterminer combien on donne au-

jourd'hui de poids d'argent plus qu'on n'en donnoit, il y a quatre ou cinq ſiécles, pour la même quantité des mêmes denrées. Voilà le terme où il veut parvenir, & dans les divers chemins qu'il s'eſt ouvert, il rencontre pour ainſi dire ſur ſa route bien des problêmes à réſoudre, & il s'en acquitte avec ſuccès.

NOTIONS PRÉLIMINAIRES.

L'argent eſt une marchandiſe à peu près également recherchée en tout tems & en tout lieu, mais qui, ſelon qu'elle eſt plus ou moins abondante, hauſſe ou baiſſe dans l'eſtime des hommes, comme le blé, le vin, &c. Ainſi les conſtitutions ne ſçauroient être toujours ſur le même pied : cependant il eſt néceſſaire de reſſerrer dans de certaines bornes l'intérêt de l'argent, tant afin que les Cours de Juſtice puiſſent régler les dédommagemens en diverſes rencontres, que

pour défendre la jeunesse & l'indigence contre la ruse & l'avidité des Usuriers.

L'intérêt de l'argent hausse, lorsque la quantité des espéces d'un Royaume ne suffit pas aux dettes que les Habitans ont contractées, ou qu'elle n'est pas assez considérable pour l'étendue de leur commerce, quand les espéces ne circulent pas, ou qu'elles subissent une diminution considérable de leur *numéraire* : ce même intérêt baisse par les raisons opposées.

L'intérêt de l'argent est relatif à la quantité des espéces d'un Royaume, comparée à sa dépense générale. On le prouve d'une maniére sensible.

On peut dire que la circulation de l'argent conserve toujours à peu près la même vitesse qu'autrefois, parce que le luxe a quadruplé la dépense par l'introduction des glaces, des ameublemens, & d'une infinité de choses, incon-

nues dans les ſiécles où l'argent étoit plus rare.

Le prix de chaque choſe eſt déterminé par la quantité d'argent deſtinée dans un Royaume au commerce particulier de cette eſpéce de marchandiſe.

Depuis la découverte des Indes, il y a dix fois plus d'argent dans le monde, qu'il n'y en avoit alors; il vaut auſſi neuf dixiémes de moins, c'eſt-à-dire, qu'on achete aujourd'hui la même quantité de la même marchandiſe dix fois plus qu'on ne faiſoit il y a 200 ans.

En conſidérant l'argent comme matiére, on en donne aujourd'hui trois ou quatre fois plus en poids, qu'on n'en donnoit du tems de S. Louis. Si on le conſidere par rapport au *numéraire*, il faudra peut-être depuis l'an 1130 augmenter de 1 à 23 la valeur numéraire pour former le même poids d'argent qu'exprimoit une certaine ſomme d'alors. Un titre de 1130 ſemble fixer la valeur du marc

d'argent fin monnoyé à 48 sols: il vaut aujourd'hui 54 liv. 6 sols; c'est à peu près 23 fois plus qu'en 1130.

Si l'on compare le *numéraire*, qui formoit autrefois le prix des choses, vis-à-vis du prix qu'on les payeroit aujourd'hui, il faudra l'augmenter en certains tems de 1 à 60, & jusqu'à 72 depuis le commencement de notre Monarchie. Un exemple qu'on peut voir dans le Livre en fait la preuve.

La circulation est essentielle au bien de l'Etat: mais il ne faut pas lui attribuer plus de vertu qu'elle n'en a. Elle ne multiplie point les espéces, & souvent elle n'a d'autre mérite, que celui de *solder* les comptes entre les Particuliers.

Quelques-uns veulent que le luxe soit utile à un Royaume; s'ils entendent par luxe une dépense bien réglée, ils ont raison.

Les Royaumes qui possedent des Mines, sont moins peuplés que ceux qui s'adonnent au Com-

merce, le travail attaché à l'exploitation des Mines, occupant une infinité de personnes dont il abrege considérablement les jours.

Deux Métaux différens comme l'or & l'argent, ne peuvent pas être ensemble la mesure du commerce d'un pays, parce qu'une mesure doit être invariable, & doit avoir les mêmes rapports dans toutes ses parties, au lieu que la proportion entre l'or & l'argent change quelquefois. C'est pourquoi il faut regarder l'argent seul comme l'unique mesure du commerce.

La marque du Prince n'augmente point en Angleterre la valeur d'une *quantité d'argent*; au contraire elle la diminue un peu, parce qu'il est défendu de *sortir* l'argent monnoyé, & que celui qui a des *matiéres* les peut faire convertir en monnoye sans aucun frais, ou les envoyer hors du Royaume: en sorte que l'argent non monnoyé a un avantage sur l'argent monnoyé.

Comme les conſtitutions courent de plus grands hazards que les terres, le produit de l'argent doit être un peu plus fort. Celui qui emprunte peut faire banqueroute & devenir inſolvable ; au lieu qu'à l'égard des terres, ſi le revenu manque quelquefois, le fonds demeure.

En dimihuant l'intérêt de l'argent, on détourne les Etrangers de venir s'établir parmi nous ; ainſi nous faiſons une double perte. Nous manquons à augmenter notre peuple, dont le nombre eſt la plus grande force d'un Etat : nous manquons de plus à augmenter notre richeſſe.

Nous n'avons mis qu'une partie des notions, parce que c'étoit une néceſſité de ne pas nous étendre trop. Celles que nous avons omiſes ne ſont ni moins utiles ni moins importantes. Nous venons au corps de l'Ouvrage, où l'on trouvera des preuves très-recherchées, mais très-ſolides, de tout ce qu'on a avancé comme des notions.

L'argent étant devenu beaucoup plus commun qu'auparavant en Europe, depuis la découverte du nouveau monde, on comprend ſans peine qu'on en donne plus aujourd'hui qu'il y a quatre ou cinq ſiécles pour les mêmes choſes : mais combien en donne t'on plus qu'on en donnoit ? C'eſt ce que l'Auteur approfondit, & cette connoiſſance qui peut ſervir à éclaircir pluſieurs points de l'Antiquité, ſera encore très-utile pour le bon ordre des Finances.

On développe d'abord le principe de M. Locke, qui tiendra lieu de fil dans un labyrinthe où toutes les routes ſe croiſent & ſe confondent ſans ceſſe. Le Docte Anglois prétend que le prix des choſes eſt relatif à leur conſommation & à la quantité d'argent deſtinée dans un Royaume à chaque branche du commerce. M. Dupré fait une ſuppoſition où il montre comment le blé augmente ou diminue de prix par l'inégalité des récoltes, pen-

dant le cours de dix années, & comment il monte quelquefois à un prix très-haut, tandis qu'une augmentation considérable de récolte ne le fait pas baisser, à beaucoup près autant que la diminution de récolte l'avoit fait monter. On découvre en même tems que la même intelligence qui créa tout avec nombre & mesure, balança dès le moment de la création les productions nécessaires à la conservation de la vie des hommes, avec les générations à naître, & que dans une longue révolution d'années, les fruits de la terre, assujettis en apparence aux caprices des élémens & des saisons, mais au fond réglés par un sage Dispensateur, nous fournissent exactement de quoi faire une consommation toujours égale. Les bonnes années viennent seulement au secours des mauvaises qui dévorent les autres.

On lira volontiers les réfléxions suivantes, qui demandent moins

d'attention de la part des Lecteurs, M. de Vauban dit que la France dans les bonnes années a de quoi nourrir ses Habitans l'espace de 18 mois : ce qui n'est pas contraire à la supposition de M. Dupré. Quelques-uns avec moins de vraisemblance vont jusqu'à trois ans. Que ferions nous de notre superflu ? L'Allemagne, l'Angleterre & la Sicile ont beaucoup plus de blé qu'il ne leur en faut. L'Angleterre donne une récompense à ceux qui font sortir des grains, lorsqu'ils n'excédent pas certain prix. L'Afrique & la Sicile nourrissent une partie de la Provence. La Turquie, la Pologne, le Danemarck & la Suede ont amplement leur provision. L'Italie & l'Espagne n'ont pas par proportion autant de peuple que de grains ; la Hollande ne recueille guéres que le tiers des blés qu'elle consomme, mais elle tire de divers pays le surplus. Il n'y a pas dans les Colonies Françoises, Espagnoles, Angloises,

plus de deux millions d'hommes vivant de pain de froment. Nous ne portons point de blé à la Chine ni au Mogol. Que deviendroient donc nos grains, si nous recueillions communément du blé pour trois ans, ou même pour dix-huit mois? Y auroit t'il jamais aucune cherté?

Supposons l'arpent quarré de dix perches en longueur, sur dix perches en largeur, chaque perche de vingt-deux pieds. Donnons à la lieue quarrée trois mille six cens arpens quarrés. Dans son état présent, la France avec la Lorraine, réduite au quarré, sur la Carte de M. de Lisle, n'a pas en longueur cent soixante-quinze lieues, & en largeur cent cinquante lieues, de deux mille cinq cens toises chacune; ainsi elle ne contient pas vingt-six mille deux cens cinquante de ces mêmes lieues quarrées, ou quatre-vingt-quatorze millions cinq cens mille arpens quarrés. Prenons-en un tiers pour les Ri-

viéres, chemins, Villes, Villages, Jardins, Chanvres, Prés, & tous les grains qui ne ſervent pas à la nourriture des hommes; un tiers pour les Bois, Landes, Rochers, Bruyeres, Marécages & Terres incultes. Il n'y aura plus que trente deux millions d'arpens de terres labourables. Cependant l'Auteur, pour la commodité du calcul, a ſuppoſé, comme il en a averti, quinze cens mille arpens quarrés plus qu'il n'y a, & dans la même vue, il ajoute encore un million d'arpens quarrés aux trente-deux millions, pour diviſer la ſomme totale en trois tiers. Un tiers, c'eſt-à-dire, onze millions d'arpents quarrés eſt en blé, un tiers en avoine & le dernier tiers repoſe. Chaque arpent, l'un dans l'autre, rend en blé quatre ſeptiers, meſure de Paris, ce qui fera quarante-quatre millions de ſeptiers, d'où il faut retrancher environ ſept millions de ſeptiers pour les ſemences: il ne reſte donc que trente-

ſept millions de ſeptiers pour la nourriture des hommes. Aſſignant à chacun trois ſeptiers de blé pour ſa ſubſiſtance pendant une année, la France ne pourra nourrir qu'entre douze & treize millions : d'où l'Auteur conclut que nous n'avons guéres en grains que le néceſſaire & que le peuple n'eſt pas auſſi nombreux qu'on ſe l'imagine. Selon lui, ſi ſa ſuppoſition eſt fautive en quelque choſe, du moins elle ne ſçauroit s'éloigner beaucoup de la vérité.

Ce n'eſt pas pour contredire, mais uniquement pour être inſtruits, que nous mettons ici ce qui nous embarraſſe dans cette méthode. On aſſigne à chacun trois ſeptiers, meſure de Paris. Le ſeptier eſt eſtimé communément peſer deux cens quarante livres, & par conſéquent les trois ſeptiers, peſent ſept cens vingt livres.

La ration eſt ſuppoſée égale chaque jour pour les enfans comme pour les hommes faits : elle

paroît trop forte pour les enfans, du moins jusqu'à l'âge de trois ou quatre ans ; & voilà d'abord une épargne considérable. D'ailleurs les personnes qui vivent dans l'abondance, ou même à leur aise, ne mangent pas à beaucoup près ce qui leur est assigné : c'est encore un article qui mérite attention. De plus il y a des Provinces abondantes en blé, où les Paysans ne vivent que de blé noir, & d'autres Provinces qui se trouvant à portée de recevoir une grande quantité de ris des Etats voisins, en font un grand usage. Les grains qu'on tire des Pays étrangers pour la Provence & autres lieux, doivent aussi être comptés, quoiqu'ils ne soient pas du crû du Royaume. Dès qu'ils contribuent à la nourriture, c'est comme s'ils y avoient été cueillis : autrement la Hollande n'auroit que le tiers des Habitans qu'on y connoît, puisqu'elle tire du Nord ou d'ailleurs les deux tiers des grains dont elle a besoin.

Il semble que tout ce qu'on vient de dire peut contribuer à augmenter considérablement le nombre des Sujets du Roi. Dans le calcul des Habitans de Paris, on a eu égard à quelques-uns de ces articles. Du reste si l'Auteur par sa méthode a diminué le peuple du Royaume, il y a de quoi se consoler par la diminution qu'il met aussi dans les autres Etats par le même calcul. Réduisant l'Angleterre, l'Ecosse & l'Irlande au quarré, il ne leur passe que cinq millions quatre cens douze mille Habitans. Par la même réduction au quarré, il ne compte dans l'Allemagne, la Prusse & la Hongrie, prise ensemble que dix-huit millions d'Habitans, & la Chine, cet Empire si vaste & si peuplé, n'en a que soixante-douze millions.

Ce que nous venons de dire est une espéce de digression amusante : mais le principal but de l'Auteur, c'est de déterminer combien plus d'argent on donne aujour-

d'hui pour acheter telle quantité de telle marchandise, qu'on en donnoit il y a quatre ou cinq siécles, & c'est où il faut revenir.

Pour exécuter ce projet, il a été nécessaire de rechercher ce que le septier se vendoit en divers tems très-éloignés les uns des autres, & ce que le marc d'argent fin étoit alors estimé. M. Dupré montre en ces recherches une capacité singuliére & une grande étendue de connoissances. Il est à craindre qu'il n'en ait trop pour bien des gens. Il ne nous est pas permis de le suivre pas à pas : nous excéderions la mesure de nos Extraits, qui n'est guéres moins fixe que les mesures publiques dont on se sert pour mesurer les grains. Nous nous bornerons donc à dire qu'il se trouve que du tems de Budée, le septier de blé valoit vingt-cinq sols, qui ne contenoient *en poids d'argent* que le tiers de ce qu'on le paye aujourd'hui communément : ce qui surprend le plus,

c'eſt que cette proportion paroît s'être établie dans l'eſpace d'environ cinquante ans.

En 1523, qui eſt le terme le plus éloigné que l'Auteur ait pu trouver, la Taille montoit ſur la Généralité de Paris à un million quatre-vingt-neuf mille cent quatre-vingt-dix-neuf livres dix-huit ſols ſept deniers; & en 1743 elle montoit ſur la même Généralité à cinq millions ſept cens vingt-quatre mille ſix cens trente-huit liv.

La Capitation, qui ne ſe payoit pas en 1523, produiſit en 1743 un million ſept cens quarante mille deux cens ſoixante-onze livres, ſans y comprendre celle de Paris; & ſi l'on conſidere l'augmentation des Aides & de la Gabelle, les impoſitions auront décuplé, quoique la valeur des eſpéces depuis 1523 juſqu'à nous, ne ſoit montée que d'un à trois & demi; car le marc d'argent qui produiſoit environ quinze livres en 1523, ne produiroit aujourd'hui que cin-

quante-quatre livres ſix ſols, &c.

Il ſuit de cette obſervation, 1°. Que les ſubſides augmentant avec les néceſſités de l'Etat, peuvent obliger les Particuliers à donner des mêmes choſes, *trois fois plus de poids d'argent* qu'on n'en donnoit en 1523. 2°. Que la plus grande partie des Charges de l'Etat tombe réellement ſur ceux qui ont leur bien en rentes, quoiqu'ils ne paroiſſent y contribuer en rien, lorſqu'ils demeurent dans des Villes qui ne ſont pas taillables, ou que par quelque autre titre ils ſont exemts de ce ſubſide. On n'en doutera pas, ſi l'on conſidere que le Propriétaire & le Fermier ſont à peu près dans le même état, (lorſqu'on ſuppoſe les Tailles augmentées juſqu'à cinquante-quatre millions de livres) qu'ils étoient quand elles montoient ſeulement à deux millions cinq cens mille liv. parce que le louage de l'arpent eſt monté de ſeize ſols huit deniers à treize livres, & le prix du ſeptier de

blé de vingt-cinq ſols à quinze ou dix-huit liv. Ce ſont donc ceux qui achetent les denrées ſur qui tombe proprement l'augmentation de la Taille & l'excès du poids d'argent au deſſus du poids qu'on les achetoit autrefois.

Nous revenons un peu ſur nos pas, pour ne pas omettre ce que l'Auteur penſe du nombre des Habitans de Paris. Suppoſant toujours trois ſeptiers par an pour chaque perſonne, les quatre vingt-deux mille muids de blé, qui, ſuivant le témoignange des gens les plus inſtruits, entrent chaque année dans Paris pour la ſubſiſtance du peuple, ne pourroient nourrir que trois cens vingt-huit mille perſonnes. Si l'on veut que les Habitans de cette Ville mangent moins de pain que ceux de la Campagne, & qu'on réduiſe la conſommation annuelle des premiers à deux ſeptiers par tête, il n'y auroit dans Paris qne quatre cens quatre-vingt-douze mille ames,

 ſans

ſans comprendre les enfans au deſſous de trois ans, quoiqu'ils mangent de la bouillie, ni les malades, & ſans avoir égard d'un autre côté à ce que les Braſſeurs, quelques autres métiers & quelques animaux en conſomment. On n'oublie pas ici que les Boulangers de la Banlieue achetent à la Halle une partie du blé qu'ils employent dans les Villages voiſins, ni la multitude de gens de la Campagne qui apportent des légumes, des fruits, & autres marchandiſes à la Ville, & qui ſubſiſtent, pendant qu'ils y ſont, du blé qu'on y fait entrer annuellement. Cet article eſt important : il eſt vrai que pluſieurs perſonnes abandonnent la Ville pour aller paſſer l'Automne à la Campagne, mais leur nombre peut être compenſé par les gens qui y viennent de toutes les Provinces, pour leurs affaires ou pour leur plaiſir. Ces ſortes de tranſmigrations empêchent que cette méthode, quoique bonne &

commode, n'ait toute l'exactitude qu'on voudroit : c'est ce qui a déterminé l'Auteur à tenter une autre voye : mais quoique par cette seconde méthode, il trouve plus de monde dans Paris que par la premiére, il demeure néanmoins convaincu qu'il n'y a pas six cens mille ames dans cette Capitale, en comptant même les enfants qui viennent de naître.

M. Dupré a eu occasion d'étendre ses recherches sur les Monnoyes, & sur quelques maniéres de compter des Anciens, & il a donné sur ce point de nouvelles preuves de sa sagacité. Il croiroit volontiers que les mots de *denier*, de *sesterce*, de *talent*, de *mine*, de *livre*, de *dragme*, & de *sicle*, pourroient bien avoir eu autrefois plusieurs significations, comme ceux de denier, de livre, de grain, en ont plusieurs parmi nous. Il diroit volontiers de plusieurs passages obscurs des *discours contre Verrés*, sur quoi Budée s'est fondé, ce que

Ciceron disoit lui-même à son ami Atticus du Livre de Serapion : *Cela soit dit entre nous, je n'en comprens pas la millième partie.*

Il faut rabattre infiniment de l'estimation que les Modernes font du talent, dont, si on le prend pour valeur numéraire, comme il est souvent pris, il n'est pas plus possible de fixer le poids pour tous les tems, que de fixer celui de notre livre, de notre sol, de notre denier. Si l'on ne se met dans ce point de vue, on trouvera que l'or & l'argent se seront autrefois prodigués comme la chose la plus vile, & on sera forcé d'admettre pour vrais, des faits qui n'ont rien de vraisemblable. Estimant comme M. Rollin a fait après quelques autres, le talent Attique trois mille livres de France, Philippe, Roi de Macédoine, Prince très-politique, & dont le Royaume n'étoit pas riche alors, aura acheté treize mille écus un cheval, que les Souverains les plus opu-

lens n'acheteroient point aujourd'hui à pareil prix : la dépense du tombeau d'Epheſtion, ſous Alexandre, aura monté à trente-ſix millions : Harpalus, Gouverneur de Babylone pour Alexandre, auroit eu une coupe d'or peſant douze cens livres; il auroit fallu une machine pour la remuer. On ramaſſeroit aiſément cent autres traits, auſſi incroyables. N'eſt-il pas plus naturel de croire que les treize talens payés pour Bucephale, étoient treize piéces d'une certaine valeur, qui n'étoit rien moins qu'exceſſive, & tout le reſte à proportion? Ce qui a trompé les Ecrivains qui ont travaillé ſur les anciennes monnoyes, & ce qui trompe encore tous les jours les Traducteurs qui n'ont pas coutume d'y regarder de ſi près, c'eſt qu'ils ont pris *mille auri pondo* ou *argenti* pour *mille livres peſant d'or* ou *d'argent*, ce qui les oblige de devorer mille abſurdités, qu'on a plus de peine à digérer qu'à porter mille livres

pesant d'or. Toutes ces difficultés s'évanouissent en prenant le *pondo* des Anciens pour une certaine portion de la livre numéraire. A la faveur de ce systême, l'Auteur n'est point embarrassé, ni de la Couronne du Roi des Ammonites qui pesoit un talent d'or, ni de la chevelure d'Absalom, qui pesoit deux cents sicles, poids du Roi. Cette Couronne ne pesoit pas soixante de nos livres, & la chevelure d'Absalon ne pesoit pas deux cens onces, puisque les plus fortes chevelures, ce sont celles des femmes, ne pesent guéres que quinze à seize onces. En prenant le mot de sicle pour une valeur numéraire, comme on a fait du sesterce, toutes les difficultés disparoissent. On réduit ici la chevelure d'Absalom à huit onces & $\frac{1}{3}$. Il semble que ce soit trop peu, elle n'auroit eu rien de bien remarquable: mais il est aisé de donner plus de valeur au sicle pris pour valeur numéraire, & on est maître de s'arrêter à celle

qui rendra plus vraiſemblable les explications faites en conſéquence.

Le reſte de l'Ouvrage n'eſt ni moins ſçavant, ni moins utile. Nous ſuivrions volontiers l'Auteur dans toutes les routes où il a jugé à propos d'entrer, & avec un guide ſi habile, nous ne craindrions pas de nous égarer : mais nous ne ſerions pas aſſûrés de n'être pas abandonnés de la plûpart de nos Lecteurs. C'eſt ce qui nous arrête. Un Livre qui leur apprendroit à s'enrichir en peu de tems, quelque épineux qu'il fut, ne les décourageroit pas. On auroit de la patience & de l'application de reſte.

Nous avons vû avec plaiſir que l'Ouvrage de Budée *de Aſſe* eſt encore lû dans le Royaume par quelques Connoiſſeurs capables d'en juger. Ce grand homme a laiſſé trois Ouvrages, celui dont on vient de parler, & ſes Commentaires ſur la Langue Grecque & ſur les Pandectes : ſeroit-il facile aux Nations étrangeres d'y oppoſer un équivalent ?

Aprés tant d'Auteurs qui ont écrit ſur les Monnoyes, & que les Curieux pourront connoître par le Livre intitulé : *Philippi Labbæi Bibliotheca Nummaria*, par Hoſtus & le P. Banduri, il ſembloit *que la matiére étoit epuiſée*, à peine la carriere *eſt-elle ouverte.* C'eſt ainſi que s'exprime M. Dupré ; & qui eſt plus capable d'en bien juger ?

ARTICLE LXXXI.

BIBLIOTHEQUE Françoiſe, ou *Hiſtoire de la Littérature Françoiſe, par M. l'Abbé Goujet, Chanoine de S. Jacques de l'Hôpital. Tome X.*

L'Auteur ne ſe fatigue point dans la longue carriére qu'il s'eſt propoſée. Plus le travail eſt pénible, plus ſes forces redoublent ; ſa Bibliothéque ſe perfectionne, mais notre Parnaſſe François ne ſe façonne point. Tous les Poëtes qui paroiſſent ici ſur la ſce-

ne, n'offrent encore que des perſonnages bien inſipides. Rien n'eſt plus propre peut-être à nous faire ſentir le prix & la difficulté de la belle Poëſie, que la lenteur de ſes progrès. Si ſa maturité dure auſſi long-tems à proportion qu'a duré ſon enfance, nous n'avons point à craindre de la voir ſitôt tomber dans la vieilleſſe; raſſurons-nous donc, malgré les fréquentes lamentations de ces hommes timides qui gémiſſent ſans ceſſe ſur ſa décadence, & regardons les Piéces qui ont donné lieu à ces allarmes comme de légéres indiſpoſitions, dont la force & la vigueur de l'âge ne mettent pas toujours à l'abri, mais que la bonté du tempérament rend peu dangereuſes.

Jean Molinet, Diſciple de Chaſtelain, eſt à la tête de ce volume. Il étoit Hiſtorien & Poëte. Nous n'avons qu'une partie de ſes Poëſies imprimées: Malheur dont la République des Lettres ſe conſole aiſément. On trouve dans ce Re-

cueil des Piéces de toute eſpéce, & ſur toutes ſortes de ſujets. Il y en a de ſérieuſes & d'héroïques, d'enjouées & de badines, de ſatyriques & de dévotes; ou plutôt c'eſt un mélange de dévotion burleſque, de ſérieux bizarre, & de fabuleux ridicule. *Ses Priéres, ſes Oraiſons*, où il dit à Dieu & aux Saints toute autre choſe que ce qu'il leur devroit dire; *l'Advocat des Ames du Purgatoire*; *les âges du monde*; *le Chapelet des Dames*; *le Temple de Mars*; *ſes complaintes*, *ſes débats*, *ſes Dialogues*, *ſes Satyres*, *ſes Litanies*, marquent une grande abondance, mais une grande diſette de goût & de jugement.

Cette cenſure tombe également ſur *Guillaume Cretin*, ami de Molinet, & malheureuſement ſon imitateur, il donna comme ſon modele dans le goût des rimes équivoques & des pitoyables jeux de mots, auſſi eſt-ce par là que *Marot* le caractériſe:

Le bon *Cretin* au Vers équivoqué.

Le Parnaſſe n'eut pas fort à s'applaudir de cette nouvelle conquête. Cretin a vécu ſous Charles VIII, Louis XII, & François I. Né à Paris, il fut d'abord Tréſorier de la Sainte Chapelle de Vincennes, & enſuite Chantre de celle de Paris. Le Recueil de ſes Poëſies contient pluſieurs *Chants Royaux*, *Ballades*, & *Rondeaux* ſur l'Immaculée Conception de la ſainte Vierge. On y trouve auſſi des *Complaintes* ſur la mort de quelques hommes illuſtres. Ce ne ſont point des Elégies, mais des eſpéces de Dialogues; pour en donner une idée, voici ſa complainte ſur la mort du Marêchal *de Chabannes*, tué à la journée de Pavie. C'eſt un Dialogue entre ce Poëte & le Marêchal, qui lui apparoît dans un état défiguré, tel à peu près qu'Hector apparut à Ænée.

. . . . *Quantum mutatus ab illo Hectore, &c.*

Cette piéce a beaucoup de cette

abondance superflue, défaut des Auteurs de ce tems là. *Chabannes* lui annonce la prise de François I. à cette nouvelle le Poëte s'écrie avec vivacité :

. . . . Nôtre Dame !
Ce bon Roi pris sans avoir secours
d'ame.

Il plaint amerement le malheur de la France. Le Maréchal le console en lui apprenant la valeur avec laquelle le Roi a combattu.

Toujours premier & dernier desloger
Sçachant ung Roi par presence en bataille,
Valoir dix mil Soudars de bonne taille.

Cretin a fait encore plusieurs Epîtres pleines de mots, vuides de choses.

C'est à ce vieux Rimeur, dit M. l'Abbé Goujet, que Rabelais a donné le nom de *Rominagrobis* ; faisant allusion à l'aumusse & aux fourures de ce bon Chanoine. Dans *ses Chroniques, Plaidoyers &*

Complaintes, il incidente, il équivoque, il babille ſans ceſſe, il eſt prodigue de pointes, & avare de penſées. On voit à peu près le même tour, le même jeu de rimes dans *Charles de Bordigné*, grand Panégyriſte de Cretin; il étoit Prêtre, né à Angers, & floriſſoit dans cette Ville en 1531. Il compoſa en Vers *la Legende de Maître Pierre Faifeu*, ou *les geſtes & dits joyeux de Maitre Pierre Faifeu, Ecolier d'Angers.* Le titre annonce le mérite de l'Ouvrage, & l'Ouvrage ne dément point la nobleſſe du titre. Ce qu'on nomme l'*Eſpieglerie*, & le libertinage en eſt le fonds. Etoit-ce à la Muſe d'un Eccléſiaſtique à broder ſur un pareil cannevas? Il n'eſt pas moins hériſſé de pointes que Cretin, mais il eſt plus facetieux, il eſt moins crédule, mais il eſt plus railleur. M. l'Abbé Goujet trouve que ce Poëte raconte avec eſprit; n'eſt-ce pas lui en prêter? Bordigné n'eſt proprement qu'un conteur, un ennuyeux narrateur.

Nous n'entrerons point dans une grande discussion sur la patrie de *Martial d'Auvergne*, nous ne croyons pas que sept Villes se disputent l'honneur de l'avoir vû naître. Il paroît sûr qu'il étoit né à Paris, & d'*Auvergne* qui étoit son nom de famille, a causé l'erreur, elle est pardonnable par le peu d'importance de la matiére; on sçait qu'il mourut en 1508, mais on ignore la plûpart des circonstances de sa vie. En voici une cependant qui nous paroît trop propre à donner une idée de son génie poëtique pour l'omettre.

Au mois de Mars, 1466, *que les féves flourissent & deviennent bonnes, advint que plusieurs hommes & femmes perdirent leur bon entendement, & mêmement à Paris il y eut entr'autres un jeune homme nommé Maitre Martial d'Auvergne, lequel perdit son entendement en telle maniére, que le jour de Monseigneur saint Jehan Baptiste, environ neuf heures du matin, une telle frenai-*

ſe le print, qu'il ſe jetta par la feneſtre de ſa chambre en la rue, & ſe rompit une cuiſſe & froiſſa tout le corps, & fut en grand dangier de mourir. Ce trait eſt tiré de la Chronique *de Louis XI*, autrement dite, *Chronique ſcandaleuſe*; voilà ce qui s'appelle avoir fait ſes preuves de Poëſie.

L'Ouvrage qui acquit plus de réputation à ce Poëte, eſt ſon Poëme de *Charles VII.* qui contient ſix à ſept mille Vers de différentes meſures. Il l'a intitulé : *Les Vigiles de la mort du Roi Charles VII.* Si le titre paroît ſingulier, la forme qu'il a donnée à ſon Ouvrage l'eſt encore plus; c'eſt celle de l'Office de l'Egliſe que l'on nomme *Vigiles*, au lieu de *Pſeaumes*, ce ſont des récits Hiſtoriques où le Poëte raconte les malheurs & les glorieux exploits de ſon Heros; & au lieu de *Leçons*, des complaintes ſur la mort du Roi. M. l'Abbé Goujet fait un grand éloge de l'Ouvrage de l'Auteur. Il avoue que la verſi-

fication n'en eſt pas des plus exactes, il pouvoit ajouter, qu'on ne voit que de mauvaiſes rimes au bout de quelques ſyllabes, d'où réſulte une Proſe platte & ſans harmonie. L'Auteur, ſelon M. l'Abbé Goujet, y fait paroître de l'invention & beaucoup de jugement. On y trouve, dit-il, de la naïveté, du naturel dans les peintures qu'il fait des mœurs de ſon ſiécle, mais ſurtout des maximes ſolides, qui font honneur à la droiture de ſon cœur. Après un tel éloge fait par un ſi bon connoiſſeur, on eſt étonné de ne trouver qu'un Poëte tout au plus médiocre, & qui n'a pu ſurmonter la groſſiereté de ſon ſiécle. Il n'y a que ceux qui font profeſſion de belles Lettres qui puiſſent s'intéreſſer aux noms des Poëtes de ce-tems là & à leurs Ouvrages. On aime à conſidérer comment la Poëſie, ſi obſcure dans ſon origine, ſi lente dans ſes progrès, a pû enfin ſe faire jour au travers des ténébres qui l'environnoient,

les diſſiper peu à peu, & paroître avec l'éclat le plus brillant; on ne voit encore dans ce dixiéme tome de la Bibliothéque Françoiſe, que les efforts impuiſſans d'hommes foibles qui luttent contre le mauvais goût, auquel ils ne peuvent réſiſter, & qui comme un torrent les entraîne enfin & les ſubmerge.

Quel travail ennuyeux, & qu'il a fallu de recherches, de lectures, de critiques pour donner des Extraits, d'une foule de Poëtes ſans mérite & ſans nom dans la République Littéraire? Il n'étoit pas aiſé d'amuſer, de ſoulager, d'inſtruire ſes Lecteurs, en ſe chargeant ſeul de toute la peine, pour ne leur laiſſer que le plaiſir & l'utilité. C'eſt ce que M. l'Abbé Goujet a entrepris & exécuté avec ſuccès. Nous ne ferons qu'indiquer ici les noms des autres Auteurs, & des Ouvrages contenus dans ce dixiéme volume; entrer dans un détail plus circonſtancié, ce ſeroit moins faire un Extrait, qu'une nouvelle Bibliothéque Françoiſe.

Jean le Maire, né dans la Cité de Belges en Haynault l'an 1473, eut pour Maître dans la Poëſie *Molinet*, ſon parent. *Marot* dit en parlant de cet Auteur :

Jean le Maire Belgeois,
Qui eut l'eſprit d'Homere le Gregeois.

Un tel éloge dans la bouche de *Marot* ſeroit capable d'impoſer, ſi l'on ne ſçavoit pas quel fonds on doit faire ſur les louanges que diſtribuent ſi libéralement les Poëtes. Ils aiment ordinairement l'encens, & il ne leur coûte rien. Il eſt vrai que *le Maire* ne manquoit pas tout à fait de talens. Mais quelle diſtance de lui à Homere le Gregeois! Une piéce ſuffira pour donner un échantillon du goût de cet Homere de la façon de Marot. C'eſt une complainte intitulée : *Les regrets de la Dame infortunée ſur le trépas de ſon très-cher frere unique.*

Philippe I. Roi d'Eſpagne, mourut en 1506. La Princeſſe *Mar-*

gueritte d'Autriche sa sœur trouva presque toujours la fortune contraire; c'est la *Dame infortunée*, à qui s'adresse cette Piéce; l'Auteur par un rafinement bien digne de son siécle, trouve dans la première lettre du nom de *Margueritte*, le pronostic de ses infortunes, parce que cette lettre commence les mots de *misere*, de *malheur*, & de *mort*, &c. Il trouve ce même pronostic dans le mot entier de *Marguerite*, parce que c'est le nom.

. . . . D'une fleur peu flourie
Qui ne croît plus, mais chiet en brouillerie,
Foulée aux pieds de fortune indignée;
Nom trop cogneu par deuil & pleurerie,
Nom non heureux; ta verdeur est tarie,
Et n'est plus nom que d'une herbe fanée.

Ce n'est pas là le langage de la douleur, un pareil badinage ne peut amuser & piquer la curiosité que par son ridicule. Nous avons encore de lui son Ouvrage *des Il-*

lustrations de Gaule, dont il conçut le projet étant âgé d'environ 27 ans. Il composa plusieurs autres Piéces, & couronna ses Poëtiques travaux par un Recueil d'une assez grande étendue, intitulé: *La Couronne Margaritique*, à la louange de Marguerite d'Autriche, fille de l'Empereur Maximilien.

Les deux Poëtes qui suivent n'ont pas fait grand bruit. *Laurent des Moulins* n'a qu'un Ouvrage qui soit connu. Il a pour titre: *Le Catholicon des mal Advisés*, autrement dit, *le Cymetiere des Malheureux*. C'est une fiction pleine de moralité, mais quelle fiction! Telle que l'antiquité Poëtique n'en connoît point, sans images, sans ame, sans vie! Le Poëte dans un songe voit arriver à ce *Cymetiere* une multitude innombrable de personnes vivantes, c'est le Voluptueux, le Joueur, l'Yvrogne, l'Avare, le Faineant, en un mot une foule de Libertins en peinture qui font une confession de toute leur vie.

Un bel esprit, nommé *Entendement*, apparoît à ce Poëte rêveur, & le charge de déclamer contre les vices qui avoient causé le malheur de tant de criminels. Quel vaste champ pour un moraliseur ! Aussi les Sermons ne sont-ils pas épargnés. Mais quels Sermons ? Les vices y sont mal peints, & les vertus encore plus mal, le Prédicateur ne vaut pas mieux que le Poëte. La fin de la Poësie est d'instruire & de plaire ; on ne trouve chez *Laurent des Moulins*, qu'un Moraliste ennuyeux. Ce sont des sentences triviales, des idées creuses, des maximes proverbiales répandues sans goût & sans art, ce sont même souvent des Sermons peu édifians par la hardiesse de l'Auteur à présenter les traits les plus grossiers des plus grands déréglemens, on doit lui sçavoir gré de sa bonne intention pour la réforme des mœurs, & le plaindre d'avoir eu trop peu d'art pour exécuter son dessein.

Août 1746.

Mais puisque nous en sommes sur les Poësies morales, *Guillaume Alexis* peut figurer avec *Laurent des Moulins.* C'étoit un Religieux de l'Abbaye de Lyre, de l'Ordre de S. Benoît au Diocèse d'Evreux; c'est de-là qu'on l'appelle communément *le bon Moine de Lyre.* Ses Poëmes les plus connus sont, *le passe tems de tout homme & de toute femme; le grant blazon des faulses Amours.* Ces Titres ne préviennent pas trop en sa faveur. *Le passe tems* n'a rien que de sérieux & de moral. C'est l'homme considéré depuis le moment qui le voit naître, jusqu'à celui ou il cesse de vivre; il fait voir que dans tous ces états nous ne sommes au monde que pour souffrir,

Que l'homme est bien durant sa vie
Un parfait miroir de douleurs, &c,

Voilà tout le sujet de la Piéce de *Guillaume Alexis*, mais il en tire une conclusion plus chrétienne, que l'Auteur que je viens de

citer, c'est que tout doit nous porter à nous détacher de la vie; sa versification toujours uniforme, fait bâiller le Lecteur le moins assoupi.

Raison sans sel est fade nourriture.

Le blason des faulses amours est plus varié, on y trouve même un air aisé & vif, bien rare dans ce tems là. C'est un dialogue entre un Gentilhomme qui soutient le parti de l'amour, & l'Auteur qui s'en déclare l'adversaire. L'un vante ses plaisirs, l'autre montre les maux qu'il traîne à sa suite; enfin l'Apologiste de l'amour rend les armes & avoue sa défaite. Cette piéce est semée de traits fins & naïfs, quelquefois cependant la délicatesse l'abandonne; & il parle en homme un peu trop grossiérement vrai, c'est un tribut qu'il falloit payer à son siécle. Il seroit à souhaiter que tous les Poëtes de ce tems là eussent été aussi retenus que *Guillaume Alexis*, nous n'aurions point

les Poësies de *Coquillart*, la perte ne seroit pas grande pour la Littérature, & les mœurs y auroient beaucoup gagné. *Pierre Grognet* dit de lui :

Quant au regard de Coquillart
C'étoit un Composeur gaillart.

Disons plutôt un Rimeur satyrique & licentieux, qui deshonora son caractére & sa place. Laissons ce Poëte obscene, qui n'a que trop produit de modernes *Coquillarts.* Nous trouverons chez un simple Laïc un exemple propre à le confondre, c'est *Simon Bourgouin*, valet de chambre de Louis XII. Son Poëme est intitulé, *l'Epinette du jeune Prince conquérant, le Royaume de bonne Renommée.* Le but de l'Auteur est d'instruire un jeune Prince selon les différentes situations où il peut se trouver. C'est un nouveau *Mentor* qui se charge de la conduite de son jeune *Télémaque.* On ne peut s'empêcher de plaindre le sort du Prince d'avoir

un guide si ennuyeux. Le Poëme est divisé en cinq Livres, tous d'une longueur à fatiguer le plus patient Lecteur. Encore si cela étoit racheté par quelques agrémens, on s'en consoleroit; mais non, ce ne sont que moralités, bonnes il est vrai, mais insipides & dégoutantes; des maximes sages, mais rebattues sans cesse avec une monotonie désespérante. En un mot presque par tout du verbiage, & rien que du verbiage qu'on voudroit voir finir, & qui ne finit jamais; c'est encore un de ces Auteurs à bonne intention, mais à talent médiocre. On peut lui associer *Robert Gobin*, dans tous deux même zele pour la réforme des mœurs, même fécondité, même allure, même succès. Ce dernier cependant enchérit encore sur le projet de l'autre, & ne se propose rien moins dans *ses Loups ravissans*, que d'instruire les hommes de tous les états. Son Livre est, comme il s'exprime lui-même, *un*

doctrinal moral, lequel allegue les vices des mondains, loups ravissans; & les vertus de sainte doctrine obvians à la malice d'iceux loups. D'ailleurs il s'y prend assez mal pour détourner du vice; *ses loups ravissans* debitent les maximes les plus corrompues, & font les peintures les plus libres des désordres qu'on doit le moins nommer. Tout y est sans voile & sans énigme. Il est vrai que la morale vient après, mais un peu trop tard; *sainte doctrine* triomphe des entreprises des *loups ravißans*; mais il eut mieux fait de ne point exposer *les brebis de sainte doctrine* aux morsures *des louveteaux* de *mondanité.* Quel dommage que des Auteurs si bien intentionnés ayent eu si peu de talent, & que des Auteurs à talent ayent eu si rarement d'aussi bonnes intentions!

Il s'en faut bien qu'*Octavien de S. Gelais* ait été aussi exact dans sa morale. De tous les Auteurs cités dans ce volume, c'est celui sur le-

quel M. l'Abbé Goujet s'étend le plus, & en cela sans doute, il a eu plus d'égard à sa naissance illustre, qu'à ses talens Poëtiques. Nous avons de *S. Gelais* des Traductions en Vers de l'Odissée d'Homere, de l'Eneide de Virgile, & des Heroïdes d'Ovide. Il est étonnant qu'après avoir si bien étudié ces grands modeles, il les ait si mal copiés. Si sa vie & ses Ouvrages n'ont pas toujours répondu à la sainteté de son état, du moins M. l'Abbé Goujet lui rend cette justice, que depuis qu'il fut revêtu du sacré caractére de l'Episcopat, il renonça à tout ce qui l'avoit amusé jusques là, pour ne plus s'occuper que de ses devoirs; son Ouvrage le plus connu est celui qui a pour titre: *Le séjour d'honneur.* Le but qu'il s'y propose, est de tracer un tableau naturel de la conduite de l'homme, sur-tout dans sa jeunesse, & de découvrir les écueils contre lesquels il est si difficile que la vertu n'aille pas

échouer. Ses réfléxions ſont appuyées d'exemples, il n'en pouvoit citer aucun plus ſenſible que le ſien propre. La mort l'enleva au milieu de ſa carriére, comme on le voit dans ſon Epitaphe en Vers Latins :

Non medios vitæ natura reliquerat annos,
Debita quando feræ ſolvo tributa neci.

Apparemment que la mort en comptant le nombre de ſes Poëſies le crut déja vieux. Il faut bien le diſtinguer de *Mellin*, ou *Merlin de S. Gelais*, dont il paſſe pour conſtant qu'Octavien étoit le pere. Le fils fut bien ſupérieur en fait de verſification. C'eſt à lui auſſi bien qu'à *Marot* que notre Poëſie doit ce tour fin & naturel qui en fait le principal agrément.

Les Auteurs & les Ouvrages qui terminent ce volume, étant dans le goût de ceux que nous avons cités, il ſeroit inutile & ennuyeux d'allonger cet Extrait, peut-être même trouvera t'on qu'il eſt déja

trop long. Mais comme peu de personnes connoissent les Poëtes dont nous avons parlé, on a cru qu'on ne seroit pas faché d'en avoir une idée. Ceux qui veulent des recherches historiques, des desseins analysés, des jugemens critiques, & une connoissance plus détaillée de ces Auteurs, trouveront dans l'Ouvrage de M. l'Abbé Goujet de quoi satisfaire leur curiosité.

ARTICLE LXXXII.

HISTOIRES DES VOYAGES, &c. Tom. 1. *Dernier Extrait.*

Livre III. Les premiers Essais du commerce de Guinée, & les Voyages de deux ou trois Particuliers aux Indes n'avoient guére produit aux Anglois jusqu'à la fin du seiziéme siécle, que des connoissances générales. Les Expéditions des Armateurs avoient fait quelque chose de plus. L'Angle-

terre enrichie des dépouilles des Espagnols & des Portugais, étoit revenue de la frayeur, que lui avoit d'abord inspirée l'excessive puissance de ces deux Nations sur les deux côtes de l'Afrique, & dans les Indes Orientales. On n'y balança donc plus à envoyer des Flotes en Asie, & en 1601, il se forma une société de Marchands, qui munie de Lettres Patentes de la Reine Elizabeth, & d'un fonds de 70000 liv. sterling, mit en Mer quatre gros Vaisseaux bien fournis de Marchandises. Lancaster, qui avoit été si malheureux dans son premier voyage, en eut le commandement avec la qualité d'Amiral, & la Reine le revêtit de toute son autorité, sans même en excepter le droit de vie & de mort. C'étoit après tout le seul Homme de l'Angleterre, qui eut parcouru les Indes: on jugea que ses malheurs n'ôtoient rien à son mérite, & la suite a fait connoître qu'on avoit bien jugé.

Lancaſter partit de Darmouth le 22 d'Avril 1601. Pour préſerver l'équipage du Vaiſſeau qu'il montoit, des maladies, qui avoient déja fait perdre tant de Matelots à l'Angleterre, il avoit fait embarquer avec lui un grand nombre de bouteilles de jus de Limon ; il en faiſoit prendre tous les jours à ſes gens une cueillerée à jeun, & leur défendoit de rien manger juſqu'à midi. Avec ce régime il les conſerva ; mais comme on n'avoit pas pris cette précaution ſur les autres Navires, il y périt beaucoup de monde, & le ſien même ne fut pas à l'abri de cette mortalité, quand on eut commencé de débarquer en pluſieurs endroits de l'Afrique.

Le terme du voyage étoit l'Iſle de Sumatra. Peu de tems avant que d'y arriver, la Flotte fut obligée de relâcher à l'Iſle de *Sombrero*, ſituée à dix ou douze lieues au Nord de celle de *Nicobar*, où l'on trouva, dit l'Auteur, une plante

bien singuliére. Elle croît assez haut pour devenir un arbre ; mais elle se retire dans la terre, dès qu'on y touche, & s'y enfonce assez pour n'en pouvoir être arrachée qu'avec effort. On trouve alors que sa racine est un ver, qui diminuë à mesure que la plante s'éléve, & qui prend par dégré la consistance du bois. Si on arrache la plante dans sa jeunesse, elle acquiert, en se séchant, la dureté d'une pierre, jusqu'à devenir semblable au Corail blanc, ainsi le ver se change successivement en deux natures essentiellement différentes.

Le 1 de Juin 1602, la Flotte mouilla dans la Rade d'Achin, & elle y fut très-bien reçuë. Le Roi d'Achin instruit de la puissance de la Reine d'Angleterre, comprit l'avantage, que lui produiroit un traité de commerce avec cette Princesse, & il espera surtout d'y trouver un apui contre les entreprises des Portugais, qu'il n'aimoit pas. Aussi Lancaster obtint-il sans

difficulté tout ce qu'il demanda, & comme le poivre étoit alors très-rare, & par conséquent fort cher dans ce Royaume, l'Amiral obligé de retourner en Europe avant que d'avoir pu en remplir ses Vaisseaux, prit le parti d'établir un comptoir à Achin, & d'y laisser des Facteurs, qui eussent le loisir de préparer une plus abondante Cargaison, pour les Navires, qui viendroient après lui.

Il entra ensuite dans le détroit de Malaca, où il prit un Vaisseau Portugais richement chargé. Il ne s'étoit ainsi détourné de sa route, que pour courir après des Ambassadeurs de cette Nation, qu'il sçavoit être partis d'Achin pour lui causer des embarras, mais il les manqua. Il apprit ensuite, que la Canelle, le Girofle & le Poivre abondoient à Bantam, mais il ne voulut point entreprendre ce voyage sans le consentement du Roi d'Achin, à qui il fit un fort beau présent,& dont il en reçut de

magnifiques pour la Reine d'Angleterre, & pour lui. Ce Prince lui demanda si l'on avoit en Angleterre les Pseaumes de David. Il répondit qu'on les y chantoit tous les jours. « Je veux donc, reprit » le Roi, en chanter un pour la » prospérité de votre voyage, » & il l'entonna sur le champ : les Seigneurs de sa Cour le chanterent avec lui, & l'Amiral à sa priére en chanta aussi un à la maniére de son pays. Le Roi lui remit ensuite une Lettre pour la Reine d'Angleterre.

L'Amiral partit d'Achin le 9 de Septembre, & ayant dépêché un de ses Navires en Angleterre, il prit la route de Bantam, où il fut aussi bien reçu, qu'il l'avoit été à Achin. Il y eut bientôt completé sa Cargaison, & le 10 de Février il fut en état de faire voiles. Comme il s'y disposoit, Middleton, Capitaine du seul Vaisseau qui lui restoit, mourut, ce qui l'obligea de hâter encore son départ. Il

alla prendre congé du Roi de Bantam, qui lui remit une Lettre & des présens pour la Reine d'Angleterre, lui en fit à lui-même de fort beaux, & lui donna de très-grandes marques de distinction, & , ce qui lui fit encore plus de plaisir, lui permit de laisser des Facteurs dans sa Capitale.

Tant de succès lui firent naître la pensée de ne pas quitter les Indes, sans avoir établi quelque relation de commerce aux Moluques, il y envoya douze Anglois sur une pinace, qu'il chargea de quelques Marchandises. Puis il appareilla pour l'Europe. Il pensa périr à la hauteur du Cap de Bonne Espérance, & il témoigna dans ce danger une fermeté, qui a peu d'exemples. Arrivé à l'Isle de Sainte Helene, peu s'en fallut que le Navire qui l'accompagnoit ne se perdît en entrant dans le Port. Le reste de son voyage fut heureux, & il mouilla aux Dunes l'onziéme de Septembre. On trouve à la fin

de cette Relation les Lettres de la Reine d'Angleterre au Roi d'Achin, & la réponse de ce Prince, qui trouva Elizabeth morte, & fut renduë à Jacques I. Lancaster ayant aussi heureusement établi le commerce de sa Nation dans les Isles de Sumatra & de Java, fut honoré du titre de Chevalier, & déclaré Chef de la Compagnie, qui le reconnoissoit pour son Fondateur.

L'année suivante, les deux mêmes Vaisseaux, qu'il avoit ramenés si richement chargés, partirent pour retourner aux Indes, sous la conduite de Henri Middleton, proche parent de celui, qui étoit mort à Bantam. Nous avons deux Relations de ce voyage, parce que les deux Navires s'étant séparés, selon l'ordre qu'ils en avoient reçû, chacun fit la sienne, & on y a encore ajouté un supplément. Le principal succès de ce voyage, fut que les Anglois en tirerent de grandes espérances d'établir leur

commerce à Banda, & aux Moluques, où ils trouverent les Hollandois aux prises avec les Portugais, sous les noms des Rois de Tidor & de Ternate, leurs Alliés.

Le Supplément, dont nous avons parlé, est tiré des Observations d'Edmond Scot, que Lancaster avoit laissé à Bantam en qualité de Facteur. Elle contient une Description fort circonstanciée de Bantam & de la grande Java, où cette Ville est située, du caractére, des mœurs & de la Religion des Habitans. Il y est beaucoup parlé des Chinois, qui y faisoient alors le principal commerce, & qui y étoient très-riches. Scot fait de cette Nation, & des Javans un portrait, qui n'est assûrément pas flatté : mais si les faits sont vrais, il n'a point outré. Il n'en seroit pourtant pas plus juste de juger de la Nation Chinoise par des Commerçans livrés à la débauche & à l'intérêt, sous un climat & dans une situation si propre à leur faire

oublier tout ce qui peut mettre un frein à leur libertinage & à leur cupidité. Les Nations Chrétiennes de l'Europe ne ſont-elles pas elles-mêmes intéreſſées à ce qu'on faſſe cette réfléxion?

Pour les Javans, la conduite, qu'ils tinrent avec les Anglois après le départ de Lancaſter, ne juſtifie que trop ce que Scot en dit. Sa Relation ne ménage guéres mieux les Hollandois, dont la mauvaiſe conduite, ſi on l'en croit, fit eſſuyer pluſieurs pertes, & attira bien des avanies aux Anglois, que l'on confondoit avec eux; « ſoit que » les Hollandois à leur arrivée euſ» ſent trouvé de l'avantage à pren» dre le nom de leurs voiſins: ſoit » que la reſſemblance de leur ha» billement eût fait naître cette » erreur; ſouvent le peuple de » Bantam faiſoit retentir ſes plain» tes contre les Anglois, quoiqu'il » fût certain que ceux-ci n'ayant » rien à ſe reprocher, elles ne » pouvoient tomber que ſur les

» Hollandois. » Peut-être que quand on nous donnera les Relations Hollandoises, les torts réciproques nous paroîtront un peu plus compensés. Ce qui est certain, c'est que dans ces commencemens on devoit s'attendre que ces deux Nations ne manqueroient pas de se croiser dans leurs établissemens & dans leur commerce, & que la seule chose, qui étoit capable de suspendre leur animosité, étoit le besoin, où elles étoient quelquefois de se réunir contre un Ennemi plus à craindre, & dont les intérêts ne pouvoient s'accorder avec aucune des deux.

On ne conçoit pas comment les Anglois du Comptoir de Bantam ne perirent pas tous, & purent même sauver une partie de leurs Magasins, quand on voit tout ce que les Chinois & Javans mirent en usage pour les ruiner & pour les perdre. Malgré cela, notre Auteur, avec son équité ordinaire, met en doute si, dans le portrait

afreux que Scot fait de ces deux Peuples, il n'entre pas beaucoup de ressentiment des pertes, que les uns & les autres avoient causées aux Anglois, & des insultes, qu'ils leur avoient faites. Il rend aussi au jeune Roi de Bantam la justice de publier que ce Prince se montra toujours fort équitable envers eux, & aux Hollandois; que dans tout ce qui n'avoit point de rapport au commerce, les deux Nations étoient fort unies, & n'auroient point balancé, pour s'entr'aider, à s'exposer aux plus grands périls.

Mais bientôt à l'intérêt se joignit l'esprit de domination, on se disputa la préséance dans une Fête publique, & on en vint aux mains; les Hollandois se trouvant les plus forts, furent les agresseurs, mais les Anglois avoient le Roi pour eux. Les Chefs des deux partis faisoient à la vérité leur devoir dans ces occasions; cependant la bonne intelligence entr'eux n'étoit qu'apparente. Nous passons beau-

coup de détails curieux, dont cette Relation de Scot est remplie.

Les Privileges de la Compagnie Angloise des Indes n'étoient appa-remment pas exclusifs, puisqu'en 1605 le Chevalier Edouard Mi-chelburne y conduisit deux Vais-seaux pour son compte avec l'agré-ment du Roi. Il lui arriva sur sa route une chose, qui mérite d'être rémarquée. Le 12 de Février, se trouvant vers les 7 dégrés de la-titude Méridionale, la Mer, au milieu de la nuit, & après que la Lune eut quitté l'horison, jetta des flammes si vives, que la lumiére ne le cédant guére à celle du jour, on lisoit facilement les plus petits caractéres d'impression. Michel-burne, en approchant de Bantam, fut averti que les Hollandois s'y ménageoient moins que jamais avec les Anglois, qu'ils avoient re-présentés au Roi comme des pira-tes & les plus scélérats des hom-mes. Il entra dans le Port, fit dire à l'Amiral Hollandois, qu'il le

couleroit à fond, si sa Nation entreprenoit rien contre les Anglois, & cette menace eut son effet.

Il perdit quelque tems après le Capitaine Davis, son premier Pilote, tué par des Corsaires Japonnois, qu'il avoit pris, & qui furent sur le point d'enlever son Vaisseau. Ces Insulaires se firent peut-être alors connoître pour la premiére fois aux Européens comme la Nation de l'Orient la plus hardie, la plus entreprenante, la plus intrépide, & qui affronte la mort avec le plus de fermeté & de sang froid. Michelburne ne tira qu'un médiocre profit de son expédition, le mauvais état de ses Navires ne lui ayant pas permis de demeurer aux Indes. La Relation de son voyage n'en est pas moins intéressante, elle nous le représente comme un homme sage, circonspect, modéré, & fort généreux, ne pouvant voir un malheureux sans le soulager, sans distinction d'amis & d'ennemis.

Août 1746.

Le plus grand obstacle à l'établissement du commerce des Anglois dans les Indes, ne venoit plus des Portugais; ils ne s'étoient pas attendus que les Hollandois ne payeroient les services & les bienfaits, qu'ils leur avoient prodigués à la naissance de leur République, que de la plus noire ingratitude, & c'est néanmoins ce qu'ils éprouverent de plus en plus dans la suite. En 1607 la Compagnie de Londres, voulant une bonne fois sçavoir à quoi s'en tenir avec ces nouveaux Concurrents, fit partir trois Vaisseaux sous la conduite de Willam Keeling, pour tâcher d'approfondir leurs intentions, & pour leur faire bonne guerre, s'il y étoit forcé. Mais ayant été séparé par une tempête d'un de ses Vaisseaux, que commandoit David Midlleton, & les vents contraires lui ayant fait perdre beaucoup de monde & beaucoup de tems, il ne put exécuter la seconde partie de sa commission.

Août 1746.

La Relation de ſon voyage contient pluſieurs obſervations curieuſes. Obligé d'entrer dans la Baye de S. Auguſtin, dans l'Iſle de Madagaſcar, il y remarqua que les Araignées, quoiqu'elles n'ayent rien d'extraordinaire en elles-mêmes, y font des toiles luiſantes, & d'un tiſſu ſi fort & ſi moelleux, qu'il ne doute point qu'il ne puiſſe ſe filer comme de la ſoye. Etant paſſé de là à Socotra (Socotora) il y apprit qu'on avoit trouvé depuis quelques années à Monbaça & ſur les Côtes voiſines de ſi prodigieuſes maſſes d'Ambre gris, que quelques-unes peſoient juſqu'à vingt quintaux, & qu'une ſeule pouvoit cacher pluſieurs hommes. De Socotora, où il acheta beaucoup d'Aloës, qui y eſt eſtimé le meilleur du monde, il ſe rendit à Priaman, Ville du Royaume d'Achin, où il acheta du Poivre, & de-là à Bantam, où il trouva les affaires de ſa Nation en grand déſordre, & reconnut qu'il y avoit de la faute

des Anglois. Il y remédia avec une ſageſſe & une modération, qui lui firent beaucoup d'honneur. Il vint à bout par les mêmes voyes de réconcilier les Anglois avec les Hollandois, dont le Directeur prenoit déja le titre de Gouverneur de Bantam. Il renvoya de là un de ſes Navires avec toute ſa Cargaiſon en Angleterre, & fit voiles pour Banda. Il s'arrêta ſur ſa route à Jacatra, où il fut très-bien reçu du Roi, & il profita de ce bon accueil pour délivrer un jeune Portugais de la perſécution, que lui faiſoient les Prêtres du Pays pour l'obliger à changer de Religion. Il le demanda au Roi, à qui il avoit été vendu, & paya ſa rançon.

L'avanture d'un Officier Portugais, auquel il voulut rendre-ſervice, nous découvre que lui & la plûpart de ſes Matelots étoient Catholiques, & il eſt vrai que toute ſa conduite faiſoit honneur à ſa Religion. Il s'en

fit beaucoup à lui-même par sa prudence & par plusieurs traits d'une grande probité dans les conjonctures délicates, où il se trouva avec les Hollandois à Banda. Ceux-ci y avoient une Flotte, & ils voulurent profiter de cette supériorité de forces pour se rendre maître de l'Isle. Ils y bâtirent un Fort, & voulurent empêcher les Anglois d'y faire leur Cargaison. Cela n'empêcha point le vertueux Kééling de leur donner avis que les Indiens avoient résolu d'empoisonner leurs eaux, & d'employer son crédit pour sauver du dernier supplice plusieurs de leurs Matelots, qui dans l'yvresse s'étoient portés contre les insulaires aux excès les plus criants. Il avança même de ses propres deniers de quoi appaiser les intéressés, & il eut bien de la peine à se faire rembourser de ses avances. Les Hollandois porterent l'ingratitude jusqu'à exiger de Kééling, que ses Bâtimens fussent soumis à leur visite, parce qu'ils se

regardoient comme les Souverains de Banda. « Il falut céder avec au-
» tant de regret, qu'ils firent écla-
» ter de fierté & de joye, 62 hom-
» mes, qui composoient alors tout
» l'équipage du Vaisseau Anglois,
» ne pouvant entreprendre de ré-
» sister à 2000, ni même espérer
» de sortir du Port malgré eux,
» depuis que leur Fort le comman-
» doit entiérement. »

Kéeling ne s'en vengea, qu'en retirant sur son bord les restes d'un équipage Hollandois, qui avoit fait naufrage sur les côtes de Macaçar, & en lui aidant à sauver quelque débris de ses Marchandises. Notre Auteur se plaint des vuides, qui se trouvent dans la Relation de cet Amiral; mais le grand nombre d'observations, qu'il fait sur les vents, les courans, les moussons, & tout ce qui peut guider un Pilote dans de pareils voyages, donnent lieu de croire qu'il n'a rien omis, qui pût être de quelque utilité. Middleton,

que nous avons vû avoir été séparé de ſon Amiral, fit bien des efforts inutiles pour le rejoindre. En paſſant vis-à-vis l'Iſle de Button, il reçut ſur ſon bord la viſite du Roi, qui lui donna de grandes marques de diſtinction, & lui fit beaucoup de careſſes; mais il tira peu de profit de ſon voyage.

Cependant les Anglois commençoient à ſe repentir de n'avoir pas imité les Portugais, qui, pour aſſûrer leur commerce dans les Indes, y avoient conquis des Provinces & fortifié des Ports. Les Hollandois commençoient à ſuivre l'exemple de ces Conquérans, & les Anglois demeurerent perſuadés qu'ayant toujours à combattre la jalouſie de ces deux Nations, leur commerce ne feroit jamais que languir, tandis qu'ils n'auroient pas de quoi ſe faire reſpecter des Naturels du Pays. « Ils ne pouvoient être arrêtés d'ailleurs par » le ſcrupule d'employer la force » aux Indes Orientales...... lorſ-

„ que dans le même tems ils se „ formoient en Amérique quantité d'Etablissemens par cette „ voye. Ainsi leurs réfléxions sur „ l'exemple d'autrui, leur propre „ méthode dans d'autres lieux, „ l'honneur, l'intérêt, tout les „ portant à se repentir de leurs „ propres maximes, ils penserent „ sérieusement à prendre une autre „ conduite.

Mais la Compagnie de Londres n'étoit pas encore assez puissante pour une si grande Entreprise, & elle se borna en 1608 à jetter les fondemens de son projet par des observations, dont elle remit à se servir, quand ses forces le lui permettroient. Alexandre Sharpey, à qui elle donna le Vaisseau l'*Ascension*, avec le titre d'Amiral, & Richard Rowles, Capitaine de l'*Union*, furent chargés de faire leurs remarques sur les lieux, où l'on pourroit s'établir. Sharpey fit naufrage en allant de Socotora à Cambaye, & se rendit par terre à Surate.

Rowles périt malheureusement à Madagascar. Son Navire fit une assez bonne Cargaison aux Indes, mais échoua à son retour sur les Côtes de Bretagne, n'ayant plus pour tout équipage que quatre hommes : on sauva la meilleure partie de ses effets.

On ignoroit encore en Angleterre le malheureux sort de cet armement ; Kéeling n'étoit pas même de retour des Indes, lorsque David Middleton, fut chargé de la même commission, qui avoit été donnée à Sharpey & à Rowles. Il partit le 24 d'Avril 1609, & son voyage fut de plus de deux ans. Ses démêlés avec les Hollandois, contre lesquels il fut même obligé de se battre ; des dangers de toutes les espéces, qu'il surmonta par son courage ; diverses avantures, dont le récit n'a rien aujourd'hui de fort intéressant, n'empêcherent point qu'il ne réussît dans toutes ses entreprises. Il conduisit son commerce avec beaucoup d'habi-

leté, & il fit toutes les obſervations que l'on ſouhaitoit de lui : mais il n'a pas jugé à propos d'en inſtruire le Public. « Il n'eſt pas „ ſurprenant, dit notre Auteur, „ que des ſecrets de cette nature „ ne ſoient pas expliqués plus clai„ rement dans ſa Relation. »

ARTICLE LXXXIII.

NOUVELLE THEORIE de la manœuvre des Vaiſſeaux à la portée des Pilotes. Dédiée à M. le Comte de Maurepas, Miniſtre & Sécrétaire d'Etat, Commandeur des Ordres du Roi : *Par M. Saverien, Ingénieur de la Marine.* A Paris, chez la Veuve Knapen, & chez Antoine Jombert 1746. Vol. *in*-12. de près de 200 pages en comptant les Planches.

CE que M. Saverien loue ſpécialement dans le grand Miniſtre à qui il dédie ſon Livre, eſt

la détermination de la figure de la terre, entreprise & exécutée sous ses glorieux auspices. Il auroit pu joindre bien d'autres éloges ? celui là lui a sans doute paru tenir davantage à la science & à l'esprit, dont un sçavant bel esprit tel que l'Auteur a droit de faire le plus de cas.

La manœuvre est sans difficulté, comme il le dit, la partie essentielle de la navigation, surtout si l'on y ajoutoit le jeu du gouvernail qui en est l'ame & la clef. Mais il n'est pas ordinaire aux Sçavans d'y faire une certaine attention. On le sous-entend toujours.

Les plus distingués qui ayent traité la manœuvre, sont Messieurs *Huguens*, *Guinée*, *Bernoulli*, *Parent*, *Pitot*. On ajoute ici que le P. *Pardies*, le Chevalier *Renau*, & le P. *Hoste ne s'étoient fondés que sur de faux principes.* Les premiers Fondateurs d'une Théorie, d'une Science, d'un Art, n'en atteignent

jamais la perfection. Mais cette primeur même d'invention ou de travail, n'est elle pas un sujet d'éloge, capable d'adoucir un peu le reproche illimité, & dans le fond peu vraisemblable, de ne s'être fondés que sur des erreurs.

Les Sçavans les plus autorisés à faire ce reproche, tels que M. Bernouilli ne l'ont fait tomber que sur un ou deux principes peu exacts: & les Ouvrages du Chevalier Renau & du P. Hoste sont pleins de bonnes choses, qui ont servi plus que de canevas à plusieurs de ceux qui ont encheri sur eux. M. Saverien en convient ailleurs, & ce n'est ici qu'une façon générale de parler.

De tous les Traités qui ont paru sur cette matiére, dit M. Saverien, *ceux de Messieurs Bernoulli & Pitot sont dans une grande estime.* Il juge la théorie de M. Bernoulli plus propre à contenter les Géométres, qu'à satisfaire le commun des Marins; mais que M. Pitot a

rendu cette théorie plus intelligible & plus pratiquable par ses tables, dont *la prolixité du calcul auroit effrayé un Calculateur moins patient & moins habile*, & que cependant *on ne fut pas entiérement satisfait*, parce qu'on y est arrêté, dit-il, par des calculs *analictiques.* Les Géométres, disent, écrivent, & prononcent *analytiques.* C'est une faute d'impression.

Le but louable de M. Saverien, est de dépouiller la manœuvre de ces calculs, afin que les Pilotes & les autres Marins en grand nombre qui les ignorent, puissent user des principes & du résultat de cette théorie. Il est toujours bon que les Sçavans commencent par constater les choses par des calculs exacts, & il est bon ensuite de les tirer de ces espéces de dépôts & d'archives, pour en faire jouir tout le Public.

Outre l'abstraction des idées & le langage sçavant, M. Saverien se propose encore d'éviter le faux,

que d'après M. Parent il trouve dans la théorie de M. Bernoulli. Car celui-ci a ſuppoſé, 1°. Que la viteſſe du vent étoit infinie par rapport à celle du Vaiſſeau, ce que M. Parent traite d'*abſurde*, le Vaiſſeau faiſant en effet par heure quelquefois trois lieues, lorſque le vent n'en fait que cinq, ce qui eſt infiniment éloigné de former un rapport infini.

En ſecond lieu, ſelon M. Bernoulli, la carene ou la ſection horizontale du Vaiſſeau, eſt compoſée de deux ſegmens de cercle réunis en angle aigu à la proue, & terminés par une corde à la poupe, ce que M. Parent traite d'*ideal*, & pouvoit traiter de principe faux & dangereux dans la conſtruction des Vaiſſeaux, qui n'eſt que trop conforme à ce principe, non ſeulement en France, mais en Angleterre, & même en Hollande.

Il y a deux formes connues de Vaiſſeaux; l'une eſt celle-ci, compoſée équivalemment de deux ſeg-

mens de cercle ainsi combinés, & qu'on peut traiter de forme pratique, mais fausse & assez mauvaise; l'autre purement théorique & *idéale* ou imaginaire, selon M. Parent, est celle qu'on trouve dans *Nevvton*, dans *Stone*, & chez les Sçavans purement théoriciens: notre Auteur en parle ailleurs. Voilà pour sa Préface, qui nous annonce dans M. Saverien, jeune Auteur, quelqu'un qui par son application & son talent, paroît fait pour devenir un Marin consommé dans la réunion de la pratique à la théorie.

Dans le premier Chapitre il établit les principes généraux de l'action des fluides contre les surfaces. Ces principes sont connus. Par exemple, que de quelque façon qu'une surface soit poussée, perpendiculairement ou obliquement, l'effet, la direction en est toujours perpendiculaire à cette surface: que la force contre le milieu résistant en est en raison des

quarrés des viteſſes : que de la part du moteur, lorſqu'il agit comme l'air ou l'eau par des filets de courant détachés, dont la largeur excede ladite ſurface, celle-ci en reçoit une force en raiſon doublée directe ou réciproque de l'obliquité de l'impulſion ou des ſinus, &c.

Chapitre ſecond. Du mouvement en général du Vaiſſeau : des définitions de la manœuvre : de la maniére de connoître l'angle de la ligne du vent & de la route. Le Vaiſſeau va ſelon qu'il eſt pouſſé, & que ſa figure le permet : car ſon mouvement dépend de ces deux circonſtances. Pouſſé de côté, il va de côté ; pouſſé en avant, il va en avant ; pouſſé entre deux, il va entre deux, mais plus ou moins de côté ou en avant, ſelon que ſa forme l'y rend plus ou moins propre, & que le vent biaiſe plus ou moins ſur les voiles, & que les voiles biaiſent elles-mêmes plus ou moins ſur le Vaiſſeau.

On regarde ce mouvement de

biais d'un Vaiſſeau comme un défaut ; on l'appelle *derive* , parce que le Vaiſſeau dérive, s'écarte du but vers lequel on le dirige. Mais une néceſſité n'eſt pas un défaut. Le Vaiſſeau pouſſé de biais va de biais, cela eſt tout naturel & de droit. Encore va-t-il toujours moins de biais qu'il n'eſt pouſſé, & ſa forme allongée le rappelle au but, & le fait contre-dériver : c'eſt un gain. Voilà comme les hommes ſont faits, ils regardent comme une perte la ſimple négation d'un gain plus grand, comme ſi tout bien leur étoit dû & acquis de droit.

Ce n'eſt qu'un point de vue, mais c'eſt tout ; les points de vue dirigent les hommes. A ce propos ils ſe jettent dans des façons de conſtruction & de manœuvre, qui ſont ſouvent elles-mêmes un plus grand mal que la dérive qu'on veut éviter, n'allant pas, à force de vouloir aller mieux. Un bon principe de conſtruction remédi-

roit à tout, à la manœuvre même, tant il y a de liaison entre toutes les parties de la navigation. Ce principe de construction M. Saverien nous l'annonce dans un Ouvrage que le Sçavant M. Bouguer va donner, & que nous annonçons avec plaisir au Public Marin ou amateur de Marine & de beaux Arts.

La ligne mouvante est la ligne perpendiculaire aux voiles, suivant laquelle elles tendent à mouvoir le Vaisseau; mais la longueur du Vaisseau modifiant cette direction, la *ligne de la route* est moyenne entre cette ligne mouvante & la quille ou la direction du Vaisseau.

C'est l'angle de la dérive qui attire ici toute l'attention : par son moyen on calcule tout, & il se calcule lui-même par le moyen de tout le reste. Ces calculs sont épineux : l'Auteur veut en épargner les épines aux praticiens, il auroit pu y suppléer par un peu de simple Géométrie pratique, la Géo-

métrie pouvant démontrer tout ce que le calcul peut opérer. Pour le calcul M. Saverien renvoye aux calculateurs, nommément à M. Pitot, & pour la pratique, il renvoye à la *pratique ordinaire qu'on trouve dans tous les Traités de Pilotage.*

Il ne laisse pas d'y suppléer ensuite un peu : il donne pour cela la description d'une Machine de M. d'*Ons en Bray* pour connoître l'angle de la ligne du vent & de la route, Machine approuvée par l'Académie, & que nous croyons fort bonne. Elle consiste en une girouete & une boussole qui font connoître l'angle en question, comme on le comprend aisément. Rien n'est plus naturel, & il n'y a d'autre difficulté que de placer la Machine dans le Vaisseau, ou de surmonter les oppositions des praticiens mêmes pour qui on travaille, & qui sont toujours déterminés à préférer leurs routines aveugles & imparfaites, à tout ce qui

a l'air d'inſtruction ou de nouveauté.

Chap. troiſiéme. Recherche de la ſituation la plus avantageuſe de la voile : comment on peut la déterminer, & de quelle façon on peut orienter les voiles, ſuivant les angles les plus avantageux. L'Auteur s'attache d'abord à bien faire ſentir la difficulté du problême. Enſuite comme ce problême eſt réſolu par M. Pitot, il renvoye à ſa réſolution. Cependant comme M. Pitot a donné, en conſéquence, des Tables utiles, M. Saverien les tranſporte dans ſon Livre avec quelque abbreviation qui les rend plus commodes. Les Praticiens, pour qui il travaille, n'ont beſoin en effet que de ces réſultats de calcul, dont l'uſage leur démontre ſuffiſamment la vérité & la bonté, ſi toutesfois ils ne préférent pas encore ici leur routine à tout ce que les Livres leur offrent de meilleur. Pour orienter les voiles, l'Auteur propoſe une eſpéce de

Machine dont l'idée paroît bonne, ſauf encore les fantaiſies des Praticiens, Pilotes & Matelots.

Chap. quatriéme. Du gouvernail : quels ſont les Agens de ſa force, & quelle eſt ſa ſituation la plus avantageuſe. Notre Auteur eſt trop intelligent pour n'avoir pas ſenti avec les autres manœuvriers de théorie, qu'au moins falloit-il un Chapitre ſur le gouvernail, parmi pluſieurs autres conſacrés ſans lui à la manœuvre. Il en détermine la façon d'agir. Rien n'eſt plus ſimple ni en même tems d'une plus grande énergie. Le gouvernail eſt un compas qui décrit des arcs de cercle, toujours ſpécifiquement les mêmes, entre les mains du Pilote. Mais la merveille eſt, que par l'opération de ce compas, le Vaiſſeau en devient un tout entier entre les mains de la nature ou de l'eau, qui le retourne à contreſens du gouvernail. C'eſt cette manœuvre, toute ſimple qu'elle paroît être, qui mériteroit une explica-

tion, mais précise de la part des manœuvriers. Il ne laisse pas d'y avoir quelque difficulté.

Encore n'est-ce pas là le plus essentiel en cette matiére, & le gouvernail qui est surement l'ame de la navigation, paroît être d'une toute autre considération dans la manœuvre même. Celle-ci ne roule guéres dans les Livres, que sur la position des voiles, & un peu sur la forme allongée du Vaisseau. Cette forme & cette position contribuent sans difficulté à la direction. Mais le gouvernail qu'on laisse là, paroît être le principal directeur, & presque l'unique gouverneur comme son nom le porte assez. Le gouvernail est, dit-on, fait pour le Vaisseau, nous ajouterions volontiers que le Vaisseau doit bien être autant fait pour le gouvernail. C'est l'angle de 55 dégrés à peu près que M. Saverien & les autres déterminent pour le plus avantageux du gouvernail. C'est de la géométrie, c'est du calcul, c'est du beau.

Chap. cinquième, De la rame & de la pagaie. Ce Chapitre est traité au long & fort bien. Les rames ne laissent pas d'entrer dans la pratique de la manœuvre. Elles sont même d'une grande ressource dans la tempête & dans le combat pour aider au gouvernail & aux voiles, & suppléer même aux mâts qu'on a perdus. Le fameux du Gué Trouin s'en est souvent servi avec avantage. On peut consulter ses Mémoires.

Chap. sixiéme. De la vitesse du Vaisseau par rapport aux différents airs de vent, & aux différentes dérives, &c. Le premier cas de la vitesse du Vaisseau par rapport aux différens airs de vent, est facile à résoudre. Le second ne l'est pas de même, non seulement à cause de l'irrégularité de la forme pratique du Vaisseau, mais surtout à cause de l'ignorance parfaite où la Géométrie nous laisse jusqu'ici de la nature & de l'espéce, du genre même de la courbe qui

donne ou doit réguliérement donner cette forme. M. Saverien parle ici beaucoup de cette courbe inconnue pour faire sentir la difficulté de la connoître, & d'en calculer la résistance dans l'eau.

Beaucoup d'habiles gens, à commencer avec notre Auteur, par le grand Newton, ont fait de merveilleux efforts de tête & de calcul pour découvrir cette courbe. M. Saverien en rend compte dans une longue remarque qui mérite bien cette étendue. Nous avons distingué deux formes, deux courbes de Vaisseau, l'une pratique, l'autre théorique, Naturellement il n'y en a qu'une vraie : mais ce n'est aucune de ces deux là. Mais pour ne parler ici que de celle dont y parle notre Auteur, M. Newton n'avoit donné qu'un résultat de calcul, & le simple énoncé du corps courbe le moins résistant.

L'illustre M. de l'Hopital est le premier que nous connoissions,

qui ait donné l'analyſe & toute la théorie Géométrique & Algébrique de cette courbe dans les Mémoires de l'Académie de 1699. M. Parent a ſuivi M. de l'Hopital : le P. Reynaud paroît l'avoir ſuivi, auſſi bien que le fameux Stone de la Société Royale d'Angleterre.

Selon M. d'Alembert, cité par M. Saverien, « toutes les ſolutions » qu'on en a données depuis le » Chevalier Newton incluſivement, ne répondent pas exactement à la queſtion, ſi l'on en » excepte celles où l'on ſuppoſe » que la maſſe du ſolide eſt connue. » Mais n'eſt-ce pas le ſuppoſer que de n'en pas faire mention ?

Quoiqu'il en ſoit, on eſt bien aiſe d'apprendre aux Sçavans que cette forme unique, cette courbe du plus parfait ſillage ou de la moindre réſiſtance eſt connue, & d'un dégré non tranſcendant, peu élevé même, & connue en contradiction avec celle 1°. Qui ſe

pratique, 2°. Avec celle même de M. Newton.

Car 1°. Ce ſeul énoncé, *trouver la figure courbe qu'il faut donner à la proue d'un Vaiſſeau, afin* &c. ne remplit pas la moitié des conditions que la nature propoſe à l'art pour la réſolution du problême général.

2°. M. Newton aſſigne une forme ovale pleine, & celle qu'on aſſigne comme d'après lui, eſt une courbe rebrouſſante infinie.

3°. Une forme indifféremment convexe ou concave ne peut être celle de la nature qui ne connoît point de telle indifférence phyſique.

4°. Cette courbe eſt ouverte, infinie même, & a beſoin d'un corps avancé, qui ſeul peut troubler ſa propriété incommunicable d'être la courbe de la moindre réſiſtance.

5°. Cette courbe n'eſt fermée ni à l'avant, ni à l'arriére, & ne peut être la forme complette du

Vaiſſeau qui eſt fermé dans tout ſon contour.

6°. Cette courbe formant le corps du Vaiſſeau par révolution, appartiendroit plutôt au poiſſon, à qui ſûrement elle n'appartient nullement. Car le Vaiſſeau doit imiter le poiſſon, mais n'eſt pas un poiſſon, encore ſeroit-il mal copié par là.

7°. Enfin cette coutbe eſt tranſcendante, enveloppe des infiniment petits ou des logarithmes. La courbe du ſillage atteint à peine le huitiéme dégré.

Du reſte la queſtion de la forme du Vaiſſeau eſt ſi importante, qu'un Vaiſſeau mal conformé par rapport à un autre bien conformé, eſt comme un cheval mal taillé, foible & médiocre de toutes façons par rapport à un cheval fin & vigoureux, celui-ci faiſant 2, 3, & 4 lieuës là où celui là n'en fait qu'une; ſans parler que le gouvernail, l'arimage, l'équilibre, le non tangage, le non roulis, la

maſture même, & même la manœuvre, & toute la navigation en général & en détail dépendent immédiatement de ce principe d'une bonne conſtruction. De quatre conditions du problême, M. Newton n'en a embraſſé qu'une dans ſa réſolution.

Chapitre ſeptiéme. De la viteſſe du Vaiſſeau ſelon les différens dégrés de force du vent : Deſcription & uſage d'une nouvelle Machine pour parvenir à les connoître. MM. Wolfius, d'Ons en Bray, & Pitot ont donné des Machines, bonnes pour cet uſage de connoître la viteſſe du vent. M. Saverien en donne une de ſa façon. Elle paroît bonne, mais un peu compoſée. Il l'appelle un *Baroſanéme* ou *peſe vent*. On y peſe en effet le vent, c'eſt-à-dire, on en eſtime la force par un poids qu'il ſouleve plus ou moins haut, ſelon qu'il eſt plus ou moins fort. M. Saverien dit de fort bonnes choſes dans tout ce Chapitre, pour eſti-

mer la force & la viteſſe du vent.

Chapitre huitiéme. De la viteſſe du Vaiſſeau, ſuivant les différentes ſurfaces des voiles, & ſelon les différentes voilures. Ce Chapitre eſt auſſi fort bien manié, & curieux pour les Géométres qui aiment à déterminer par le calcul avec préciſion, les choſes que les Praticiens aiment à attraper par une eſtime vague & de routine, quelquefois plus juſte que le calcul même, mais ſouvent très-fautive. Pour tout concilier, un Praticien avant que de l'être, devroit ſe former à la juſteſſe de l'eſtime par le calcul rigoureux & précis : c'eſt un art de calculer de tête & ſans plume ni papier. On a l'exemple de gens qui s'y ſont rendus conſommés : on en a auſſi de gens en qui la nature a laiſſé peu de choſe à faire à l'art, & d'un plus grand nombre en qui l'art même ne peut ſuppléer à la nature.

Chap. neuviéme. Solution de trois importans problêmes. 1°. *Août* 1746.

Connoître si l'on est au vent ou sous le vent d'un autre Vaisseau. 2°. Trouver combien on a gagné ou perdu au vent. 3°. Prendre le dessus du vent. Ce dernier est bien le plus important. M. Saverien le réduit à sçavoir s'il vaut mieux pour prendre le dessus du vent, de le serrer de près, ou de le prendre plus largue. Cette alternative est d'un habile homme qui ne s'en rapporte pas au premier coup d'œil. Le premier parti paroît le meilleur, en ce qu'il va plus droit au but : le second pourroit cependant bien l'emporter en allant plus vite, quoique par un détour. Car en Géométrie on sçait qu'on va mieux & absolument plus vite au but, en y allant par un circuit. En morale la chose est encore mieux connue : car partout il importe de gagner le vent sur son ennemi.

Chap. dixiéme. Quel est l'air de vent, qu'on doit prendre pour couper un Vaisseau, & lui donner

la chasse : des diverses pratiques de manœuvre : distinction de deux sortes. Donner la chasse à un Vaisseau ou éviter un Vaisseau dont on est chassé, ne sont pas des manœuvres d'apprentifs. Il y faut beaucoup d'expérience, & le coup d'œil du métier, avec une grande intelligence de la manœuvre. Du reste il n'y a point de *régles rigides* sur cela, dit l'Auteur. Il touche quelques autres manœuvres, celles entr'autres de l'*abordage* & de *mettre en pane*. Pour les autres il renvoye au P. Hoste, qui, outre la connoissance de la théorie, avoit une grande connoissance de la Mer par lui-même & par ses rapports avec les gens du métier.

Il parle de quelques adresses dont on peut se servir pour mettre un Vaisseau à l'abri des grands coups de Mer dans une tempête, comme de jetter une vergue avec sa voile pendante à l'aide de quelques poids mis aux bouts ; ce qui rompt les vagues, & exempte le

Vaiſſeau d'une partie de la tourmente. Un Recueil de pareilles induſtries en tout genre de manœuvres, ſeroit un Livre utile. On en trouve par-ci par-là bien d'autres dans les Relations de voyages. Par exemple les Hollandois laiſſent tomber du château de poupe une voile qui trempe dans la Mer, pour garantir le gouvernail des coups de Mer, qui l'enlevent quelquefois ou le fracaſſent. On a des boute-dehors, des défenſes, &c. pour empêcher l'abordage ou le heurt des Navires. Les Hollandois accoutumés d'enfance à ſe défendre contre la Mer dans leur terrain même ou le ſien, qu'elle leur diſpute, ont mille adreſſes de cette nature.

En finiſſant, l'Auteur trouve le fondement ſur lequel M. Bouguer a établi la maſture des Vaiſſeaux, *pas aſſez ſolide*. M. Bouguer établit l'appui du tangage & du roulis dans le centre de gravité du Vaiſſeau. Il paroît difficile que ce

principe ne soit pas vrai, & M. Saverien pourroit bien vouloir dire la même chose, lorsqu'il met cet appui dans le concours, où se coupent les deux directions de ces deux balancemens du Vaisseau.

Cela ne doit pas empêcher M. Saverien de donner l'Ouvrage qu'il fait espérer sur la masture. Seulement nous prenons la liberté de l'exhorter à s'attacher à la propriété des termes & des expressions françoises, afin qu'elles n'ayent rien d'équivoque. Quand une Langue n'est point trop familiére, il est dangereux de chercher à y briller par l'expression & par les figures. M. Saverien peut assez briller par son esprit & par son intelligence dans la pratique de la Marine, en laissant les fleurs de la Langue, celles mêmes de l'analyse & de la Géométrie transcendante, si elles en ont.

ARTICLE LXXXIV.

NOTICE DES MANUSCRITS de la Bibliothéque de l'Eglise Métropolitaine de Rouen. Par M. l'Abbé Saas, Curé de S. Jacques, de l'Académie des Sciences de Rouen, in-12.

IL n'y a rien qui orne plus une Bibliothéque que le Bibliothécaire, comme il n'y a rien qui fasse plus d'honneur à un Palais que le Prince qui l'habite. Voici un Livre qui étale les Manuscrits de l'Eglise Métropolitaine de Rouen; la matiére n'est pas ample, mais celui qui l'a mise en œuvre y a répandu tant d'anecdotes, de bonne critique, de science même & d'érudition, que ce très-petit catalogue est devenu un Ouvrage digne de l'attention des Lecteurs. Que seroit-ce si la même main avoit touché ces trésors Littéraires qu'accumulent les grands Rois,

pour ſignaler leur magnificence ?

M. l'Abbé Saas nous donne d'abord en abregé l'Hiſtoire de la Bibliothéque du Chapitre de Rouen. Pillée & diſſipée durant les guerres, elle ſe renouvella en 1632 par les libéralités de M. Acarie, Chanoine & Archidiacre de cette Egliſe. Depuis ce tems-là les membres de la même Compagnie l'ont augmentée à l'envi les uns des autres. En général, la Normandie eſt un climat fertile en hommes de Lettres, & l'Egliſe Métropolitaine a eu en particulier ſes Docteurs, ſes Ecrivains, ſes lumiéres en un mot; notre Bibliothécaire indique les plus célébres: il entre de-là dans le détail de ſes Manuſcrits. C'eſt toujours la plus courte, mais la premiére partie d'un Catalogue de Bibliothéque; nous eſperons qu'après cette Notice, on nous donnera celle des Livres imprimés qui ſont en grand nombre, & qui forment déja une collection fameuſe. Pour en conſ-

tater la preuve, on produit ici les témoignages de quelques Ecrivains qui en ont parlé; on nomme tous ceux qui en ont été les bienfaiteurs; la plûpart furent des Chanoines, & quelques-uns ne le furent pas; ce qui augmente le prix de leurs bienfaits, en faisant un éloge particulier de leur attention. Or tout ceci comme on voit est le préliminaire du grand Catalogue où cette Bibliothéque sera représentée en entier.

C'est apparemment pour le faire avec plus de soin, pour se diriger lui-même que M. l'Abbé Saas releve quelques fautes échappées aux Sçavans Artistes qui dressent le Catalogue immense de la Bibliothéque Royale. Si le Bibliothécaire du Chapitre de Rouen découvre avec tant de sagacité jusqu'aux atomes d'imperfection qui sont répandus dans l'inventaire des richesses Littéraires d'un grand Roi, il est à présumer que l'état de la Bibliothéque Canoniale dont il

eſt ici queſtion, ſera un chef-d'œuvre en ſon genre; & la petite Notice que nous avons ſous les yeux eſt déja le gage d'un point de perfection, ſupérieur à toutes les critiques qu'on ſera peut-être tenté d'en faire. Parcourons préſentement les Manuſcrits qu'on nous annonce. M. l'Abbé Saas n'eſt pas un ſimple copiſte de titres de Livres, c'eſt un Critique, un Hiſtorien; nous examinerons donc auſſi en Critiques & en Hiſtoriens quelques-uns des Manuſcrits qu'il nous fait connoître.

(*Page* 2.) La Bibliothéque de l'Egliſe de Rouen poſſede le ſecond *volume de la Bible en François, lequel commence aux Proverbes de Salomon.* « Cette Traduc-
» tion, dit M. l'Abbé Saas, eſt
» communément attribuée à Ni-
» colas Oreſme, Doyen de Rouen,
» enſuite Evêque de Liſieux; quel-
» ques-uns cependant croyent
» qu'elle a été faite en 1294 par
» Guyart des Moulins, Chanoine

» d'Aire. » Notre Bibliothécaire répéte ici ce qui se trouve dans une infinité d'Auteurs, même du premier rang ; mais il est bien certain que ni Orême, ni des Moulins n'ont fait cette Version ; elle est de Raoul de Prêles, qui étoit Laïc, & beaucoup plus habile que les deux Ecléſiaſtiques dont on vient de parler. Cet Ouvrage fut achevé en 1377. Charles V. régnoit alors, & faiſoit beaucoup de cas de Raoul ; il lui donna même des penſions conſidérables. *Voy. Mém. de l'Acad. des Inſcript. tom. 7. p. 294. & tom. 13. p. 656.*

(*Page 6.*) *Benedictionarius Roberti Archiep.* &c. Voilà le plus beau Manuſcrit qui ſoit à Rouen & un des plus beaux qui ſoient dans l'Europe. Il a, ſelon le P. Morin, plus de mille ans, &, ſelon M. Baudelot, il eſt tout écrit en lettres capitales. M. l'Abbé Saas entre dans un fort grand détail ſur ce Livre ineſtimable ; mais il auroit fait plaiſir au Public de dé-

terminer abſolument quel en eſt le caractére : le P. Morin dit ſeulement que les Titres ou Rubriques ſont *en Lettres quarrées & onciales ;* M. Baudelot ajoute bien qu'il eſt tout écrit en lettres capitales ; mais ces lettres ſont-elles majuſcules telles qu'on les employe à la tête des Livres, des Chapitres ; ou bien ſont-elles de la même forme & ſeulement plus grandes que les lettres ordinaires ? Car on trouve beaucoup de Manuſcrits faits de cette maniére, & ils ſont communément très-beaux & très-anciens.

(*Page* 20) *Jacobi Magni Ordinis Eremitarum Sti. Auguſtini Sophologium*, &c. Ce Jacques le Grand, Auteur de l'Ouvrage qu'on indique, étoit véritablement de *Toulouſe* & non de *Tolede* ; comme M. l'Abbé Saas le remarque après M. Simon. Mais on le qualifie dans la Notice, *Confeſſeur de Charles VII.* ; ce qui ne peut ſe vérifier tout au plus qu'en parlant des premiéres années de ce Prince,

non encore Roi, & du vivant de son pere Charles VI. Nous doutons même que Jacques le Grand ait été Confesseur de Charles étant Dauphin; mais il est bien certain qu'il ne l'a point été lorsque ce Prince fut parvenu au Trône. Ses Confesseurs furent alors Pierre de Chantelle, Gerard Machet, & d'autres encore. Jacques le Grand paroît n'avoir pas vécu longtems sous Charles VII. Il étoit né vers le milieu du quatorziéme siécle; il brilla beaucoup à la Cour de Charles VI; il y prit le ton de Prédicateur véhément, satyrique même quelquefois, on l'appliqua ensuite à des négociations importantes; tout cela long-tems avant le régne de Charles VII. c'est-à-dire, avant l'an 1422. tems auquel Jacques le Grand devoit être fort âgé; on n'a pas même de preuve qu'il vécut alors. *Voyez sur ce personnage le tome XV. des Mémoires de l'Acad. des Inscriptions p.* 801.

(*Page* 33.) M. l'Abbé Saas com-

mence ici la Liste des Manuscrits & des Livres de M. Richard Simon. C'est peut-être la partie de son Catalogue la plus curieuse, du moins c'est la plus désirée des Sçavans. M. Simon brula avant sa mort la plûpart des papiers qu'il avoit à Dieppe, où il demeuroit; mais il en avoit d'autres chez M. de la Roque Huë, alors Chanoine & depuis Doyen de la Cathédrale de Rouen; c'étoit l'ami, le correspondant Littéraire, le confident de M. Simon; & celui-ci l'avoit assûré qu'il destinoit ce dépôt à la Bibliothéque du Chapitre. M. de la Roque exécuta les volontés de son ami, & de cette maniére l'Eglise de Rouen acquit cette riche dépouille. Elle posséde aussi les Livres & les Manuscrits de M. de la Roque, *qui a laissé*, dit M. l'Abbé Saas, *à ses Successeurs & à ses Confreres un exemple* illustre de libéralité; plusieurs, ajoute-t-il, l'ont déja suivi, & d'autres ne manqueront pas de le

ſuivre encore dans la ſuite.

Les Livres & les papiers de M. Simon décélent ſon goût, ce ſont beaucoup de Bibles, de Rabbins, de Notes ſçavantes, de Collections curieuſes; car c'étoit un Hebraïzant fameux, un Critique en titre, un Obſervateur à qui rien n'échappoit. On trouve à la tête de tout ſa Polyglotte qui n'a jamais été imprimée. Il y manque pluſieurs Livres, entr'autres la Geneſe & les Nombres: pour l'idée de cet Ouvrage, on l'a dans ſon Hiſtoire critique de l'Ancien Teſtament. Il vouloit ne conſerver de toutes les Editions contenues dans la Polyglotte de Walton que les endroits où il y auroit des différences; ainſi ſa Polyglotte ne devoit être compoſée que de trois Textes, ſçavoir de l'Hébreu, des Septante, & de la Vulgate; mais les marges devoient être remplies des Variantes priſes des autres Textes ou Verſions. Cet Ouvrage, plus difficile que celui de Walton,

ſeroit beaucoup plus commode & moins cher que les Polyglottes d'Angleterre & de Paris. C'eſt la remarque du P. le Long de l'Oratoire & de M. l'Abbé Saas.

(*Page* 47.) *Excerpta in Mſ. Codicem Epiſtolarum B. Hyeronimi, qui aſſervatur à patribus S. J. Claromontani Collegii, Pariſiis.* Ces Collections ont été faites par M. Simon, pour contrequarrer l'Edition de S. Jerome par Dom Martianay. Le Manuſcrit qu'on cite en cet endroit eſt véritablement au College des Jéſuites de Paris; M. Simon l'a bien examiné. Il contient 145 Lettres de S. Jerôme, la Liſte eſt à la tête, avec une Lettre de Guigues, cinquiéme Général des Chartreux, adreſſée *ad Fratres Durbonenſes.* Ce Général mourut en 1137, comme le P. Hardouin le marque dans l'Inſcription du Manuſcrit qui paroît du même tems, & qui eſt très-bien conſervé. M. Simon prétend encore avec raiſon que la Lettre de Guigues

ne porte point dans le Manuscrit le titre que lui donne le P. Mabillon : *De suppositıtiis D. Hyeronimi Epistolis* ; mais il auroit dû aussi avertir que cette Lettre est la Préface des Lettres de S. Jerôme. Le Général Guigues y recommande à ses Moines de la transcrire à la tête du volume, *de peur qu'on ne crût que le nombre des Lettres du S. Docteur a été diminué.* Cette remarque que nous faisons ici paroit nécessaire, parce qu'on se persuaderoit peut-être que cette Lettre du Chartreux se trouveroit dans le Manuscrit comme un hors d'œuvre ; ce n'est point cela encore une fois, cette Lettre est la Préface & l'avant propos des 145 Lettres de S. Jérôme.

(*Page* 51.) M. l'Abbé Saas parle ici de la critique de M. Simon sur la Bibliothéque de M. Dupin ; & de l'Edition qu'en fit le P. Souciet en 1730. Nous avons sous les yeux le Manuscrit autographe de M. Simon ; il étoit venu au P.

Soucier par M. Ganneau Libraire, à qui M. Tournely avoit recommandé de le mettre entre les mains de ce ſçavant Jéſuite, autrefois l'ami de M. Simon, & bon connoiſſeur dans toute la Littérature, que celui-ci avoit embraſſée. Le Manuſcrit contient quelques particularités qui ne ſont pas dans l'imprimé, mais cela s'étend à peu de choſes: l'Editeur n'a guéres retranché que quelques termes ou quelques phraſes trop critiques.

Le retranchement le plus conſidérable que nous ayons remarqué, eſt un article concernant M. Dugué; il devroit ſe trouver (vol. 2. pag. 451.) entre M. Simon, & Dom Calmet. M. Simon avoit connu M. Dugué à l'Oratoire, & il le fait aſſez bien connoître; ce morceau auroit apparemment paſſé dans l'Edition, comme bien d'autres, ſi M. Dugué n'eut pas vécu pour lors; car dans les critiques de ce Recueil, quand elles ſont un peu fortes, on ne parle que d'Au-

teurs qui étoient morts depuis long-tems. Ces petits changemens, qui doivent être comptés pour rien dans quatre volumes *in*-4°. ne gâtent point l'Ouvrage de M. Simon, & les doctes remarques du P. Souciet l'enrichissent beaucoup, sans compter qu'elles temperent les sentimens singuliers dont M. Simon étoit prévenu.

Après les Manuscrits de ce sçavant Critique, on trouve dans la Notice les Livres imprimés qui lui ont appartenu, & sur lesquels il a fait des Notes marginales; la plûpart sont des Rabbins, quelques-uns très rares & qui lui avoient coûté beaucoup. Viennent ensuite d'autres Manuscrits qui n'étoient pas de la main de M. Simon, par exemple, *une Version Arabe du Pentateuque Samaritain*; un *Missel Nestorien en caractéres Syriaques, &c.* Ce dernier Manuscrit est celui dont se servoit le Prêtre Nestorien, nommé Elie, qui étoit à Paris en 1670, & dont M. Simon parle si

au long dans une de ses Lettres imprimées. (3. *Vol. Pag.* 1.) Il l'avoit acquis de M. Hardi, Conseiller au Châtelet, pour quelques Livres Arabes; c'étoit le tems où l'amour des Langues Orientales & de l'Erudition entretenoit parmi les Sçavans une sorte de négoce dont on ne voit plus guéres de traces aujourd'hui.

ARTICLE LXXXV.

TRAITE' DE LA VE'RITE' de la Religion Chrétienne, tiré principalement du Latin de feu M. J. Alphonse Turretin, Professeur en Théologie à Genève. Sect. V. & VI. A Genève, chez Henri-Albert Gosse 1745. *in*-8°. pag. 293. sans comprendre l'Epître Dédicatoire & la Préface de 28 pages.

IL est triste pour notre siécle de voir, qu'au milieu du Christianisme on soit si souvent obligé d'en prouver la vérité. Si la Reli-

gion Proteſtante a donné l'exemple d'inquiétude, de liberté, de révolte même en matiére de croyance; il faut reconnoître de bonne foi, que dans ſon ſein elle a porté de zélés défenſeurs du Chriſtianiſme. Dans l'Ouvrage que nous annonçons au Public, c'eſt un Proteſtant qui ſe met ſur les rangs, & qui mérite d'occuper un des premiers. On voit aſſez par le titre même, que ce Traité n'eſt que la ſuite d'autres qui ont précédé; & l'Auteur nous avertit, que ce volume ſera ſuivi de deux autres de même groſſeur, qui ne laiſſeront rien à déſirer ſur une matiére ſi importante.

La mort de M. *Turretin* ſon guide, & la difficulté de donner un tour nouveau aux preuves Hiſtoriques lui avoient fait interrompre cet Ouvrage pendant dix ans: mais le Public doit ſçavoir gré aux obligeantes exhortations de ceux qui l'ont engagé à le réprendre. Juſqu'ici la *preuve de ſentiment* ti-

rée de la nature même de la Religion Chrétienne, avoit occupé M. Vernet : mais comme les *preuves de fait* ont ſouvent quelque choſe de plus frappant pour le commun des hommes, il n'a pu ſe réſoudre à ſéparer la partie *Hiſtorique* de la dogmatique. Du reſte il ne s'eſt pas tellement attaché à ſuivre M. *Turretin*, qu'il n'ait étendu à ſon gré certains articles, & qu'il n'en ait même ajoûté d'autres qui lui ont paru néceſſaires. Dans ſa Préface il donne un détail de tout ce qui eſt ici, & de ce qui ſera dans la ſuite purement de lui. Venons à l'Ouvrage même.

Les marques extérieures dont Dieu a revêtu la Religion Chrétienne peuvent ſe rapporter à quatre. 1°. Au caractére, à la vie, aux mœurs de J C. & de ſes Apôtres, en qui tout annonce des hommes ſuſcités de Dieu. 2°. Aux Miracles qu'ils ont opérés, & dont la certitude ſurpaſſe tout ce que nous avons de plus certain dans l'Hiſ-

toire. 3°. Aux Prophéties, tant de l'Ancien, que du Nouveau Teſtament; & dont l'accompliſſement montre le doigt de Dieu. 4°. A l'établiſſement de la Religion Chrétienne, par des moyens où il n'a pu entrer rien d'humain, & malgré des obſtacles naturellement inſurmontables. De ces quatre preuves, on ne touche ici que la premiére renfermée dans la Section ſixiéme : car la cinquiéme eſt une ſection préliminaire, pour ſervir de fondement inébranlable à tout ce qu'on dira dans la ſuite. Ainſi cette cinquiéme Section, qui eſt la premiére de ce volume, roule ſur l'*autenticité & l'intégrité des Livres du Nouveau Teſtament* : & la ſixiéme regarde *les mœurs & le caractére des Fondateurs du Chriſtianiſme*. Chaque Section eſt diviſée en pluſieurs Chapitres; & elles ſe prêtent mutuellement une force à laquelle il n'y a qu'un libertinage déſeſpéré qui puiſſe réſiſter. La méthode de tout l'Ouvrage eſt

claire, lumineuſe, & porte l'évidence dans tout eſprit droit & ſenſé : comme tout y eſt preuve, raiſonnement , démonſtration , nous ſommes obligés de nous étendre un peu plus que nous ne voudrions. Pour ce qui eſt du ſtile, il ſuffira de dire, que de tems en tems il eſt noble & élégant, ordinairement ſimple & coulant, quelquefois un peu lâche & diffus, & rarement peu correct.

Sect. V. Quand il s'agit d'approfondir quelque point d'Hiſtoire ancienne ; 1°. On cherche un Auteur contemporain , ſurtout qui ait eu part aux faits qu'il rapporte ; & on veut y trouver des détails qui puiſſent faire juger de ſa ſincérité & de ſon jugement : mais la ſûreté eſt plus grande, s'il ſe trouve deux ou pluſieurs Auteurs originaux ; parce qu'on a lieu de faire des comparaiſons qui aident à démêler la vérité. Il n'eſt pas pourtant néceſſaire que la conformité ſoit parfaite entr'eux : au con-

traire, les différens tours de narration & de ſtile, certains détails plus étendus dans l'un que dans l'autre, & même quelques contrariétés apparentes, tout cela fait voir, que chacun a ſuivi ſon propre génie, & qu'il a raconté les choſes ſelon l'impreſſion qu'elles ont faites ſur lui. 2°. On aime à voir une ſuite d'Auteurs qui confirment tout ce qui a été dit dans les Mémoires originaux, & qui par là faſſent une tradition ſuivie des premiers événemens. 3°. La certitude eſt entiére, ſi ces Livres ont rapport à des ſiécles fort connus & fertiles en Ecrivains; ſi les détails s'accordent aux événemens, aux coutumes, & aux façons de parler de ce tems-là; s'ils ſont écrits en des Langues qu'on puiſſe facilement entendre; ſi enfin on les a toujours gardés avec ſoin, & que dès le commencement on les ait cités, commentés, traduits. Il n'eſt point certainement d'Hiſtoire Profane à qui tou-

tes ces qualités conviennent : & c'eſt ce que nous trouvons dans les Monumens primitifs de la Religion Chrétienne.

D'abord nous avons quatre Hiſtoriens contemporains de J. C. dont au moins deux ont été témoins oculaires de ce qu'ils rapportent : & ſi l'on conſidere, que les Actes des Apôtres & les Epîtres Canoniques confirment en cent endroits ce qui eſt dit dans l'Evangile, on aura 27 écrits différens, écrits originaux, qui tous, ou dépoſent ſur les mêmes faits, ou du moins ſervent à les éclaircir. 2°. A la ſuite de ces premiers témoins, quelle foule d'Auteurs, qui de ſiecle en ſiécle ont confirmé tout ce qui avoit été dit par les Apôtres; & qui ont ſuivi la Religion Chrétienne, pour ainſi dire pas à pas, & d'année en année ! 3°. Nous ne marchons point ici dans des ſiécles ténébreux : c'eſt celui d'Auguſte & des Empereurs ſuivans, ſiécle fertile en Ecrivains

de toute eſpéce, qui ſert d'époque au Chriſtianiſme : les Livres de nos Auteurs ont d'ailleurs mille rapports aux événemens de ces tems là : ils ſont écrits en Grec & en Latin, les deux Langues les plus connues & les plus cultivées. Eſt-il poſſible que l'impoſture ait pu ſe cacher dans un ſi grand jour ?

Mais eſt-il bien ſûr, que les Livres du *Nouveau Teſtament* ſoient en effet du tems & des Auteurs à qui on les attribue ? *Preuves intérieures* fondées ſur le contenu même de ces Livres : *Preuves extérieures* tirées des témoignages qu'on leur a rendus, ici tout concourt à porter la choſe juſqu'au plus haut dégré de certitude.

1°. Preſque tous les Livres du Nouveau Teſtament portent ouvertement le nom des Auteurs à qui nous les attribuons : & leur ſtile convient parfaitement à des Ecrivains qui étoient Hébreux d'origine, ſans être gens de Lettres ; mais qui d'ailleurs avoient une

Mission extraordinaire pour annoncer leur Doctrine à tous les Peuples. La maniére même dont ces Livres parlent de l'etat des Juifs & de Jérusalem prouve invinciblement, qu'ils sont tous à peu près de la même datte ; car ils supposent tous que Jérusalem subsiste encore ; & l'on sçait qu'elle fut détruite environ 70 ans après la naissance de J. C. Si on ajoûte, que dans ces Livres, quoique pleins de détails relatifs aux événemens & aux opinions de ces tems-là, la plus maligne critique n'a rien pu trouver de contraire à la Foi de l'Histoire Profane, il sera impossible de soupçonner une main infidelle. De plus des Auteurs qui après coup auroient voulu faire honneur au Christianisme, auroient-ils manqué de faire un Panégirique continuel de J. C. & des Apôtres ? N'auroient-ils pas supprimé tout ce qui semble marquer de la foiblesse dans le Maître, & faire deshonneur aux Disciples ?

Enfin s'il y avoit eu de la ſuppoſition ou du concert dans ces Auteurs ; comment tous auroient-ils laiſſé ſubſiſter tant de contrariétés apparentes ? Comment tous auroient-ils pu garder précisément, & aſſez d'uniformité, pour s'accorder entiérement ſur l'eſſentiel ; & aſſez de diverſité, pour ne point laiſſer entrevoir de colluſion ? On en appelle au jugement de tous ceux qui ſe connoiſſent en ſaine critique ; voilà pour les preuves *intérieures*.

2°. Quant à ce qui regarde les preuves *extérieures*, quoi de plus fort, que ce témoignage unanime de toutes les Egliſes, qui depuis les Apôtres ont toujours fait profeſſion de lire & de reſpecter certains Livres comme venant d'eux, & comme étant le fondement de leur foi ? Dès le deuxiéme & le troiſiéme ſiécle, nous trouvons une chaine d'Ecrivains d'Orient & d'Occident, d'un ſçavoir éminent, & intéreſſés à ne ſe pas laiſſer

 tromper,

tromper, qui tous ont cité le Nouveau Testament, comme venant des Apôtres, & qui même en rapportent mille traits dans les mêmes termes. Si ces Livres répandus par tout, & traduits en tanr de Langues, eussent été supposés, comment des millions de Chrétiens, à qui la vie & la doctrine de J.C. & des Apôtres étoient connues, ne s'en fussent-ils pas apperçus? Mais encore ceux qui pourroient soupçonner de la supposition voudroient-ils bien nous dire en quel tems elle a pu se faire? Seroit-ce dans le troisiéme siécle? Mais toutes les Eglises Chretiennes avoient alors nos mêmes Livres Sacrés, qu'on citoit d'après des Ecrivains antérieurs. Seroit-ce dans le deuxiéme siécle? Mais les Ecrivains de ce tems-là en font mention, comme d'un Ouvrage déja subsistant. Seroit-ce dès la fin du premier siécle? Mais quelques-uns des Apôtres, & plusieurs de leurs Disciples vivoient encore:

comment faire passer alors de fausses piéces sous leur nom ? Enfin les premiers ennemis de l'Eglise, Juifs & Payens, en attaquant avec fureur la Doctrine de nos Livres Sacrés, ne se sont jamais avisés de les traiter de supposés, & de les attribuer à d'autres qu'à ceux dont ils portent le nom. Qu'y a-t-il de certain & d'évident en fait d'Histoire, si tout ceci ne l'est pas ?

Mais au moins, dira-t-on, est-il bien certain que les Livres du Nouveau Testament n'ont pas été falsifiés & altérés, avant que de venir jusqu'à nous ? L'Auteur ne laisse encore rien à désirer sur cet article. On en a fait d'abord des millions de copies & de versions pour les Chrétiens répandus, dès le premier siécle, dans les trois parties connues du monde ; & d'ailleurs tout ce qu'on y lit se retrouve, pour ainsi dire, par piéces dans mille autres Auteurs, qui en ont transcrit des morceaux entiers.

Le Chriſtianiſme même fut diviſé dès le commencement en pluſieurs Sectes, qui toutes s'appuyoient ſur le Nouveau Teſtament, comme ſur la régle de leur Foi : comment imaginer des altérations eſſentielles dans un Livre ſi connu, ſi multiplié, ſi reſpecté ? Rien ne prouve mieux l'impoſſibilité d'y réuſſir, que les reproches publics qu'on a faits dès le moment à quelques Hérétiques qui avoient altéré le Texte Sacré. Mais que ſera-ce, ſi l'on conſidere que tous les Manuſcrits diſperſés dans tous les endroits du monde, & en toutes ſortes de Langues ; que tous les imprimés tirés d'une foule de Manuſcrits différens ; que toutes les verſions, toutes les citations concourent à nous rendre le Texte du Nouveau Teſtament préciſément le même ; à la réſerve de quelques légéres différences, de quelques *variantes* inévitables parmi une multitude infinie de Copiſtes ? Ici M. Vernet montre avec

une force de raisonnement & d'érudition peu commune, que ces *variantes*, loin de nuire à l'autenticité du Nouveau Testament ne servent qu'à confirmer son intégrité dans tout ce qu'il y a d'essentiel. « On ne peut donc, *con-*
» *clut-il*, nous contester de pareils
» titres, sans renverser toutes les
» régles de l'art critique; & sans
» rejetter également tout ce qui
» nous reste de l'Antiquité : étran-
» ge extrêmité dans laquelle il n'y
» a que de hardis ignorans, ou de
» sçavans fous qui se jettent. »

Sect. VI. La premiére preuve que la vérité historique du Nouveau Testament nous fournit en faveur de la divinité du Christianisme, se tire du caractére, des mœurs, de la condition, des talens, de la vie de J. C. & des Apôtres. Pour que ceux qui annonçent les premiers une Religion, soient au dessus de tout soupçon; voici, dit l'Auteur, tout ce qu'on peut exiger de plus fort. 1°. Qu'ils s'an-

noncent d'abord en qualité d'Envoyés de Dieu ; afin qu'on ne puisse croire, que la postérité, par une vénération excessive, leur ait plus attribué qu'ils ne s'attribuoient eux-mêmes. 2°. Qu'on ne puisse les soupçonner, ni de foiblesse d'esprit, ni d'être visionaires ou Fanatiques. 3°. Que dans eux on apperçoive une probité, non équivoque, une sainteté même qui réponde à leur caractére. Ces trois conditions suffiroient ; mais par surabondance de droit, on veut bien en ajoûter deux autres. 4°. On se défiera moins encore de gens sans talens & sans crédit, que de gens qui tiennent un certain rang dans le monde, & qui avec de grands talens sont capables de grandes vues. 5°. On souhaitera peut-être enfin de voir, qu'ils ne sont parvenus, ni à l'opulence, ni aux honneurs. Or tous ces traits se trouvent réunis dans les Fondateurs du Christianisme.

1°. Que J. C. & ses Apôtres

n'ayent point agi ou parlé en ſimples Philoſophes, en Docteurs ordinaires, comme un *Confucius*, un *Platon*, &c. mais qu'ils ſe ſoient poſitivement attribué une Miſſion divine : c'eſt un fait conſtaté, & par leurs propres Ecrits dont on a démontré l'autenticité, & par la créance de tous les premiers Chrétiens qui le tenoient de leur bouche. Les Auteurs Payens mêmes ſervent à prouver la certitude de cette créance commune : ainſi tout ce que nous croyons aujourd'hui de l'origine céleſte de notre Religion a été cru, prêché, écrit dès le commencement.

2°. Pourroit-on ſoupçonner les Auteurs de cette Religion d'avoir été des imbéciles, des viſionnaires ou des fanatiques? Ici notre Auteur, en Philoſophe éclairé, diſtingue tous les différens dégrés de foibleſſe & d'égarement d'eſprit; & il demande aux Incrédules, dans quelle claſſe ils oſeroient ranger les Fondateurs du Chriſtianiſme? Seroit-ce dans

celle des perſonnes d'une imagination, ou trop foible, ou trop vive, qui va juſqu'à ſe perſuader qu'on voit ce qu'on ne voit pas? Mais s'il n'y a point de réalité dans tout ce qu'ils ont cru, enſeigné, opéré; ce bizarre aſſemblage d'idées, de viſions, de perſuaſions, d'actions, ne ſeroit plus ſimplement foibleſſe d'eſprit, enthouſiaſme, ſtupidité; ce ſeroit le dernier dégré d'extravagance & de folie. Hé quoi! Tout ce corps admirable de la Religion Chrétienne, d'une doctrine ſi conforme à la droite raiſon, ſi excellente dans ſa morale, ſi utile pour la vie préſente, & où l'on trouve de ſi grandes idées par rapport à un état futur, aura été inventé, prêché par des viſionnaires, des extravagans (ſoit dit ſans blaſphême) *par de pauvres foux parlant des choſes de Dieu & de la morale mieux que n'avoient jamais fait les plus ſçavans Philoſophes!* On trace ici d'après les Livres ſacrés un portrait de J. C. propre à

faire ſentir toute la grandeur, toute la ſageſſe, & toute la beauté de ſon caractére, à ne le conſidérer même que comme un homme. Ce ſeroit le défigurer, que de l'extraire & de le raccourcir; il faut le voir dans l'Ouvrage même.

Ce qui regarde les Apôtres en ce genre eſt auſſi bien touché. On convient, qu'ils n'étoient, ni des génies ſubtils, ni des hommes ſçavans; qu'ils avoient même une certaine groſſiereté propre de leur condition. Mais étoient-ils aſſez ſtupides, pour ne pas diſcerner les choſes qui étoient à leur portée, qui tomboient ſous leurs ſens, & dont ils étoient témoins? Etoient-ce des Fanatiques, des gens d'une imagination forte & déréglée? Mais tout ce que nous connoiſſons d'eux, leur conduite, leur plan de doctrine, leurs diſcours & leurs réponſes marque par-tout une judicieuſe fermeté, une piété douce, une ſage égalité d'ame. Tout ce détail encore eſt peu ſuſceptible

d'un Extrait : on prie ſeulement les Incrédules de lire dans les Actes des Apôtres tout ce qu'ils diſent & ce qu'ils font après la réſurrection de leur Maître. Nous avons de plus leurs propres Ecrits originaux : dans la partie *dogmatique*, lumiére, onction, juſteſſe, réfléxions convenables au tems, au lieu, aux perſonnes, & aux circonſtances, idées ſublimes de la grandeur de Dieu, moralités admirables ſur les devoirs de l'homme : dans la partie *hiſtorique*, ſimplicité, clarté, nulle paſſion, nulle invective contre leurs plus implacables ennemis. Eſt-ce là l'eſprit, le ſtile, le langage des Fanatiques & des Enthouſiaſtes ? Ils ont debité des choſes extraordinaires il eſt vrai : mais la nature même des merveilles qu'ils racontent, & la maniére dont ils les racontent ne ſont-elles pas la preuve la plus marquée d'un jugement le plus ſain & le plus réglé ? Que racontent-ils ? Des prodiges où il

n'entre, ni vaine curiosité, ni superstition, ni caprice; où rien n'est inutile, ni étranger au sujet. Comment les racontent-ils? Sans confusion, sans trouble, sans bizarrerie, aussi simplement qu'ils les ont vus. En vérité, pour trouver dans un Livre tel que le *Nouveau Testament*, le moindre signe de stupidité ou de fanatisme, il faut être soi-même, ou stupide, ou fanatique.

3°. Il n'est pas moins certain, que les Fondateurs du Christianisme ont été d'une éminente vertu. Pureté de mœurs éloignée d'une rigidité farouche & outrée, désintéressement parfait, bonté, douceur, charité, patience portées jusqu'au plus haut dégré; voilà ce qui éclate en J. C. Ce détail mérite encore d'être lu. On n'entend sortir de sa bouche, ni plaintes, ni reproches, ni invectives contre ceux mêmes qui le trahissent, qui le jugent, qui le condamnent aux plus cruels supplices:

il demande même à Dieu pardon pour ceux qui le font mourir. Ainsi, dit notre Auteur, d'après un Ecrivain moderne, « à parler » même humainement, & sans au- » cun égard pour les sentimens » qu'inspire la Foi, il n'y eut ja- » mais rien de si grand, de si beau, » de si sublime, & de si touchant, » que la mort de J. C » En un mot faire en tout la volonté de Dieu, être toujours occupé de la gloire de Dieu, avancer le régne de Dieu & procurer le bonheur des hommes : voilà le caractére propre de J. C. Dans une vie humaine, y eut-il jamais rien de plus divin? Le portrait qu'on en retrace ici est charmant. « Il n'a point cher- » ché à se faire admirer, il n'a » voulu que nous être utile ; & » c'est en cela même qu'il est plus » admirable. » La vertu des Apôtres fait encore tout de suite un morceau frappant, où l'on fait voir que dans leurs actions & dans leurs écrits tout respire le zele le

plus pur, la charité la plus tendre, la piété la plus unie, la fermeté la plus héroïque, & surtout l'humilité la plus prodigieuse. L'Auteur s'attache principalement à bien peindre S. Paul, dont il donne une idée admirable.

Mais, dira-t-on peut-être, tous ces caractéres n'ont été tracés que par les Apôtres mêmes, il est vrai. Mais 1°. Ne portent-ils pas toutes les marques de fidélité & d'ingénuité qu'on peut désirer? Il n'y a qu'à se rappeller tout ce qui a été dit sur les écrits du Nouveau Testament. Si les Auteurs (car il y en a au moins trois qui ont écrit en des tems & des lieux différens) n'eussent pensé qu'à faire un tableau d'imagination, se seroient-ils ainsi rencontrés jusques dans les moindres détails, en s'éloignant de tout ce qui a l'air de panégyrique & de satyre? Il faut ne pas connoître l'esprit & le cœur de l'homme pour le penser. 2°. Quoi de plus fort en faveur de J. C. &

des Apôtres, que de voir l'eſprit, les mœurs, & les vertus qu'ils ont communiquées à leurs premiers Diſciples ? Vertus reconnues par leurs plus grands ennemis mêmes, par les Juifs & par les Payens. Qu'a-t-on jamais reproché, ſoit à J.C. ſoit aux premiers Chrétiens ? Tout ſe réduit à des noms odieux, à des accuſations vagues qui ne prouvent rien ; à des invectives générales, où il n'entre aucun fait particulier : & d'ailleurs on rend juſtice à la pureté de leurs mœurs, comme on le peut voir dans les Ecrits de *Joſephe*, & dans la Lettre de *Pline le jeune* à *Trajan*. *Julien l'Apoſtat* lui-même a-t-il jamais pu trouver, du côté de la vertu, de quoi flétrir le nom Chrétien dans ſon origine ? Et que dirons-nous des Mahométans, qui ont toujours fait profeſſion d'honorer le nom de *Jeſus*, comme d'un grand Prophéte, & d'un ami de Dieu ? Enfin mille ſortes d'ennemis ſe ſont d'abord élevés con-

tre l'Eglise ; on l'a combattue de l'épée & de la plume : qu'en a-t-il résulté ? C'est qu'on découvre fort bien tout ce qu'on objectoit aux premiers Chrétiens, & qu'on n'y voit rien qui aille à ternir la vie de J. C. & de ses Apôtres.

4°. Est-il plus difficile de montrer, que les Fondateurs du Christianisme n'avoient aucun de ces avantages extérieurs qui servent à donner du crédit & de l'autorité ? *Jesus* né dans un pays qui faisoit alors peu de figure dans le monde, ne tenoit même aucun rang distingué parmi ses compatriotes : né dans une condition abjecte, il ne prit aucune de ces routes que prennent ceux qui pensent à s'élever ; il ne se piquoit pas même d'un sçavoir, ni d'une éloquence frappante : sa sagesse, aussi bien que sa conduite, étoit douce, simple, & unie. Les Apôtres attachés à une profession méchanique qui fournissoit à leur subsistance, bornoient là toutes leurs vues :

avec un bon ſens naturel ſuffiſant pour raiſonner pertinemment ſur les choſes communes de la vie, ils n'étoient ni des génies ſubtils ou profonds, ni des hommes verſés dans l'Eloquence ou la Philoſophie. Or que des génies ſuperieurs capables de grandes vues, que des génies politiques, rafinés & inquiets, qui n'ayant d'ailleurs aucunes reſſources ſont éguillonnés par la cupidité ou par l'ambition, entreprennent de s'ériger en Chefs de Sectes, c'eſt ce qui peut arriver. Mais que des Artiſans d'un génie proportionné à leur condition, tranquilles dans leur état, & qui n'ont pas plus d'appui parmi le Peuple, que d'accès auprès des Grands, forment à propos de rien un vaſte plan d'impoſtures très-difficile à conduire & à ſoutenir: que ce plan ſoit ſi bien préparé, arrangé, exécuté, que rien ne s'y démente, & que tout y renferme une Théologie ſublime, une morale pure & uniforme: c'eſt de

quoi on ne trouvera jamais d'exemple dans l'Histoire. Il s'est trouvé des gens assez peu judicieux, pour reprocher aux Fondateurs du Christianisme d'avoir été des hommes grossiers, ignorans & méprisables. Mais y pensez-vous, leur répond ici notre Auteur? « Comment donc se peut-il que ces » hommes, que vous trouvez si » méprisables, ayent plus fait que » tous ces Sages dont vous êtes » admirateurs? .... Sans pouvoir » & sans talens, ils ont abbatu ce » Paganisme que vous tâchez en » vain de relever; & ils ont établi » cette Religion pure & sainte, » que toutes vos ruses & toute votre » autorité ne sçauroit abbatre.»

5°. Enfin, si J. C. & les Apôtres se sont enrichis ou élevés par l'entreprise qu'ils ont formée, s'ils en ont retiré de grands avantages, on y pourra soupçonner des motifs humains. « La seule vue de la » fortune de *Mahomet* donne de » la défiance contre lui. » Mais il

n'y a qu'à ſe rappeller encore l'Hiſtoire du Maître & des Diſciples, pour voir que tout le ſalaire qu'ils ont retiré, & même attendu (car il a été à propos d'inſiſter ſur ce point) a été une vie pauvre, humiliée, ſouffrante, & terminée par une mort cruelle. Or le plan d'une telle vie, en butte à des ſouffrances, à des opprobres qu'on a prévus & qu'on a pu éviter, a t'il jamais pu être un plan que des impoſteurs ſe propoſent ſérieuſement? Tout ce raiſonnement eſt encore pouſſé avec beaucoup de force, mais toujours avec un peu trop de redites.

De tous ces cinq faits réunis, l'Auteur tire des conſéquences auſquelles il a conſacré deux Chapitres particuliers. Il eſt à propos d'en donner quelque idée.

1°. Après avoir rappellé toutes les conditions que l'on peut déſirer dans des Envoyés de Dieu, & montré qu'elles ſe ſont trouvées dans les Fondateurs du Chriſtia-

niſme ; il ne reſte, dit-on, à prendre conrre nous qu'un de ces trois partis ; ſçavoir de dire, ou que les Apôtres ne ſe ſont pas donnés pour tels que la poſtérité les a crus, ou que c'étoient des eſprits foibles & viſionaires, ou que c'étoient des impoſteurs, qui ont cherché à tromper le monde. On nous les peint, tantôt comme des imbécilles, tantôt comme des viſionaires, & tantôt comme des fourbes : conduite inſenſée de l'incrédulité ! Il faut s'en tenir une fois à quelque choſe, & s'accorder avec ſoi-même ſur le caractére qu'on leur donne : mais quelque parti que l'on prenne, tout ce qu'on a dit juſqu'ici le rend évidemment inſoutenable.

2°. Dans l'ordre des choſes *morales*, il y a des régles pour juger des hommes par leur conduite ; comme il y en a dans la Phyſique, pour juger des cauſes par leurs effets. *L'humanité a ſa marche conſtante & uniforme*, d'où ré-

ſulte ce qu'on appelle *la certitude morale* ſur laquelle roule tout l'ordre de la vie civile. Il y a en un mot des contradictions *morales*, qu'il n'eſt pas plus permis d'admettre que les *phyſiques*; or c'eſt en admettre que de dire. 1°. Que de pauvres Artiſans ſans crédit & ſans talens ont formé d'eux-mêmes le vaſte projet de changer toutes les Religions reçues, en imaginant la plus ſublime & la plus épurée qui eut paru juſqu'alors: 2°. Que ces hommes ſi purs dans leur doctrine, & ſi irréprochables dans leur conduite, n'ont pourtant été que de hardis impoſteurs. 3°. Qu'étant ſi ſenſés d'ailleurs dans leurs diſcours & dans leurs écrits, ils ont été aſſez phrénétiques pour s'immoler avec une conſtance inouie à la captieuſe fureur de debiter une fable dont il ne leur revenoit aucun avantage. 4°. Enfin, qu'une troupe d'inſenſés ou de viſionaires a répandu dans le monde les plus belles lumiéres qu'on ait jamais

eues ſur la nature & le culte de Dieu, ſur la morale & les devoirs de l'homme.

Tout ce volume eſt terminé par la réfutation du parallele qu'on voudroit faire entre les Fondateurs du Chriſtianiſme, & certains Légiſlateurs, certains chefs de Secte, qui pour ſe donner plus d'autorité ont voulu s'attribuer des révélations divines; tels que ſont un *Minos*, un *Lycurgue*, un *Numa*, &c. Après avoir fait ſentir que nous n'en ſçavons rien de bien poſitif; que nous ignorons ſi leurs mœurs ont été bien irreprochables, & que d'ailleurs les divinités dont ils s'autoriſoient, n'étant que des divinités imaginaires, elles ſuffiſent pour décréditer leur Hiſtoire; notre Auteur inſiſte ſur l'article de la fraude & de l'impoſture. 1°. dit-il, elle eut été mille fois plus odieuſe & plus impie dans les Apôtres que dans tout autre chef de Secte: car il s'agiſſoit, non pas de quelques Dieux fri-

voles qu'*on pouvoit mettre en jeu*, comme chez les Payens; non pas de ramener des Idolatres au culte du Dieu d'Abraham, comme a fait *Mahomet*, mais de ſubſtituer une autre Loi à celle qu'avoit déja donnée le vrai Dieu, un Dieu infiniment jaloux de ſa gloire, & ſouverainement reſpectable à l'homme : ce ne ſeroit pas ici, comme ailleurs, une fraude vague & utile aux Peuples; ce ſeroit un tiſſu de fraudes impies & d'impoſtures ſacrileges, inventées avec malice, & ſans aucun avantage pour la Société. 2°. Pour hazarder une telle fiction, les Apôtres n'avoient ni les mêmes motifs, ni les mêmes moyens que les autres. *Minos* & *Numa* étoient en place pour faire ſervir la Religion à leur politique : *Mahomet* ſe fit écouter à la tête des Armées. Ce qui peut être prudence & fineſſe dans eux, ſeroit ici le comble de la folie. 3°. Ces Légiſlateurs qui ſe vantoient d'avoir des révélations, n'en don-

noient aucune preuve, ils agissoient avec mistere, & il falloit les en croire sur leur parole : mais J. C. & ses Apôtres se sont appuyés sur une multitude étonnante de faits miraculeux, dont chacun pouvoit être témoin & juge. En se trompant eux-mêmes, en auroient-ils aussi trompé tant d'autres qu'ils prenoient pour témoins oculaires des merveilles qu'ils opéroient ? 4°. Ces Législateurs qu'on nous oppose pouvoient compter sur l'impunité, & retiroient même de grands avantages de leur fraude : mais loin de retirer aucun fruit temporel de leur Mission, les Apôtres ont tout sacrifié à l'unique dessein d'avancer le Regne de Dieu.

Nous omettons cent autres différences. Par tout ce que nous avons dit, il est aisé de voir que toutes les preuves réunies de ce volume, prennent sous la plume de l'Auteur un air de démonstration triomphante. C'est dommage encore une fois qu'elles soient ma-

niées en trop de façons qui n'y ajoutent pas de nouvelles lumiéres: les mêmes raisonnemens un peu plus serrés auroient eu, ce semble, plus de force. Du reste on ne peut trop louer la netteté du stile, & la clarté admirable de la méthode qui régne dans tout l'Ouvrage.

ARTICLE LXXXVI.

DISSERTATIONS sur les Apparitions des Anges, des Démons & des Esprits.

Et sur les Revenans & Vampires de Hongrie, de Bohême, de Moravie, &c. Par le R. P. D. Augustin Calmet, Religieux Bénédictin, & Abbé de Senones en Lorraine. *A Paris, chez de Bure, l'aîné, Quai des Augustins à l'Image S. Paul, &c. in-12. pp.* 500.

LEs Apparitions des Esprits ont occupé quelques plumes sçavantes; en voici une des plus célébres qui reprend la même matiére; on ne s'attendoit peut-être pas

que Dom Calmet, aprés ſes travaux immenſes ſur la Bible, prendroit la peine de recueillir des Hiſtoires de Lutins & de Revenants. Cependant on peut dire que pour un tel ſujet, il falloit un Ecrivain ſage, éclairé, bon critique; un eſprit qui ne fut ni frondeur ni ſuperſtitieux, deux écueils entre leſquels il n'eſt pas aiſé de tenir le juſte milieu.

Il y a ici deux Ouvrages; le premier regarde les Apparitions d'Eſprits, ſoit Anges ou Démons, ſoit Ames ſéparées des corps; l'autre eſt ſur les Vampires ou Revenans de Hongrie, de Boheme, de Moravie, &c. D'abord Dom Calmet établit la réalité des Apparitions par l'Hiſtoire des Livres Saints: ſouvent les Anges & les Démons ſe ſont fait voir ſous des figures humaines, il ne faut qu'ouvrir la Bible pour s'en convaincre. Mais quels corps prirent-ils pour ſe mettre ainſi à la portée des ſens? Etoit-ce des corps groſſiers

& massifs comme les nôtres, ou bien des portions d'air qu'ils configuroient, qu'ils mettoient en mouvement; ou bien n'étoit-ce que des illusions qu'ils opéroient dans les organes? L'Auteur avoue son ignorance sur tout cela; c'est le parti le plus court & le plus sûr; en toute matiére surnaturelle, le *comment* est toujours le point de la difficulté, & celui qu'il nous convient de ne pas approfondir.

Cependant comme il faut constater de plus en plus la vérité des *Apparitions*, Dom Calmet montre que tous les Peuples ont été persuadés de ce point; que les Hébreux & les Chretiens ont puisé cette croyance dans les Livres Sacrés; que les Payens ont eu des Traditions très-anciennes sur la même matiére; le détail où entre notre Auteur à cette occasion est d'un Sçavant consommé dans l'étude de l'Antiquité; nous ne croyons pas que sa Thèse soit attaquée de personne.

Mais parce qu'il y a très-certainement des Anges & des Démons ; parce qu'ils ont apparu quelquefois aux hommes ; on a fabriqué une infinité de relations, on a conté mille avantures propres à étonner les esprits crédules ; on a imaginé des esprits Folets, des esprits familiers, des Incubes & Succubes, des Lamies, des Lutins, des Stryges, des Lemures, &c. Dom Calmet produit des Histoires relatives à tous ces gens là ; les esprits Folets y paroissent avec des caractéres singuliers ; ce sont de petits génies, tantôt aimables, serviables même & pleins de charité ; *ils pansent quelquefois les Chevaux, ils les nourrissent, les entretiennent aux dépens du voisin dont ils volent l'avoine ;* mais il arrive aussi que ces domestiques invisibles se mettent en colere, & se vengent quand on les maltraite. Tritheme dit qu'un esprit Folet servant chez l'Evêque d'Hildesheim, un garçon de cuisine lui joua quelque

tour ; que l'eſprit s'en plaignit au Chef, qui n'en tint compte ; ſurquoi le Folet étouffa le jeune homme & le mit en piéces ; il voulut pouſſer ſon reſſentiment contre les autres Serviteurs de l'Evêque, mais on le congédia à force de cenſures & d'exorciſmes.

Le plus ſouvent ces Folets ſont railleurs, faiſeurs de tours, & fort incommodes. Dom Calmet qui s'eſt mis au fait de toute cette matiére, en donne pluſieurs exemples ; il cite entr'autres l'avanture du Comte Deſpiliers mort Marêchal des Camps & Armées de l'Empereur Charles VI. Ce Comte étant jeune & Capitaine de Cuiraſſiers, paſſoit un quartier d'hyver en Flandre. Il arriva qu'un de ſes Cavaliers, brave homme & raiſonnable, vint lui demander à changer d'Hôte, parce qu'il y avoit dans la maiſon où il demeuroit un Lutin qui faiſoit un vacarme affreux : le Comte traita d'abord cette plainte de folie & d'illuſion ;

mais le Cavalier vint la répéter à tant de repriſes, que le Capitaine prit la réſolution d'aller coucher dans cette maiſon, & dans le lit même du Cavalier; pour cela il s'arme de deux piſtolets & d'un ſabre, il ſe couche tout habillé à côté du Soldat; mais ſur le minuit voilà le Lutin qui vient renverſer le lit, & met les deux Compagnons ſous le matelat & la paillaſſe; Deſpiliers eut toutes les peines du monde à ſe débarraſſer, à retrouver ſes armes, & il quitta ſur le champ cette maiſon, bien confus, bien perſuadé que la peur de ſon Soldat n'étoit pas un ſonge; il le changea de logis dès le lendemain, & tout le reſte de ſa vie le Comte narroit cette hiſtoriette à qui vouloit l'entendre. Il y a dans ce volume du P. Calmet, je ne ſçais combien de petits traits ſemblables; c'eſt pour amuſer le Lecteur: car notre ſçavant Bénédictin ne donne pas ſa confiance à tout ce qu'il a lû ou entendu ſur un point ſi fécond en merveilles.

» Lorſqu'on deſcend, dit-il, » dans le détail des Apparitions » des Eſprits, des Démons, des » Eſprits Folets, on trouve preſque » toujours qu'il y a de l'illuſion; » que ce ſera un Domeſtique vo- » leur ou débauché, qui cachera » ſes vols, ſes démarches, ou ſes » ſorties nocturnes, ſous l'appa- » rence d'un Lutin dont il con- » trefait le bruit ou les mouve- » mens; ou ce ſeront de faux Mon- » noyeurs qui s'étant emparés des » ſouterrains de quelques vieux » Châteaux, en éloignent ceux » qui voudroient y coucher ou » habiter en apparoiſſant la » nuit, traînant des chaînes, puis » diſparoiſſant en ſe jettant par » une trappe dans le lieu où ils » exercent leur fabrique, comme » M. le Maréchal du Bourg ra- » contoit qu'il lui étoit arrivé à » lui-même, &c.

Après cela Dom Calmet racon-te un fait qu'il a tiré du vol. XI. *des Cauſes Célébres*. On entendoit

beaucoup de bruit au Château d'Arvilliers en Picardie, & cela arrivoit vers le tems de la Touſſaints : le Seigneur du lieu pria deux Gentilshommes de ſes amis de lui aider à chaſſer les prétendus Lutins : ces Meſſieurs s'arment de piſtolets & vont attendre l'événement avec le Seigneur ; au milieu de la nuit ils entendent effectivement un fort grand bruit au deſſus de l'appartement où ils étoient, ſur le champ ils y montent avec de la lumiére ; ils voyent d'abord beaucoup de fumée & quelques flammes, puis ſe préſente une eſpéce de Pantalon noir ayant des cornes & une longue queue, qui commence à gambader devant eux; un des Gentilshommes lui tire un coup de piſtolet, mais le Spectre fait quelques caprioles & enfile auſſitôt un petit eſcalier ; le Gentilhomme le ſuit, & après bien des tours, le phantôme entre dans une Grange où il eſt toujours pourſuivi juſqu'à ce qu'enfin acculé

contre un mur, tandis qu'on espere de le saisir, il disparoit sur le champ. Le Gentilhomme ne s'étonne point, il visite de près l'endroit où le Spectre avoit disparu, & il trouve une trappe qui se fermoit en dedans au verrouil, on force cette trappe, & l'on y rencontre le prétendu Démon qui étoit le Fermier même du Château, lequel avoit pris une peau de Bufle pour être à l'épreuve du pistolet; & tel fut le dénouement de la scene, qui auroit passé pour une apparition bien décidée pour un jeu d'esprit Folet, très-indubitable, si le Seigneur du Château & ses amis eussent été gens à s'épouvanter.

Toutes ces petites pratiques dont on vient d'ébaucher quelques traits, doivent s'appliquer à ces Lutins qui passent pour découvrir des trésors, & aux Sorciers qui promettent des richesses à ceux qui les consultent. Il y a sur cela mille anecdotes où l'on trouve, dit D.

Calmet, *beaucoup de superstition & d'imagination quand on les examine de près.* Ajoutons que ce qui en démontre la fausseté, c'est que les prétendus Sorciers sont d'ordinaire les plus misérables, les plus gueux de tous les hommes; si le Démon peut répandre à son gré l'or & l'argent, que n'en donne-t-il donc à ces misérables qui le servent à si grands frais?

A propos de Sorciers, Dom Calmet n'oublie point le *Sabbat*, & il en cite aussi des particularités, pour nous avertir de ce que tout honnête homme sçait fort bien, que tout ce *Sabbat* n'est qu'une illusion, une mommerie, inventée pour couvrir bien des malefices. Il en est à peu près de même de ceux qui prétendent avoir la *Jarretiere*, pour faire une diligence incroyable par le moyen de certains pactes faits avec le Démon. Ce n'est pas que ce mauvais génie ne transporte quelquefois les corps; J. C. l'éprouva lui-

même, lorsqu'il fut enlevé sur le Pinnacle du Temple. Mais dans les occasions où l'on raconte des exemples de ces merveilleux voyages faits en très-peu de tems, il faut, comme dans toute la matiére que nous traitons ici, insister fortement sur la preuve, & ne se rendre que quand elle est évidente.

A l'égard des *feux Folets*, des feux S. Elme que quelques-uns ont attribués aux Démons, Dom Calmet pouvoit bien se dispenser d'en parler, même à dessein de réfuter l'opinion de ces gens si crédules; car ce sont certainement des météores, aussi bien que ces exhalaisons que le vulgaire appelle des *Etoiles tombantes*. Il faut traiter de superstition ou d'idée gotique tout sentiment qui voit là du surnaturel; il y a eu de même un tems où la vue d'une Comete inspiroit l'effroi, où l'on croyoit qu'elle annonçoit la mort des Souverains, & le renversement des Etats; je ne sçais si le Peuple même con-

ſerve aujourd'hui des traces de ces folies.

La *Démonographie* de Dom Calmet embraſſe auſſi les poſſeſſions & les obſeſſions; matiére bien plus grave que les précédentes, parce que l'Evangile, l'Hiſtoire de l'Egliſe, les Ecrits des Saints parlent ſouvent des Energumenes. Il y a même dans l'ordre Eccléſiaſtique des Miniſtres particuliers deſtinés à chaſſer les Démons: mais il faut croire auſſi que le Démon a beaucoup moins de pouvoir ſur les Chrétiens que ſur les Infideles; que les poſſeſſions ſont bien plus rares dans l'Egliſe que dans le Paganiſme; & quand ces opérations extraordinaires ſe manifeſtent, c'eſt encore là qu'il faut uſer d'une bonne critique, & d'une circonſpection bien éclairée pour ne pas ſe laiſſer tromper. Car il y a ſouvent peu de diſtance entre un prétendu poſſedé & un enthouſiaſte; entre une fille ſoi diſant démoniaque & une folle, ou quelque cho-

ſe de pis. En tout ceci l'attention à dépendre des Supérieurs Eccléſiaſtiques, les défiances, les délais, c'eſt la voye qu'inſpire le bon ſens & la prudence.

Dom Calmet mêle partout les apparitions des Ames des défunts à celles des Anges bons ou mauvais ; ces queſtions pouvoient être ſéparées pour donner plus d'ordre & de ſuite à l'Ouvrage, qui en général nous paroît trop coupé, trop découſu. Il remarque que l'Ecriture parle auſſi du retour des Ames, & du commerce qu'elles peuvent avoir avec les hommes; l'ombre de Samuel fut évoquée par la Pythoniſſe; Moyſe & Elie parurent ſur le Thabor avec J.C. Les Apôtres croyoient voir un eſprit quand le Sauveur ſe préſenta à eux après ſa réſurrection; on peut joindre à ces preuves les anathêmes portés par Moyſe contre la Necromancie; car cela montre du moins la perſuaſion où l'on étoit parmi le Peuple Hébreu que

les Ames des morts pouvoient revenir ou être interrogées. Notre Auteur indique en passant une autre preuve qui n'est pas également concluante ; *notre Seigneur*, dit-il, *dans l'Evangile, réfute expressément l'erreur des Sadducéens, & montre que leurs Ames subsistent après leur mort*. Cela est vrai ; mais de l'immortalité de l'ame aux apparitions, il y a encore de l'intervalle ; quoiqu'il soit certain néanmoins que, pour la doctrine des Apparitions, l'immortalité de l'Ame est tout à fait nécessaire & doit être présupposée.

Il est donc démontré par les saintes Ecritures, que les Ames des défunts peuvent apparoître & qu'elles ont apparu quelquefois. L'Histoire de l'Eglise & des Saints en fournit aussi des exemples ; les Hébreux & les Chrétiens ont toujours été persuadés de ce sentiment ; les Payens l'avoient pris du commerce avec les Juifs, mais il s'étoit mêlé à cela une infinité de

fables, soit pour donner du merveilleux à l'art de la Necromancie, soit pour multiplier les Histoires d'Apparitions.

En lisant le Livre de Dom Calmet, on se confirme dans l'idée très-véritable, que, pour un petit nombre d'Apparitions réelles, on en a fabriqué une infinité de fausses. Tels sont par exemple ces Spectres qui traînent des chaînes, ces grands hommes vêtus de blanc, ces faiseurs de vacarmes qui tirent les rideaux quand on est couché, qui mettent en désordre une maison. Il y a quelquefois des cas surprenants où l'attention des moins crédules est en défaut; voici un trait qui peut servir à le prouver: „ A Paris dans la rue S. Victor, „ une servante étant descendue à „ la cave en revint fort effrayée, „ disant qu'elle venoit d'y voir un „ phantôme entre deux tonneaux. „ D'autres plus hardis y descendirent après elle & virent la même chose: c'étoit un corps mort

» qui étoit tombé du chariot de
» l'Hôtel-Dieu, & qui étant passé
» par le soupirail de la cave, étoit
» demeuré debout entre ces deux
» tonneaux. »

Dom Calmet rapporte bien des histoires de Revenants qui sont célébres, & où il ne décide point qu'il y ait eu de la fraude, de la fantaisie, de la superstition. Telle est l'apparition faite en 1602 au P. Sinson Jésuite de Pont-à-Mousson; telle encore celle d'un Jean Michel, Soldat au Régiment d Enguien, qui étant mort à l'Hôpital d'Ingolstad en 1742, apparut trois différentes fois à son pere bien éveillé, à ses freres & à ses sœurs, demeurants tous à Senones, lieu de la résidence de Dom Calmet, qui tient ce phénomene de la bouche même des intéressés.

Ce sçavant Bénédictin joint aux discussions dont nous venons de parler des recherches plus curieuses que nécessaires à son objet; il traite du prétendu salut de quel-

ques Payens, plus gens de bien que les autres : quelques-uns ont écrit qu'Ariſtote eſt en Paradis, que l'Empereur Trajan a été ſauvé par les priéres de S. Gregoire, &c. Ces faits, auſſi bien que la maniére dont les Ames apparoiſſent, forment des difficultés inſolubles. Notre Auteur diſpute un peu contre Locke, qui a tenu que la matiére peut penſer ; nous ne doutons pas que Dom Calmet n'eut réfuté ce ſyſtême avec plus de force & d'étendue, s'il eut traité cette queſtion en premier & non par occaſion comme il fait ici. Il auroit remarqué dans Locke même la réponſe au matérialiſme de la penſée, car ce Philoſophe démontre qu'il faut que Dieu ſoit un pur Eſprit, & les preuves qu'il en donne, tranſportées par analogie au principe penſant qui eſt en l'homme, font voir auſſi que ce principe penſant doit être dégagé de la matiére.

La concluſion de Dom Calmet

comprend tout le fruit de cette premiére Dissertation. 1°. La question de fait touchant les Apparitions des Anges, des Démons & des Ames des défunts est certaine, c'est-à-dire, que les esprits se sont fait voir quelquefois sous des figures sensibles. 2°. On ne peut, ni on ne veut garantir tout ce qu'on trouve sur ces Apparitions dans des Auteurs non inspirés. 3°. La maniére dont ces apparitions se sont faites est inconnue, on n'a ni dans la Philosophie, ni dans la Théologie aucun principe certain pour l'expliquer. 4°. Probablement les esprits dégagés de la matiére ont quelque pouvoir sur les corps sublunaires. Cela se montre par rapport aux Anges & aux Démons : S. Paul appelle ceux-ci les *Princes de l'air*. 5°. L'Ame est immortelle, il y a une autre vie, il y a des peines pour les méchans, & de récompenses pour les bons ; il y a de bons Anges qui nous portent au bien, il y a des Démons

qui nous tentent, qui nous conduisent à l'irreligion, à l'impénitence & au peché. Tel est l'abregé des Conclusions de Dom Calmet. Ce dernier article, qui est assûrément le plus considérable & le plus utile, indique en même tems la source de toutes les fausses histoires d'Apparitions, & de Revenants: le désir que nous portons sans cesse de l'immortalité, nous rend ingénieux ou plutôt imprudents & téméraires dans la recherche des choses de l'autre vie; au lieu de nous en tenir à *Moyse & aux Prophêtes*, selon le conseil de l'Evangile, nous voudrions que les morts vinssent nous apprendre des nouvelles de leur situation; au lieu de vivre de la Foi & de la consolation des Ecritures, nous cherchons à pénétrer ce cahos immense qui nous cache l'état où nous serons un jour. La tendresse que nous avons pour nos proches & pour nos amis qui ne sont plus, nous séduit aussi; & nous portons

quelquefois la vivacité de notre imagination à cet égard juſqu'à nous les repréſenter comme s'ils étoient de retour du grand voyage de l'Eternité. Tout cela montre que nous prenons aiſément le change en fait de deſirs & de ſentimens ; que nous tranſpoſons les méthodes en ceci comme dans les autres Sciences. Le penchant qui nous porte à l'immortalité doit nous engager, non pas à queſtionner les morts, mais à bien profiter du tems préſent ; non pas à repaître notre imagination de viſions ſingulieres, mais à nourrir notre eſprit de penſées vrayes, ſolides & chrétiennes. *Nous parlerons dans un autre Article des Vampires ou Revenants de Hongrie, c'eſt la ſeconde Diſſertation de Dom Calmet.*

Août 1746.

ARTICLE LXXXVII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE ROME.

DElla potestà e della politia della chiesa trattati due contro le nuove opinioni di Pietro Giannone, &c. Da Gian. Antonio Bianchi di Lucca frate observante dell' ord. de' Minori. Tom. IV. *in*-4°. pp. 822.

On a déja fait connoître les premiers volumes de ce grand Ouvrage. L'Auteur parle, dans ce quatriéme tome, du gouvernement extérieur de l'Eglise, depuis le grand Constantin jusqu'à Valentinien III. Cela est dans le goût de la Discipline de l'Eglise du P. Thomassin, excepté qu'il régne ici une dispute

perpétuelle contre le ſieur Pierre *Giannone*, Hiſtorien de Naple ; ce ſont des guerres Eccléſiaſtiques & Italiennes, quelquefois différentes de nos controverſes Françoiſes. *Ceux qui voudront acquerir ce Livre le trouveront à Paris, chez Cavelier pere, rue S. Jacques.*

Le ſieur Antoine-Joſeph *Barbazza*, Romain, Peintre & Graveur de l'Académie de l'Arcadie, propoſe aux amateurs, de ſouſcrire pour un grand Ouvrage, commencé par M. Bianchini, & continué par ſon neveu le P. Joſeph Bianchini, de la Congrégation de l'Oratoire de Rome. C'eſt une Hiſtoire Eccléſiaſtique, prouvée par les monuments originaux des Statues, Bas-reliefs, Médailles, Peintures & Moſaïques. Cette ſuite doit embraſſer ſeize ſiécles, elle ſera diſtribuée ſur des planches avec des ornemens d'Architecture, repréſentant une galerie, c'eſt-à-dire, ſes latéraux, le fonds & l'en-

trée. Les deux premiers ſiécles occuperont 20 planches, qui jointes enſemble feront ſix grandes parties; ſçavoir deux pour chacun des latéraux, leſquelles ſeront longues de ſept palmes, & hautes de $3\frac{1}{4}$; & deux autres pour le fond & l'entrée, qui auront la même hauteur avec quatre palmes de longueur.

Le ſieur Barbazza donnera au commencement de 1747 ces deux premiers ſiécles. On pourra les acquérir moyennant une ſouſcription de ſix écus Romains, dont on payera trois dans le terme de ſix mois, à compter du 1 Février 1746, & les trois autres en recevant l'Ouvrage. On fera tenir l'argent à Rome exempt de tous frais; on pourra l'adreſſer à M. Digne, Conſul de France en cette Ville; & le ſieur Barbazza donnera un billet de reconnoiſſance. Ceux qui n'auront pas ſouſcrit, payeront dix écus Romains pour les deux premiers ſiécles. On fera te-

nir *gratis* aux Souſcripteurs une table d'explication de ce que contient la galerie formée par les planches, de même que le Livre *in-folio* que fera le P. *Bianchini* pour l'éclairciſſement des monumens, & qui ſera imprimé aux frais du ſieur Barbazza, lorſque l'Ouvrage ſera conduit juſqu'au ſeiziéme ſiécle. Ce Livre ſe vendra quatre écus Romains à ceux qui n'auront pas ſoucrit.

Le ſieur Barbazza demeure à Rome au milieu de la Rue *della Frezza*, qui va de *Ripetta* au Cours.

ALLEMAGNE.

DE GOTTINGUEN.

Chriſtianus Kortholtus S. Theol. Doct. de Enthuſiaſmo Mahumedis. in-4°. Ce Livre eſt fait pour réfuter Mahomet & ſa Religion; mais d'une façon nouvelle. M. Prideaux a prétendu que le faux Prophête des Turcs étoit un impoſteur, un

homme livré à l'ambition & à la débauche ; M. *Kortholt* prend une autre route qu'il croit plus aiſée à ſuivre, & plus favorable au Chriſtianiſme. Il ſoutient que Mahomet étoit plutôt un fanatique & un enthouſiaſte qu'un impoſteur ; plutôt un homme trompé qu'un trompeur ; du reſte ambitieux & voluptueux tant qu'on voudra ; cela peut s'accorder avec le Fanatiſme.

Cette Diſſertation eſt curieuſe, elle a ſervi de *proluſion* (comme on parle en Allemagne) au Docteur *Kortholt*, quand il s'eſt fait recevoir dans l'Univerſité de Gottinguen ; mais comme Meſſieurs les Allemands aiment les diſcuſſions *érudites*, le Doyen de la Faculté de Théologie a publié pour la même cérémonie une autre Brochure contenant le Dialogue d'un Grec nommé *George Amaruza* avec l'Empereur des Turcs Mahomet II. C'eſt un entretien pour la défenſe de la Religion Chrétienne. Ce Doyen de Faculté ajoute à cela une

Préface & des éclairciſſements ; le tout pour honorer la réception de M. *Kortholt* au corps de l'Univerſité ; ainſi ces doctes Académiciens ſe régalent-ils dans leurs Ecoles ; ce ſont des mêts plus ſolides qu'agréables, mais les Convives ſont auſſi plus graves qu'enjoués. On trouve ce Livre *à Paris, chez Cavelier pere rue S. Jacques.*

HOLLANDE.

De la Haye.

Recueil de Piéces pour ſervir de ſuite à l'Hiſtoire de Louis XI. Par M. Duclos de l'Académie des Belles Lettres ; chez Jean Neaulme. *in*-12.

Les Piéces de ce Recueil regardent le tems où Louis XI. étoit Dauphin ; on ne donne que les plus importantes ; avec quelques Lettres de ce Prince, qui feront connoître ſon caractére. On ajoute un Mémoire concernant *la Croix*

S. Lô, ſur laquelle Louis XI. faiſoit jurer & juroit lui-même, quand il vouloit que les Traités fuſſent inviolables. Tout ce volume contient des anecdotes qu'on lit avec plaiſir, quoiqu'écrites en ſtile du tems, & toutes détachées les unes des autres.

D'UTRECHT.

Introduction à la Théologie dans laquelle on développ e quelle eſt la nature de la Théologie & quelles en ſont les propriétés, quels ſont les principes ſur leſquels elle établit les vérités qu'elle propoſe; quelle eſt la méthode qu'il faut ſuivre dans la recherche des points de Doctrine qui en font l'objet. *in*-12. pp. 455. Cet Ouvrage comprend dans trois Diſſertations les trois objets que le titre énonce; c'eſt par conſéquent un Livre Elémentaire à l'égard de la Théologie, c'eſt une inſtruction en forme de Prolégomenes, propre à

diriger ceux qui veulent s'appliquer à cette science. *Nous en parlerons plus au long dans un Article de nos Mémoires.*

Exposition claire & précise des différents points de Doctrine qui ont rapport aux matiéres de Religion, &c. 2 vol. *in*-12.

L'Auteur de ce Livre paroît le même que celui du précédent, & il nous est entiérement inconnu. Les deux volumes que nous annonçons ici forment, dit la Préface, *un Ouvrage plus étendu que l'exposition de M. Bossuet, en ce qu'il détaille toutes les vérités de la Foi sur les différents points de Doctrine qui appartiennent à la Religion, & beaucoup plus intereßant que l'analyse de M. Holden en ce qu'il fournit les principes qui démontrent la vérité des Dogmes Catholiques, & qu'il offre les raisons qui semblent décider en faveur de telle ou telle opinion particuliére.* Ce sera la matiére d'un de nos Extraits.

Août 1746.

LORRAINE.

De Nancy.

Antoine le Seure, Imprimeur ordinaire du Roi, diſtribue le premier volume de l'édition nouvelle de l'Hiſtoire de Lorraine, par le R. P. Dom Calmet, Abbé de Senones.

On ſouſcrit pour cet Ouvrage, qui ſera en ſix tomes *in-folio* dont chaque volume paroîtra tous les ſix mois. Le prix de la ſouſcription eſt de 78 liv. au cours de France, pour les ſix tomes en feuille.

En ſouſcrivant & recevant le premier tome.	30 liv.
En recevant le ſecond.	12
En recevant le troiſiéme.	12
En recevant le quatriéme.	12
En recevant le cinquiéme.	12
Rien pour le dernier.	———
Total	78 liv.

La voye de la souscription est encore ouverte jusqu'à la fin d'Août 1746. On souscrit à Paris, chez *Savoye, Libraire rue S. Jacques à l'Espérance ;* le prix sera de 120 liv. pour ceux qui n'auront pas souscrit. Le *Prospectus* qu'on voit chez le sieur Savoye contient le détail des grands avantages, des additions considérables, qui se remarquent dans cette nouvelle édition. On y trouve 1°. Trois ou quatre cents piéces ou titres qui n'avoient point encore paru. 2°. Sept nouvelles Dissertations sur des matiéres qui intéressent la Lorraine. 3°. Un grand nombre de remarques sur les Familles illustres, sur les hommes célébres, sur certains faits, sur quelques Villes, sur plusieurs Eglises, &c. 4°. L'Auteur se propose d'y insérer l'Histoire du Duc Leopold I. & celle de la cession de la Lorraine faite en 1737 par le Duc François III.

On invite les Curieux d'envoyer au R. P. Dom Calmet, ce qu'ils

Août 1746.

croiront propre à perfectionner l'Ouvrage. Il fera honneur à ceux qui l'aideront dans l'exécution de ce projet.

L'excellence de la dévotion au Cœur adorable de J. C. par le P. Joseph de Gallifet de la Compagnie de Jesus. *Chez la Venve Baltasard. in*-4o. Ceci est encore une nouvelle édition dédiée à la Reine de Pologne, Duchesse de Lorraine. On trouve ce volume divisé en deux parties. La premiére contient ce qui regarde proprement la dévotion au Sacré Cœur de Jesus, son origine, ses progrès, sa nature, son excellence, sa pratique. La seconde est composée de diverses piéces propres à accréditer cette dévotion. La principale de ces piéces est un écrit de la Mere Marie-Marguerite *Alacoque*, Religieuse de la Visitation; où l'on voit le détail des graces dont Dieu la favorisa durant sa vie.

A la fin du volume, l'Auteur

rapporte quantité d'Actes autentiques des Prélats, des Princes, des Magistrats, des Villes & des Provinces, en faveur de cette dévotion.

FRANCE.

D'AVIGNON.

Histoire Générale de la Réforme de l'Ordre de Citeaux en France. Tome premier, qui contient ce qui s'y est passé de plus curieux & de plus intéressant depuis son origine jusqu'à l'année 1726. *Dédiée à Monseigneur l'Archevêque de Bourges. in*-4°. pp. 453. Ce Livre est l'Ouvrage d'un Religieux Réformé, sa maniére d'écrire montre qu'il a de la Littérature, & de l'exercice. Il se plaint toutefois (*pag.* 41.) des Etudes introduites chez les Moines de Citeaux; nous ne sçavons s'il ne réfute point ses principes par sa propre conduite. Quoiqu'il en soit, ce premier

volume mérite des attentions de notre part ; & nous en donnerons l'Extrait dans la ſuite de nos Mémoires.

DE SAINTE MENEHOULD EN CHAMPAGNE.

On mande de cette Ville aux Journaliſtes de Trévoux, que feu M. Pierquin, Curé de Châtel ſur la Riviére d'Aire, eſt Auteur d'une Vie de S. *Juvin*, dont il eſt parlé dans la Préface des Œuvres de cet Eccléſiaſtique, connu par nos Mémoires de Juin 1745. Cette Vie par conſéquent n'eſt pas auſſi ancienne qu'on pourroit croire, & cet avertiſſement a paru néceſſaire pour diriger les *Hagiographes*, les compoſiteurs d'Offices Eccléſiaſtiques, les Prédicateurs mêmes. Celui qui donne l'avis paroît fort inſtruit, il entre même ſur cela dans un détail que nous pourrions communiquer dans l'occaſion.

De Noyon.

Recueil de déciſions importantes ſur les obligations des Chanoines ; ſur l'uſage que les Bénéficiers doivent faire du revenu de leurs Bénéfices ; & ſur la pluralité des Bénéfices. Par un Chanoine de l'Egliſe Cathédrale de Noyon. Chez *Pierre Rocher, Imprimeur de Monſeigneur l'Evêque*, & ſe trouve à Paris chez les freres Guerin. *in*-12. plus de 500 pages. Cet Ouvrage eſt dans les termes de la plus ſaine morale. L'Auteur s'eſt ménagé ſans doute par ſa conduite une grande autorité,pour annoncer des vérités fortes & capables d'inſpirer de bons ſcrupules. Nous rendrons compte de cette production avec le même zele qui l'a fait paroître.

De Paris.

Nouvelle Méthode contenant en abregé tous les principes de la Lan-

gue Italienne, des Dialogues familiers, un Recueil de noms & de verbes, & un petit Traité de la Poesie; par M. Bertera *in*-12. Nous n'avons lû que la Préface de cet Ouvrage, dont l'impression n'est pas achevée. On y promet beaucoup de facilité, de simplicité, avec toute l'étendue nécessaire pour le détail des préceptes. Il semble que l'Auteur s'énonce bien, qu'il écrit de la maniére qui convient le mieux à l'instruction. Nous ferons connoître davantage ce Livre Elémentaire dès qu'il aura paru.

Divinitas D. N. J. C. manifesta in Scripturis & Traditione. Opus in quatuor partes distributum, *in quibus Christi divinitas, non omissis quæ ad Spiritum sanctum attinent demonstratur.* 1o. Ex Script. veteris & Novi Testamenti. 2o. Ex perpetuo omnium Catholicorum inter se & cum pluribus sectis consensu. 3o. Ex perpetuis contrà Judæos, Ethnicos & Hæreticos con-

troversiis. 4°. Ex unanimi SS. PP. Doctrinâ, quorum difficilia quæque loca explicantur & illustrantur.

Opera & studio unius ex Monachis Congregationis sancti Mauri. Typis Jacobi Franc. Collombat, &c. fol.

Novum Jesu Christi Testamentum ad exemplar Vaticanum accurate revisum. *Pars* 1ª. Apud Ph. N. Lottin Typographum & Augustin. Martin. Lottin filium Bibliopolam. 2. vol. *in*-12. C'est le Texte pur du Nouveau Testament; revû & corrigé avec tant de soin, que le Libraire promet un Exemplaire à quiconque lui montrera le premier une faute d'impression capable d'altérer le sens. Cette exactitude nous rappelle presque les Etiennes & les Cramoisis; elle est précieuse partout, elle l'est infiniment dans un sujet aussi saint que la parole de Dieu. On nous fait espérer le reste de la Bible dans la même forme & le même goût.

Introduction à la Géographie avec un Traité de la ſphere. 2. vol. *in*-12. *Chez Savoye rue S. Jacques*, &c. Cet Ouvrage, dont nous parlerons ailleurs plus au long, eſt de M. Guillaume Deliſle, mort en 1726. on le donne ſur une copie fidelle, faite d'après l'original de l'Auteur. On n'y a fait d'autres changemens que ceux qui ſe rapportent aux révolutions arrivées dans les Etats depuis 20 ans. Il nous a paru que cette introduction étoit extrêmement claire, courte & facile.

La vie du vénérable P. Jean de Britto, de la Compagnie de Jeſus, mis à mort aux Indes dans le Maduré en haine de la Foi ; par le P. de Beauvais de la Compagnie de Jeſus. *in*-12. pag. 314. *Prix* 40 ſols *relié, chez Giffey & Bordelet.*

Le P. Jean de Britto étoit Portugais, né en 1648. Il s'embarqua pour les Indes en 1676 & ſe conſacra à la Miſſion du Maduré en

1682. Cette pénible fonction l'occupa onze ans, & ſes travaux furent terminés par un glorieux Martyre le 4 de Février 1693. Le S. Siége a permis d'inſtruire le procès de ſa Canoniſation. C'eſt l'Hiſtoire de ce S. Homme que le P. de Beauvais donne au Public. Il a eu de bons Mémoires & un détail ſuffiſant pour former un Livre d'édification, d'inſtruction même pour les hommes Apoſtoliques. Cela eſt écrit avec ſoin ; on rencontre dans le cours de l'Ouvrage des particularités curieuſes ſur les mœurs des Indiens, ſur l'état du Chriſtianiſme dans le Maduré, ſur la maniére de vivre des Miſſionnaires.

Géométrie Elémentaire d'Euclide, &c. par M. Gallimard, *chez Quillau & Lameſle*. Brochure *in-folio*. Prix 24 ſols. Ce Livre paroît fort bon, & il n'eſt pas cher ; les figures ſont dans un cahier ſéparé, & bien gravées. Nous parlerons ail-

leurs de la méthode de l'Auteur, qui est Géométre d'inclination, plutôt que de profession.

Lettres Spirituelles de Messire Jacques Benigne Bossuet, Evêque de Meaux, à une de ses Pénitentes: chez de Saint & Saillant, rue S. Jean de Beauvais. *in*-12. *pp.* 406 *sans la Préface.* On a dans ce volume 161 Lettres à la même personne. C'étoit une veuve, nommée Madame Corneau, qui s'étoit mise sous la direction de M. Bossuet, & qui se fit enfin Religieuse Bénédictine à Torci, Diocèse de Paris. Le Prélat, malgré la multitude de ses affaires, cultivoit cette ame, comme si c'eût été sa principale occupation. Il répondoit à toutes ses questions, à tous ses scrupules; il entroit quelquefois avec elle dans des explications dogmatiques; tel est le morceau qu'on trouve ici sur la nature de l'ame & sur la transmission du péché originel. Nous n'avons eu que

quelques moments pour parcourir ce Recueil, ainsi nous ne pouvons en rendre un compte bien fidele. Nous y avons remarqué de grands détails d'instruction, de fréquentes exhortations à la Communion, & aux pratiques extérieures usitées dans l'Eglise; une conduite de paix & de liberté dans la maniére de traiter avec Dieu.

Nouvel abregé Chronologique de l'Histoire de France, &c. *chez Prault pere*, &c. *in*-12. C'est une seconde édition que M. le Président Henault nous donne de son Ouvrage. Il y a fait des additions considérables; il en a retranché quelques fautes. Voici par exemple une correction que nous trouvons à l'ouverture du Livre. La Bataille de Fontenay y est bien marquée à l'an 841, & non 842 comme ci-devant, & comme dans la plupart de nos Auteurs. Cet Ouvrage est susceptible encore de perfection; par exemple, dans une

troisiéme édition on pourra mettre que les clefs de Château-Neuf de Rendan furent apportées à Bertrand du Guesclin avant sa mort. Deux Manuscrits du tems certifient cette anecdote.

On sçait, & nous l'avons annoncé, que M. *Bruhier* a dressé le plan d'un *Réglement* pour empêcher les suites funestes des Enterremens précipités ; ou, ce qui revient au même, des Embaumemens & des ouvertures de corps faites avant que la mort soit bien constatée. Le Mémoire a été présenté au Roi, & les personnes les plus en état d'en procurer l'exécution l'ont approuvé. Mais les difficultés qu'elle présente l'ont empêchée jusqu'ici. Voici une *Addition* à ce *Mémoire*, dans laquelle M. *Bruhier* répond aux divers raisonnemens qui ont été faits sur ce sujet.

Les uns prétendent que le Réglement est inutile, sur ce fonde-

ment, qu'à peine en cent ans trouve-t-on un exemple du malheur dont on nous menace. D'abord M. *Bruhier* demande à ceux qui raisonnent ainsi, s'ils voudroient fournir cet exemple, ne dût-il être renouvellé qu'après un siécle? Mais il a fait voir dans les deux parties de sa *Dissertation sur l'incertitude des signes de la mort*, qu'il s'en faut beaucoup que ces exemples soient aussi rares qu'on le suppose; & il en ajoute ici près de cinquante, dont plusieurs sont récens & faciles à vérifier, sans compter un grand nombre d'autres qu'on pourroit produire.

D'autres trouvent le *Réglement* très-important, ou même nécessaire; mais ils sont effrayés des difficultés qui s'y rencontrent. M. *Bruhier* fait voir que du moins elles ne sont pas insurmontables, & il fournit les moyens de les applanir; enfin il répond avec un grand Magistrat, que *ce sont autant de raisons de plus pour faire le Ré-*

glement; puisque sans une Loi formelle & précise, qui ne puisse être violée impunément, on ne doit pas espérer de voir abolir la pratique homicide qui a animé le zéle de M. *Bruhier*.

Il y a enfin des gens qui regardent le *Réglement* comme tout à fait impossible, & le *Projet* comme chimérique. A ceux-là l'Auteur répond que tout ce qui est nécessaire à la conservation des hommes, est certainement possible. On a dû se convaincre de la nécessité du *Réglement*; on doit conclure qu'il est possible. Pour sentir toute la force des nouvelles réfléxions de M. *Bruhier*, il faut se rappeller ce qu'il expose dans les deux Parties de sa *Dissertation*. Il n'y aura peut-être alors personne qui ne soit porté à procurer, s'il le peut, à souhaiter au moins l'établissement qu'il sollicite en faveur du genre humain.

Comme M. *Bruhier* n'a fait tirer de l'*Addition* qu'un nombre

égal aux Exemplaires du *Mémoire* ; il avertit ceux qui ont celui-ci, qu'il donnera l'Addition à quiconque représentera le Frontispice du *Mémoire* ; qui peut en être détaché sans y rien gâter.

L'Académie de Soissons ayant jugé à propos de varier les sujets des prix qu'elle annonce pour chaque année, donnera alternativement un sujet d'Eloquence, & un sujet tiré de l'Histoire.

Dans l'Assemblée publique qu'elle tiendra le lundi 10 Avril 1747, elle délivrera le Prix, qui sera une Médaille d'or de la valeur de 300 liv. donnée par Monseigneur le Duc de Fits-James, Pair de France, Evêque de Soissons ; elle propose pour sujet d'Eloquence, cette question : *Un Auteur doit-il toujours se conformer au goût du siécle dans lequel il écrit.*

Et pour donner plus de facilité & de loisir aux Auteurs qui travailleront sur l'Histoire, elle pro-

des Sciences & des beaux Arts. 1735 pose pour sujet de la Dissertation de 1748.

Quelle a été la suite des Evêques de Soissons, depuis le commencement du cinquiéme siécle jusqu'en l'an 754.

Depuis l'établissement de la Réligion dans le Soissonnois, jusqu'à la fin de la premiére race de nos Rois:

1°. *Quels Conciles ou Assemblées notables d'Ecclésiastiques ont été tenus dans le Soissonnois?*

2°. *Quelles ont été les Eglises, Cathédrale, Collégiales, Paroissiales, & autres de la Ville de Soissons? Quelles ont été les Collégiales & les Maisons de Séminaire du Diocèse?*

3°. *Quels Monasteres y ont été fondés? Les noms de leurs Fondateurs; l'époque, le lieu de leur Fondation & de leur translation, s'ils en ont eue, la régle qu'ils ont suivie dans leur origine?*

4°. *Quelles Reliques considérables ont été honorées dans le Diocèse, leurs differentes translations?*

5°. *Quels hommes célébres dans l'Eglise (& même dans les Lettres)*

Août 1746.

ſont nés dans le Soiſſonnois, ou y ont vêcu, ou y ſont morts?

Enfin tout ce qu'on pourra découvrir de nouveau dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, qui ait rapport au Soiſſonnois, juſqu'en l'an 754.

Dans l'examen des Ouvrages on aura égard, non ſeulement au nombre & à l'étendue des recherches, mais encore à la pureté du ſtile & à la beauté du langage.

Les Auteurs ſont avertis de mettre à la marge ou à la ſuite de leurs Ouvrages les preuves des faits qu'ils auront avancés, & les ſources où ils les auront puiſés.

Ceux qui enverront des Diſſertations latines, auront ſoin de mettre en marge les noms françois des perſonnes ou des lieux dont ils feront mention.

Le Diſcours d'Eloquence ſera d'une demie heure ou trois quarts d'heure de lecture au plus, & la Diſſertation hiſtorique d'une heure ou une heure & demie au plus.

On adreſſera à M. de Beyne,

Président au Préſidial de Soiſſons, & Sécrétaire perpétuel de l'Académie, les Ouvrages deſtinés au Concours, port franc, & avant le premier Février, ſans quoi ils ne ſeront pas retirés.

Ils ſeront écrits liſiblement & ſans abréviations, les Auteurs ne mettront point leurs noms au bas, mais ſeulement une Sentence; ils indiqueront une adreſſe, à laquelle M. le Sécrétaire puiſſe leur faire tenir ſon récépiſſé.

On les prie de prendre les meſures néceſſaires pour n'être point connus juſqu'au jour de la déciſion, de ne point ſigner les lettres qu'ils pourroient écrire à M. le Sécrétaire ou à tout autre Académicien, les avertiſſant que s'ils ſont découverts par leur faute, ils ſeront exclus du Concours.

L'Auteur qui aura remporté le Prix d'Eloquence viendra le recevoir dans la Séance publique du lundi 10 Avril 1747, ſinon i enverra à une perſonne connue ſa

procuration, pour être remiſe à M. le Sécrétaire, avec le récépiſſé de l'Ouvrage.

M. Gouye de Longuemarre, Greffier au Bailliage Royal de Verſailles, eſt l'Auteur de la Diſſertation à laquelle a été adjugé le Prix de 1746. Elle s'imprime actuellement chez Chaubert, Libraire à Paris, Quai des Auguſtins, à la Renommée & à la Prudence. Il y fixe, ſuivant les vues de l'Académie, l'*Epoque du commencement & de la fin du Regne de chacun des derniers Rois de la première race, tant ſur le Royaume de Bourgogne & de Neuſtrie, ou ſur celui d'Auſtraſie, que ſur toute la Monarchie, à commencer après la mort de Dagobert I, que l'on ſuppoſe être arrivée l'an 638, juſqu'à l'Election & Couronnement de Pepin Chef de la ſeconde race.*

M. Gautier, Chanoine Régulier de la Congrégation de notre Sauveur, Profeſſeur de Mathématiques à Metz, eſt l'Auteur de

des Sciences & des beaux Arts. 1739 celle qui a remporté le Prix d'Eloquence en 1745, & dont le sujet étoit l'*Inutilité de la dispute pour ramener les hommes à l'unité d'opinions.*

Comme l'Académie fait imprimer tous les ans l'Ouvrage qui remporte le Prix, elle exige des Auteurs qu'ils ne les fassent point imprimer de leur côté, que six années révolues après la datte de l'impression que l'Académie en aura fait faire,

---

TABLE DES ARTICLES du mois d'Août 1746.

ART. LXXX. *Essai sur les Monnoyes.* 1553

ART. LXXXI. *Bibliothéque Françoise.* T. X. 1579

ART. LXXXII. *Histoire des Voyages*, &c. T. I. dernier Ext. 1600

ART. LXXXIII. *Nouvelle Théorie de la manœuvre des Vaisseaux*, par M. Saverien. 1622

ART. LXXXIV. *Notice des Ma-*

1740 *Memoires pour l'Histoire*
nuscrits de la Bibliothéque de l'Eglise Métropolitaine de Rouen, par M. l'Abbé Saas. 1646
ART. LXXXV. *Traité de la vérité de la Religion Chrétienne*, par M. Vernet. 1659
ART. LXXXVI. *Dissertation sur les Apparitions des Anges, des Démons, des Esprits*, &c. par le R. P. Dom Calmet. 1691
ART. LXXXVII. Nouvelles Littéraires. 1711

Errata pour le mois de Juillet 1746.

PAge 1444, ligne 17. Ecrivaiu, *lisez*, Ecrivain.
1464. lig. 20. de, *otez ce mot.*
1468. lig. der. Castelnaudari, *lisez*, Castel-Sarrasin.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. LE ROUGE.

De l'Imprimerie de ROBUSTEL, rue de la Calendre près le Palais.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Septembre 1746.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 *à Trévoux, & dediés à Son Altesse Serenissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.*

Septembre 1746.

A PARIS,
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quai des Augustins, du côté du Pont S. Michel, à la Renommée, & à la Prudence.

M. DCC. XLVI.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & ſe vendent 15 ſ. le mois en blanc, & brochés 16 ſ.

Années.

1701.	9.	vol.	1724.	12.	v.
1702.	12.	v.	1725.	12.	v.
1703.	12.	v.	1726.	13.	v.
1704.	12.	v.	1727.	12.	v.
1705.	12.	v.	1728.	12.	v.
1706.	12.	v.	1729.	12.	v.
1707.	12.	v.	1730.	12.	v.
1708.	12.	v.	1731.	12.	v.
1709.	12.	v.	1732.	12.	v.
1710.	12.	v.	1733.	12.	v.
1711.	12.	v.	1734.	12.	v.
1712.	12.	v.	1735.	14.	v.
1713.	12.	v.	1736.	15.	v.
1714.	12.	v.	1737.	13.	v.
1715.	12.	v.	1738.	13.	v.
1716.	12.	v.	1739.	14.	v.
1717.	12.	v.	1740.	13.	v.
1718.	12.	v.	1741.	12.	v.
1719.	12.	v.	1742.	12.	v.
1720.	5.	v.	1743.	12.	v.
1721.	12.	v.	1744.	12.	v.
1722.	12.	v.	1745.	12.	v.
1723.	12.	v.	1746.	10.	v.

MEMOIRES

POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Septembre 1746.

ARTICLE LXXXVIII.

LE SPECTACLE de la Nature. Tom. cinquième. A Paris, chez la Veuve Etienne. M.DCC.XLVI.

PArmi tant d'Etres qui décorent cet Univers, il n'en eſt point qui ne puiſſe fixer pour long-tems nos regards; mais l'homme eſt toujours pour l'homme même l'objet le plus intéreſſant, & peut-être le moins connu. L'Auteur du

Spectacle de la Nature, trop goûté du Public pour ne lui pas être comptable de ses talens, ne pouvoit donc mieux faire que d'étendre son travail jusques là, il semble même que le tableau de l'homme étoit en quelque façon le chef-d'œuvre auquel nous préparoient tant de morceaux d'une exécution si heureuse.

C'est un reproche qu'on peut faire à la plûpart de ceux qui travaillent par goût ou par état à réformer le genre humain. Toujours ils affectent de mettre sous les yeux de l'homme la réalité de son néant, la honte de son origine, ses défauts, ses foiblesses. Ainsi ils l'humilient, ils l'affligent; mais ils ne le corrigent pas. La meilleure façon de traiter un malade seroit-elle donc de l'entretenir sans cesse de sa mauvaise constitution? N'est-ce pas plutôt le jetter dans un désespoir plus dangereux que le mal dont il faudroit le soulager?

M. l'Abbé P. a sçu éviter ces

inconvéniens d'une Philoſophie trop ſombre. Si dans le portrait qu'il entreprend de tracer, il cherche à relever l'homme toujours trop panché vers la terre, ce n'eſt point en cenſurant avec amertume ſes goûts, ou ſi l'on veut ſes déſordres; mais en lui faiſant connoître ſa véritable grandeur, il le ſoutient, il le conduit à de généreux efforts. En effet une noble confiance peut quelquefois élever l'homme au deſſus de lui-même; la puſillanimité le ravale preſque toujours au deſſous de ce qu'il eſt.

Le plan de l'Ouvrage, ſimple & naturel, comprend ce qu'il y a de plus frappant dans l'homme. D'abord on examine ce que l'homme eſt en lui-même; enſuite ce qu'il eſt par rapport à ſes ſemblables; enfin on le conſidere en ſociété avec Dieu.

La deſtination de l'homme peut faire juger de ce qu'il eſt en lui-même. L'Auteur du Spectacle de la Nature montre dans le premier

entretien quelle eſt cette deſtination. Envain l'on dégrade l'homme juſqu'à nous le repréſenter comme le plus maltraité, le plus dénué des animaux. Il n'en eſt pas moins vrai que l'homme eſt né pour dominer ſur toute la terre. Les Livres Saints le font aſſez entendre. La Religion même à laquelle l'homme fut aſſujetti dès les premiers momens nous dévoile cette vérité. Exiger de l'homme qu'il renonçât de tems en tems, par une abſtinence volontaire & publique, à une partie de ces biens dont la terre eſt chargée, n'étoit-ce donc pas de la part de Dieu reconnoître aſſez ſolemnellement que l'homme en eſt le maître ?

Un coup d'œil jetté ſur tout ce qui ſe paſſe dans l'Univers, rend la choſe peut-être encore plus ſenſible. Dans les Campagnes, dans les Villes, ſur les Eaux, depuis la cime des Montagnes juſqu'aux entrailles de la terre, tout ne ſe prête-t'il pas aux volontés de l'homme ?

Ne voit-on pas les oyſeaux, les animaux, qui n'attendent que l'impreſſion de ſa voix pour fournir à ſes goûts & à ſes plaiſirs ? Ce n'eſt pas au Monarque ſeul qu'il eſt donné de commander; le Berger avec ſa houlette exerce un véritable empire; l'Eſclave réduit aux plus vils miniſteres gouverne réellement, puiſqu'il exerce ſa prévoyance, ſa patience & ſa dextérité.

De ces idées générales, l'Auteur paſſe au détail. Il entreprend de montrer que le *gouvernement* de l'homme eſt prouvé par les proportions & l'excellence de ſon corps, l'excellence de ſes ſens, & même par ſes plaiſirs.

La ſituation droite du corps de l'homme, la dignité de ſa tête, la majeſté de ſon front annoncent ſuffiſamment ſa prééminence. Il eſt vrai qu'il n'a pas la force du Chameau ou de l'Eléphant; mais il a des bras & des mains. C'en eſt aſſez pour tourner à ſon avantage

les différentes qualités des autres animaux. Ce bras, ſi foible en apparence, ſouleve des fardeaux énormes; cette main qui ne pouroit tenir contre la dent du Tigre ou la trompe de l'Eléphant, met en cage le Tigre & le Lion, aſſujettit le Taureau, conduit l'Eléphant, briſe les Rochers, perce les Montagnes, donne des bornes à la Mer.

M. l'Abbé P. fait entrer en preuve de l'excellence de la main juſqu'à ces travaux qui ne demandent ni force ni induſtrie. Il ne craint point d'aſſurer que l'art de filer eſt plus eſtimable que les occupations les plus nobles de l'eſprit. Enfin elle lui échappe, cette réflexion ſi flateuſe pour la partie de l'eſpéce humaine qu'on réduit quelquefois avec trop de dédain à la quenouille ou au fuſeau, c'eſt que la main d'une Dame qui s'occupe à filer fait plus d'honneur & de bien à la Société, que la tête de bien des Philoſophes. Il ſeroit

à ſouhaiter que les perſonnes du ſexe fuſſent touchées, comme notre Auteur, d'un avantage qu'il eſt ſi aiſé de conſerver. Apparemment qu'alors chacun s'en tiendroit à ſon état, & bientôt il ſeroit banni ce bouleverſement de l'ordre dont on ſe plaint quelquefois, & qui ne commença jamais par les Philoſophes.

Telle eſt, comme on le voit, la matiére de l'entretien deſtiné à prouver le *gouvernement* de l'homme. L'excellence des ſens de l'homme eſt également bien développée dans l'entretien qui ſuit. L'Auteur de la Nature s'eſt propoſé, dit-on, de former la raiſon à l'aide des ſens. Ils ſont donc bien coupables ces Philoſophes qui aviliſſent cette maniére de connoître ?

Il eſt cependant plus d'une eſpéce d'animaux dont les ſenſations ſont fort ſupérieures à celles de l'homme ; mais ces animaux n'excellent que dans un point. Tout chez eux eſt relatif à un intérêt groſſier.

Autre réfléxion à faire en faveur des sens de l'homme, Dieu attache à leur usage la grace de la foi, *fides ex auditu.* Par l'assortiment des sens & des organes de l'homme, la raison apprend tout ce qu'il lui importe de sçavoir. Le passé lui devient comme présent, elle perce dans l'avenir; en un mot sans les sens, la raison seroit plongée dans d'épaisses ténébres; il n'y auroit pour l'homme, ni Physique, ni Histoire, ni Religion.

Ainsi les sens établissent le *gouvernement* de l'homme. Les plaisirs mêmes ajoutent encore à cette preuve si naturelle. Il semble que dans les plaisirs accordés à l'homme, l'Etre Suprême montre à découvert toute sa tendresse. On les voit ces plaisirs se multiplier avec une espéce de prodigalité. Quel brillant dans les flambeaux qui nous éclairent! Quelle magnificence dans la voute qui nous couvre! Quelle variété de couleurs! de sons, d'odeurs & de saveurs!

Les plaiſirs les plus frappans ſont en même tems les plus communs ; le plus grand Roi quitte ſes jardins de plaiſance, pour aller jouir avec ſes Sujets de la vuë d'une belle Campagne. Il dort, il eſt vrai ſous un lambris doré ; le Berger ſe retire ſous le chaume, mais la belle Nature les égale tous deux ; tous deux ſont éclairés par le même Soleil, ils ſont ſous le même Ciel ; ils habitent réellement le même Palais ; auſſi les plaiſirs entrent-ils dans l'œconomie du Créateur. Non ſeulement ils ſoutiennent l'homme, ce ſont encore de perpétuels moniteurs qui le preſſent de ſe conſerver, mais ils ne ſont pas ſa fin & ſa régle. C'eſt ce que M. l'Abbé P. fait ſentir par des réfléxions judicieuſes & conformes à ces principes d'une morale épurée & chrétienne qu'il ſçait toujours diſpenſer à propos.

Cependant l'homme, qui peut étendre ſi loin ſa domination, s'apperçoit ſouvent qu'il n'eſt plus

le maître dès qu'il s'agit de ſon propre corps ; & qu'il influe aſſez peu ſur l'ordre & l'œconomie intérieure des différentes qualités dont cette partie de lui-même eſt compoſée. Mais c'eſt ici un affranchiſſement avantageux , plutôt qu'une imperfection. Tant d'organes & de vaiſſeaux, ainſi que ce qu'ils charient , ſont des objets qu'on évite avec ſoin de ſe repréſenter. On ſçait que le détail qui s'en fait quelquefois, bleſſe l'imagination , à moins qu'une forte habitude n'adouciſſe les dégoûts naturels.

Enfin rien de plus utile au *gouvernement* de l'homme, que la certitude avec laquelle ſe font, malgré notre ignorance , toutes les fonctions animales ; la trituration, la digeſtion, la ſécrétion.

En s'arrêtant d'abord aux ſeuls dehors de l'homme, on peut donc au moins conjecturer que ſa deſtination eſt de *gouverner* ; mais vient-on juſqu'à l'eſprit, ce n'eſt

plus ſeulement un cortége de miniſtres & d'eſclaves qui annoncent un maître, c'eſt le *Gouverneur* même qu'on voit délibérer, prononcer & ſe faire obéir. Cet eſprit créé pour gouverner, ſe manifeſte par l'intelligence, l'imagination, la mémoire, la volonté, le choix de la liberté qui eſt dans l'homme, ſa direction, ſa conſcience. Ce ſont autant de moyens lumineux que notre Auteur met en œuvre dans la ſuite de ſes entretiens. Nous nous bornerons encore à quelques traits, mais ſans prétendre les donner comme les plus choiſis. Le choix eſt trop embarraſſant dans un Ouvrage où s'offrent tant de choſes bien penſées & bien dites.

M. l'Abbé P. avoue qu'il eſt donné à l'intelligence de l'homme de pouvoir embellir par des combinaiſons & de nouvelles diſpoſitions ce qui nous vient de la premiére création; mais il prétend qu'il eſt, pour cette merveilleuſe

prérogative, des limites qu'on ne doit pas franchir. De-là il veut qu'on écarte ces idées trop ſyſtématiques, ces recherches plus curieuſes qu'utiles, ſouvent dangereuſes, ſur toutes ſortes d'objets. Il eſt en effet pour les choſes même d'un ordre purement naturel, une eſpéce de ſanctuaire où l'homme ne pénétre guéres ſans devenir profanateur & ſacrilége.

S'il eſt dangereux de trop permettre à la raiſon, il eſt peut-être encore plus de précautions à prendre contre l'imagination. Elle eſt au fond d'un grand ſervice pour l'homme; c'eſt un Peintre qui anime & rend ſenſible ce que la raiſon preſente d'une façon trop abſtraite. C'eſt donc mauvaiſe humeur dans Locke de vouloir qu'on la banniſſe. Mais comme ſes peintures mal gouvernées dégénerent en extravagances, il faut qu'elle ne marche que de compagnie avec la raiſon.

Les avantages de la mémoire

étant aſſez connus ; l'Auteur s'attache principalement à ce qu'il y a de merveilleux dans la maniére dont ſe forme une faculté ſi utile. La volonté, à ne la conſidérer que par rapport au déſir que l'homme a de ſa félicité, eſt dans lui le premier mobile, & l'aiguillon le plus preſſant. Mais c'eſt la liberté ſurtout, qui caractériſe le domaine qui lui eſt accordé : Par là proprement il commande à toute la Nature ; & c'eſt de là auſſi que pourroient s'élever dans l'homme des ſentimens de fierté & d'orgueil, qui le porteroient à étendre indiſtinctement la main ſur tout ce qui frappe les ſens ; mais il eſt un témoin de ſes actions, un moniteur fidele, qui donne un frein à ſes caprices & qui le condamne ſans miſéricorde dès qu'il s'écarte ; c'eſt la *conſcience*.

Le droit qu'a l'homme de *gouverner* étant aſſez prouvé ; l'Auteur paſſe aux ſecours néceſſaires pour une deſtination ſi noble. Ces

ſecours ſont des idées, des régles éprouvées, ce qu'on appelle *ſcience ;* mais laiſſant à part les connoiſſances imaginaires, les recherches faſtueuſes, & ſurtout cette Métaphyſique nébuleuſe qui s'arroge le droit de décider ſur tout, parce qu'elle peut faire des difficultés ſur tout ; il s'attache aux Sciences uſuelles, c'eſt-à-dire, comme il s'explique enſuite, à la Logique uſuelle, aux faits, aux meſures, aux forces mouvantes, à l'Optique, &c.

La Logique uſuelle eſt une nouvelle méthode que l'Auteur veut établir. On juge aiſément que c'eſt ſur des débris de la Logique connue C'eſt pourquoi les meilleurs Traités des Maîtres de l'Art ne ſont pas épargnés. On y trouve, dit-on, beaucoup plus de penſées, propres à nous égarer, qu'à nous régler. Locke eſt principalement attaqué. On lui reproche entr'autres choſes d'avoir dit, *que ce qui eſt incompatible avec des déciſions*

de la raison claires & évidentes par elles-mêmes, n'a pas droit d'être pressé ou reçu comme matiére de Foi.

L'Auteur Anglois, un peu soupçonné au sujet de la révélation, mérite sans doute qu'on le traite à la rigueur sur ce point; mais la proposition qu'on vient de citer pourroit trouver des défenseurs très-orthodoxes. Car que signifie-t'elle au fonds? *Que ce qui est totalement & diamétralement opposé aux lumiéres claires & évidentes de la raison ne peut être une matiére de Foi.* Or ceci est une vérité très-lumineuse, très-importante, très-autorisée de tout ce que nous avons eu de plus zélé pour la Religion.

Autrefois un Sçavant * du premier rang avança, par occasion, que *la raison devroit se soumettre à la Foi, quand même la Foi proposeroit des objets qui heurteroient de front la raison, quand même, par exemple, on nous ordonneroit de croire que les premiers principes sont*

* M. Huet, *Quæst. Al.* P. 46.

faux, que le tout n'est pas plus grand que sa partie, & que des parties égales ajoutées à des quantités égales ne font pas des tous égaux. Cette maxime excita des murmures, on soutint qu'elle étoit pernicieuse; qu'elle tendoit à envelopper dans le même cahos la raison & la Religion même; qu'elle détruisoit d'une part la certitude de l'évidence, & que de l'autre elle rendoit incertains les motifs qui nous porteroient à croire; que si l'on vouloit, malgré ce principe, maintenir l'évidence comme une régle de vérité, il falloit donc reconnoître qu'en certaines circonstances deux propositions contradictoires pouvoient se trouver véritables: ce qu'il étoit aisé de démontrer. Car enfin la proposition qui seroit supposée contenir la vérité révélée seroit incontestable; & en même tems la proposition contradictoire, qui seroit avouée de la raison, comme très claire & très-évidente, ne pourroit man-

quer non plus d'être certaine ; & voilà deux extrêmes, deux contradictoires en un mot devenus sources de vérité pour l'homme. A quoi en serions nous réduits si pareille Philosophie s'établissoit jamais ? Telle est l'ébauche de ce qu'on disoit pour réfuter le Sçavant dont nous parlons. Et ce Docte Antiquaire, cet Hébraïzant fameux se trouvoit pressé, embarrassé : avis, ce semble, pour quiconque viendroit après lui, de ne point s'engager dans le même labyrinthe, de se renfermer dans cet aveu très-sincére & très-suffisant, que les vérités de la Foi sont supérieures à la raison ; que la raison n'en voit pas les rapports ; mais qu'elle voit seulement d'une maniére très-distincte que la révélation en a été faite. Reprenons les entretiens de notre élégant Auteur.

La base de sa Logique usuelle est le bon sens, affranchi de ces régles, de ces principes, de ces termes trop multipliés, ou plutôt

de ces armures à l'antique qui chargent plus qu'elles ne servent. Quelques vérités appuyées sur l'expérience, des idées de comparaison bien connues & sagement entées sur un fond heureux ; c'est tout ce qu'il croit nécessaire pour sçavoir raisonner utilement.

Nous laissons aux Philosophes le soin de défendre leur domaine, les possessions de leurs peres, le Portique & le Lycée. Nous remettons aux Théologiens la discussion de ce fait, sçavoir si le bon sens suffiroit seul pour désarmer toujours & à point nommé des adversaires adroits, subtils, exercés.

Au sujet des faits, M. P. fait voir qu'ils répandent infiniment plus de lumiére que tous les raisonnemens ; & ce principe s'étend, selon lui, à la Religion comme aux sciences humaines. Il entame à cette occasion un morceau qu'il faut lire sur la méthode de fait, de déposition, de témoignage, qui est la méthode propre de

la Religion. Nous eſpérons qu'en parlant des rapports de l'homme avec Dieu, il développera encore mieux ce grand principe, il eſt ici trop ſerré, trop myſtérieuſement énoncé. On voit que ce ſont des pierres d'attente; ceux qui ne ſeroient pas aſſez connoiſſeurs doivent en être avertis.

Nous ne ferons qu'indiquer les autres richeſſes de ce premier volume. Elles roulent ſur les meſures, la gnomonique, les forces mouvantes; l'optique; ce ſont autant de Traités abregés où ces diverſes parties des Mathématiques ſont miſes à la portée d'un monde poli, qui veut avoir des notions de tout. L'Auteur fait, dans chacun de ces Traités, comme les bons Maîtres qui ſçavent dix choſes pour en bien montrer une. Sur cette proportion, & par le nombre des Livres de M. l'Abbé P. on peut juger de l'étendue de ſes connoiſſances.

ARTICLE LXXXIX.

HISTOIRE DE LANGUEDOC. T. V. Suite de l'Article LXXV. au mois de Juillet.

LE premier événement qui intéressa la Provence sous le régne de Louis XI. fut l'érection du Parlement de Bordeaux en 1462, qui se fit un peu aux dépens du Parlement de Toulouse. Celui-ci avoit dans son ressort tous les Pays situés à la gauche de la Dordogne, dont une bonne partie fut attribuée au nouveau Parlement après l'entrevue qu'eut Louis XI. avec le Roi de Castille, il prit sa route par Toulouse, où il fit son entrée dans des circonstances bien tristes. Une incendie avoit consumé la plus grande partie de la Ville ; le Roi en fut touché jusqu'aux larmes, & pour la dédommager de ces pertes, il lui accorda une exemption de Tailles pendant 100 ans. Le

Le peuple de Toulouſe, conſterné d'un ſi triſte événement dont il ignoroit la cauſe, l'attribua aux Catalans qui y étoient établis en grand nombre ; ſuppoſant qu'ils avoient commis cet attentat pour ſe venger de ce que le Roi s'étoit ligué contr'eux avec le Roi d'Arragon. On étoit prêt de faire main baſſe ſur les Catalans, lorſque le Juge d'*Appeaux*, comme on l'appelle, arrêta la fureur du Peuple par ſa prudence. Car il fit d'abord ſemblant d'entrer dans ſes ſentimens, enſuite il mit tous les Catalans en priſon. Cependant la cauſe de l'incendie ayant été découverte, il les délivra, fit le procès au Boulanger & à ſa femme, qui l'avoient occaſionné par leur imprudence, & les condamna à la mort. Le Roi accorda la grace à des gens plus malheureux que coupables ; mais ils moururent l'un & l'autre peu de tems après des ſuites de la frayeur dont ils avoient été ſaiſis. Louis XI. paſſa tout le

mois de Juin, & une partie de Juillet à Toulouſe ; la peſte ſuivit de près le départ du Roi, & obligea le Parlement à ſe transférer à Beziers au mois de Septembre de l'année 1463.

La guerre du bien public partagea les Seigneurs de la Province. Jean, Comte d'Armagnac ſe mit à la tête du parti de la Ligue en Languedoc ; ce qui piqua d'autant plus le Roi, qu'il lui avoit pardonné & rendu ſes domaines : mais le Comte du Maine, Gouverneur de la Province, le Comte de Foix, & la plus grande partie de la Nobleſſe demeura fidelle au Roi, qui ne tarda pas à faire la paix avec les Princes ligués. Ce qu'il y eut de ſingulier dans cet accord eſt qu'il ota le Gouvernement de Languedoc au Comte du Maine, qui le poſſedoit depuis 26 ans, & qui lui avoit été conſtamment fidel, pour le donner au Duc de Bourbonnois, comme on l'appelloit alors, l'un des princi-

paux chefs de la Ligue du bien public. Il paroît que le Comte d'Armagnac ne fut pas compris dans cet accord, puiſque Louis XI. fit ſaiſir ſes domaines à main armée, & l'obligea à ſortir du Royaume, comme avoit fait ſon pere.

Charles, Duc de Guyenne, qui depuis ſon accord avoit divers mécontentemens du Roi ſon frere, reçut le Comte à ſa Cour, le rétablit dans la poſſeſſion de ſes domaines, & le fit ſon Lieutenant Général en Guyenne. Mais après la mort de ce Prince, arrivée, ſuivant l'Auteur, le 28 de Mai 1472, & non le 4, comme la marquent la plupart des Hiſtoriens, le Comte demeura expoſé à toute la vengeance du Roi, qui ne l'épargna pas, ſurtout ſi ce fut par ſon ordre qu'il fut tué dans Laittoure, où il avoit capitulé. Ce fait fut reproché à Louis XI. dans un écrit publié par le Duc d'Alençon & par le Comte d'Albret; le Pro-

cureur Général du Parlement s'inscrivit en faux contre l'accusation. Dom Vaissete cependant, sur ce qu'il rapporte de divers monumens de ce tems là, le rend assez probable.

La Maison d'Armagnac éprouva encore la juste sévérité de Louis XI. dans la personne du Duc de Nemours qui étoit de cette Maison, & qui fut décapité pour crime de felonie aux Halles en 1477. Notre Auteur remarque ici que ce Prince n'étoit point de la Maison d'Albret, comme l'avance un Auteur moderne.

La Province, dont la Noblesse avoit servi le Roi contre le Duc de Bourgogne, eut beaucoup de part à la guerre du Roussillon, où ses Milices furent employées aussi bien que le Ban & arriére-Ban, mais avec assez peu de succès, les François ayant été obligés de lever deux fois le siége de Perpignan. Ce fut la derniére guerre qu'entreprit Louis XI. qui mourut

malgré toutes les précautions qu'il prenoit pour prolonger ſes jours, & ſurtout malgré le pain fait du bled qu'il fit venir du Diocèſe de Niſmes, & qu'il crut le plus propre à rétablir ſa ſanté. L'Auteur obſerve que le Tréſorier Général de Languedoc paya le 9 Janvier 1483, 160 liv. tournois pour 14 *ſaumades* de ce bled, qu'il fit voiturer à Tours ſur 14 mulets.

Charles VIII. commença ſon régne par un acte de Clémence à l'égard des Seigneurs de Languedoc, qui avoient éprouvé la ſévérité de Louis XI. Il rendit la liberté à Charles Comte d'Armagnac, qui avoit été priſonnier à la Baſtille durant 14 ans. Le Comte fut rétabli dans ſes domaines aux Etats de Tours en 1484. Le Roi donna aux enfans mineurs du Duc de Nemours, le Château de Chatelleraud pour leur demeure; & ſix mille livres de rentes ſur la Vicomté de Chatelleraud pour les aider à ſubſiſter. Il rappella auſſi

Jean d'Armagnac, Evêque de Castres, frere du feu Duc de Nemours, qui avoit été obligé de se réfugier à Rome. Ce retour occasionna plusieurs procès que l'Auteur détaille avec beaucoup de netteté.

Le Languedoc prit aussi quelque part aux brouilleries qui divisérent la Cour dans les premiéres années du régne de Charles VIII. qu'on ne peut pas appeller minorité, puisque ce Monarque étoit dans la quatorziéme année de son âge, lorsqu'il succéda au Roi son pere, mais il ne se conduisoit encore que par les avis d'Anne sa sœur, & du Sire de Beaujeu son beau-frere. Le Duc de Bourbonnois Gouverneur de Languedoc, le Sire d'Albret, & quelques autres Seigneurs prirent le parti du Duc d'Orleans, jaloux du crédit de la Dame de Beaujeu; cette Princesse eut bientôt regagné le Gouverneur qui étoit son beau-frere, & qui ne survêcut pas long-tems

à ſon accommodement ; il laiſſa à ſon frere, Pierre Sire de Beaujeu, le Duché de Bourbon ou de Bourbonnois, avec le Gouvernement de Languedoc.

Parmi les Seigneurs de la Province qui accompagnerent Charles VIII. dans la guerre d'Italie, l'Auteur nomme Jean de Foix Vicomte de Narbonne, & le Sire de Cruſſol : mais tandis que ce Prince étoit occupé de cette guerre, les Frontiéres du Languedoc ſe trouverent expoſées aux courſes des Eſpagnols. Le Roi Ferdinand ſur de vains prétextes, ayant rompu le Traité qu'il avoit fait avec la France ; le Duc de Bourbonnois Gouverneur de la Province, & Lieutenant Général du Royaume, ne ſe contenta pas d'envoyer un Ambaſſadeur à Ferdinand, pour ſe plaindre de cette infraction. Il fit aſſembler le Ban & l'arriére-Ban. A l'occaſion de cette convocation, l'Auteur fait mention d'un acte paſſé en 1494, où Jean de

Levy, Seigneur de la Baronnie de Mirepoix, de la Garde, &c. se qualifie *Maréchal de la Foy* : & il observe que c'est un des plus anciens monumens où les Seigneurs de Mirepoix ayent pris cette qualité. Auparavant ils prenoient le titre de Maréchaux d'Albigeois, ou de Mirepoix.

La Province souffrit aussi sous Louis XII. de la guerre que ce Prince eut à soutenir contre l'Espagne. Pierre, Duc de Bourbonnois, étant mort sur ces entrefaites, les Etats de la Province conjointement avec le Parlement de Toulouse, suppliérent le Roi de suspendre l'Office de Gouverneur, *jusqu'à ce que le Pays le requît*, ce qui fut accordé, ensorte que la charge de Gouverneur de Languedoc, demeura vacante depuis 1503 jusqu'en 1512, que le Roi en pourvut Charles Duc de Bourbon, depuis Connétable.

Parmi les événemens qui regardent la Province, arrivés sous ce

régne, on compte, 1°. Le jugement rendu par le Parlement de Toulouſe contre Pierre de Rohan Maréchal de Gié. Le Roi avoit d'abord commis le Grand Conſeil pour le juger; mais le Maréchal demanda d'être renvoyé devant quelque Parlement, & on lui donna le Parlement de Toulouſe à la ſollicitation de la Reine Anne de Bretagne, ſa partie ſecrette, parce que ce Parlement étoit en réputation d'une extrême ſévérité dans ſes jugemens. Tel eſt du moins l'aveu de la plûpart des Hiſtoriens, peut-être ſans beaucoup de fondement; Mais enfin le Parlement de Toulouſe ne fut pas ſeul juge du Maréchal; car, comme il y avoit dans cette Cour nombre de Conſeillers d'Egliſe, que pluſieurs autres étoient malades ou abſens, le Roi nomma treize Commiſſaires pour juger le Maréchal, conjointement avec le Parlement de Toulouſe.

Au reſte, il s'en fallut bien que

l'Arrêt rendu contre le Maréchal de Gié, fut auſſi ſévére que les Concluſions priſes contre lui par le Procureur Général du Grand Conſeil. Il fut ſuſpendu de la charge de Maréchal de France pendant cinq ans, interdit d'approcher de la Cour de dix lieues durant ce tems-là, privé de la Garde & du Gouvernement de François de Valois, Comte d'Angoulême : privé auſſi de ſes Gouvernemens, & déclaré incapable d'en poſſeder. Quelques-uns ont prétendu que cette affaire fut ſuſcitée au Maréchal par le Cardinal d'Amboiſe, dans la crainte qu'il ne le ſupplantât, & l'Auteur rapporte à ce ſujet un prétendu bon mot, dit au jeu de la Bazoche. » Que le Maréchal avoit voulu » ferrer Rouen, mais que Rouen » lui avoit donné un ſi grand coup » de pied, qu'il l'avoit jetté en » ſon Verger, » faiſant alluſion au Château du Verger en Anjou, où le Maréchal ſe retira après ſa condamnation.

Pour preuve de la sévérité du Parlement de Toulouse, un Moderne rapporte l'Arrêt rendu peu de tems avant celui du Maréchal contre Arnaud du Faur, Procureur Général de ce Parlement, accusé d'avoir donné retraite à un Ecclésiastique de ses amis, qui avoit été décrété pour rebellion à Justice. Le Parlement condamna du Faur à » *représenter* l'Ecclésiastique, avec » défense de désemparer le Palais » qu'on lui bailla pour prison, » jusqu'après avoir satisfait, à peine de 50 marcs d'or, & de suspension de sa charge, & on le » condamna de plus à 100 liv. » d'amende applicables aux réparations du Palais, ce qui lui » fut prononcé par le Premier Président, après une sévére réprimende. »

Un second événement est la conclusion prise par les Etats de 1502 contre l'Evêque de Pamiers, qui prétendoit y avoir séance, & même y présider comme le plus

ancien Evêque. Les Etats déclarerent que l'Evêché de Pamiers n'étant point compris dans les 22 Evêchés de Languedoc, & les Evêques n'y ayant jamais aſſiſté, l'Evêque n'y aſſiſteroit que pour cette fois, & ſans conſéquence, auſſi bien que ſans préſidence. En effet Pamiers étoit cenſé du Pays & Comté de Foix qui avoit ſes Etats particuliers, & qui dépendoient du Domaine des Rois de Navarre. Dans les Etats de 1509, on confirma ce qui avoit été déja décidé, qu'un Evêque de la Province, Commiſſaire du Roi aux Etats, ne pouvoit y préſider, s'il n'en étoit requis par les Etats: en conſéquence ce fut le Doyen de l'Egliſe du Puy, Vicaire de l'Evêque, qui préſida à ces Etats, où il ne ſe trouva d'autre Evêque que celui de Montauban, principal Commiſſaire du Roi.

Un troiſiéme événement de ce régne & relatif à la Province, fut une oppoſition que fit le Parle-

ment à une évocation faite par le Roi à ſon Grand Conſeil, d'une affaire qui intéreſſoit Gaſton de Lomagne, &c. Le Parlement paſſa outre au jugement du Procès, malgré l'évocation, & ſe porta à des excès ſi vifs en cette occaſion contre l'autorité Royale que Louis XII tout modéré qu'il étoit en fut indigné, & étoit réſolu d'envoyer le Sire de la Trimouille à la tête de 200 hommes d'armes, & de 50 Archers de ſa garde pour ſe faire obéir. L'Auteur donne en cet endroit à Louis de la Trimouille la qualité de Maréchal, qu'il n'eut jamais quoique pour le mérite perſonuel & le rang qu'il tenoit à la Cour, il valut tout ce qu'il y avoit de Maréchaux de France de ſon tems. Le Parlement n'attendit pas cette exécution Militaire, il obéit aux ordres du Roi, qui lui furent intimés par Adam Fumée, Maître de Requêtes; & pour réparer peut-être ſa déſobeiſſance, il paſſa les bornes de ſa Juriſdiction par

un excès de zéle pour les droits de la Couronne, en faisant saisir le Béarn sur le Roi & la Reine de Navarre, faute d'hommage. Ces Princes prétendirent le Parlement de Toulouse incompétent pour juger cette question, & la chose ayant été mise en arbitrage, les Arbitres convinrent que l'Arrêt du Parlement avoit été donné par des Juges incompétens, & le declarerent de nul effet. Le Roi consentit à ce Jugement, ensorte que l'affaire de l'hommage du Béarn demeura indécise jusqu'au régne de Louis XIII. qu'il fut reconnu que le Béarn n'étoit pas une Souveraineté indépendante du Royaume de France.

Sous le régne de François I., la Province de Languedoc fournit plus de matiére à l'Histoire. D'abord il se tint un Congrès à Montpellier entre les Plénipotentiaires d'Espagne & ceux de France pour la restitution de la Navarre à Henri d'Albret, sur le pere & la mere

duquel le Roi Ferdinand l'avoit envahie. Ce Congrès n'eut point de ſuccès par la mort du Grand-Maître de Boiſi, principal Plénipotentiaire de François I. L'Auteur à cette occaſion cite la réfléxion d'un Contemporain ſur la maladie de ce Miniſtre, exprimée en ces termes : « En la fleur de Médecine qui eſt à Montpellier, on n'y » ſçut jamais mettre remède, & » il en mourut à la mi-Mai de l'an » 1518, ce qui rompit tous les » projets de la paix qui étoit fort » avancée, & cette mort couta celle » de 200 mille hommes, ce qui » n'eut pas été, ſi le Grand-Maî- » tre de Boiſi avoit vécu. »

Dom Vaiſſete obſerve qu'une des raiſons que Charles-Quint faiſoit valoir pour ſe diſpenſer de la reſtitution de la Navarre, étoit que Germaine de Foix en épouſant Ferdinand Roi d'Arragon ſon ayeul, lui avoit fait donation de ce Royaume. Il eſt vrai que Jean de Foix, Vicomte de Narbonne,

pere de Germaine, disputa le Royaume de Navarre à Catherine de Foix sa cousine, femme de Jean d'Albret; mais Germaine, qui après la mort de Gaston son frere, Duc de Nemours, poursuivit le Procès du Royaume de Navarre, & de la succession de Foix, fut déboutée de ses demandes par un Arrêt du Parlement de Paris, où l'affaire étoit pendante. Ainsi par cet Arrêt ses prétentions demeurerent vaines & chimériques.

Un événement plus intéressant pour la Province, fut la défection du Connétable de Bourbon, qui en étoit Gouverneur. Un de ses principaux confidens, & qui donna plus de lumiéres sur les projets de ce Prince, fut un des Barons de Languedoc, Jean de Poitiers, Seigneur de S. Valier, de Privas, & autres Terres en Vivarais. Il fut arrêté à Lyon, transféré de là à Loches, où son Procès lui ayant été fait par des Commissaires, il fut condamné à perdre la tête; on

le transféra de Loches à Paris, où il fut conduit à la Place de Gréve ſur une Mule pour y être décapité : mais dans le tems qu'il étoit ſur l'échafaut, un Archer de la Garde du Roi arriva avec des Lettres de ce Prince, qui commuoit la peine de mort en une priſon perpétuelle, & dans la ſuite il obtint une rémiſſion entiére par le crédit de ſa fille, la fameuſe Diane de Poitiers, épouſe du Grand Sénéchal de Normandie. Au reſte, ſa peur qu'il avoit eu ſur l'échafaut, fit une telle impreſſion ſur lui, qu'elle lui cauſa une fiévre qu'il garda le reſte de ſa vie, qui ne laiſſa pas d'être aſſez longue, d'où vint le proverbe ; *la peur*, ou *la fiévre de S. Valier.*

La. révolte du Connétable ne cauſa aucun mouvement en Languedoc, quoiqu'il y eut un grand nombre d'amis & quelques Partiſans : mais la conduite que tinrent les Commiſſaires du Roi aux Etats de 1523 à Montpellier au-

roit pû en causer, s'ils eussent poursuivi leur entreprise. Comme les Etats représenterent que la somme demandée par le Roi étoit excessive & insupportable, & qu'ils différoient à l'accorder, les Commissaires s'aviserent de les mettre en arrêt dans la Ville, & leur ordonnerent de le garder sous peine de 100 marcs d'or, & d'être réputés désobéissants au Roi; sur quoi les Etats assemblés déclarerent que l'Arrêt qui leur avoit été ordonné, étoit contre les Libertés & les Priviléges de la Province, & la disposition du Droit Commun. Les Commissaires à la tête desquels étoit le Seigneur de Mirepoix, Sénéchal de Carcassone révoquerent l'Arrêt, & l'Assemblée se piquant de générosité, accorda la somme demandée *pour cette fois par maniére de don & d'octroy, & sans conséquence* avec plusieurs modifications.

Le Languedoc témoigna son affection envers François I. dans une

circonſtance plus touchante ; ce fut celle de ſa priſon d'Eſpagne. On ordonna des Priéres publiques dans tout le Reſſort du Parlement de Toulouſe, on y défendit les jeux & les réjouiſſances. On fit les plus grands efforts pour fournir à la rançon du Roi, & l'on aſſûre que le Chapitre du Puy prêta en cette occaſion les plus riches piéces du Tréſor de ſon Egliſe à la Régente, qui promit d'en reſtituer la valeur, mais cela n'a jamais été exécuté. On s'attendoit que le Roi au retour d'Eſpagne paſſeroit par Toulouſe, comme la Régente l'avoit écrit de Bayonne aux Capitouls de cette Ville : mais il prit ſon chemin par Bordeaux. Ce fut alors que le Roi pourvut le Maréchal, Anne de Montmorency, depuis Connétable du Gouvernement de Languedoc, demeuré vacant depuis l'évaſion du Connétable de Bourbon : & c'eſt ſans fondement que quelques Hiſtoriens ont avancé, ſur l'auto-

rité des Annales de France, que Montmorency n'avoit d'abord été que Lieutenant au Gouvernement de Languedoc ſous le Dauphin, à qui, dit-on, le Roi avoit donné ce Gouvernement. L'Auteur aſſure qu'il n'y a aucun monument qui prouve que le Maréchal de Montmorency ait été Lieutenant au Gouvernement de Languedoc, avant que de le poſſeder en chef.

La Province ſous ce régne fournit à l'Etat de grands hommes en tout genre, les principaux ſont; 1°. Odet de Foix, Vicomte de Lautrec, Maréchal de France, & à ſon occaſion l'Auteur releve une faute échappée dans l'Hiſtoire Généalogique des Grands Officiers, qui mettent la mort de Claude de Foix ſa fille, épouſe en premiéres nôces du Comte de Laval, & en ſecondes du Vicomte de Martigue en 1553. Or il eſt certain qu'elle étoit déja morte le 23 Février 1548, puiſque le Parlement de Toulouſe rendit ce jour

là un Arrêt au ſujet de ſa ſucceſſion.

2°. Jean Bertrandi, qui d'Avocat au Parlement de Toulouſe, devint ſucceſſivement Conſeiller au Parlement de Paris, au Grand Conſeil du Roi; ſecond, puis premier Préſident du Parlement de Toulouſe; troiſiéme, puis Premier Préſident du Parlement de Paris, enfin Garde des Sceaux après la retraite du Chancelier Olivier; étant veuf, il embraſſa l'Etat Eccléſiaſtique, fut Evêque de Comminges, Archevêque de Sens, & Cardinal. Il mourut à Veniſe âgé de 90 ans, en revenant de Rome où il avoit aſſiſté au Conclave qui avoit élu Pie IV.

3°. Guillaume Peliſſier, Evêque de Maguelonne, & premier Evêque de Montpellier, célébre par ſon érudition & ſon amour pour les Lettres. Il fut Ambaſſadeur à Veniſe, où il acheta un grand nombre de Manuſcrits Hébreux, Syriaques & Grecs, qui ont donné le commencement à la Bi-

bliothéque Royale, il fut accuſé de favoriſer les nouvelles erreurs, & mourut dans ſon Diocèſe en 1568. Ce fut lui qui ſollicita la Bulle de tranſlation de l'Evêché de Maguelonne dans la Ville de Montpellier, & de la ſéculariſation du Chapitre; ainſi la Cathédrale de S. Pierre de Maguelonne fut transférée dans l'Egliſe de S. Benoît & de S. Germain de Montpellier. Les Bénédictins qui deſſervoient cette derniére Egliſe, furent unis aux Chanoines Réguliers qui deſſervoient la premiére: ils furent ſéculariſés les uns & les autres pour ne faire qu'un ſeul Chapitre, composé de vingt-quatre Chanoines, ſans le bas Chœur.

Le Chapitre de l'Egliſe de Maguelonne ne fut pas le ſeul qui fut ſéculariſé dans la Province, ſous le régne de François I. Ceux de la Cathédrale de Toulouſe, de Niſmes, de S. Salvi d'Albi, de S. Sernin de Toulouſe, de la Cathédrale de Montauban, d'Aleth, de

Caſtres, & pluſieurs Monaſteres que nomme l'Auteur, le furent ſous ce régne à la ſollicitation du Roi même, qui favoriſoit ces ſécularisations contre le gré des Etats. Il y eut des remontrances à ce ſujet, mais ſans ſuccès. François I. écrivit au Pape pour demander celle des Moines de la Cathédrale de Vabres, mais ils ne furent ſécularisés qu'en 1561.

Enfin François, Cardinal de Tournon, l'un des plus illuſtres & des plus ſçavans Prélats du ſeiziéme ſiécle, fut auſſi un des principaux ornemens de la Province de Languedoc ſous le régne de François I., qui l'employa dans le Miniſtere. Il étoit fils de Jacques, Seigneur de Tournon, & de Jeanne de Polignac. Il fit profeſſion dans l'Ordre de S. Antoine en Viennois, dont il fut Abbé & Général. Le continuateur de M. Fleury prétend qu'il étoit alors âgé de 38 ans, mais l'Auteur obſerve qu'il étoit Abbé de S. Antoine &

Chanoine d'Avignon, lorſqu'il fut nommé à l'Archevêché d'Ambrun en 1517. Or étant né en 1489, il n'avoit alors que 28 ans : peut-être eſt-ce une faute d'impreſſion dans le continuateur.

De l'Archevêché d'Ambrun, François de Tournon fut transféré à celui de Bourges, de Bourges à Auſch ; Cardinal en 1530, Archevêque de Lyon en 1551, & il garda ce Siége juſqu'à ſa mort, arrivée le 22 Avril 1562, il étoit alors Doyen du Sacré Collége, il fut inhumé dans l'Egliſe du Collége de Tournon, où il avoit appellé les Jéſuites, parce que les Profeſſeurs qu'on y avoit établis d'abord s'étoient laiſſé infecter du venin des nouvelles erreurs. Au reſte ce College n'eſt pas le premier que les Jéſuites ayent poſſedé en France, comme le marque l'Auteur, à moins que par la France il n'entende la partie du Royaume qui ſe trouve dans le reſſort du Parlement de Toulouſe.

C'eſt auſſi ſous ce régne que commencerent à s'inſinuer dans le Languedoc les nouvelles opinions. L'Auteur attribue, & avec aſſez de fondement l'établiſſement de l'Héréſie dans la Province à la non réſidence des Evêques, qui ne paroiſſoient pas plus dans leur Diocèſe, que dans l'Aſſemblée des Etats. Ce fut à Toulouſe que commença la prédication du Luthéraniſme, & il y fit de tels progrès, qu'un grand nombre de perſonnes de tout état & de toute condition en firent une profeſſion publique. Le Parlement qui a toujours fait paroître un grand zéle pour la conſervation de la Foi Catholique, voulant couper le mal par la racine, fit arrêter la plûpart des nouveaux Sectaires le jour de Pâques 31 Mars 1532. L'Inquiſiteur de la Foi procéda contr'eux, & en fit ajourner par cri public 32 qui s'étoient abſentés; parmi ceux qui furent jugés, Jean Boiſſoné, célébre Profeſſeur en Droit Civil

fut condamné par l'Official & les grands Vicaires de l'Archevêque à faire publiquement abjuration de ſes erreurs, & à une amende de 1000 liv. envers les pauvres. Sa maiſon fut confiſquée : Boiſſoné fit cette abjuration devant les Magiſtrats & le Peuple à genoux, & en préſence de l'Inquiſiteur de la Foi qui lui donna l'abſolution. Il n'en fut pas ainſi d'un Clerc, natif de Limous, nommé Jean *Cadurc* ou de *Caturs*, Bachelier en Droit Civil, qui fut condamné par le Parlement à être brulé vif, & mourut obſtiné dans ſes erreurs. Si l'on en croit Théodore de Beze dans ſon Hiſtoire des Egliſes Réformées, la Doctrine de Luther fut prêchée publiquement dès 1528 dans la Ville d'Annonay en Vivarais par deux Cordeliers, dont l'un fut brûlé vif à Vienne.

L'entrevue que le Roi François I. eut à Marſeille au mois d'Octobre 1533 avec le Pape, occaſionna ſon voyage en Languedoc, où

il fut reçu dans la plûpart des Villes, & surtout à Toulouse avec beaucoup de magnificence. La Reine Eléonor & le Dauphin François, qui mourut peu de tems après l'accompagnoient dans ce voyage, & firent l'un & l'autre leur entrée dans cette Capitale : le Dauphin avant le Roi, & la Reine le lendemain de l'entrée du Roi. Le premier à cheval, & la Reine en litiére. Le Roi tint son lit de Justice au Parlement, accompagné des Princes & des Seigneurs de la Cour. L'Auteur en fait la description, aussi bien que des différentes entrées que firent la Reine, le Dauphin, le Marêchal de Montmorency, Gouverneur de la Province, & le Chancelier Duprat.

C'est environ le même tems que François I. créa une nouvelle Milice de gens de pied, & partagea le Royaume en sept départemens dans chacun desquels il leva une légion de 6000 hommes. Le Languedoc seul en fournit une com-

plette, qui eut pour premier Colonel, Antoine de Rochechouart, Sénéchal de Toulouſe, & pour Lieutenant le fameux Mont-Luc depuis Marêchal de France. Ce fut ſans doute ce Sénéchal de Toulouſe, qualifié par un Auteur contemporain, *Chef des Gaſcons*, à qui l'on confia les clefs de Marſeille, dont Charles-Quint avoit entrepris le ſiége après avoir tenté en vain de pénétrer dans le Languedoc, le même Sénéchal donna des preuves de ſa valeur & de ſa capacité durant le ſiége; il prit même le Gouvernement de la Ville, après que le Sire de Mont-Pezat qui y commandoit en fut parti, & il s'y acquit l'eſtime & l'amitié des Marſeillois; cependant l'Empereur après avoir levé le ſiége de Marſeille, fit encore quelques tentatives par Mer & par Terre pour entamer le Languedoc: mais le Grand-Maître de Montmorency, Gouverneur de la Province, donna de ſi bons ordres, que les Eſ-

pagnols furent repoussés partout avec perte.

Enfin la Province devint tranquille par des Trèves qui se succéderent jusqu'à ce que, par l'entremise de Paul III. on convint d'une nouvelle prolongation de Trève pendant dix ans. Ce fut après la conclusion de ce Traité que se fit la célébre entrevue de Charles-Quint & de François I. à Aigues-mortes, Port du Languedoc, dont l'Auteur donne une Relation exacte sur des Mémoires très-sûrs, & qui démentent ce que quelques-uns de nos Historiens ont avancé sur cette entrevue : c'est ce que l'Auteur discute dans une Note à la fin de son Ouvrage, où il fait voir surtout que ce fut le Roi qui alla le premier rendre visite à l'Empereur dans sa Galere, & que le Seigneur de Langey, qui dit le contraire, n'est pas un témoin sur lequel on doive compter, puisqu'il n'assista pas à cette entrevue, & qu'on en a le détail dans deux Re-

lations, écrites par deux témoins oculaires; l'un est le Greffier de l'Hôtel de Ville d'Aigues-mortes, & l'autre Archambaud de la Riviére, habitant de cette Ville, dans la maison duquel l'Empereur fut logé. On voit cette derniére Relation en entier dans les preuves.

Ce fut peu de tems avant cette entrevue que le Grand-Maître de Montmorency, Gouverneur de Languedoc, reçut l'épée de Connétable : mais il ne garda pas longtems la faveur de son Maître. Il fut disgracié pour les raisons que tout le monde sçait. Le Roi ne lui ôta pas cependant d'abord son Gouvernement de Languedoc, mais il lui en interdit les fonctions, ayant nommé le Seigneur de Mont-pezar Chevalier de l'Ordre pour son Lieutenant Général en Languedoc, & premier Commissaire dans la tenue des Etats. En 1543 il établit Henri d'Albret Roi de Navarre, son beau-frere, Lieutenant Général dans les Pro-

vinces de Guyenne, Poitou, Languedoc, & Provence. Il paroît cependant que c'étoit ſeulement pour commander les armées, & qu'il n'eut pas la qualité de Gouverneur de Languedoc.

En 1544 le Roi pourvut de ce Gouvernement François de Bourbon, Comte d'Enguien. Ce Prince étant mort en 1546; le Roi diſpoſa de ce Gouvernement en faveur de Jacques de Ginouillac, dit *Galiot*, Grand Ecuyer de France, Maître & Capitaine Général de l'Artillerie. Ginouillac en jouit peu de tems, & après ſa mort le Roi donna le Gouvernement à François ſon petit-fils, & fils du Dauphin; c'eſt celui qui fut Roi dans la ſuite ſous le nom de François II. Il n'avoit encore que trois ans. Le Roi nomma en même tems Charles de Conchi Seigneur de Burie, pour gérer le Gouvernement pendant la minorité du jeune Prince: enfin Henri II. rendit le Gouvernement au Connétable

après la mort de François I. son pere.

Ce fut durant la disgrace du Connétable que le Roi ayant rompu la Trève avec l'Empereur, & porté la guerre en Roussillon, sur le bruit qui se répandit que l'Empereur viendroit avec toutes ses forces faire lever le siége de Perpignan que faisoit le Dauphin ; François I. quitta Lyon, vint à Montpellier, & de là à Saleles, à douze lieues de Perpignan, pour ne pas manquer l'occasion de combattre Charles-Quint. Ce Prince ne parut point, mais le siége de Perpignan n'en alla pas mieux pour cela, & le Dauphin fut obligé de le lever. Ce dernier voyage de François I. en Languedoc, fait la matiére d'une Note assez longue de l'Auteur, où il releve des fautes échappées à plusieurs de nos Historiens. 1°. Un d'entr'eux dit que ce siége dura près de trois mois, & l'Auteur fait voir par le témoignage de

contemporains qui étoient ſur les lieux, qu'il ne dura pas plus de ſix ſemaines.

2°. Pluſieurs diſent que Mont-pezat, Lieutenant de Roi en bas Languedoc, fut diſgracié pour avoir été le principal Auteur de cette entrepriſe : mais ce Seigneur étoit Lieutenant de Roi de tout le Languedoc, & quoique le Roi fut chagrin du mauvais ſuccès du ſiége de Perpignan, Mont-pezat n'eſſuya pour cela aucune diſgrace marquée; il conſerva toujours ſa place de Lieutenant de Roi en Languedoc, & il en fit les fonctions juſqu'à ſa mort, arrivée, non le 26 Juin 1544, où la place l'Auteur de l'Hiſtoire Généalogique des Grands Officiers, puiſqu'il convoqua à la fin de Juillet de cette année le ban & l'arriére-ban des Sénéchauſſées de Languedoc, & que les Etats aſſemblés à Beziers le 20 Novembre de la même année, lui firent une députation. Le Roi ne lui ota donc pas cette

Charge, comme l'avance un des Historiens du Languedoc ; bien plus, il l'éleva à la dignité de Maréchal de France le 13 Mars 1544. L'Auteur releve encore deux autres fautes de l'Histoire Généalogique, à l'occasion du Maréchal de Mont-pezat. On y place la disgrace du Connétable de Montmorency en 1542, & ce fut en 1541 qu'il fut disgracié. On dit que Mont-pezat fut établi Gouverneur de Languedoc en sa place, & il n'a jamais été que Lieutenant de Roi de la Province : on s'y trompe aussi en rapportant le siége de Perpignan à l'an 1541. Enfin l'Auteur observe que Mezeray a eu tort de dire que le Conseil suivit le Roi à Montpellier durant le siége de Perpignan ; le Conseil resta à Lyon, comme il paroît par différentes Lettres Patentes datées de Lyon au mois d'Août & de Septembre 1542.

Le reste dans un autre Journal.

ARTICLE XC.

CONFERENCES Ecléfiaftiques du Diocèfe d'Angers fur les Cas réfervés, tenues par l'ordre de M. l'Evêque d'Angers, pendant le cours des années 1732 & 1733. Tome premier *in*-12. pages 550. A Angers, chez Pierre-Louis Dubé; & fe trouvent à Paris, chez Guérin, rue S. Jacques. M. DCC. XLVI.

CEt Ouvrage peut être regardé comme la fuite des Conférences qu'a donné feu M. Babin, dont on a parlé quelquefois dans nos Mémoires. L'Auteur qui les continue, fous l'autorité de M. l'Evêque d'Angers, paroît bien digne de cette confiance, bien capable de remplir cette fonction avec honneur.

On trouve à la tête du volume un Mandement où Monfeigneur d'Angers recommande la lecture

de ces nouvelles Conférences; il prévient en même tems les Ecclésiastiques de son Diocèse, sur un mauvais Livre intitulé : *Les Pouvoirs légitimes du premier & du second Ordre :* Ouvrage aussi massif pour la forme que pour la matiére; il parut l'an passé, & il effraya d'abord ceux qui se laissent intimider par les gros Livres, par la multitude des Citations, par les propositions hardies, ou les conséquences téméraires. Mais on a reconnu depuis que c'est en grand ce qui fut condamné en petit il y a onze ans par la Faculté de Théologie de Paris. M. l'Archevêque de Tours, Président de la derniére Assemblée du Clergé, l'a mis en poudre dans un discours de deux pages; M. l'Evêque d'Angers en dit encore assez pour le détruire, & la suite de ces Conférences contient tous les principes nécessaires pour le réfuter en détail.

M. Babin, le pere & le chef des Conférences d'Angers, avoit

déja parlé des Cas réservés dans son second volume du Sacrement de Pénitence; on traite ici le même sujet, mais avec plus d'abondance, plus d'appareil, & plus de recherches. En général M. Babin nous a paru plus serré dans sa méthode, plus court dans ses expositions, plus prompt à prendre son parti; l'Auteur des nouvelles Conférences est plus détaillé dans ses preuves, plus riche de faits, plus fourni de dissertations. On sent dans le premier un homme qui a beaucoup d'exercice, dans l'autre un esprit qui a profité de ses premiéres épreuves; on trouve tout d'un coup dans M. Babin ce qu'on veut apprendre, dans son successeur on trouve avec ce que l'on cherche, bien des choses qu'on n'est pas faché de rencontrer. Le premier de ces Conferenciers ne dit pas toutes les raisons de ce qu'il sçait; & le second ne cache rien de ce qu'il a voulu sçavoir. Enfin les anciennes Conférences

décélent un Maître consommé dans l'étude de la Morale, & les nouvelles montrent un Auteur qui travaille beaucoup, qui sçait déja bien ce qu'il enseigne, & qui pourra dans la suite égaler, surpasser même son prédécesseur.

On a six Conférences dans ce premier volume, car on nous en promet un second sur la même matiére. La premiére Conférence expose d'abord ce qu'on entend par *Cas réservés* : elle indique en peu de mots le fondement de ces réserves : c'est la distinction célébre du pouvoir d'Ordre & du pouvoir de Jurisdiction. L'Ordre est une puissance que l'Eglise peut suspendre, mais qu'elle ne peut oter aux Sujets qui en sont revêtus; il n'en est pas de même de la Jurisdiction. Il dépend des premiers Pasteurs de la supprimer ou de la limiter dans ceux qui sont de leur dépendance.

L'Auteur explique cela par la comparaison d'un Juge qu'on in-

terdit quelquefois, ou à qui l'on ote la connoissance de certaines Causes; mais pour ne point abuser de ce parallele, il faut toujours se souvenir de la puissance d'Ordre qui subsiste dans le Prêtre, quoique subordonné, quoique du second rang; cette puissance est radicale, imprescriptible, inaliénable; elle est même le fondement essentiel pour l'exercice de la Jurisdiction quand on la lui confie ou qu'on la lui rend; dans le Magistrat rien de semblable, & il semble qu'il falloit ce petit mot de réfléxion pour fixer le sens de la comparaison dont on se sert ici.

L'Eglise a toujours eu le pouvoir de se réserver certains péchés: elle en a usé dès les premiers siécles; la preuve s'énonce par un détail de tradition qui se termine au Concile de Trente; il est échappé une petite faute de Chronologie à l'Auteur en citant un Synode de Paris (*page* 27.) Il dit que cette Assemblée fut tenue long-

tems avant le Concile de Trente : nous la trouvons dattée de 1557, or le Décret du Concile de Trente ſur les Cas réſervés eſt du 25 de Novembre 1551, ſix années par conſéquent avant ce Synode de Paris.

Pour qu'un Cas ſoit réſervé, ce doit être un péché mortel, un péché certain, un péché extérieur, un péché conſommé dans ſon eſpéce, un péché commis en âge de puberté, tout cela eſt relatif ſurtout au Diocèſe d'Angers. Sur la premiére qualité on remarque fort à propos qu'un péché qui en lui-même paroît aſſez leger, peut quelquefois à cauſe de ſes ſuites ou de l'importance de la loi pour le bon gouvernement d'un Diocèſe, ou à raiſon du ſcandale, devenir une matiére ſuffiſante de réſerve. Sur la certitude préſuppoſée en matiére de Cas réſervés, on trouve une diſcuſſion fort bien priſe touchant le doute de Droit & le doute de Fait; en paſſant, l'Auteur

jette un mot de critique contre les probabilités, contre ces gens qui disoient qu'un Auteur grave suffit pour faire une opinion probable; contre ceux qui ont répandu beaucoup de Métaphysique dans les Cas de conscience. Il déclare au reste qu'il n'attaque point en particulier ces Théologiens, qu'il ne veut point leur faire un crime de ce *qui fut le goût dominant de leur siécle.* Comme l'excès de Métaphysique est capable de détruire toute la science des mœurs ; nous ne croyons pas que c'ait été le *goût dominant d'aucun siécle ;* nous croyons plutôt que ce goût a toujours été borné à quelques Ecrivains, à quelques Docteurs ; ils subtilisoient, si l'on veut, dans leurs Ecrits ou dans leurs Ecoles, & pendant ce tems-là les vérités de la morale étoient enseignées par les Pasteurs d'une maniére pure, simple, bonne, uniforme ; voilà le *goût dominant* de tous les siécles.

Les Supérieurs Ecclésiastiques

qui ont droit de se réserver des Cas, sont le Pape & les Evêques; le Pape dans toute l'Eglise; chaque Evêque dans son Diocèse. Les Prélats inférieurs ayant Territoire & Jurisdiction, les Supérieurs Majeurs des Réguliers peuvent aussi faire ces réserves; mais ce pouvoir n'est point essentiel à leur Dignité, c'est simplement un privilege, une grace accordée par le S. Siege.

Le droit du Pape par rapport aux Cas réservés est mis ici dans le plus grand jour. De tout tems on a reconnu l'autorité du S. Siége dans toute l'Eglise; de tout tems & partout il a exercé le pouvoir de condamner & d'absoudre, de menacer & d'excommunier. Les réserves de péchés ont beaucoup de ressemblance avec ces exemples; mais quand les Papes ne se seroient réservé certains crimes qu'au dix ou au douziéme siécle, il ne s'ensuit pas qu'ils n'eussent pu le faire plutôt. On nous fait remarquer que ce furent les Evêques qui ren-

voyerent eux-mêmes au Pape l'absolution des plus grands péchés, afin d'en détourner plus efficacement les Peuples, afin de s'instruire plus à fond de la Discipline Ecclésiastique dans les cas difficiles, afin de procurer aux Pénitens quelque diminution des peines marquées par les anciens Canons, &c. Tout ceci est traité par notre Auteur avec une étendue de connoissances & une sagesse qui méritent des éloges.

Nous comparerons par occasion deux endroits: (*page* 80.) On trouve que les Censures *ab homine* portées par maniére de défense & de commandement qui concerne l'avenir, ne sont réservées que quand le Supérieur Ecclésiastique l'a marqué dans sa loi; & (*page* 85.) On trouve que dans la dispute du Pape Victor avec les Orientaux, & du Pape S. Etienne avec S. Cyprien, les excommunications dont ces Papes menacerent ceux qui ne se soumettroient pas au sentiment

de l'Eglise Romaine, étoient des Censures réservées. Ce dernier fait devroit être prouvé par quelque monument particulier; & s'il ne l'est pas, le principe de la *page* 80 nous apprend qu'il n'y avoit point là de réserve; en un mot on peut demander comment ces deux endroits s'accordent entr'eux.

II. Conférence. On commence à traiter de l'absolution des Cas réservés. Très-anciennement on s'adressoit au Pape même pour les péchés dont lui seul pouvoit absoudre; il y a depuis quelques siécles un Tribunal de Pénitencerie; le Pape Pie V. lui a donné la forme qu'on voit aujourd'hui; notre Auteur expose tout ce qu'il est nécessaire de sçavoir pour avoir réponse aux cas proposés; c'est un morceau de pratique extrêmement utile pour ceux qui entendent beaucoup de confessions; car il se trouve là bien des enfans prodigues, qui ont besoin de toute la miséricorde du pere commun des Fideles.

Le droit accorde à plusieurs personnes le privilege de s'adresser aux Evêques pour les Cas réservés au Pape, lors même que ces Cas sont publics; tels sont les femmes, les pauvres, les vieillards, les malades, en général tous ceux qui sont dans l'impuissance d'aller à Rome. Le Concile de Trente donne aussi aux Evêques le droit d'absoudre des Cas réservés au Pape lorsqu'ils sont *occultes* ; il faut se servir de ce mot, parce que c'est celui dont se sert le Concile : à l'occasion de ce Décret, le P. le Courrayer, aujourd'hui Docteur d'Oxford, & jadis Bibliothécaire de sainte Géneviéve, fait des réfléxions dignes de Frapaolo son Maître & son modele; on réfute ici l'un & l'autre; c'est le cas où un Conférencier de Morale peut élever le ton pour venger l'Eglise & ses Pasteurs.

L'article important dans cette Conférence, est de déterminer quels sont ces cas occultes dont le

Concile permet aux Evêques d'absoudre : le terme *occulte* est-il opposé à ce qui est notoire de droit ou de fait ; est-il seulement opposé à ce qui est notoire de droit ? C'est toute la question. L'Auteur croit que ce terme est opposé aux deux notoriétés ; & selon ce sentiment, un Evêque ne peut pas plus absoudre de ce qui a été commis en présence de plusieurs personnes, de ce qui est venu à la connoissance du canton, du voisinage, que des crimes pour lesquels il y auroit action en Justice ; il semble qu'on prouve cela démonstrativement par les usages mêmes de l'Eglise de France, par l'autorité de nos Rituels, par le consentement du plus grand nombre de nos Evêques ; cependant il reste toujours un scrupule sur l'explication du Décret émané du Concile.

Le terme *occulte* s'y trouve deux fois : 1°. En indiquant tous les péchés réservés au Pape, sans en spécifier aucun : dans le premier

cas, il eſt permis aux Evêques de diſpenſer de ces ſuſpenſes ou irrégularités provenant de *péché occulte*; excepté celles qui viennent de l'homicide volontaire, & celles qui ont été portées au for contentieux; dans le ſecond cas il leur eſt permis d'abſoudre en général des péchés *occultes* réſervés au Pape. Dans ces deux cas le terme *occulte* a-t-il la même ſignification? Il ſemble qu'il doit l'avoir; mais s'il l'a, il s'enſuit qu'un Evêque ne peut pas non plus diſpenſer des ſuſpenſes & des irrégularités qui viennent d'un délit notoire de fait, d'un crime public, connu du canton, du voiſinage, &c. Et la preuve, c'eſt qu'il ne peut pas abſoudre des autres Cas réſervés au Pape dès qu'ils ſont notoires de la même façon.

Car ces deux choſes doivent ſe rapporter entr'elles, puiſque le terme *occulte* ſe trouve de part & d'autre; voilà ce qui devroit être dit nettement, ſans amphibologie.

Septembre 1176.

ſans embarras dans le ſentiment de notre Auteur ; & nous ne ſçavons s'il a eu intention de dire tout cela ; c'eſt auſſi ce qui laiſſe le ſcrupule.

On peut douter auſſi que la queſtion que nous venons d'indiquer ſoit bien utile dans la pratique, ſi l'on demande pour la notoriété de fait toutes les conditions qui ſont marquées ici (page 178.) « Si la faute, dit l'Auteur, » peut-être excuſée par quelque » endroit, du moins en apparence, » ſi à la faveur de quelque ſubterfuge on peut la déguiſer, ſi » on peut l'attribuer à un premier » mouvement, à une ignorance » invincible, au droit qu'on a de » défendre ſa vie attaquée ; enfin » ſi elle peut être juſtifiée par quel» que ſemblable motif ou palliée » de quelque maniére que ce ſoit, » il n'eſt pas néceſſaire de recou» rir à Rome, & nous ne recon» noiſſons point alors de véritable » notoriété. « Avec tant de précautions,

tions, il ſemble que les notoriétés de fait dans la matiére préſente doivent être très-rares, très-difficiles à conſtater, très-approchantes de la pure théorie.

III. Conférence. On y traite principalement deux queſtions. La premiére regarde le droit des Pénitenciers ſur les Cas réſervés; la ſeconde les privileges des Réguliers au ſujet des Cas réſervés au Pape & aux Evêques. Pour déterminer les pouvoirs des Pénitenciers, l'Auteur diſtingue deux ſortes de réſerves, les unes générales, les autres particuliéres; il ſemble accorder aux Pénitenciers le pouvoir ordinaire ſur les premieres & non ſur les ſecondes. Ce qu'il marque enſuite plus clairement quand il dit qu'un cas ſpécialement réſervé, ſi le Prélat ne ſe l'eſt pas réſervé perſonnellement, ne l'eſt pas non plus par rapport au Pénitencier.

Les privileges des Réguliers font le morceau curieux de cette

Conférence, parce qu'il y entre beaucoup de polémique. L'Auteur écrivant à Angers, s'est trouvé, pour ainsi dire, sur le champ de bataille; on sçait les contestations qui s'éleverent il y a 90 ans dans cette Ville entre M. Arnaud qui en étoit Evêque, & les Réguliers sur la matiére des priviléges; l'Evêque leur défendoit d'absoudre sans sa permission des Cas qu'il s'étoit réservés, & les Réguliers, du moins quelques-uns, prétendirent que cette défense blessoit leurs droits, c'est-à-dire, les graces qu'ils avoient reçues du S. Siége; ils citoient surtout en preuve une Bulle de Paul III. donnée en faveur des Jésuites; & toutefois les Jésuites n'entroient point dans la querelle, ils se conformoient dans leur College de la Fleche (Diocèse d'Angers) à l'ordonnance du Prélat.

Dans les guerres de privileges, comme dans toutes les autres, il y a des braves qui affrontent le

danger, on vit autrefois des Abbés réfuser aux Rois & aux Prélats l'entrée de leur Monastere, à cause de quelque formalité qui ne quadroit pas avec les Chartres de l'Abbaye; on vit des Universités suspendre tous les exercices de l'École & de la Chaire, parce qu'on n'avoit pas rendu justice à quelques-uns de leurs membres; c'étoit là des voyes de fait, communément elles réussissoient, on aimoit mieux respecter les privileges que de les expliquer, que de les modifier; tel fut le goût de ces siécles ausquels le notre ne ressemble guéres. Dans l'affaire des Réguliers, on ne fit qu'écrire, mais on écrivit long-tems, vivement, copieusement. Enfin il fut dit par les Évêques & par les Papes, que les Réguliers n'avoient point par leurs privileges les Cas réservés aux Evêques; notre Auteur cite tous ces Décrets, surtout la Bulle *Quacumque* de Clement VIII. La Bulle *Superna* de Clement X. La Bulle

Pretiosus de Benoît XIII. Ces Bulles contiennent des clauses contraires à nos maximes de France, elles n'ont point été reçues avec les solemnités ordinaires. Cela fourniroit peut-être encore des subterfuges aux défenseurs des privileges; mais on distingue ici le fond, de la maniére & la décision des formalités; c'est-à-dire, qu'on adopte volontiers en France ce qui intéresse la chose, sans se trouver incommodé de ce qui ne touche que la façon de l'énoncer.

Toutes ces disputes sont éteintes aujourd'hui, c'est un des heureux événemens de notre siécle; les Evêques se servent volontiers des Réguliers quand ils sont gens de mérite & d'édification; les Réguliers sont fort respectueux à l'égard des Evêques, ils reçoivent avec actions de grace leurs bienfaits & leurs pouvoirs, le bien se fait, & les bornes des priviléges sont déterminées par la charité, les égards, la politesse. Telle au-

roit dû être la méthode de tous les tems.

IV. Conférence. Un Confeſſeur qui n'a point les Cas réſervés peut-il abſoudre ſon Pénitent des péchés non réſervés, & renvoyer pour les autres au Supérieur ? Le Supérieur lui-même peut-il abſoudre des Cas réſervés, & renvoyer pour ceux qui ne le ſont pas à un autre Confeſſeur ? Ces queſtions décidées aujourd'hui du côté de la négative partageoient autrefois les Théologiens : il pouvoit bien ſe faire que la Méthaphyſique eut été cauſe de ce partage de ſentimens, la nature ſeule du Sacrement de Pénitence, le bon ſens & la bonne foi démontrent qu'on ne doit point ſe confeſſer partiellement, qu'on ne peut point recevoir d'abſolution partielle ; car il n'en eſt pas des péchés comme des cenſures ; la grace ſanctifiante entre toute entiére dans une ame, ou elle n'y entre point du tout ; au lieu qu'on peut lever une cenſure, on peut

rendre au coupable l'usage des priéres & des biens communs de l'Eglise, sans le rétablir encore dans la grace de Dieu. L'Auteur fait toucher au doigt ces vérités; il décide aussi qu'un Prêtre qui ne peut sans scandale s'abstenir de célébrer, & qui n'a personne pour l'absoudre d'un Cas réservé dont il se sent coupable, se trouve alors comme s'il n'avoit point de Confesseur; la raison de cela, c'est qu'on ne peut montrer aucune Loi qui accorde à tout Confesseur approuvé le pouvoir d'absoudre des Cas réservés dans la circonstance que nous venons de dire.

Dans la cinquiéme Conférence, on parle surtout de la déclaration du Concile de Trente, laquelle autorise tout Prêtre à pouvoir absoudre de quelques pechés que ce soit, un Pénitent qui est à l'article de la mort; sous le nom de Pénitent à l'article de la mort, on comprend tous ceux qui sont menacés d'une mort prochaine, pef-

tiférés, soldats prêts à combattre, Matelots qui vont affronter tous les dangers de la Mer, on n'excepte pas même les personnes menacées d'une démence perpétuelle, ou qui affligées déja de cette maladie, ont quelques moments lucides, quelques intervalles de bon sens.

Le Concile de Trente comprend-il dans son Décret les Prêtres Hérétiques ou Excommuniés? Prétend-il qu'ils ayent aussi le pouvoir d'absoudre quiconque, & de quelques péchés que ce soit, à l'article de la mort? Cela fait une question; un cas comme beaucoup d'autres, où les uns disent *oui* & les autres *non.*

L'Auteur dit fort bien que dans la pratique il faut suivre le sentiment le plus favorable au salut des ames; il semble qu'en évitant toute contention, le Concile s'explique assez par ces mots: *Afin qu'aucun ne périsse à l'occasion des réserves, il a toujours été observé*

dans l'Eglise, que tout Prêtre puisse absoudre à l'article de la mort toute personne de quelques péchés qu'elle soit coupable. Tout est général ici, nul vestige d'exception.

Un mot très-utile dans cette Conférence, c'est que si quelqu'un a été absous de Cas réservés à l'article de la mort par un Prêtre Catholique, & non excommunié, mais qui n'avoit point d'autres pouvoirs que ceux dont l'Eglise gratifie tous les Prêtres dans ces circonstances, ce quelqu'un là, s'il revient en santé, doit se présenter au Supérieur pour les Cas réservés avec censure, & qu'il n'est point obligé de faire la même chose pour les autres péchés.

VI. Conférence. Il est ici question des absolutions qui se donnent durant le Jubilé, L'Auteur discute les pouvoirs des Confesseurs en ce tems là ; il décide qu'on ne peut gagner le Jubilé sans se confesser, ne fut-on même coupable que de péchés véniels ; il croit que les en-

fans qu'on n'admet point encore à la Communion, peuvent toutefois participer à la grace du Jubilé; & que les Confeſſeurs peuvent commuer à leur égard la Communion en quelques autres pratiques de piété. Ce ſentiment, comme on voit, peut-être ſuſceptible de controverſe à cauſe des termes de la Bulle, mais on ne laiſſe pas de trouver ici des raiſons, & quelques Mandements de nos Evêques qui autoriſent la même opinion. Toute cette Conférence eſt remplie de queſtions curieuſes, utiles & de pratique; nous l'abregeons pour mettre des bornes à cet Extrait, qui a déja plus d'étendue que nous n'en donnons communément aux matiéres de Théologie morale. Ce Livre eſt comme le renouvellement des Conférences célébres d'Angers; c'eſt un Auteur qui s'élance dans le public, il a fallu donner quelque idée de ſa méthode & de ſes talens. Nous trouvons qu'il commence en maître; le tems &

l'exercice lui donneront un dégré de préciſion qu'on n'a jamais en commençant. Il faut avoir étudié long tems pour être court, & les années qui rendent les hommes narrateurs & ennuyeux, donnent de la légéreté, de la briéveté, du feu même & de la ſaillie aux Ecrivains.

Depuis la compoſition de cet Extrait, il nous eſt revenu d'Angers qu'on n'y avoit point été content de l'article de nos Mémoires, où il eſt parlé de M. Babin (ſecond vol. d'Avril 1746.) On nous mande 1°. Que l'Auteur de la Diſſertation (M. l'Abbé du Mabaret) n'auroit pas dû déprimer, ou, ſi l'on veut un terme plus doux, apprecier, comme il fait, le caractere d'eſprit de l'illuſtre Conférencier d'Angers. 2°. Que M. Babin étoit plus verſé dans la Critique & dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique qu'il n'eſt dit dans l'Article du Journal. 3°. Qu'il n'a pas ſimplement *rédigé & mis en ordre* les Conférences

d'Angers, mais qu'il en eſt véritablement & proprement l'Auteur. 4°. Qu'il a produit 19 volumes réels & effectifs de ces Conférences ; parce qu'il y en a neuf des Sacrements ; M. l'Abbé du Mabaret n'en compte que huit. 5°. Que le même M. Babin n'a jamais été le ſucceſſeur de M. de Varennes dans la Chaire de Théologie, & la preuve c'eſt que celui-ci n'eut jamais que le dégré de Licentié en Droit. On ajoûte quelques autres petites particularités pour réfuter le Mémoire de M. l'Abbé du Mabaret.

Nous croyons qu'on peut accorder les parties, en reconnoiſſant leur zele & leur attention pour former le caractére du célébre Eccléſiaſtique dont il eſt queſtion. Les éloges ſinceres que nous lui donnons encore au commencement de cet Extrait, doivent terminer le procès, & décider le Public ſur le mérite de ce premier Conférencier d'Angers, dignement

remplacé par celui dont nous annonçons aujourd'hui l'Ouvrage.

ARTICLE XCI.

HISTOIRE DE L'ACADEMIE Royale des Sciences, années 1741 & 1742, avec les Mémoires de Mathématique & de Physique pour les mêmes années, tirés des Registres de cette Académie. A Paris, de l'Imprimerie Royale 1744 & 1745.

A L'occasion du nouveau volume que vient de donner M. de Mairan, de l'Histoire de l'Académie pour l'année 1745, nous nous sommes apperçus que nous étions encore redevables au Public d'un second Extrait pour l'année 1744 ; nous en étions à l'article de l'*Astronomie*. Le premier article est sur *la hauteur apparente du Tropique du Cancer, & sur la détermination du Solstice d'Eté*. Le Mémoire est de M. *Cassini de Thury*.

Son objet est double. 1°. Il s'agit de déterminer en dégrés la distance du Tropique à l'Equateur ; & d'avoir par là l'inclinaison de l'Ecliptique. 2°. Il faut trouver en parties de tems le moment où le Soleil arrive au Solstice, & où la déclinaison augmentée jusques là commence à diminuer.

On est assez sûr de connoître l'obliquité de l'Ecliptique à une demie minute près. M. le Chevalier de Louville prétendit aller jusqu'à la démie seconde, ou à peu près dans cette connoissance, & dans la détermination de cette obliquité. Après avoir comparé les déterminations données en différens tems, il en avoit conclu que cette inclinaison diminuoit d'une minute en 100 ans, de maniére qu'en moins de 140000 ans l'Ecliptique se confondroit avec l'Equateur.

Un systême si hardi, dit M. de Mairan, ne pouvoit manquer de trouver des contradicteurs. Aussi

en trouva t'il dans des Aſtronomes du premier ordre, tels que Meſſieurs Caſſini & de la Hire. Les obſervations de M. de Thury faites avec un excellent inſtrument de ſix pieds de rayon, concourent à lui perſuader que l'obliquité de l'Ecliptique augmente depuis quelques années, après avoir diminué, & après avoir été comme ſtationaire pendant pluſieurs autres. Elle étoit il y a dix à douze ans de 23 dégrés, 28 minutes, 20 ſecondes ; & M. de Thury l'a trouvée de 23 dégrés, 28 minutes, 32 ſecondes en 1740.

A l'égard du Solſtice d'Eté de la même année, il a dû arriver vers les 11 heures, 51 minutes ou 51 & demi du matin. M. de Thury rapporte ſur cela ſes obſervations jointes à celles de M. ſon pere & à celles de M. le Monnier fils, laiſſant modeſtement juger au Public de la préférence qu'il faut donner aux unes ou aux autres. Rien n'eſt plus délicat que cette

observation des Solstices. L'exactitude de l'ancienne Astronomie n'alloit pas à y proscrire avec certitude une erreur de 5, 6, ou 7 heures. Celle de l'Astronomie moderne ne s'en écarte pas de 15 ou 16 minutes.

L'article suivant roule sur *le troisiéme Satellite de Jupiter.* Nous suivons de près les points de vue que nous présente le sçavant Historien de l'Académie. Les Satellites des Planetes, selon sa judicieuse remarque, sont peut-être « de » tous les corps célestes, ceux qui » ont le plus servi à nous faire » connoître le vrai systême du » monde, & à nous convaincre » mieux que n'auroient pu faire » tous nos raisonnemens que la » Terre & les Planettes ont à peu » près le même sort dans l'Uni- » vers, & que par conséquent il » y a plusieurs Terres comme la » nôtre, qui roulent selon les mê- » mes loix autour du Soleil, & la » plûpart plus vastes, & à plusieurs

» égards mieux partagées que celle
» que nous habitons. »

Un des grands services que ces Satellites ayent rendus à la Physique a été, selon M. de Mairan, de nous faire connoître la propagation successive & non instantanée de la lumiére. C'est M. Maraldi qui a donné le Mémoire d'où M. de Mairan déduit ces réfléxions. M. Maraldi avoit donné un Mémoire sur la durée des Eclipses du second & du troisiéme Satellite de Jupiter d'après les observations faites en 1739, & au commencement de 1740 avec des réfléxions sur le mouvement du second Satellite. Il donne ici de nouvelles observations sur les Eclipses & sur le mouvement du troisiéme. Rien n'est plus épineux ni plus délicatement manié que toutes ces observations de M. Maraldi, neveu du fameux Astronome de ce nom, & petit neveu du grand Cassini, & l'un des dignes successeurs de ces deux habiles Astronomes, qui

revivent auſſi dans Meſſieurs Caſſini pere & fils.

L'article ſuivant intitulé *ſur le Calcul infiniteſimal des différences dans la Trigonométrie ſphérique par rapport à l'Aſtronomie*, regarde un Mémoire fort ſçavant de M. l'Abbé de la Caille, qui s'eſt donné la peine *d'extraire*, *d'éclaircir & d'étendre toutes les formules* du Traité de M. *Roger Cotes*, Anglois, leſquelles ont rapport à l'Aſtronomie ou à la réſolution des triangles ſphériques. *C'eſt là*, dit M. de Mairan, *veritablement travailler pour le Public, & perfectionner l'art, qui ne ſera jamais ſi parfait que quand il exigera moins d'induſtrie & de ſçavoir de la part de l'Artiſte.*

Cet éloge ſe rapporte à l'art du calcul infiniteſimal dont M. de la Caille s'eſt ſervi pour l'établiſſement de ces formules, & au nouvel art dont il a uſé pour les rendre indépendantes dans l'uſage, de cet art infiniteſimal, qui n'eſt pas toujours familier aux plus grands

Aſtronomes. C'eſt un grand art de ſçavoir cacher ſon art au profit du Public.

Le même Auteur donne dans ce volume, un Mémoire ſur une Eclipſe de Lune, qu'il a obſervée dans les quartiers de la Ville d'Aix en Provence, lorſqu'il y travailloit avec M. de Thury à la vérification de la Méridienne de l'Obſervatoire, prolongée juſqu'aux extrêmités de la France.

Il eſt parlé ici d'un diſcours ſur la parallaxe de la Lune, donné par M. de Maupertuis. Cet Ouvrage a pour but 1°. L'uſage qu'on peut faire de la meſure de quelques arcs de la ſurface de la terre pour perfectionner la Géographie & la Navigation. 2°. L'utilité qu'on peut tirer des expériences du Pendule, pour déterminer les quantités & les directions de la peſanteur ſur différens points de la terre. 3°. Enfin la maniére dont on doit ſe ſervir des dimenſions du globe terreſtre pour perfection-

ner la théorie de la Lune. Il y a auſſi un abregé ou extrait des opérations faites à Torneao.

M. de Maupertuis ne laiſſe échaper aucune branche de ſon ſyſtême de l'applatiſſement de la terre aux Pôles. De cette inégalité des axes & diamétres de la terre, il réſulte une variation, juſqu'ici non apperçue, dans l'angle de la parallaxe qu'un de ces diamétres ſoutient toujours. C'eſt donc aux Aſtronomes d'eſtimer cette variation, qui heureuſement pour eux ne peut jamais être bien grande, ni influer de grandes erreurs; les yeux ne pouvant aller en cette matiére auſſi loin que l'eſprit d'un Obſervateur auſſi clair-voyant que M. de Maupertuis.

L'article ſuivant parle de l'*Hiſtoire Céleſte, ou Recueil de toutes les Obſervations Aſtronomiques faites par ordre du Roi*, qu'on pourroit, dit M. de Mairan, *qualifier d'Hiſtoire Celeſte Françoiſe*, par oppoſition à *l'Hiſtoire Celeſte Britan-*

nique de Flamsteed : c'est M. le Monnier qui a donné le premier volume de celle dont on parle ici.

Il y embrasse tout ce qui fait l'objet de ces sortes d'Histoires, passages des Planetes par le Méridien, Eclipses de Soleil & de Lune, immersions & émersions des Satellites, &c. Depuis l'année 1666, qui est celle de l'établissement de l'Académie jusqu'en 1685 inclusivement, où se termine ce premier volume. C'est un trésor fort estimable dont M. le Monnier enrichit ici le Public.

Diverses observations Astronomiques. La premiére sur la *théorie de Saturne*, par M. l'Abbé de la Caille. Ce sont des refléxions & observations fort intéressantes sur cette théorie, la plus facile de toutes à déduire des observations, quoique la plus difficile & la plus semée de doutes, à bien d'autres égards de Physique, sinon d'Astronomie.

M. de la Caille forme trois dou-

tes : le premier, si la ligne qui joint les nœuds de cette Planete passe par le Soleil. Le célébre M. de la Hire en avoit douté : le doute de M. de la Caille tombe sur celui même de M. de la Hire. Il rétablit l'égalité des angles d'inclinaison des limites australes & boréales de Saturne.

Le second doute de M. de la Caille, est, si le mouvement de cette Planete n'est pas considérablement altéré lorsqu'elle approche de sa conjonction avec Jupiter. Comme, selon M. de la Caille, *cette cause d'altération est peu sensible, & qu'elle ne peut empêcher qu'on n'établisse des hypothèses exactes du mouvement de cette Planete*, on peut continuer de regarder l'altération que la conjonction de Saturne avec Jupiter influe dans le mouvement de ces deux Planetes, comme une hypothèse Newtonienne assez peu vraisemblable, à la suite de l'hypothèse encore moins vraisemblable de l'attraction pro-

prement dite de ces deux corps; d'autant mieux que leur *conjonction* qui ſemble dire quelque choſe de Phyſique & de nouveau pour le moment, ne dit rien pour ces deux Planetes, conjointes dans ce moment pour nous, & dans tout autre moment qui précéde ou ſuit celui-là, conjointes pour tous les autres points ſucceſſifs de l'Univers, points qui valent bien celui-ci.

M. de la Caille ne penſe pas de même ſur le troiſiéme doute qu'il propoſe ici, ſçavoir ſi le mouvement de l'aphelie de Saturne eſt uniforme. Il croit qu'on ne peut abſolument ni rejetter ni admettre cette uniformité, & que c'eſt-là en même tems le plus grand ou le ſeul obſtacle à la perfection des tables de Saturne. M. de Mairan nous apprend que les détails du Mémoire (non imprimé juſqu'ici) de M. de la Caille ſont fort curieux, & nous fait ſouhaiter de les voir imprimés.

Seconde observation sur un Satellite apperçu auprés de la Planete de Venus. Ce fut en 1686 que M. Cassini apperçut auprès de Venus quelque chose qui avoit toutes les apparences d'un Satellite. Il vit à la distance de trois cinquiémes du diamétre de cette Planete une *lumiere informe* de toute autre espéce qu'elle, & qui sembloit imiter la phase actuelle de Venus placée à son Occident. Le diamétre de ce phénomene étoit à peu près la quatriéme partie de celui de Venus. Il ne le vit qu'un quart d'heure. Il le revit en 1672 pendant sept à huit minutes, & en conséquence de ces deux observations, il douta si ce ne seroit point là un Satellite d'une consistance moins propre à réfléchir la lumiére Solaire que sa Planete principale, & qui auroit à peu près la même proportion avec Venus, que la Lune a avec la Terre.

M. Gregori dans son Astronomie physique, parle de ce Satellite

de Venus d'après M. Caſſini, mais avec moins de réſerve que celui-ci, qui s'en défioit peut-être uniquement par modeſtie, & parce que lui ſeul l'avoit découvert. Mais depuis M. Caſſini, perſonne ne s'eſt vanté d'avoir revu ce phénomene, non pas même le célébre M. Bianchini, grand obſervateur de la Planete de Venus.

Enfin M. Short, Ecoſſois, également habile à conſtruire des Teleſcopes & à s'en ſervir, revit ce Satellite & d'une maniére aſſez terminée, aſſez diſtincte pour qu'on n'en puiſſe plus douter : c'eſt M. de Mairan qui en a communiqué l'obſervation à l'Académie, comme il la communique ici au Public. Il fait ſur cette découverte des réfléxions auſſi naïves que profondes. Par exemple, « un » corps céleſte, dit-il, ſi difficile » à appercevoir de la terre ne pa» roît point être fait pour nous, » & l'on ne ſçauroit guéres ſe dé» fendre d'en conclure qu'il eſt

„ donc destiné à éclairer un autre „ monde & d'autres habitans. L'a- „ nalogie à cet égard prise en gé- „ néral, ne laisse rien à désirer. „ Nous voudrions pouvoir rapporter tout ce qu'il dit d'extrêmement bien sur les exceptions qu'il trouve en détail à cette analogie générale. Il y a en général un grand goût de Physique & de saine Physique dans sa maniére de présenter cette Histoire de l'Académie, & ce goût est assez communément celui du Public. Notre siécle aime beaucoup le raisonnement & l'instruction.

Troisiéme Observation, sur les Antipodes. C'est ici une observation purement d'idée, communiquée à l'Académie par M. le Breton de Falaise en Normandie, sur ce que la notion des Antipodes devient dans le systême de la terre allongée ou accourcie, ou non sphérique, différente à certains égards, de la notion des mêmes Antipodes dans la terre purement

ſphérique, & que par exemple le Zenith d'un Antipode ne devient pas le Nadir de ſon Antipode dans le cas de la terre non ſphérique, ce qui eſt vrai.

4°. *Projet pour l'invention des longitudes*, communiqué à l'Académie par M. de la Croix, Ecrivain principal des Vaiſſeaux du Roi. Il ſe ſert pour cela de l'inclinaiſon & de la déclinaiſon de l'aiguille aimantée. Cet Auteur ſuppoſe à peu près comme M. Halley, qu'il ſort continuellement par deux points oppoſés du globe terreſtre, ſouvent fort éloignés des Pôles du monde, une matiére magnetique qui circule de l'un à l'autre de ces points, & qui décrit autour du globe par ce mouvement des Méridiens tout ſemblables aux Méridiens terreſtres proprement dits, avec cette différence que les Pôles du monde ſont immobiles, & que les autres changent de poſition.

Imaginant ces Méridiens mag-

netiques coupés par un Equateur & des paralleles de part & d'autre jusqu'aux Pôles, comme les Méridiens terrestres sont coupés par l'Equateur du monde, & les Méridiens célestes par l'Ecliptique & ses paralleles, de cet assemblage de cercles autour du même globe, les uns appartenant à la sphere céleste, & les autres à la sphere magnétique, naîtront nécessairement autant d'intersections réciproques.

C'est par ces intersections & par leurs angles que M. de la Croix se propose de trouver les longitudes, & qu'il les trouvera, si son hypothèse est conforme à la nature, & si les deux boussoles dont il se sert, l'une d'inclinaison, l'autre de déclinaison, peuvent donner avec assez de justesse les angles de ces intersections, & le lieu du Pôle magnétique sur la terre : les variations des Pôles magnétiques n'embarrassent pas M. de la Croix, qui prétend que les inclinaisons

ſont conſtament les mêmes à même diſtance du Pôle magnétique. C'eſt aux obſervations réitérées à effectuer ce que promet l'hypothèſe, & à juſtifier l'hypothèſe même. Juſqu'ici rien ne dément abſolument les vuës ingénieuſes de M. de la Croix.

5°. *Eclipſe de Lune du 1. Janvier* 1741, obſervée à Upſal par M. Celſius, Profeſſeur en Aſtronomie, Sécrétaire de la Société Royale de Suede, Correſpondant de l'Académie Royale des Sciences, Penſionnaire du Roi, & ci-devant Adjoint aux Académiciens envoyés en Lapponie pour les obſervations de la figure de la terre.

6°. *Soleil vu elliptique à une hauteur conſidérable ſur l'horiſon.* La hauteur étoit de 17 à 18 dégrés. C'eſt M. de Mairan qui en a fait l'obſervation le 10 Décembre, environ midi. Il ſe contente de dire le fait, perſonne ne pouvoit mieux en dire la cauſe. Le Soleil étoit dans un brouillard aſſez épais qui

le faiſoit paroître rougeatre, & dépouillé de ſes rayons, mais fort bien tranché. C'eſt le premier qu'on ait obſervé à une ſi grande hauteur.

Malgré cet exemple de réſerve philoſophique dans un Phyſicien auſſi conſommé que M. de Mairan, oſerions-nous, en profitant du champ qu'il a bien voulu laiſſer aux conjectures des moins habiles, hazarder que le cône de lumiére par lequel le Soleil en pareil cas porte ſon image dans notre œil, étant fléchi en courbe (forme de cornet) dans tous les points depuis ſon entrée dans l'atmoſphere, & de plus en plus dans la ſphere du brouillard, & étant plus reſſerré dans ſa partie convexe, que dans la concave ou le milieu plus denſe eſt moins réſiſtant à cauſe de la grande obliquité des couches concentriques qu'il traverſe, toutes les ſections en doivent être elliptiques dans le ſens en queſtion, & porter dans l'œil une image pa-

reille, à cause du resserrement des tangentes extrêmes qui forment dans l'œil la direction des rayons visuels des parties inférieures & supérieures du Soleil.

Après l'Histoire de l'Astronomie, M. de Mairan vient naturellement à celle de la *Géographie* & de l'*Hydrographie* qui en est si dépendante. Il parle d'abord des Cartes Hydrographiques, formées au dépôt de la Marine, selon les vues, & par les soins de M. le Chevalier d'Albert, aujourd'hui le Marquis d'Albert, Capitaine des Vaisseaux du Roi, & chef de ce magnifique dépôt, & exécutées par le travail intelligent de M. Bellin, Commis à ce dépôt, & Ingénieur Hydrographe du Roi.

Dès 1737, M. le Marquis d'Albert présenta à l'Académie une Carte réduite de la Méditerranée en trois feuilles, avec une analyse & une comparaison de celles dont on s'étoit servi jusqu'alors. En 1738 il donna une Carte particu-

liére de l'Archipel en grand point. La même année on vit sortir du même dépôt une autre Carte sous le nom d'Océan Occidental. En 1739 parut l'Océan Méridional. En 1740 ce fut l'Océan Oriental ou Mer des Indes. En 1741 ce furent d'autres Cartes.

Comme nos Mémoires ont assez parlé de ces mêmes Cartes, nous nous contenterons ici de renouveller avec l'Académie nos applaudissemens pour le travail infatigable & heureux de M. Bellin, qui les a exécutées, & pour la noble & très-intelligente activité de M. le Marquis d'Albert, qui a, non seulement présidé à ce travail, mais à la formation d'un dépôt qui est comme un Arsenal d'où par ses soins on verra sortir une infinité d'Ouvrages utiles à toutes les parties scientifiques de la Marine, sous les auspices de M. le Comte de Maurepas, qui en est le Ministre, & qui a mis ce riche dépôt en de si bonnes mains.

L'article ſuivant dit un mot d'une Carte de M. Buache, comprenant les côtes Méridionnales de l'Iſle de Terre-Neuve, de l'Iſle Royale, de la partie du grand Banc où ſe fait la pêche de la Moruë, & de toutes les Côtes, Iſles & Mers, &c. Cette Carte corrige en mille choſes celle de M. Popple, Anglois.

Suivent les articles concernant la Méchanique : le premier eſt *ſur un problême de Dynamique*, réſolu par M. de Montigny, à qui nous nous faiſons un ſingulier plaiſir d'applaudir aujourd'hui, après avoir excité & ſecondé il y a peu d'années ſon heureux génie pour les Sciences Phyſicomathématiques.

Soit un anneau fixé ſur une table comme la paſſe d'un Billard, c'eſt-à-dire, de maniére qu'il puiſſe tourner autour de ſon axe vertical, ſoit cet anneau enfilé d'une baguete inflexible, & l'anneau & la baguete parfaitement

polis & exactement remplis l'un de l'autre; qu'aux deux bouts de la baguette il y ait deux poids, égaux ou inégaux, & qu'on mette le tout en mouvement autour de l'axe de l'anneau verſatile. M. de Montigny détermine habilement par le calcul de l'infini, ſeul en poſſeſſion de ces problêmes Phyſicomathématiques, & d'une maniére générale la courbe décrite par chacun de ces corps. Elle eſt tranſcendante, digne de ce calcul tranſcendant, & d'un Auteur qui ſeroit conſommé dans ce genre de problêmes.

Sur les inſtrumens qui aſſortiſſent la machine pneumatique, par M. l'Abbé Nollet. On n'eſt pas ſurpris de voir qu'un Artiſte auſſi diſtingué que M. l'Abbé Nollet, perfectionne de jour en jour une Machine qu'on croyoit depuis longtems ſi parfaite. *Ces détails d'une Méchanique induſtrieuſe*, dit l'Hiſtoire, *doivent être lus dans le Mémoire même. On y trouvera de nou-*

veaux moyens pour opérer, &c.

Sur la construction d'un Pendule, qui ne puisse s'allonger par la chaleur, ni se raccourcir par le froid. Plus le Pendule est court, plus l'Horloge avance; plus il est long, plus elle retarde : le chaud & le froid produisent ces deux effets en allongeant ou en accourcissant la verge du Pendule. M. Graham, fameux Horloger de Londres a le premier tenté de remédier avec quelque succès à cette imperfection. M. Julien le Roi, fameux Horloger de Paris, a perfectionné cette invention, & M. Cassini a tout à fait perfectionné l'une & l'autre.

Extrait des Observations & Opérations faites dans le bas Languedoc pendant les mois de Mai & de Juin de 1740, *par M. Pitot.* Ce travail Hydrographique concerne le desséchement projetté de 30,000 arpens de Marais, causés par la bassesse des terres & l'inondation de deux assez petites Riviéres &

de la Mer voiſine ſur la Côte du bas Languedoc, entre Beaucaire & Aigueſmortes, du côté de Niſmes & de Lunel.

Les fameuſes ſalines de Pecais, placées immédiatement à côté de ce terrain inondé, rendent l'opération du deſſéchement intéreſſante pour le Roi, la Province & les Particuliers propriétaires des ſalines. On croit avoir à craindre leur ſubmerſion par la façon dont on prétend faire ce deſſéchement. Et M. Pitot a dans cette vue nivellé le terrain, ſondé les eaux & reconnu tout le local.

Second Mémoire de M. de Buffon, touchant les Expériences ſur la force du bois. M. de Buffon a recherché la denſité & le poids du bois de chêne dans les différens âges, la proportion qu'il y a entre la peſanteur du bois qui occupe le centre & celui de la circonférence, & encore entre le bois parfait & l'Aubier. C'eſt dommage que les bornes d'un Extrait nous empê-

chent de ſuivre le détail d'un grand nombre d'expériences curieuſes dont ce Mémoire eſt rempli.

Divers Mémoires & Obſervations de Méchanique. 1°. *Sur les forces motrices des corps.* Nous allons copier l'Hiſtorien de l'Académie. Quelque prévenus que nous ſoyons en faveur de M. de Voltaire, Auteur de ce Mémoire, nous ne ſçaurions encherir ſur ce bel éloge.

» Notre ſiécle, ainſi que les » beaux ſiécles de Rome & de la » Grece, peut compter des Philo- » ſophes parmi ſes plus grands » Poëtes. M. de Voltaire a préſen- » té cette année à l'Académie, un » Mémoire intitulé : *Doutes ſur la » meſure des forces motrices & ſur » leur nature*, où il paroît être fort » au fait de la fameuſe queſtion » des *forces vives*, ce qui n'eſt pas » commun, & avoir médité avec » ſuccès ſur la nature du mouve- » ment, ce qui eſt encore plus ra- » re. Ces deux points de vuë, l'un

» plus particulier, l'autre plus gé-
» néral, font l'objet & la division
» de son Mémoire.

On ne peut pas exposer mieux que le fait M. de Mairan, en assez peu de mots le sentiment de M. de Voltaire, qui est aussi son sentiment sur les forces vives qu'ils croyent être en même raison que les forces mortes, raison des simples vitesses comme Descartes, Newton & tous les Philosophes l'ont cru jusqu'à M. Leibnitz, qui a distingué ces deux forces donnant aux forces mortes la raison des simples vitesses, & aux forces vives celle des quarrés des vitesses.

» Les tems si inséparables de
» l'action des forces, & que les
» Partisans des forces vives vou-
» droient bien en séparer, font la
» base de tous les raisonnemens
» de M. de Voltaire. S'il y a un cas
» où la force paroisse être comme
» le quarré de la simple vitesse,
» c'est sans doute dans le choc des
» fluides, qui agissent en effet en

» raiſon doublée de leur viteſſe.
» Mais il eſt démontré, pourſuit
» M. de Voltaire, que les fluides
» n'agiſſent ainſi, que parce qu'en
» un tems donné, chaque parti-
» cule n'agit qu'avec ſa maſſe mul-
» tipliée par ſa ſimple viteſſe.

Il paroît qu'après cette derniére raiſon, qui eſt extrêmement ſubtile, & après cette expoſition qui eſt extrêmement lumineuſe, les Partiſans des forces vives doivent être contens, & feroient déſormais dégénérer la diſpute en queſtion de noms, s'ils en exigeoient davantage. Qu'il ſeroit glorieux pour M. de Voltaire d'avoir coopéré d'une maniére ſi intelligente avec M. de Mairan, pour terminer une ſi grande queſtion! La ſeconde partie du Mémoire eſt plus Métaphyſique, & n'en eſt que plus ingénieuſe & digne d'attention. Les bornes de l'Extrait nous forcent de la paſſer.

2°. *Sur le jet des Bombes.* C'eſt M. Deidier, Profeſſeur Royal de

Mathématique à l'Ecole d'Artillerie de la Fere, & connu par de sçavans Ouvrages de Mathématique, qui a présenté à l'Académie une *nouvelle Méthode pour trouver quelle force on doit donner à une Bombe ou à un Boulet, & sous quel angle d'élévation ou d'abaissement on doit tirer pour atteindre un but situé au dessus ou au dessous de la baterie.* M. de Mairan dit, que la méthode de M. l'Abbé Deidier ne peut qu'être utile aux Bombardiers, qui connoissent les pratiques de M. Blondel, & qu'elle devient d'un usage infiniment commode par son extrême simplicité.

3°. *Sur le roidissement & le relâchement alternatifs des cordes qui tirent un fardeau.* C'est M. Fenel, Chanoine de Sens, qui a observé que lorsqu'on tire un poids sur un terrain par une longue corde, le poids ne va en quelque sorte que par soubresauts ou par intervalles ou accès, allant & s'arrêtant alter-

nativement, la traction tendant d'abord la corde, sans que le poids marche; ensuite la tension de la corde faisant marcher le poids, la marche du poids détendant la corde, &c. Or plus la corde est longue, plus les accès de marche & de repos sont sensibles, étant plus longs & moins fréquens. C'est là une observation fort utile dans l'opération du Cabestan & de toutes les Machines.

4°. *Sur les différentes matiéres dont on peut fabriquer le papier.* C'est M. Guettard, Médecin de la Faculté de Paris, fort versé dans la Botanique & dans l'Histoire Naturelle qui a présenté sur cela un Mémoire à l'Académie, plein de recherches. Il a réussi à faire du papier avec de la filasse, avec du coton, avec des orties, avec de la soye d'araignées, &c.

Machines & inventions approuvées par l'Académie en 1741. M. de Gensane a présenté à l'Académie un Mémoire sur quatre Ma-

chines, 1°. Un niveau à miroir, construit de maniére, que ses piéces essentielles sont à l'abri de l'action du vent. 2°. Une Machine destinée à mesurer par une seule station de petites distances inaccessibles. 3°. Une maniére d'employer sans roues, & par le moyen d'un tuyau garni d'un piston & d'une double soupape, l'eau d'une source qui auroit une certaine chute pour mouvoir des pompes. 4° Un moyen de substituer aux manivelles coudées des espéces de lanternes. Il y a outre cela ici 5°. L'idée d'une pompe qui agit par le ressort de l'air, & qui est aussi de M. de Gensane, en vue d'éteindre les incendies.

6°. M. de Lagny a communiqué une maniére bonne, simple & commode d'éteindre le feu d'une cheminée.

7°. Le sieur Hannot, Menuisier, à présenté un lit pour les malades & les impotens, dans lequel il a ménagé plus de commodités

qu'on n'avoit encore fait.

8°. Un moulin proposé par les sieurs *du Bost* freres, destiné à aller soit par le vent, soit par l'eau. Il ressemble aux moulins à la Polonoise, & a quelque chose de mieux & d'assez différent.

9°. Un moulin à bras & portatif de M. Mansard, Architecte du Roi, & Membre de l'Académie d'Architecture. Ce moulin occupe fort peu d'espace, & est fort bon, quoiqu'il soit à peu près fait comme les moulins ordinaires.

10°. *L'art d'imprimer des Tableaux*, par le sieur le Blond, dont on approuve ici l'usage pour les Livres d'Anatomie, de Botanique & d'Histoire Naturelle. Nous en avons souvent parlé dans nos Mémoires.

Cette Histoire de l'Académie est terminée par l'éloge de deux Académiciens, dont l'un est M. Petit, Médecin ; l'autre est le célébre & illustre Cardinal de Polignac. Comme l'éloge de ce Cardinal

parut dans le tems, & que le ſujet & la maniére dont il eſt traité attirerent l'attention du Public, nos Mémoires s'empreſſerent de leur rendre la juſtice que méritoient ces deux grands objets. Nous avons relu avec plaiſir ce brillant & judicieux panégyrique, & nous y avons retrouvé toutes les graces de la nouveauté.

Pour ce qui eſt de M. Petit, né à Paris en 1664, il brilla peu par la mémoire dans ſes premiéres claſſes. Mais la Philoſophie, la Phyſique ſurtout développa ſon eſprit & ſes talens. La Phyſique le jetta dans la Médecine, dont il prit le bonnet à Montpellier ſous le fameux M. Chirac. De retour à Paris, il ſe perfectionna à l'Ecole de M. Duverney, de M. de Tournefort, & de M. Lemery, tous trois célébres Membres de l'Académie. La Flandres où il ſe tranſporta à la ſuite des Armées, acheva de le perfectionner dans la pratique.

Ce fut en 1722 que M. Petit fut reçu à l'Académie. Il a donné depuis divers petits Ouvrages qui en feroient un grand. Ce sont des Dissertations, des Lettres, des Mémoires. Un de ses principaux Ouvrages, est une Dissertation en Lettres sur un nouveau systême du cerveau, qui a pour objet l'entrelacement de plusieurs nerfs ou filets médullaires qui partent de la moële allongée, & qui passent obliquement de l'épaisseur de l'une de ses portions latérales dans l'épaisseur de l'autre portion. Cet entrelacement, ce croisement des nerfs, reconnu de quelques anciens Médecins, explique pourquoi les coups donnés à un côté de la tête, portent au côté opposé du corps. M. Petit s'est distingué, surtout par ses Ouvrages, soit de théorie; soit de pratique sur les maladies des yeux, & nommément sur la cataracte. Il est mort fort chrétiennement cette année 1741. *Nous donnerons dans un autre Journal l'Ext. du vol. suiv.*

ARTICLE XCII.

CODE DES PAROISSES, ou *Recueil des plus importantes questions sur les Curés & leurs Paroissiens, résolues par l'Ecriture, les Conciles & les Peres*, &c. Par le P. Bernard d'Arras, Capucin. 2. *vol. A Paris, chez Herissant*, *&c.* M. D C C, X L V I.

LE premier titre de ce Livre a besoin d'être expliqué, quand on nous parle du *Code Théodosien*, du *Code Justinien*, nous entendons les Recueils de Loix que Théodose le jeune & Justinien publierent pour régler la Jurisprudence de l'Empire, quand on nous parle du *Code Henri* & du *Code Louis*, nous concevons les compilations d'Ordonnances, faites sous l'autorité des Rois Henri IV. & Louis XIV. Enfin quand nous entendons raisonner du *Code Civil* & du *Code*

Criminel; nous voyons tout d'un coup qu'il eſt queſtion des Loix qui regardent l'adminiſtration Civile, & de celles qui regardent la punition des crimes.

Ici l'on pourroit croire de même que l'Auteur a voulu ſimplement raſſembler toutes les définitions Eccléſiaſtiques qui ſe rapportent aux Paroiſſes ; & ce n'eſt pas tout à fait cela ; ou plutôt c'eſt cela avec bien d'autres choſes ; car on a dans ce volume 1°. La réfutation du mauvais Livre intitulé : *Les Pouvoirs légitimes du premier & du ſecond Ordre*, *&c.* 2°. Un Traité Hiſtorique du Gouvernement des Paroiſſes. 3°. Un Recueil de Déciſions touchant l'adminiſtration des Sacrements, ſurtout celui de la Pénitence. 4°. Une inſtruction pratique pour la conduite des Paſteurs ; 5°. Une controverſe Dogmatique ſur l'Egliſe. Or toutes ces parties ſe tiennent dans l'idée de l'Auteur ; il a cru les réunir ſous le titre général de *Code des Paroiſſes*.

encore une fois cela demande un développement, & il faut que les Lecteurs saisissent bien le coup d'œil de tant d'objets considérables.

Le P. Bernard d'Arras traite toute cette matiére avec beaucoup d'érudition ; il commence par trois Dissertations ; la premiére & la seconde pour montrer que l'Auteur du Livre intitulé : *Les pouvoirs légitimes du premier & du second Ordre, &c.* ramene le Richerisme dans le gouvernement de l'Eglise & dans l'administration des Sacrements ; cela se prouve, parce qu'il rend la Communauté arbitre de tout, parce qu'il fait dépendre la puissance des premiers Pasteurs du consentement des Ecclésiastiques inférieurs & du Peuple ; confusion par conséquent, anarchie, renversement de l'institution primitive.

La troisiéme Dissertation régle la méthode, ou si l'on veut la police, qui doit régner dans les disputes Théologiques ; la bonne foi

& la modération en font l'ame, deux articles que l'Auteur des *pouvoirs légitimes*, &c. oublie aisément. On releve à cette occasion quelques traits qu'il lance contre ses Adversaires; mais cet Ecrivain doit être peu touché de pareils reproches. En faisant son Livre, il a prétendu combattre les Papes, les Conciles, les Assemblées du Clergé de France, les Décrets des Universités, &c. C'est un Athlete armé de toutes piéces; citations, notes, invectives, railleries, hardiesse surtout, que rien n'étonne; il ne s'embarrasse ni d'être seul de son parti, ni de blesser les Puissances temporelles & spirituelles, ni d'être convaincu de faux dans le détail des procédures, ni de subir la censure des Prélats & des Universités, ni d'être jugé ennuyeux, insipide & mauvais Ecrivain par les gens de Lettres; c'est une espéce de Lucifer de Cagliari qui fait Secte à part, & qui ne peut compter parmi ses maîtres & ses modeles

que Richer, De Dominis, Frapaolo peut-être, & les Chefs des Presbitériens.

Le P. B. divise son Ouvrage en deux volumes, en deux parties, en cinq questions, en plusieurs articles, en beaucoup de sections; tout cela prouve l'amour de l'ordre. Il est pourtant vrai, à parler en général, qu'on revient beaucoup aujourd'hui de la méthode Anatomique dans les Ouvrages. On aime à lire de suite; on trouve que cela est plus favorable à la mémoire, plus susceptible des agrémens du stile, plus propre à entretenir le feu de la composition; & par exemple, ne lit-on pas plus volontiers le P. Petau que de simples cahiers de Scolastique, partagés en Chapitres, en Articles, en Paragraphes, en Objections & en Réponses; & si nous voulons parler de Discipline Ecclésiastique, ne s'occupe-t-on pas avec plus de plaisir des discours de M. Fleuri, que des con-

troverses dialectiques du P. Alexandre, ou bien ne préfére-t-on pas la Concorde de M. de Marca aux Gloses paragraphées des anciens Jurisconsultes.

Quoiqu'il en soit, le P. B. examine dans sa premiére question, *quelle est la propre Eglise de chacun.* Dans les premiers tems l'Evêque de chaque Ville faisoit toutes les fonctions Ecclésiastiques, il baptisoit, il célébroit les saints Mystéres, il annonçoit la parole; aucun Ecclésiastique du second Ordre ne se permettoit les mêmes exercices qu'avec l'agrément ou en l'absence du Prélat; cela rendoit l'Eglise de l'Evêque, que nous appellons Cathédrale, la propre Paroisse de tous les Diocesains. La multitude des Fideles obligea dans la suite de distribuer des Prêtres dans les Villes & à la Campagne, ces cantons formerent des Paroisses, & ces Ecclésiastiques devinrent des Curés; mais la Cathédrale fut toujours regardée comme la princi-

pale Paroiſſe, comme l'Egliſe mere des autres.

Elle jouit encore de pluſieurs de ces privileges ; quelques-uns lui ont échappé, par exemple, il ne ſuffiroit pas aujourd'hui pour la validité d'un mariage, qu'il fut célébré dans l'Egliſe Cathédrale, parce qu'il eſt décidé qu'il doit l'être du conſentement exprès de l'Evêque ou du Curé. Notre Auteur avec pluſieurs autres Théologiens, étend la même déciſion au devoir Paſcal, & il prétend qu'il ne ſeroit pas rempli en allant communier à la Cathédrale; ainſi par rapport à ces cas particuliers, cette Egliſe mere des autres n'eſt plus l'Egliſe propre de chaque Dioceſain ; mais cela n'empêche pas que l'Evêque ne ſoit toujours le propre Prêtre de chaque Paroiſſe, & de chaque Paroiſſien ; car le pouvoir de l'Evêque n'eſt pas renfermé dans ſa Cathédrale ; il n'a point d'autres bornes que le Diocèſe, c'eſt là ſa Paroiſſe, &

dans quelque canton qu'il aille, dans quelque Eglise Paroissiale qu'il se transporte, il est là Pasteur ordinaire, il a tout pouvoir immédiat sur le Troupeau; il l'a d'une maniére plus excellente que le Curé.

Il est évident, comme le remarque le P. B., que tous les Ecclésiastiques du Diocèse étoient anciennement sous la dépendance de l'Evêque; les exemptions des Chapitres & des Communautés ne sont venues que vers le onziéme siécle; c'est le tems aussi où les Curés cesserent d'être amovibles; époque par conséquent de l'accroissement de leur dignité, & sans doute aussi de leur zéle Pastoral.

Le Clergé de France tient que les Curés sont de droit divin, mais la Faculté de Théologie de Paris ajoûte que *c'est quant à la premiére institution*, Le P. Bernard s'attache à bien expliquer ce point, qui n'est pas sans difficulté. Il y a, dit-il, dans la Jurisdiction des

Curés deux choſes à conſidérer, le *fonds* & la *matiére ;* le fonds, ils le tiennent de J. C. parce qu'ils ſuccédent aux 72 Diſciples dont J. C. s'eſt ſervi dans l'établiſſement de l'Egliſe ; la *matiére*, ils la tiennent de l'Evêque ; c'eſt l'aſſignation d'un diſtrict, d'un Troupeau particulier ; aſſignation purement Eccléſiaſtique, de même à peu près que celle des Diocèſes par rapport aux Evêques. Cette Doctrine ſert auſſi à faire voir comment tout Prêtre reçoit dans ſon Ordination le pouvoir radical & eſſentiel pour abſoudre ; & comment il reçoit la matiére ou l'exercice de ce pouvoir quand on l'approuve pour confeſſer ; notre Auteur répand ſur tout cela des lumiéres, mais il reſteroit, ce ſemble, à faire voir comment l'état des Curés eſt particuliérement de droit divin, comment il l'eſt d'une autre maniére que celui des ſimples Prêtres.

Pour le plan de l'Ouvrage que

nous abregeons, la distinction du pouvoir de Jurisdiction quant au fond & quant à l'exercice est d'une grande étendue ; on ajoute ici des notions sur la Jurisdiction qui concerne le Tribunal de la Pénitence ; on montre qu'elle est locale & personnelle ; locale parce qu'il faut un territoire pour l'exercer ; personnelle parce qu'elle doit s'exercer sur certaines personnes ; & de tout ceci, on conclut qu'un Curé tout revêtu qu'il est du pouvoir ordinaire, peut cependant être restraint par son Evêque à ne confesser que ses Paroissiens, & à ne les confesser que dans sa Paroisse. C'étoit la matiére d'un procès les années derniéres à Rhodès & ailleurs ; la question est finie à l'avantage du droit des Evêques, & le P. B. explique les raisons de cette sage Jurisprudence.

II. Question. *Chacun a t'il son propre Prêtre.* Il faut prendre l'affirmative suivant le Canon *Omnis Utriusque sexûs, &c.* Ainsi le Pape,

l'Evêque, le Curé, le Prêtre, le Laïc, tous en un mot ont leur propre Prêtre, leur propre Confesseur. C'est une question presque Métaphisique de demander d'où le Confesseur du Pape tire ses pouvoirs ? Comme le Pape dans le Tribunal de la Pénitence est réduit, ainsi que les autres hommes, à la qualité de pécheur, implorant la miséricorde de Dieu, & ayant besoin du Sacrement de la réconciliation ; y a t'il aucune difficulté que celui qui aura été approuvé par le Pape même pour entendre les confessions, puisse absoudre la personne du Pontife, & ces deux rapports de Pape & d'homme pécheur ne se distinguent-ils pas autant qu'il faut pour résoudre cette question, sans recourir à des discussions Scholastiques sur la puissance du Pape, & sur celle de l'Eglise Universelle ?

Mais quel est le propre Prêtre des Curés ? C'étoit autrefois l'Evêque, ensuite on a renvoyé pour

cette fonction au Ministere des Archiprêtres & des Pénitenciers ; enfin les Curés peuvent se confesser aujourd'hui à tout Prêtre approuvé ; mais un Curé ne peut pas confesser son Confrere, sans la permission tacite ou expresse de l'Evêque ; c'est le cas dont on posoit les principes sur la fin de la question précédente ; & qu'on discute davantage dans la suite.

Le propre Prêtre des Laïcs est selon le Canon de Latran, le Curé du lieu ; sans toutefois exclure l'Evêque, car encore une fois, l'Evêque dans son Diocèse est Pasteur immédiat de tous les Paroissiens ; ses droits dans chaque Paroisse, sont non seulement les mêmes, mais ils sont encore plus excellents que ceux du Curé.

La notion du *propre Prêtre*, expliquée comme on vient de dire, détermine le P. B. à donner celle du *Prêtre étranger* dont il est aussi parlé dans le Décret *Omnis Utriusque sexûs*, &c. Il croit que ce ter-

me de *Prêtre étranger*, doit s'entendre du Curé voisin ou éloigné, en un mot de tout Curé différent de celui du lieu. Au tems de Jean de Poilli, c'est-à-dire, vers l'an 1321. * On avoit des notions un peu plus étendues dans la Cour du Pape Jean XXII. On y disoit que le *Prêtre étranger* du Canon de Latran étoit tout Prêtre qui n'avoit point de Jurisdiction soit ordinaire soit déléguée ; on disoit de même que le *propre Prêtre* étoit quiconque avoit cette Jurisdiction, soit le Pape, soit l'Evêque, soit le Curé, soit tout Prêtre approuvé par l'Ordinaire.

Mais après tout ces diverses interprétations ne préjudicient point aux conséquences que le P. B. veut tirer du Canon *Omnis Utriusque, &c.* comparé avec celui du Concile de Trente, où il est défendu à qui que ce soit de confesser, s'il n'a l'approbation de l'Evêque, ou bien un Bénéfice-

* *Rayn. an.* 1321. N. 25.

Cure ; car ce Décret étant abſolu & révoquant toute Coutume ou Privilege contraire, il s'enſuit que ni les Curés étrangers ne peuvent plus confeſſer les Paroiſſiens des autres Curés ; ni les Réguliers non approuvés ne peuvent confeſſer les Diocesſains d'un Evêque. Il s'enſuit que comme les privileges dont les Réguliers jouiſſoient avant le Concile de Trente, ſont nuls aujourd'hui, de même la Coutume où étoient les Curés de ſe déléguer les uns les autres pour les confeſſions de leurs Paroiſſiens reſpectifs, eſt déclarée abuſive, & qu'ils ne peuvent plus s'ingérer dans ces confeſſions, ſi l'Evêque n'y conſent au moins tacitement ; diſons enfin avec le P. B., il s'enſuit que le Concile de Trente a limité le Canon de Latran par rapport aux Curés, comme il a ſupprimé les privileges par rapport aux Réguliers.

L'Auteur évalue dans cette même queſtion la force & le prix de

la clause *de consensu Parochorum*, que les Evêques mettent quelquefois dans les Lettres d'approbation données aux simples Prêtres, soit Religieux, soit Séculiers. Il montre d'après nos Docteurs & la décision du Clergé de France, que *cette clause n'est pas une condition nécessaire à la validité des Sacremens ;* & qu'ainsi le défaut de consentement de la part des Curés, ne seroit pas un obstacle essentiel aux absolutions qu'un Prêtre approuvé donneroit à leurs Paroissiens. Ce seroit autre chose si l'Evêque mettoit dans les Lettres d'approbation, *excepté la quinzaine de Pâques ;* car alors il seroit censé avoir voulu suspendre les pouvoirs pour ce tems-là, à moins que les Curés ne consentissent à les laisser exercer.

III. Question. *Un Pasteur a t'il en propre le gouvernement de son Troupeau ?* Les Hérétiques qui n'admettent point le Sacrement de l'Ordre, ceux qui croyent que

tout Chrétien eſt Prêtre, & qu'il a le pouvoir des clefs; ceux qui font réſider toute l'autorité Eccléſiaſtique dans la Communauté des Fideles; ceux qui regardent l'Egliſe comme une pure Ariſtocratie, compoſée des principaux du Clergé égaux entr'eux; tous ces gens-là doivent penſer qu'un *Paſteur n'a point en propre le gouvernement de ſon Troupeau.* Mais ce ſont des Adverſaires que le P. B. combat par toutes les bonnes régles de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique & de la Théologie. Il fait voir que l'Ordre eſt un véritable Sacrement, qui eſt conféré par ceux que J. C. a déſignés; que l'Evêque a toujours eu excluſivement au Prêtre le pouvoir d'Ordonner; que l'Egliſe Univerſelle eſt un état Monarchique; que l'Ariſtocratie y a lieu dans quelques points, qui s'expliquent ſuivant les maximes de France; mais que cette Ariſtocratie n'eſt aſſurément point la forme de gouvernement établie dans chaque

Diocèse; qu'ainsi le Synode Diocesain n'est point un Tribunal supérieur à l'Evêque; que les Prêtres du second ordre ne peuvent gouverner en commun avec l'Evêque; qu'ils sont bien le Sénat Ecclésiastique d'un Diocèse, mais Sénat subordonné, & reconnoissant un Chef, un Supérieur qui est l'Evêque; que la confusion du premier & du second ordre du Clergé entraîneroit la destruction totale de la Hierarchie; & en développant tous ces points, il répand mille traits de doctrine sur les Textes de l'Ecriture, où il est parlé des Evêques & des Prêtres; sur les usages de la primitive Eglise dans l'élection des Ministres du Sanctuaire; sur les erreurs où sont tombés les Sectaires du seiziéme siécle en traitant ces matiéres. Il dit aussi un mot de la fameuse querelle *des deux Chefs :* imagination de l'Abbé de *Barcos* ; Héréfie formelle, qui fut condamnée dès qu'elle se montra.

IV. Queſtion. *Quels ſont les devoirs des Curés envers leurs Paroiſſiens ?* Tout ce morceau eſt plus de morale que de doctrine. On explique quelles doivent être les vues d'un Paſteur, quels doivent être ſes ſentiments ; & l'on conçoit que ſur le premier article on recommande le déſintéreſſement, le zéle de la gloire de Dieu, la modeſtie, le ſoin d'édifier, qu'à l'égard des ſentiments, on inſpire la grandeur d'ame, la patience, la frugalité, la charité, la fermeté, la douceur. A l'appui de tout cela, viennent des réfléxions ſur la ſollicitude paſtorale, ſur la réſidence, ſur l'amour du Troupeau ; & ce détail, bien médité, bien approfondi augmenteroit ſans doute dans le Clergé la crainte des Bénéfices à charge d'ame, la fuite des dignités Eccléſiaſtiques ; notre Auteur ne prétend éloigner perſonne du Miniſtere, mais en Légiſlateur, ou, ſi l'on veut, en Compilateur d'un *Code Paſtoral*,

il met ſous les yeux du Clergé les obligations de l'état & les dangers qui y ſont attachés.

V. Queſtion. *Quels ſont les devoirs des Paroiſſiens envers leur Curé?* Le P. B. les réduit à la foi & à la probité; à la foi pour bien croire, & à la probité pour bien vivre, à la foi pour être bon Catholique, & à la probité pour être bon Chretien. C'eſt à l'occaſion du premier article qu'il entame, ce que nous avons appellé la *Controverſe Dogmatique ſur l'Egliſe.* Il montre que la foi ſe conſerve en *gardant le dépôt*; & que le *dépôt ſe garde* en adhérant à la Chaire toujours viſible; c'eſt-à-dire, à l'enſeignement du Pape & des Evêques; ſur cela il développe quantité d'excellents principes qui regardent l'indéfectibilité, la perpétuité, l'unité, la Catholicité, l'Apoſtolicité de cette Chaire. Il fait ſentir ſurtout que l'union avec le Siége, eſt la marque & le diſtinctif des Catholiques; que dans

les troubles qui peuvent agiter un Diocèse, ou même l'Eglise entiére, il faut se ranger du côté des Evêques qui sont unis au S. Siége ; que dans les querelles dogmatiques, le jugement émané du Pape & accepté de la multitude des Evêques est constamment un oracle de vérité ; qu'alors la cause est finie, comme elle le fut au tems des Pélagiens, suivant le témoignage célébre de S. Augustin. Toute cette Doctrine est discutée ici avec soin, on doit recourir à l'Ouvrage même pour n'en rien perdre.

La bonne conduite du simple Fidele par rapport à son Pasteur, occupe tout le reste de cet Ouvrage, & mériteroit aussi des attentions de notre part ; si nous pouvions nous étendre au de-là des bornes d'un Extrait. Remarquons seulement qu'on y recommande l'observation des régles Ecclésiastiques, l'assiduité aux Offices & aux Instructions de la Paroisse, l'attention à ne mériter

aucune des peines dont l'Eglise menace ses enfans rébelles ; & l'on trouve à ce sujet quelque chose de fort instructif sur les Excommunications ; sur le Schisme & l'Hérésie ; le tout terminé par une nouvelle attaque du Livre intitulé les *pouvoirs légitimes* , &c. Ouvrage aussi pernicieux dans la matiére des Censures, que dans ses autres principes touchant la Hierarchie.

Pour ne pas interrompre l'ordre des V. Questions que traite le P. B. nous n'avons encore rien dit de la Dissertation qui est à la tête de son second volume ; elle roule sur la *Science Ecclésiastique & Chrétienne ;* le mauvais Livre dont nous parlions tout à l'heure, traite cette matiére de la *Science* & des Etudes en esprit révolté contre l'Eglise & ses décisions ; il se plaint qu'on prévienne les jeunes Clercs sur des *phantômes d'erreurs*, sur un *Jansenisme dont on n'a encore convaincu personne ;* il apprend aux simples fidéles à résister aux Décrets

Dogmatiques du S. Siége reçus dans toute l'Eglise, il pose des principes, non de science, mais de révolte, non de lumiéres, mais de séduction. Le P. Bernard oppose à cela le tempéramment d'une instruction solide, pure & à l'abri de tout reproche; c'est l'objet de sa quatriéme Dissertation; & à la fin de tout son Ouvrage, il rapporte le discours de M. l'Archevêque de Tours contre ce scandaleux Livre des *pouvoirs légitimes*, &c. On sçait combien la voix de ce Prélat a été efficace, combien elle a inspiré de zéle contre cette ténébreuse production. Les Facultés de Théologie la flétrissent à l'envie, & nous ne croyons pas que l'Auteur malheureux de tout ce système ait fait un seul Prosélyte en France. Condamné & abandonné, il semble que s'il lui restoit un peu de modestie, il ne devroit pas avoir beaucoup de peine à se rétracter.

ARTICLE XCIII.

VITA E LETTERE di Amerigo Vespucci, Gentilhuomo Fiorentino, raccolte e Illustrate dall' Abbate Angelo Maria Bandini. Firenze 1745. Nella Stamperia, all' insegne di Apollo : c'est-à-dire, *la Vie & les Lettres d'Americ Vespuce, Gentilhomme Florentin, recueillies & accompagnées de Notes par M. l'Abbé Bandini.* A Florence 1745. à l'Imprimerie, qui a pour enseigne Apollon. Volume *in*-4°. pages 76 pour la Vie, & 121 pour les Lettres.

IL s'agit dans cet Ouvrage de sçavoir si la premiére découverte du continent de l'Amérique est duë à celui, dont la plus grande des quatre parties du Monde porte le nom. M. l'Abbé Bandini le prétend, & n'a écrit que pour le persuader au Public Si les preuves,

qu'il en apporte, ne nous paroiſſent point convaincantes; nous le prions de croire, qu'en expoſant les nôtres, nous n'avons en vûe, que l'intérêt de la vérité, & pouvons nous en avoir un autre ? Peut-on nous ſoupçonner de vouloir diminuer la gloire de la Nation Italienne, en nous déclarant contre un Italien, puiſque c'eſt la cauſe d'un autre Italien, que nous prenons? Nous ne connoiſſons aucun Auteur François, qui n'ait pas rendu à l'Italie la juſtice, qui lui eſt dûë au ſujet du rétabliſſement des Sciences & des Beaux Arts dans l'Europe; nos Mémoires ſurtout ſont remplis des éloges, que nous avons donnés au zéle & à la magnificence des Princes de l'illuſtre Maiſon de Médicis, qui les premiers ont fait revivre le bon goût des Grecs & des Romains; & nous n'avons manqué aucune occaſion de faire connoître le mérite des grands Hommes, qui ont illuſtré l'Italie depuis trois

cent ans par leurs Ouvrages, & par ces chefs-d'œuvres de Peinture, de Sculpture & d'Architecture, qu'on ne se lasse point d'admirer.

Si donc M. Bruzen la Martiniere, l'Auteur du Spectacle de la Nature, & l'Historien de l'Isle Espagnole, ont cru pouvoir avancer qu'Americ Vespuce avoit usurpé sur Christophe Colomb, l'honneur d'avoir donné son nom au nouveau Monde; sur quel fondement peut-on les accuser, & à leur occasion toute la Nation Françoise, d'être jaloux de la gloire de l'Italie? Le dernier de ces trois Auteurs, en particulier a même fait connoître d'une maniére bien autentique combien il est éloigné de cette façon de penser, lorsque dans le dernier Ouvrage, qui a paru sous son nom, il s'est exprimé ainsi *: « François I. voulant exciter l'émulation de ses Sujets

* Histoire de la Nouvelle France, Tome 1. page 4.

» par rapport à la Navigation &
» au Commerce... donna ordre à
» Jean Verazani, qui étoit à ſon
» ſervice, d'aller reconnoître les
» nouvelles Terres, dont on com-
» mençoit à parler beaucoup en
» France: ſur quoi je ne puis me
» diſpenſer de faire en paſſant une
» remarque; c'eſt qu'il eſt bien
» glorieux à l'Italie, que les Trois
» Puiſſances, qui partagent au-
» jourd'hui preſque toute l'Amé-
» rique, doivent leurs premiéres
» découvertes à des Italiens: à ſça-
» voir, les Caſtillans à un Genois
» (Colomb.) les Anglois à trois Vé-
» nitiens (Jean Cabot & ſes deux
» Fils,) & les François à un Flo-
» rentin (Verazani.)

Il ne s'agit donc point entre M. l'Abbé Bandini & nous, d'une diſpute de Nation. La nôtre n'eſt ici pour rien: & ſi nous accuſons un Florentin d'avoir donné ſon nom à l'Amérique par une ſuperchérie avérée, ce n'eſt que pour aſſûrer la gloire d'en avoir fait

la premiére découverte à un autre Italien, qui en est dans une possession légitime, depuis près de trois siécles. Florence, qui se peut vanter à juste titre d'avoir produit les premiers restaurateurs des Sciences & des Beaux Arts, n'a pas besoin d'emprunter de faux brillants, ils dépareroient le véritable éclat, qui l'environne. Mais allons par ordre, & suivons le Sçavant Auteur, dont l'Ouvrage est le sujet de cet Extrait.

Améric Vespuce étoit d'une Famille noble, originaire d'un petit Village, nommé *Peretola*, qui n'est pas éloigné de Florence, où elle s'est établie, il y a long-tems. Elle a donné naissance à plusieurs Hommes distingués par leur piété, leurs richesses, & les services, qu'ils ont rendus à la Patrie. M. l'Abbé Bandini ne nous en laisse rien ignorer, & prouve fort bien tout ce qu'il en dit. Americ naquit à Florence le neuviéme de Mars 1451. Dès sa plus tendre jeunesse il se

porta avec beaucoup d'ardeur à l'Etude, & eut pour premier Maître, le P. George-Antoine Veſpuce, Dominiquain, ſon Oncle, qui s'étoit chargé de former la jeune Nobleſſe aux Sciences & à la Piété. Americ, curieux de tout ſçavoir, apprit tout : Langues, belles Lettres, Hiſtoire, Aſtronomie, Géographie, & toutes les parties de la Philoſophie.

Orné de ces connoiſſances, il fut deſtiné au Commerce, qui étoit alors une des principales occupations de ce qu'il y avoit alors de plus grand à Florence : auſſi de la maniére, dont il ſe faiſoit, demandoit-il pour ceux, qui vouloient s'y diſtinguer, une étenduë de Science peu commune. Americ partit de Florence vers l'an 1490, accompagné de Jean Veſpuce, ſon Neveu, qui fut dans la ſuite un Pilote célébre. Il ſe rendit d'abord en Eſpagne, & il étoit à Seville dans le tems, que Chriſtophe Colomb ſe diſpoſoit à ſon

premier voyage. M. l'Abbé Bandini n'eſt pas bien inſtruit des particularités de cette premiére expédition, qui a immortaliſé le Navigateur Genois. 1°. Barthelemy Colomb n'y accompagna point ſon Frere. 2°. Les découvertes, qu'on y fit, ne ſe terminerent point à l'Iſle de Cuba, & ce ne fut point cette Iſle, qui fut nommée l'Iſle Eſpagnole : Colomb ne ſçavoit pas même encore que ce fût une Iſle. 3°. Ce ne fut point à Cuba, que cet Amiral bâtit un Fort, mais dans l'Iſle Haïti, qu'il avoit nommée l'Iſle Eſpagnole.

M. l'Abbé Bandini a peut-être ignoré qu'elle n'eſt connuë ſous le nom de S. Domingue, que depuis l'arrivée des François dans cette Iſle, & qu'ils le lui ont donné à cauſe de ſa Capitale, mais que les Eſpagnols ne l'appellent jamais que *Iſla Eſpañola*; car en parlant du ſecond voyage de Colomb, il dit que cet Amiral y découvrit San-Domingo, la Guadaloupe & d'au-

tres Iſles voiſines, & continuë à parler de Cuba comme ſi cette Iſle étoit l'Iſle Eſpagnole : il a confondu ſans doute la Dominique, que Colomb découvrit en effet à ſon ſecond voyage, avec ce que nous appellons aujourd'hui l'Iſle de S. Domingue. Cependant l'une eſt une des petites Iſles du Vent, & l'autre une des plus grandes de deſſous le Vent.

La nouvelle des premiéres découvertes de Colomb, & la magnifique réception, qu'on lui fit en Eſpagne, picquerent d'émulation le Florentin, que ſon Commerce n'avoit pas enrichi. Ferdinand, dit notre Auteur, qui appelle toujours ce Prince Roi de Caſtille, perſuadé de ſon mérite & de ſa grande capacité, lui donna le commandement de trois Navires pour aller aux Indes Occidenrales; mais c'eſt ici que commence le Roman, ſur lequel eſt fondée toute la ſuite de l'Hiſtoire de Veſpuce. M. l'Abbé Bandini

en jugera lui-même ainſi, pour peu qu'il veuille examiner ſans prévention ce que nous en allons dire ſur les autorités les plus reſpectables.

1°. C'étoit au nom d'Iſabelle, Reine de Caſtille, que la découverte des Indes Occidentales avoit été faite, cette Princeſſe étoit trop jalouſe de ſon autorité & des prérogatives de ſa Couronne, pour ſouffrir que Ferdinand, Roi d'Arragon, ſon Mari, ſe mêlât de cette affaire. 2°. Ce ne fut, ni après le premier, ni même après le ſecond voyage de Colomb, que Veſpuce partit pour les Indes. Mais après qu'on eut reçû nouvelle que l'Amiral, dans ſon troiſiéme voyage, avoit découvert l'Iſle de la Trinité, & le Continent, qui en eſt proche, ce qui arriva en 1498. Colomb avoit envoyé la Relation de cette découverte en Eſpagne; Ojeda, qui l'avoit accompagné dans ſon ſecond voyage, y étoit alors; il ſçavoit que l'Evêque de Cordouë,

chargé des embarquemens pour les Indes, n'aimoit point l'Amiral; il en obtint la communication de ses Mémoires, & les ayant bien examinés, il forma le dessein de continuer la découverte du Continent, s'associa Americ Vespuce, qui s'intéressa dans son armement, choisit les meilleurs Pilotes, qui fussent alors en Espagne, & demanda une commission à l'Evêque de Cordouë, qui la lui donna par écrit; mais parce que c'étoit une contravention manifeste au Traité, que Colomb avoit fait avec la Reine de Castille, il ne la signa point.

Ojeda partit en 1499 avec Americ Vespuce: cela a été prouvé juridiquement, par la déposition avec serment d'Ojeda & d'André de Moralez, un de ses Pilotes, lorsque D. Diegue Colomb, Fils & Successeur de Christophe, intenta procès à Vespuce, lequel, pour donner son nom au nouveau Monde, s'étoit avisé de publier,

qu'il en avoit découvert le Continent en 1497. antidatant ſon premier voyage de deux ans, ou plutôt faiſant deux voyages d'un ſeul, avec des circonſtances, qu'Ojeda & Moralez déclarerent fauſſes. Le Conſeil Royal des Indes prononça enſuite ſon Arrêt définitif, qui conſtate la fourberie de Veſpuce. Cela étant ainſi, & les preuves juridiques en étant conſervées dans les Archives du Conſeil des Indes, quel fond peut-on faire ſur les Relations, qu'on nous donne des deux premiers voyages de ce Navigateur, & quel ſoupçon ne doit-il point ſe répandre ſur ſes autres Ecrits, ſuivant cet Axiome de Phédre :

Quicunque turpi fraude ſemel innotuit,
Etiam cum verum dicit, amittit fidem?

Antoine Herrera, grand Hiſtoriographe des Indes, & qui a travaillé ſur les Piéces, qui ſe gardent dans l'Archive du Conſeil, nous apprend encore qu'Ojeda fit en

1502 un ſecond voyage en Amérique avec Veſpuce; voilà donc l'*Alibi* bien prouvé contre ce qui eſt dit dans la derniére Piéce du Recueil de M. l'Abbé Bandini, & dont l'Auteur prétend que Veſpuce partit en 1501 de Liſbonne pour le Breſil, d'où il ne fut de retour, qu'au mois de Septembre 1504. Cependant le Sçavant Editeur ne doute point que cette Piéce ne ſoit une Lettre de Veſpuce, qu'on a cru long-tems, dit-il, avoir été écrite à Pierre Soderini, Confalonnier de la République de Florence, mais dont une Verſion Latine, qu'il a découverte, fait connoître qu'elle étoit adreſſée à Laurent de Médicis.

M. l'Abbé Bandini nous aſſûre encore que le Roi d'Eſpagne charmé des ſuccès d'Americ Veſpuce, lui fit équiper trois Navires pour aller découvrir l'Iſle Trapobane dans la Mer des Indes, mais que le Roi de Portugal l'ayant attiré à ſon ſervice, il ſe rendit ſécréte-

ment à Lisbonne, où Emmanuel lui fit un accueil proportionné à l'empressement, qu'il avoit eu d'acquérir un si grand Sujet, qu'il lui donna trois Vaisseaux, avec lesquels il partit le 10 de Mai 1501, & prit la route d'Afrique; qu'il fit un second voyage du même côté en 1503. Mais comment accorder cela avec le voyage au Bresil en 1501, & qui dura trois ans? Comment l'accorder avec le second, que fit Vespuce aux Indes Occidentales avec Ojeda en 1502? M. Bandini paroît lui-même assez embarrassé à arranger toutes ces Relations; car dans le Chapitre IV. il fait une digression pour examiner à qui Vespuce adressa celles de ses trois derniers voyages: mais il falloit quelque chose de plus sûr que le fil d'Ariadne pour sortir de ce labyrinthe. De quoi importe après tout qu'on sçache à qui sont adressées des Relations, où le mensonge est tellement mêlé avec la vérité, qu'on n'y peut ajoûter aucune créance?

Deux choſes ſont ici certaines, ſelon notre Auteur même ; la premiére, qui eſt auſſi rapportée par Herrera, & qui prouve que Veſpuce ne s'étoit encore vanté de rien en 1507, c'eſt qu'alors Ferdinand, qui depuis la mort d'Iſabelle, gouvernoit la Caſtille, donna à ce Voyageur le titre de grand Pilote de Caſtille avec 75000 Maravedis d'Honoraire, voulut qu'il fit ſon ſéjour à Seville, & le chargea de dreſſer des Cartes pour la Navigation, & nous remarquerons en paſſant, qu'il ne s'étoit donc pas encore ſauvé d'Eſpagne pour aller ſervir le Roi de Portugal. La ſeconde, que peu de tems après il entra au ſervice de ce Prince, qu'il fit pluſieurs voyages au Breſil, dont il n'eſt pourtant pas vrai qu'il ait fait la découverte, puiſqu'elle avoit été faite en 1500 au mois de Janvier par Vincent Yañez Pinçon, Eſpagnol, & au mois de Mars par D. Pedro Alvarez Cabral, Général de

la Flotte Portugaiſe des Indes. Or depuis ce tems-là Veſpuce n'a point quitté le ſervice de Portugal, & notre Auteur nous apprend qu'il eſt mort en 1516 aux Terceres, & qu'Emmanuel, pour honorer ſa mémoire, fit placer dans la Cathédrale de Liſbonne le Vaiſſeau *la Victoire*, ſur lequel il avoit navigué ſur des Mers inconnuës avant lui. C'étoit apparemment pour donner le *paroli* aux Eſpagnols, qui conſervent dans l'Arſenal de Seville un Navire du même nom, & qui a le premier fait le tour du Monde.

Cependant de tous ces faits, dont notre Auteur convient, il s'enſuit qu'il eſt plus que vraiſemblable que Veſpuce ne renonça point au ſervice d'Eſpagne avant l'année 1507, qu'il fut nommé grand Pilote de Caſtille, & qu'en conſéquence des Ordres du Roi Catholique, il fit ſes Cartes pour la navigation: que Chriſtophe Colomb étant mort l'année précéden-

te, il crut pouvoir publier ſes Relations, & y donner, auſſi bien que dans ſes Cartes, ſon nom au nouveau Monde, d'autant plus que Colomb étoit mort dans la diſgrace de Ferdinand, & que ſon Fils plaidoit avec ce Prince pour ſe faire rendre juſtice ſur les droits qu'il avoit hérités de ſon pere : mais que ce nouvel Amiral, qui en épouſant Marie de Tolede, avoit intéreſſé dans ſa Cauſe tous les Seigneurs de cette puiſſante Maiſon, indigné des prétentions de Veſpuce, qui s'attribuoit ce qui n'étoit dû qu'à ſon Pere, lui intenta procès, & le fit condamner avec ignominie au Conſeil Royal des Indes.

Ce fut en 1508 que cette Sentence fut rendue publique. Elle couvrit Veſpuce de honte,& l'obligea de ſe réfugier en Portugal, où il offrit ſes ſervices à D. Emmanuel, qui les accepta. On ignora ſans doute à Florence ce qui venoit de ſe paſſer en Eſpagne : ſur la

première Relation de Vespuce, & à la vûë de ses Cartes, où les Indes Occidentales portoient le nom d'Amérique, on y avoit fait de grandes réjouissances pour célébrer la gloire, qu'un Florentin avoit acquise à sa Patrie, en découvrant le premier le plus grand Continent, que l'on connoisse, & en donnant son nom à la quatriéme partie du Monde. On n'en put, ou on n'en voulut pas être désabusé. On ne renonce pas volontiers à une erreur, qui flatte, & qu'on a publiée comme une vérité incontestable. Elle a prévalu, parce que hors de l'Espagne, où long-tems après on n'appelloit encore ce grand Pays, que les Indes Occidentales, on s'accoutuma d'abord à lui donner le nom d'Amérique.

Dans le sixiéme Chapitre, M. l'Abbé Bandini fait de nouveaux efforts pour assûrer à son Compatriote la gloire, qu'il a usurpée, mais ses preuves se réduisent à deux : la premiére est l'autorité de

François Giuntini, célébre Mathématicien, qui aſſûre que Chriſtophe Colomb n'a jamais vû le Continent de l'Amérique. Ce paradoxe ne vaut pas la peine d'être réfuté. La ſeconde ſeroit triomphante, ſi les invectives faiſoient une preuve : car après avoir traité d'impoſteurs, dont toute l'attention conſiſte à détruire baſſement le mérite des grands Hommes, ceux, qui s'oppoſent à ſon ſentiment, il tombe en particulier ſur les trois Auteurs François, dont nous avons parlé, il rapporte leurs Textes, » & pour ne pas ſouffrir, ajoûte-» t'il, les plaintes dictées par la » jalouſie de cette vaine Nation, » qui s'eſt toujours oppoſée, & » qui s'oppoſe encore avec tant » d'impunité à la gloire & à la for-» tune de la Nation Italienne, qui » a été ſa Maitreſſe dans toutes les » Sciences, & dans les plus Beaux » Arts, il eſt néceſſaire, &c. » La Liſte des Ecrivains, preſque tous Italiens, & la plus grande partie

Florentins, qui ont donné de grands éloges à Veſpuce, remplit le ſeptiéme & dernier Chapitre de ſa Vie. Mais on n'y trouvera pas une ſeule autorité, qui, ſur le point d'Hiſtoire, dont il eſt ici queſtion, puiſſe ſeulement effleurer les preuves, qui dépoſent contre Americ Veſpuce.

La Vie de ce Navigateur eſt ſuivie de quatre Relations de ſes voyages, renfermées dans une Lettre dattée de Liſbonne le 4 de Septembre 1514. C'eſt une erreur, qui auroit bien dû trouver ſa place dans l'*Errata*; mais quand on liroit 1504, il y a bien de l'apparence que la datte n'en ſeroit pas plus exacte que le contenu de la Lettre. La Relation du ſecond voyage ſurtout eſt inintelligible. Veſpuce dit qu'il partit de Cadix le 16 de Mai 1699 pour ce ſecond voyage, qui a été démontré être le premier qu'il ait fait, avec trois Vaiſſeaux, qui alloient de Conſerve. Qu'il gagna d'abord les Iſles du Cap

Verd : qu'il tourna enſuite au Sud-Oueſt, & qu'après quarante-quatre jours de navigation, il apperçut une nouvelle Terre, qu'il jugea être un Continent, par les huit dégrés de latitude auſtrale. Mais nous avons vû qu'en 1499 il fit toute une autre route avec Ojeda, dont les Pilotes, auſſi bien que lui-même, étoient trop habiles pour aller chercher le Cap Verd, & paſſer la ligne Equinoctiale, ne voulant que continuer la découverte du Continent de l'Amérique Septentrionnale.

Quant à ce qu'il appelle ſon troiſiéme voyage, qu'il fit, dit-il, en 1501, & d'où il fut de retour en Portugal au mois de Septembre 1502. Nous avons déja remarqué le peu d'apparence, que dans l'intervalle de deux ans, qui ſe paſſa entre ſon départ pour ſon premier voyage, & le ſecond qu'il fit avec le même Ojeda, il en ait fait un autre par ordre du Roi de Portugal. Il y en a encore moins dans

ce qu'il dit du voyage qu'il fit pour le Roi d'Eſpagne en 1503 avec ſix Navires, pour aller découvrir une Iſle appellée *Malacca*, qu'on diſoit fort riche, & ſervir de Magaſin & d'entrepôt à tous les Vaiſſeaux, qui venoient de la Mer du Gange & de la Mer des Indes. Il vouloit apparemment parler de *Malaca*, qui n'eſt point dans une Iſle, mais qui eſt la Capitale d'une Peninſule, à laquelle elle a donné ſon nom, & que l'on croit être la preſqu'Iſle, où Cherſonneſe d'or des Anciens. Mais il dit lui-même, qu'il n'alla que juſqu'au Breſil, qu'il y bâtit un Fort, & qu'il y laiſſa 24 hommes.

La Lettre qui ſuit, adreſſée à Laurent de Médicis, & qui eſt ici imprimée pour la premiére fois, eſt une Relation détaillée de ſon premier voyage en 1499, & qu'il appelle le ſecond. Il dit encore qu'il paſſa ſix dégrés au de-là de la ligne équinoctiale, ce qui n'eſt guére vraiſemblable. Tout ſon nar-

ré eſt d'ailleurs aſſez confus, ne contient rien de fort intéreſſant, & rien des découvertes qui ſe firent dans cette courſe; mais il avoit tout mis dans la Relation du premier voyage prétendu en 1497. Cette Lettre eſt ſuivie d'une Relation, dont M. l'Abbé Bandini croit que Veſpuce eſt l'Auteur; mais qui n'a point de rapport à ſes voyages; elle ne parle que de la premiére expédition de Vaſco de Gama, qui le premier doubla le Cap de Bonne Eſpérance pour aller aux Indes. Ramuſio l'a inſérée ſans nom d'Auteur dans ſon grand Recueil; elle paroît ici pour la premiére fois avec le nom de Veſpuce, & pour cette ſeule raiſon, M. l'Abbé Bandini l'appelle *Relatione inedita.* Elle eſt ſans datte, & adreſſée à Laurent de Médicis. Nous n'en dirons rien, parce que nous avons parlé il n'y a pas longtems de ce voyage de Vaſco de Gama, ſur des Mémoires mieux digérés & plus certains.

ARTICLE XCIV.

SAGGI DI DISSERTAZIONI Accademiche, publicamente lette nella nobile Accademia Etruſca dell' antichiſſima città di Cortona. Tom. 3. in-4°. *p.* 236. *in Româ nella Stamperia di Tomaſo, e Nicoli Pagliarini*, c'eſt-à-dire *troiſiéme tome des Eſſais de Diſſertations, lues publiquement dans la noble Académie de Cortone. A Rome* in-4°. *p.* 236. *Et ſe vend à Paris, chez Cavelier pere, rue S. Jacques.*

LA néceſſité, où nous ſommes d'annoncer inceſſamment pluſieurs Ouvrages, pour ne pas déplaire à ceux, qui attendent de nous cette diligence, ſera cauſe que nous ſerons encore plus courts dans nos Extraits que nous ne l'avons été : mais ce ſera toujours avec un véritable regret, quand il s'agira de Livres auſſi eſtimables

que les Recueils de Dissertations de l'*Académie de Cortone.*

On voit à la tête du troisiéme tome la Liste des *Lucumons*, c'est-à-dire, des Chefs de cette illustre Académie. Nous avons déja insinué dans un de nos Extraits que c'étoit ainsi que se nommoient les Rois, & ceux qui avoient une grande autorité dans l'ancienne Toscane. On lit avec plaisir dans ce Catalogue, les noms de MM. le Cardinal Alexandre *Albani*, de Jacques *Stuard*, Duc de Barvik & de Liria, de Marc de *Beavou* (en François de Beauvau, Prince de Craon) Gouverneur Général de la Toscane.

Dans la premiére Dissertation, M. Mazocchi, Chanoine de la Cathédrale de Naples, & Professeur Royal de l'Ecriture Sainte, recherche soigneusement l'origine des Tyrrhéniens, ou anciens Toscans. Ce n'étoit pas là un projet de facile exécution, il falloit toute l'érudition du sçavant Acadé-

micien, qui l'a entrepris. Pour y réuſſir, il a examiné attentivement les mots de l'ancien Toſcan, & plus particuliérement encore les noms propres, que les noms appellatifs. Comme la Chaire, qu'il occupe dans l'Univerſité, exigeoit de lui qu'il ſe rendit habile dans la Langue Hébraïque & les autres Langues Orientales, qui peuvent contribuer à l'intelligence des Livres Saints, il a profité de cet avantage, & il a trouvé que les noms propres, qu'on trouve dans les Monumens Etruſques, & qui n'ont aucune ſignification dans la Langue Latine, en ont une, & très-convenable aux circonſtances dans l'Hébreu & le Chaldéen. Ce qui eſt un fort préjugé que la Langue des anciens Toſcans eſt une branche de l'Hébreu & du Chaldéen.

On nous ſçaura bon gré de donner ici du moins une légére idée de la méthode que l'Auteur a ſuivie; il eſt vraiſemblable, & c'eſt le ſentiment de Cluvier, cé-

lébre & docte Géographe, que les premiers Tyrrhéniens, qui débarquerent en Italie, s'établirent dans cette vaste plaine, que bornent le Po & la Mer Adriatique. Comparant alors ce beau pays avec la Mésopotamie, ils lui donnerent le nom de Paddan; c'est ainsi qu'elle est nommée par l'Ecriture, & au Fleuve qui le traverse, le nom de *Pado, Padus*, le Po. Ce fut d'abord la pensée du sçavant Antiquaire; mais considérant que le *Po* avoit eu le nom d'*Eridanus* avant celui de Padus, comme il paroît par les Anciens, & par Homere même; il a cherché, s'il ne rencontreroit pas dans quelque Langue Orientale une origine d'Eridanus, qui convint particuliérement à ce Fleuve. Le mot Eraz en Hebreu ne signifie pas seulement un Cédre, mais généralement tout arbre *résineux*. On sçait que les Chaldéens, les Syriens, & les Arabes changent souvent le Z, ou Zain des Hébreux en D, ce qui aura été cause que

les anciens Toſcans appelloient Erad ou Erid, ce que les Hébreux nommoient Eraz, ou Erez.

Le Fleuve, dont nous parlons, ayant tous ſes bords & les environs couverts d'arbres réſineux de différentes eſpéces, il étoit bien naturel que le peuple nouvellement débarqué dans les environs lui donnât le nom d'Erid, à quoi l'on a ajouté dans la ſuite, une terminaiſon Latine : *Eridanus*. Le docte Académicien, qui n'ignore pas à combien de mépriſes on s'expoſe, quand on s'appuie trop ſur ces ſortes d'étymologies, déclare qu'il n'auroit fait nul cas de ce ſentiment, s'il n'avoit trouvé qu'en cette occaſion, & en peu d'autres encore, une affinité ſenſible entre les noms propres de l'ancien Toſcan, & les Langues Orientales : mais lorſqu'il y a dans une Langue un très-grand nombre de mots, dont on trouve la ſignification dans une autre Langue reconnue pour plus ancienne, peut-on douter que

celle-ci ne ſoit la Mere de l'autre ? On voit ici une longue ſuite de recherches, dont peu de Lecteurs ſeront capables de connoître le prix : mais il y en aura toujours, dont le ſuffrage, eu égard à leur mérite, dédommagera l'Auteur de toutes ſes peines.

Dans la ſeconde Diſſertation, M. Ottavio Bocchi, Avocat & Gentilhomme de la Ville d'Adria, nous apprend ce qu'il penſe d'un Théatre antique, qu'on découvrit dans cette Ville en creuſant les fondemens d'une Egliſe, & dont on traça un plan exact, que l'Auteur trouva dans la maiſon de M. Bocchi, ſon parent. L'Auteur eſt perſuadé que ce Théatre eſt l'ouvrage des anciens Toſcans.

On a déja vû dans les Extraits précédens que ces Peuples avoient des Théatres & des Spectacles : & de ce côté là il ne reſte plus aucune difficulté. Il eſt encore conſtant qu'Adria fut une Colonie Toſcane : ainſi il n'y a plus qu'à

examiner, ſi ce Théatre n'eſt pas poſtérieur à ces anciens tems, où les Etruſques étoient reſpectés de toute l'Italie. Strabon nous aſſûre que de ſon tems Adria n'étoit qu'une petite Ville, mais qu'elle avoit été autrefois une Ville illuſtre & puiſſante. Elle étoit ſi conſidérable, qu'elle donna ſon nom à la Mer Adriatique. Ce n'eſt pas la ſeule preuve, que l'Auteur produiſe pour convaincre les plus incrédules, de la conſidération, où elle fut : il n'eſt guéres poſſible d'y réſiſter : mais autant que la Ville d'Adria fut puiſſante dans ſon premier âge & ſous la domination des Toſcans, autant fut-elle peu conſidérée ſous celle des Romains. Il eſt donc beaucoup plus vraiſemblable que le Théatre, dont il s'agit fut conſtruit avant les Romains.

M. l'Abbé Fourmont, François, membre de l'Académie des Inſcriptions & Belles Lettres, établie à Paris, & Académicien de Cor-

tone, explique dans la troisiéme Dissertation une Inscription Phénicienne. L'érudition nécessaire pour cette espéce de critique, est devenue si rare, qu'il n'y a plus que les vrais Doctes, dont le nombre diminue sensiblement tous les jours, qui ne soient pas rebutés par le seul titre. C'est ce qui nous oblige de passer à la quatriéme Dissertation, où le P. Abbé D. Diégue Revillas, Professeur de Mathématique au Collége de la Sapience, & membre de la Société Royale de Londres, recherche soigneusement la vrai longueur de l'ancien pied Romain. Toutes les recherches,qui concernent les mesures, sont toujours intéressantes pour le Public, & il est souvent utile à tous les Particuliers d'en être bien instruit.

L'Auteur a jugé que pour déterminer la longueur de l'ancien pied Romain, il étoit à propos de chercher d'abord une mesure commune, facile à connoître, &

divisée en plusieurs parties égales, qui ayent encore des soudivisions. Il a donné la préférence au pied de Paris, qu'on sçait être divisé en douze pouces, chaque pouce en douze lignes, & chaque ligne en dix parties; de sorte que le pied de Paris en contient 1440. Après le choix de cette mesure, il est question de déterminer la proportion de l'ancien pied Romain avec le pied de Paris. Il y a trois moyens de la déterminer. Les marbres ou tombeaux sur quoi le pied Romain est souvent gravé: les lames de métal dont usoient les Anciens pour mesurer les distances; enfin les intervales qui sont entre les colomnes milliaires. L'habile Antiquaire les a tous mis en œuvre, & il a trouvé que l'ancien pied Romain contenoit 1308 parties & $\frac{1}{3}$, de celles dont le pied de Paris en contient 1440: ce qui differe peu du sentiment de deux Auteurs célébres, M. le Marquis

Maffei & M. Aſtruc, Profeſſeur de Médecine au Collége Royal.

La cinquiéme Diſſertation eſt de M. le Marquis Scipion Maffei, dont le nom & l'érudition ſont connues de tous les Sçavans de l'Europe. Cette Diſſertation ayant été lue publiquement à Paris dans l'Académie des Inſcriptions & Belles Lettres, nous ſommes perſuadés que l'Auteur ne s'offenſera pas ſi nous ne nous y arrêtons pas. M. le Marquis recherche dans ce diſcours ce que c'eſt que *Nama Sabazius.*

La ſixiéme Diſſertation eſt la Traduction Italienne du diſcours de M. Joſeph Bimard de la Baſtie, membre illuſtre de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles Lettres à Paris. Nous devons cette Traduction à M. Philippe Venuti, Chanoine & ami de l'Auteur. S'il eſt glorieux à M. de la Baſtie d'avoir mérité que de ſi bons Juges ayent inféré ſon Ouvrage dans

leurs Essais, n'est-il pas bien glorieux aussi aux Académiciens de Cortone de faire connoître à leur Nation par de pareilles Traductions, les nouvelles découvertes des Académiciens étrangers? C'est une excellente preuve qu'ils cherchent uniquement les progrès de la belle Littérature. On explique en cette Dissertation plusieurs Médailles qui n'avoient pas encore été communiquées au Public, & qui se trouvent dans cet amas de Médailles choisies que M. de Boze, homme d'une exquise érudition avoit assemblées, lesquelles après avoir passé dans le Médailler de M. le Maréchal d'Estrées, sont enfin entrées dans le Médailler du Roi. C'est là qu'il leur convenoit d'être, pour être à couvert de toutes révolutions. On a ici l'explication de plusieurs Médailles d'Audoleon, & l'Histoire des Rois de Péonie par M. de la Bastie, ce qui manque dans l'édition de Paris.

La ſeptiéme Diſſertation eſt du P. Jean-François Baldini, Clerc Régulier de la Congrégation des Somaſques. Il y a quelque tems qu'à Rome, où depuis tant d'années on ne ceſſe de déterrer & de fouir, on trouve toujours de quoi exercer la curioſité des Antiquaires; on déterra une plaque de bronze, qu'on croit être un cadran. L'Auteur ayant examiné toutes les lignes qui ſont tracées ſur l'une des ſurfaces, les noms de différentes Villes ou Régions, & les chiffres qui ſont gravés ſur l'autre ſurface, ne doute pas que ce cadran n'ait été fait pour marquer les ſix heures du ſoir & du matin, chaque jour de l'année, dans toute l'étendue de l'Empire Romain. On explique ici la ſtructure & l'uſage de cet inſtrument.

M. Grégoire Grimaldi, Napolitain, a recherché dans la huitiéme Diſſertation, qui fut l'inventeur de la Bouſſole. L'utilité

qui eſt revenue au genre humain de cette merveilleuſe découverte, & dont dans tous les ſiécles à venir on aura toujours un égal beſoin, mérite bien qu'on s'efforce de ſçavoir à qui l'on a une ſi grande obligation. Tout le monde ſçait que pendant long-tems on ne connut de l'aiman que la propriété qu'il a d'attirer le fer. On remarqua enſuite qu'il ſe tournoit vers le Pole, mais l'uſage de l'aiguille aimantée & de la bouſſole pour la navigation, eſt poſtérieure. Après une recherche exacte des divers ſentimens des Critiques & des Hiſtoriens, l'Auteur ne croit pas pouvoir refuſer la gloire de l'invention de la bouſſole à Flavio Gioja, de Melphi, dans le Royaume de Naples. Quelle gloire pour l'Italie d'avoir produit un homme à qui l'on doit la découverte du nouveau monde, & tous les autres avantages de la navigation? Il eſt vrai qu'on a diſputé pour ſça-

voir s'il ne ſeroit pas à déſirer qu'on n'eut jamais découvert l'Amérique. Mariana a fait entrer cette queſtion dans ſon Hiſtoire, mais ce n'eſt plus un ſujet de conteſtation. Mettant même à part la Religion qui s'eſt établie dans ces vaſtes contrées (& ce n'eſt point là aujourd'hui ce qui intéreſſe le plus les Particuliers : heureuſement les Souverains, par une Providence toute ſpéciale, y font plus d'attention), mettant à part cette conſidération, tout le monde eſt convaincu, ou du moins paroît l'être, que le commerce de l'Amérique eſt d'une extrême utilité pour toute l'Europe.

Dans la neuviéme Diſſertation, M. Raphael Fabretti, qui prend à la fin le titre modeſte d'*Antiquaire hors des murs*, n'a pas cru devoir uſer de la même réſerve en corrigeant les fautes qu'il prétend avoir remarquées dans le *Latium* du P. Athanaſe Kircher. Nous

nous contentons de dire que dans les Arts & les Sciences, les cadets doivent toujours beaucoup aux aînés. Nous n'osons pas ajouter qu'il n'est peut-être pas aisé de s'élever jusqu'à la réputation du P. Kircher. Nous voudrions pouvoir nous expliquer plus modestement.

ARTICLE XCV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

FRANCE.

DE PARIS.

On voit ici deux belles choses; la Fontaine de la rue de Grenelle, & la description qu'on en vient de faire dans une Lettre à un ami de Province. La Fontai-

ne eſt un des chefs-d'œuvre de M. Bouchardon, le Praxitele de nos jours. Elle décore cette Capitale, elle immortaliſe la Prevôté de M. Turgot.

La Deſcription conſacre en quelque ſorte ce monument, elle en développe les beautés aux Citoyens & aux Etrangers. On l'a tranſcrite dans d'autres Ouvrages périodiques; ainſi nous nous contenterons de la conſidérer ici, comme nous avons conſidéré la Fontaine, ſelon ſes trois principaux caracteres, qui ſont la ſcience, le goût & la ſimplicité.

La ſcience de M. Bouchardon paroît dans tout ce grand morceau d'Architecture. Mais nous l'admirons dans la nobleſſe du deſſein, dans la juſteſſe des proportions, dans le ſoin qu'il a eu de rectifier les défauts du terrain, d'y ménager le coup d'œil du Spectateur.

Le goût du même Artiſte brille

dans le choix & la diſpoſition des ornements. Ce ſont 1°. dans l'endroit le plus apparent trois Statues de marbre, de grandeur coloſſale, exécutées dans la plus grande perfection; l'une repréſente la Ville de Paris, & les deux autres, la Seine & la Marne. La premiére eſt aſſiſe ſur une prouë de Vaiſſeau, & paroît commander. Les deux Fleuves, couchez à ſes pieds, *paroiſſent*, dit la Deſcription, *ſe féliciter du bonheur qu'ils ont de procurer l'abondance, & de ſervir d'ornement à la Capitale.* 2°. On voit dans les deux aîles de la Fontaine quatre Statues de génies, repréſentant les quatre ſaiſons de l'année avec des bas reliefs au deſſous, chargés de ſymboles relatifs aux mêmes ſujets. Ces ſculptures ſont travaillées avec beaucoup de délicateſſe; mais elles auroient incomparablement plus de force & de beauté, ſi au lieu de pierre de Tonnere qui y a été employée on

ſe fut ſervi de marbre. 3°. On remarque quelques autres ornemens placés d'une maniére convenable, tels que les armes de France & celles de la Ville de Paris ; tels encore que quatre colonnes d'ordre Ionique, cannelées, portant un fronton & formant comme l'entrée d'un Temple, au devant duquel ſont les trois principales figures dont nous avons parlé. 4°. Le goût & l'intelligence de l'Artiſte paroît ſurtout dans un point, c'eſt que les ornemens les plus riches ſe trouvent raſſemblés dans le milieu de l'Edifice, cette partie eſt faite pour dominer ſur tout le reſte, elle doit attirer la vue du ſpectateur. Les aîles au contraire ne doivent paroître que comme des parties acceſſoires, propres à donner de la grandeur à tout l'ouvrage, non à fixer principalement l'attention des curieux.

Enfin la ſimplicité de ce beau monument nous met preſque de

niveau avec l'antique. Un génie médiocre auroit prodigué les découpures, les contrastes bizarres, les décorations puériles ; ici tout est uni, dégagé, coulant. Dans la partie inférieure de l'avant corps, au dessous des figures principales, on ne remarque qu'un ordre d'Architecture rustique, qui n'est autre chose qu'une suite de refends ; & dans les aîles, ce ne sont aussi que de simples corps avancés, des pilastres, si l'on veut, dénués de bases & de chapiteaux. M Bouchardon a senti la noblesse de cette Architecture, & il résulte de tout son travail, que la Fontaine de la rue de Grenelle est peut-être la plus belle entreprise de ce genre, & la plus simple qui ait été exécutée depuis deux siécles.

La Description contenue dans la Lettre à un ami de Province entre en part de toutes ces beautés. Elle est sçavante, comme si c'étoit un praticien, un éléve de

M. Bouchardon qui en fut l'Auteur ; elle ſuit l'Ouvrage depuis la carriére d'où l'on a tiré la pierre, juſqu'aux éloges qu'on a donnés à l'excellent Sculpteur.

Le goût d'ailleurs & la bonne entente s'y trouve, quoique chargée des termes de l'art, elle eſt intelligible, elle préſente les choſes aux eſprits les moins artiſtes, pourvû toutefois qu'ils ſoient attentifs & amateurs.

La ſimplicité s'y montre auſſi, ſoit dans le récit même, ſoit dans l'attention à préconiſer partout cette grande qualité qui conſiſte à faire du beau, du grand, ſans s'écarter jamais des régles de la nature.

Un plaiſir touchant eſt de comparer la Fontaine même, avec la Deſcription; cela contente tout à la fois & l'eſprit & les yeux; c'eſt comme ſi l'on conſideroit le bouclier d'Achille l'Iliade à la main ; comme ſi, en liſant Cicéron, l'on

avoit sous les yeux les belles Statues de Praxitele, de Myron & de Polyclete, que Verrés avoit enlevées aux Siciliens.

Pour achever de rendre cette nouvelle bien Littéraire, nous transcrirons l'Inscription Latine qu'on lit dans le Frontispice de la Fontaine de Grenelle; on nous apprend que c'est l'ouvrage de feu M. le Cardinal de Fleury.

Dum Ludovicus XV
Populi amor & parens optimus
Publicæ tranquillitatis assertor
Gallici Imperii finibus
Innocué propagatis
Pace Germanos Russosque
Inter & Ottomanos
Feliciter conciliatâ
Gloriosé simul & pacificé
Regnabat
Fontem hunc civium utilitati
Urbisque ornamento
Consecrarunt
Præfectus & Ædiles
Anno Domini
M. DCC. XXXIX.

Les beaux Arts, réduits à un même principe, chez Durand Libraire rue ſaint Jacques *in*-12. M. DCC. XLVI. Ce Livre eſt de M. le *Batteux*, Profeſſeur de Rhétorique au College de Navarre. Son deſſein eſt de montrer que l'imitation eſt le principe de tous les beaux Arts, & qu'elle en aſſûre le ſuccès. Mais encore quelle imitation ? celle de la nature : la Poëſie, la Muſique, l'art du geſte, &c. ont pour objet d'imiter la belle nature, leur différence conſiſte uniquement dans les divers moyens qu'ils employent pour y parvenir. Voilà tout le plan de cet Ouvrage, qui eſt heureuſement imaginé & bien écrit. *Nous en parlerons plus au long dans un Article de nos Mémoires.*

Jacobi Vanieri è Soc. Jeſu Sacerdotis Prædium Ruſticum *nova editio.* Apud Marcum Bordelet viâ

Jacobæâ. M.DCC.XLVI. On voit toujours reparoître avec plaisir cet excellent Ouvrage, qui figure si bien auprès des Georgiques de Virgile, & des Jardins de Rapin. Santeuil disoit du P. Vaniere, dès ses premiers Essais : *Ce jeune homme nous a tous dérangés sur le Parnasse*, qu'eut-il dit en voyant les seize Livres du *Prædium Rusticum* ? La nouvelle édition qu'on nous donne est gratieuse & exacte.

Dictionnaire abregé de Peinture & d'Architecture 2 vol. *in*-12. chez Nyon & Barrois, L'Auteur de cet Ouvrage nous est inconnu ; ce doit être un homme de goût, un curieux plutôt qu'un artiste & un praticien. Nous remarquons dans son Livre cinq traits principaux. 1°. La science des termes de Peinture & d'Architecture. Il en est peu d'oubliés, peu qui ne soient définis avec assez de précision.

2°. La notice des principaux Ouvrages de Peinture & d'Archi-

tecture; ce détail est considérable & rappelle à l'esprit tout ce qu'il y a de plus parfait dans ces deux Arts.

3°. L'Histoire des plus célébres Peintres & Architectes; ces morceaux répandus dans tout le Livre font beaucoup de plaisir, & délassent de la sécheresse des définitions. Il semble qu'on auroit pu y rassembler plus d'anecdotes; car c'est ce qu'on aime, ce qu'on recherche aujourd'hui dans les traits d'Histoire, soit abregés, soit tirés en grand.

4°. La critique de quelques personnages qui ont eu de la réputation dans ces deux Arts, ou qui ont voulu porter leur sentence sur ce qui fait le vrai mérite en fait de Peinture & d'Architecture. Cette critique est modérée, juste & raisonnable.

5°. L'Auteur s'appuie beaucoup du Poëme de M. *Marsy* sur la Peinture; il en cite des morceaux à tout instant, même en façon de

preuve; il faudroit donc retourner le mot d'Horace; *ut Pictura, Poësis erit* & dire, que la Peinture doit prendre le ton de la Poësie, non la Poësie de la Peinture; mais on voit bien que ce sont-là divers points de vue, qui tous peuvent être vrais, chacun à sa maniére.

Expériences & Démonstrations faites à l'Hôpital de la Salpêtriere & à S. Côme, &c. pour servir de suite à l'essai sur les maladies des dents, &c. par M. Bunon, Chirurgien Dentiste. *Chez Briasson, Chaubert*, &c. in-12. M. DCC. XLVI. Il y a des choses curieuses dans ce Livre, & pour en donner une juste idée, nous réprendrons l'*Essai sur les maladies des Dents*, dont nous n'avons point parlé en 1743, tems auquel il fut imprimé. M. Bunon avoue dans sa Préface qu'il s'est servi de la plume d'un ami pour écrire, mais qu'il a

pensé, réfléchi, fourni les matériaux. Nous pouvons assûrer que l'Ecrivain son ami l'a bien servi; si l'on pouvoit deviner les stiles, comme on dit que les Peintres devinent les maniéres, nous croirions que l'Avertissement qu'on lit à la téte de ce volume est de la façon du célébre Critique qui mourut sur la fin de l'année derniére; mais quoiqu'il en soit, nous rendrons compte de cette *Odontologie*, qui nous a paru traitée avec toute l'érudition du métier.

Caii Velleii Paterculi Historiæ Romanæ Libri duo accurante Steph. Andr. Philippe *Sumptibus Mich. Steph. David.* M. DCC. XLVI. *in*-12. On est aujourd'hui dans le goût des bonnes éditions Latines, non sur les Manuscrits, ce fut l'occupation de nos anciens, mais sur les imprimés. On compare les éditions d'un Auteur, & l'on en tire

un Texte correct, bien condition-né, qu'on met entre les mains du Public. M. Philippe réussit dans ce genre de Littérature. Après le *Salluste*, il nous donne le *Velleius Paterculus.* Il met à la tête, la vie de cet Historien, & à la fin, un *Index* Géographique bien entendu. Voici le jugement qu'il porte de son Auteur. *Meo sane judicio nulli secundus est Velleius inter Latinos, tam est castus & nitidus in dicendo, mira stili jucunditate præditus quas dotes Tito-Livio Fabius assignat.* Velleius n'a pourtant pas la Majesté de Tite-Live, il découpe, il frise davantage. du reste excellent Peintre, beau parleur, bon politique. On regrete avec raison la perte de plusieurs morceaux de son Histoire. L'édition de M. Philippe est exacte, élégante, & agréable.

Instructions Historiques, Dogmatiques & Morales, en faveur des Laboureurs, & autres Habitans de la Campagne; chez Des-

prés & Cavelier *in*-12. pp. 684. C'eſt un Livre qui nous a paru fort utile pour entretenir la piété parmi les Peuples.

Giſſey Imprimeur, rue de la Bouclerie, à l'Arbre de Jeſſé, debite une Diſſertation ſur la mortalité des Beſtiaux, dans laquelle on examine qui doit être garant & reſponſable de la perte qui arrive par les cas fortuits, telle que celle des Beſtiaux, occaſionnée par la contagion & mortalité générale. Brochure *in*-12. pp. 120.

Le ſieur le Rouge, Ingénieur, Géographe du Roi, à Paris rue des Auguſtins, vient de joindre à la belle Carte des environs de Namur, celle des environs de Charleroi, juſqu'à Philippeville, Cartes uniques.

On trouve auſſi chez lui une nouvelle Carte du Brabant, contenant la Campagne du Roi pour 1746. Une Carte de la Hollande

ou de ſept Provinces Unies.

Plus les attaques de Mons.

L'Eſſai ſur les Monnoyes, ou Réfléxions ſur le rapport entre l'argent & les denrées, dont nous avons donné l'Extrait au mois d'Août dernier, & que nous avons indiqué ſe trouver à Paris, chez Jean-Baptiſte Coignard, & Debure l'aîné, ſe vend auſſi à Lyon, chez Henry de Clauſtre.

TABLE DES ARTICLES du mois de Septembre 1746.

Art. LXXXVIII. *Le Spectacle de la Nature.* Tome V. 1747

Art. LXXXIX. *Hiſtoire du Languedoc.* Tome V. 1764

Art. XC. *Conférences Eccléſiaſtiques du Diocèſe d'Angers.* 1799

Art. XCI. *L'Hiſtoire de l'Académie Royale des Sciences*, années 1741 & 1742. 1824

Art. XCII. *Code des Paroiſſes.* 1857

ART. XCIII. *Vita e Lettere di Amerigo Vespucci.* 1879

ART. XCIV. *Saggi di Dissertazioni della cita di Cortona.* 1901

ART. XCV. Nouvelles Littéraires.

Errata pour le mois de Septembre 1746.

PAge 1764, ligne 6, Provence, *lisez*, Province.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. LE ROUGE.

De l'Imprimerie de ROBUSTEL, rue de la Calendre près le Palais.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00670 4635